

DÉBATS
DU
SÉNAT DU CANADA
1945

SIXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

9 GEORGE VI

La présente édition des Débats du Sénat comprend: 1° le texte des discours prononcés en français; 2° la traduction des discours prononcés en anglais, laquelle est faite par la division des Débats du Bureau des traductions, sous la direction de M. A.-H. Beaubien, chambre n° 308, édifice Labelle, 324, rue Dalhousie, Ottawa.



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1945

SÉNAT DU CANADA
1945

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

LE 16 AVRIL 1945

L'HONORABLE THOMAS VIEN, PRÉSIDENT

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
ERNEST D. SMITH.....	Wentworth.....	Winona, (Ont.)
JAMES J. DONNELLY.....	Bruce-Sud.....	Pinkerton, (Ont.)
CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal, (P.Q.)
CHARLES E. TANNER.....	Pictou.....	Pictou, (N.-É.)
THOMAS-JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.....	Richibouctou, (N.-B.)
GEORGE HENRY BARNARD.....	Victoria.....	Victoria, (C.-B.)
EDWARD MICHENER.....	Red-Deer.....	Calgary, (Alb.)
WILLIAM JAMES HARMER.....	Edmonton.....	Edmonton, (Alb.)
GERALD VERNER WHITE, C.B.E.....	Pembroke.....	Pembroke, (Ont.)
SIR THOMAS CHAPAIS, C.B.....	Grandville.....	Québec, (P.Q.)
JOHN ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.....	Shédiac, (N.-B.)
JAMES A. CALDER, C.P.....	Saltcoats.....	Regina, (Sask.)
ROBERT F. GREEN.....	Kootenay.....	Victoria, (C.-B.)
ARTHUR C. HARDY, C.P.....	Leeds.....	Brockville, (Ont.)
SIR ALLEN BRISTOL AYLESWORTH, C.P., C.C.M.G.....	York-Nord.....	Toronto, (Ont.)
WILLIAM ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.....	Lethbridge, (Alb.)
ARTHUR BLISS COPP, C.P.....	Westmorland.....	Sackville, (N.-B.)
JOHN PATRICK MOLLOY.....	Provencher.....	Winnipeg, (Man.)
DANIEL E. RILEY.....	High-River.....	High-River, (Alb.)
WILLIAM H. MCGUIRE.....	York-Est.....	Toronto, (Ont.)
DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal, (P.Q.)
GUSTAVE LACASSE.....	Essex.....	Tecumseh, (Ont.)
WALTER E. FOSTER, C.P.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, (N.-B.)
CAIRINE R. WILSON (Mme).....	Rockliffe.....	Ottawa, (Ont.)
JAMES MURDOCK, C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, (Ont.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
JOHN EWEN SINCLAIR, C.P.....	Queen's.....	Emerald, (Î. P.-É.)
JAMES H. KING, C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, (C.-B.)
ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.....	Ponteix, (Sask.)
ALEXANDER D. McRAE, C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, (C.-B.)
CHARLES COLQUHOUN BALLANTYNE, C.P.....	Alma.....	Montréal, (P.Q.)
WILLIAM HENRY DENNIS.....	Halifax.....	Halifax, (N.-É.)
JOHN ALEXANDER MACDONALD.....	Richmond-Cap-Breton- Ouest.	St. Peters, Cap-Breton, (N.-É.)
LUCIEN MORAUD.....	La Salle.....	Québec, (P.Q.)
RALPH BYRON HORNER.....	Saskatchewan-Nord.....	Blaine-Lake, (Sask.)
WALTER MORLEY ASELTINE.....	Saskatchewan-Ouest- Central.	Rosetown, (Sask.)
FELIX P. QUINN.....	Bedford-Halifax.....	Bedford, (N.-É.)
JOHN L. P. ROBICHEAU.....	Digby-Clare.....	Maxwellton, (N.-É.)
JOHN A. MACDONALD, C.P.....	Cardigan.....	Cardigan, (Î. P.-É.)
DONALD SUTHERLAND, C.P.....	Oxford.....	Ingersoll, (Ont.)
IVA CAMPBELL FALLIS (Mme).....	Peterborough.....	Peterborough, (Ont.)
GEORGE B. JONES, C.P.....	Royal.....	Apohaqui, (N.-B.)
ANTOINE-J. LÉGER.....	L'Acadie.....	Moncton, (N.-B.)
HENRY A. MULLINS.....	Marquette.....	Winnipeg, (Man.)
JOHN T. HAIG.....	Winnipeg.....	Winnipeg, (Man.)
EUGÈNE PAQUET, C. P.....	Lauzon.....	Saint-Romuald, (P.Q.)
WILLIAM DUFF.....	Lunenburg.....	Lunenburg, (N.-É.)
JOHN W. de B. FARRIS.....	Vancouver-Sud.....	Vancouver, (C.-B.)
ADRIAN K. HUGESSEN.....	Inkerman.....	Montréal, (P.Q.)
NORMAN P. LAMBERT.....	Ottawa.....	Ottawa, (Ont.)
DUNCAN McL. MARSHALL.....	Peel.....	Toronto, (Ont.)
J.-FERNAND FAFARD.....	De la Durantaye.....	L'Islet, (P.Q.)
ARTHUR-LUCIEN BEAUBIEN.....	Saint-Jean-Baptiste.....	Saint-Jean-Baptiste, (Man.)
JOHN J. STEVENSON.....	Prince-Albert.....	Regina, (Sask.)
ARISTIDE BLAIS.....	Saint-Albert.....	Edmonton, (Alb.)
DONALD MACLENNAN.....	Margaree-Forks.....	Margaree-Forks, (N.-É.)
CHARLES BENJAMIN HOWARD.....	Wellington.....	Sherbrooke, (P.Q.)
ÉLIE BEAUREGARD.....	Rougemont.....	Montréal, (P.Q.)
ATHANASE DAVID.....	Sorel.....	Montréal, (P.Q.)
ÉDOUARD-CHARLES ST-PÈRE.....	De Lanaudière.....	Montréal, (P.Q.)
SALTER ADRIAN HAYDEN.....	Toronto.....	Toronto, (Ont.)
NORMAN McLEOD PATERSON.....	Thunder-Bay.....	Fort-William, (Ont.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
WILLIAM JAMES HUSHION.....	Victoria.....	Westmount, (P.Q.)
JOSEPH JAMES DUFFUS.....	Peterborough-Ouest.....	Peterborough, (Ont.)
WILLIAM DAUM EULER, C.P.....	Waterloo.....	Kitchener, (Ont.)
LÉON-MERCIER GOUIN.....	De Salaberry.....	Montréal, (P.Q.)
THOMAS VIEN, (PRÉSIDENT).....	De Lorimier.....	Outremont, (P.Q.)
PAMPHILE-RÉAL DUTREMBLAY.....	Repentigny.....	Montréal, (P.Q.)
WILLIAM RUPERT DAVIES.....	Kingston.....	Kingston, (Ont.)
JOSEPH J. BENCH.....	Lincoln.....	St. Catharines, (Ont.)
JAMES PETER MCINTYRE.....	Mount-Stewart.....	Mount-Stewart, (Î.P.-É.)
GORDON PETER CAMPBELL.....	Toronto.....	Toronto, (Ont.)
WISHART McL. ROBERTSON.....	Shelburne.....	Halifax, (N.-É.)
JOHN FREDERICK JOHNSTON.....	Saskatchewan-Central..	Bladworth, (Sask.)
TÉLESPHORE-DAMIEN BOUCHARD.....	Laurentides.....	Saint-Hyacinthe, (P.Q.)
ARMAND DAIGLE.....	Mille-Iles.....	Montréal, (P.Q.)
JOSEPH-ARTHUR LESAGE.....	Golfe.....	Québec, (P.Q.)
CYRILLE VAILLANCOURT.....	Kennébec.....	Lévis, (P.Q.)
JACOB NICOL.....	Bedford.....	Sherbrooke, (P.Q.)

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

LE 16 AVRIL 1945

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
ASELTINE (W. M.).....	Saskatchewan-Ouest-Central	Rosetown, (Sask.)
AYLESWORTH (SIR ALLEN), C.P., C.C.M.G..	York-Nord.....	Toronto, (Ont.)
BALLANTYNE (C. C.), C.P.....	Alma.....	Montréal, (P.Q.)
BARNARD (G. H.).....	Victoria.....	Victoria, (C.-B.)
BEAUBIEN (A.-L.).....	Saint-Jean-Baptiste.....	Saint-Jean-Baptiste, (Man.)
BEAUBIEN (C.-P.).....	Montarville.....	Montréal, (P.Q.)
BEAUREGARD (É.).....	Rougemont.....	Montréal, (P.Q.)
BENCH (J. J.).....	Lincoln.....	St. Catharines, (Ont.)
BLAIS (A.).....	Saint-Albert.....	Edmonton, (Alb.)
BOUCHARD (T.-D.).....	Laurentides.....	Saint-Hyacinthe, (P.Q.)
BOURQUE (T.-J.).....	Richibouctou.....	Richibouctou, (N.-B.)
BUCHANAN (W. A.).....	Lethbridge.....	Lethbridge, (Alb.)
CALDER (J. A.), C.P.....	Saltcoats.....	Regina, (Sask.)
CAMPBELL (G. P.).....	Toronto.....	Toronto, (Ont.)
CHAPAIS (SIR THOMAS), C.B.....	Grandville.....	Québec, (P.Q.)
COPP (A. B.), C.P.....	Westmorland.....	Sackville, (N.-B.)
DAIGLE (A.).....	Mille-Iles.....	Montréal, (P.Q.)
DAVID (A.).....	Sorel.....	Montréal, (P.Q.)
DAVIES (W. R.).....	Kingston.....	Kingston, (Ont.)
DENNIS (W. H.).....	Halifax.....	Halifax, (N.-É.)
DONNELLY (J. J.).....	Bruce-Sud.....	Pinkerton, (Ont.)
DUFF (W.).....	Lunenburg.....	Lunenburg, (N.-É.)
DUFFUS (J. J.).....	Peterborough-Ouest.....	Peterborough, (Ont.)
DUTREMBLAY (P.-R.).....	Repentigny.....	Montréal, (P.Q.)
EULER (W. D.), C.P.....	Waterloo.....	Kitchener, (Ont.)
FAPARD (J.-F.).....	De la Durantaye.....	L'Islet, (P.Q.)
FALLIS (MME IVA CAMPBELL).....	Peterborough.....	Peterborough, (Ont.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
FARRIS (J. W. de B.).....	Vancouver-Sud.....	Vancouver, (C.-B.)
FOSTER (W. E.), C.P.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, (N.-B.)
GOUIN (L.-M.).....	De Salaberry.....	Montréal, (P.Q.)
GREEN (R. F.).....	Kootenay.....	Victoria, (C.-B.)
HAIG (J. T.).....	Winnipeg.....	Winnipeg, (Man.)
HARDY (A. C.), C.P.....	Leeds.....	Brockville, (Ont.)
HARMER (W. J.).....	Edmonton.....	Edmonton, (Alb.)
HAYDEN (S. A.).....	Toronto.....	Toronto, (Ont.)
HORNER (R. B.).....	Saskatchewan-Nord.....	Blaine-Lake, (Sask.)
HOWARD (C. B.).....	Wellington.....	Sherbrooke, (P.Q.)
HUGESSEN (A. K.).....	Inkerman.....	Montréal, (P.Q.)
HUSHION (W. J.).....	Victoria.....	Westmount, (P.Q.)
JOHNSTON (J. F.).....	Saskatchewan-Central....	Bladworth, (Sask.)
JONES (G. B.), C.P.....	Royal.....	Apoahqui, (N.-B.)
KING (J. H.), C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, (C.-B.)
LACASSE (G.).....	Essex.....	Tecumseh, (Ont.)
LAMBERT (N. P.).....	Ottawa.....	Ottawa, (Ont.)
LÉGER (A.-J.).....	L'Acadie.....	Moncton, (N.-B.)
LESAGE (J.-A.).....	Golfe.....	Québec, (P.Q.)
MACDONALD (J. A.).....	Richmond-Cap-Breton- Ouest.....	St. Peters, Cap-Breton, (N.-É.)
MACDONALD (J. A.), C.P.....	Cardigan.....	Cardigan, (Î.P.-É.)
MACLENNAN (D.).....	Margaree-Forks.....	Margaree-Forks, (N.-É.)
MARCOTTE (A.).....	Ponteix.....	Ponteix, (Sask.)
MARSHALL (D. McL.).....	Peel.....	Toronto, (Ont.)
MCDONALD (J. A.).....	Shédiac.....	Shédiac, (N.-B.)
MCGUIRE (W. H.).....	York-Est.....	Toronto, (Ont.)
MCINTYRE (J. P.).....	Mount-Stewart.....	Mount-Stewart, (Î.P.-É.)
MCRÆ (A. D.), C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, (C.-B.)
MICHENER (E.).....	Red-Deer.....	Calgary, (Alb.)
MOLLOY (J. P.).....	Provencher.....	Winnipeg, (Man.)
MORAUD (L.).....	La Salle.....	Québec, (P.Q.)
MULLINS (H. A.).....	Marquette.....	Winnipeg, (Man.)
MURDOCK (J.), C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, (Ont.)
NICOL (J.).....	Bedford.....	Sherbrooke, (P.Q.)
PAQUET (E.), C. P.....	Lauzon.....	Saint-Romuald, (P.Q.)
PATERSON (N. McL.).....	Thunder-Bay.....	Fort-William, (Ont.)
QUINN (F. P.).....	Bedford-Halifax.....	Bedford, (N.-É.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
RAYMOND (D.).....	De la Vallière.....	Montréal, (P.Q.)
RILEY (D. E.).....	High-River.....	High-River, (Alb.)
ROBERTSON (W. McL.).....	Shelburne.....	Halifax, (N.-É.)
ROBICHEAU (J. L. P.).....	Digby-Clare.....	Maxwellton, (N.-É.)
SINCLAIR (J. E.), C.P.....	Queen's.....	Emerald, (Î. P.-É.)
SMITH (E. D.).....	Wentworth.....	Winona, (Ont.)
STEVENSON (J. J.).....	Prince-Albert.....	Regina, (Sask.)
ST-PÈRE (É.-C.).....	De Lanaudière.....	Montréal, (P.Q.)
SUTHERLAND (D.), C.P.....	Oxford.....	Ingersoll, (Ont.)
TANNER (C. E.).....	Pictou.....	Pictou, (N.-É.)
VAILLANCOURT (C.).....	Kennébec.....	Lévis, (P.Q.)
VIEU (T.), (PRÉSIDENT).....	De Lorimier.....	Outremont, (P.Q.)
WHITE (G. V.), C.B.E.....	Pembroke.....	Pembroke, (Ont.)
WILSON (Mme CAIRINE R.).....	Rockcliffe.....	Ottawa, (Ont.)

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCES

LE 16 AVRIL 1945

ALBERTA,—6

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 EDWARD MICHENER.....	Calgary.
2 WILLIAM JAMES HARMER.....	Edmonton.
3 WILLIAM ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.
4 DANIEL E. RILEY.....	High-River.
5 ARISTIDE BLAIS.....	Edmonton.
6	

COLOMBIE-BRITANNIQUE,—6

LES HONORABLES	
1 GEORGE HENRY BARNARD.....	Victoria.
2 ROBERT F. GREEN.....	Victoria.
3 JAMES H. KING, C.P.....	Victoria.
4 ALEXANDER D. McRAE, C.B.....	Vancouver.
5 JOHN W. DEB. FARRIS.....	Vancouver.
6	

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,—4

LES HONORABLES	
1 JOHN EWEN SINCLAIR, C.P.....	Emerald.
2 JOHN A. MACDONALD, C.P.....	Cardigan.
3 JAMES PETER McINTYRE.....	Mount-Stewart.
4	

MANITOBA,—6

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 JOHN PATRICK MOLLOY.....	Winnipeg.
2 HENRY A. MULLINS.....	Winnipeg.
3 JOHN T. HAIG.....	Winnipeg.
4 A.-L. BEAUBIEN.....	Saint-Jean-Baptiste.
5	
6	

NOUVEAU-BRUNSWICK,—10

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 THOMAS-JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.
2 JOHN ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.
3 ARTHUR BLISS COPP, C.P.....	Sackville.
4 WALTER E. FOSTER, C.P.....	Saint-Jean.
5 GEORGE B. JONES, C.P.....	Apohaqui.
6 ANTOINE-J. LÉGER.....	Moncton.
7	
8	
9	
10	

NOUVELLE-ÉCOSSE,—10

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 CHARLES E. TANNER.....	Pictou.
2 WILLIAM H. DENNIS.....	Halifax.
3 JOHN A. MACDONALD.....	St. Peters, Cap-Breton.
4 FELIX P. QUINN.....	Bedford.
5 JOHN L. P. ROBICHEAU.....	Maxwellton.
6 WILLIAM DUFF.....	Lunenburg.
7 DONALD MACLENNAN.....	Margaree-Forks.
8 WISHART MCL. ROBERTSON.....	Halifax.
9	
10	

ONTARIO,—24

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 ERNEST D. SMITH.....	Winona.
2 JAMES J. DONNELLY.....	Pinkerton.
3 GERALD VERNER WHITE, C.B.E.....	Pembroke.
4 ARTHUR C. HARDY, C.P.....	Brockville.
5 SIR ALLEN BRISTOL AYLESWORTH, C.P., C.C.M.G.....	Toronto.
6 WILLIAM H. MCGUIRE.....	Toronto.
7 GUSTAVE LACASSE.....	Tecumseh.
8 CAIRINE R. WILSON (Mme).....	Ottawa.
9 JAMES MURDOCK, C.P.....	Ottawa.
10 DONALD SUTHERLAND, C.P.....	Ingersoi.
11 IVA CAMPBELL FALLIS (Mme).....	Peterborough.
12 NORMAN P. LAMBERT.....	Ottawa.
13 DUNCAN McL. MARSHALL.....	Toronto.
14 SALTER ADRIAN HAYDEN.....	Toronto.
15 NORMAN McLEOD PATERSON.....	Fort-William.
16 JOSEPH JAMES DUFFUS.....	Peterborough.
17 WILLIAM DAUM EULER, C.P.....	Kitchener.
18 WILLIAM RUPERT DAVIES.....	Kingston.
19 JOSEPH J. BENCH.....	St. Catharines.
20 GORDON PETER CAMPBELL.....	Toronto.
21	
22	
23	
24	

QUÉBEC,—24

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
1 CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal.
2 SIR THOMAS CHAPAIS, C.B.....	Grandville.....	Québec.
3 DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal.
4 CHARLES C. BALLANTYNE, C.P.....	Alma.....	Montréal.
5 LUCIEN MORAUD.....	La Salle.....	Québec.
6 EUGÈNE PAQUET, C.P.....	Lauzon.....	Saint-Romuald.
7 ADRIAN K. HUGESSEN.....	Inkerman.....	Montréal.
8 J.-FERNAND FAFARD.....	De la Durantaye.....	L'Islet.
9 CHARLES BENJAMIN HOWARD.....	Wellington.....	Sherbrooke.
10 ÉLIE BEAUREGARD.....	Rougemont.....	Montréal.
11 ATHANASE DAVID.....	Sorel.....	Montréal.
12 ÉDOUARD-CHARLES ST-PÈRE..	De Lanaudière.....	Montréal.
13 WILLIAM JAMES HUSHION.....	Victoria.....	Westmount.
14 LÉON-MERCIER GOUIN.....	De Salaberry.....	Montréal.
15 THOMAS VIEN, (PRÉSIDENT).....	De Lorimier.....	Outremont.
16 PAMPHILE-RÉAL DUTREMBLAY.....	Repentigny.....	Montréal.
17 TÉLESPHORE-DAMIEN BOUCHARD.....	Laurentides.....	Saint-Hyacinthe.
18 ARMAND DAIGLE.....	Mille-Iles.....	Montréal.
19 JOSEPH-ARTHUR LESAGE.....	Golfe.....	Québec.
20 CYRILLE VAILLANCOURT.....	Kennébec.....	Lévis.
21 JACOB NICOL.....	Bedford.....	Sherbrooke.
22.....		
23.....		
24.....		

SASKATCHEWAN,—6

LES HONORABLES	
1 JAMES A. CALDER, C.P.....	Regina.
2 ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.
3 RALPH B. HORNER.....	Blaine-Lake.
4 WALTER M. ASELTINE.....	Rosetown.
5 J. J. STEVENSON.....	Regina.
6 J. FREDERICK JOHNSTON.....	Bladworth.

DÉBATS

DU

SÉNAT DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

SÉNAT

Présidence de l'honorable THOMAS VIEN

Lundi 19 mars 1945.

Le Parlement du Canada ayant été, par proclamation du Gouverneur général, convoqué aujourd'hui pour l'expédition des affaires:

La séance est ouverte à deux heures et demie de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières.

OUVERTURE DE LA SESSION

Son Honneur le Président avise le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général l'informant que Son Excellence arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à trois heures de l'après-midi, et qu'elle se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la sixième session de la dix-neuvième législature du Dominion lorsqu'on lui fera savoir que tout est prêt.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

DISCOURS DU TRÔNE

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général se rend à la salle du Sénat et prend place au trône. Il plaît à Son Excellence de requérir la présence de la Chambre des communes, et celle-ci étant venue avec son Orateur, il plaît à Son Excellence d'ouvrir la sixième session de la dix-neuvième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués pour expédier les affaires qu'il est de l'intérêt national de terminer avant l'expiration de la présente législature.

Depuis que je vous ai adressé la parole, la guerre s'est poursuivie en Europe et en Asie avec un acharnement implacable. En Europe, l'avance rapide des forces alliées nous donne tout lieu de croire à une victoire décisive. Le Canada est plus fier que jamais des exploits splendides de ses forces combattantes, sur mer, sur terre et dans les airs.

Le Gouvernement a accepté l'invitation faite au Canada d'envoyer des délégués à une Conférence des Nations Unies qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril, en vue de rédiger la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales. Mes ministres sont d'avis que la délégation canadienne à San-Francisco devrait compter sur l'appui le plus ample possible du Parlement. En conséquence, on soumettra à votre approbation une résolution conjointe des deux Chambres.

Membres de la Chambre des communes,

La présente législature aura atteint son terme le 17 avril. Une élection générale aura lieu peu de temps après. Vous serez appelés à prendre les dispositions financières requises pour assurer la conduite efficace de la guerre, et pour subvenir aux dépenses ordinaires de l'Etat pendant l'intervalle qui s'écoulera entre la fin de l'année financière en cours et l'ouverture d'une nouvelle législature.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence guider vos délibérations en ce moment solennel de l'histoire du monde.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A, Loi concernant les chemins de fer—
L'honorable M. King.

ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. King, il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mercredi prochain.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

L'honorable M. King propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mardi 20 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

FEU LES SÉNATEURS CANTLEY ET BLACK

HOMMAGES À LEUR MÉMOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable J. H. KING: Honorables sénateurs, avant de passer aux quelques travaux qui nous attendent, j'annonce à la Chambre le décès, survenu depuis notre dernière réunion, de deux de nos estimés collègues, l'honorable sénateur de New-Glasgow (l'hon. M. Cantley) et l'honorable sénateur senior de Westmorland (l'hon. M. Black).

L'honorable sénateur Cantley est mort chez lui à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, le 24 février. Sa carrière publique fut longue et active. Tout jeune, il s'intéressa à l'exploitation des industries de la houille et de l'acier en Nouvelle-Ecosse et par la suite devint président de la Nova Scotia Mining Society. Pendant la dernière guerre, le gouvernement de l'époque utilisa ses connaissances et son expérience, et l'honorable sénateur fut le premier membre de la Commission canadienne des obus, établie en 1914. L'année suivante il devint président de la commission canadienne des ressources en munitions.

Bien connu dans les milieux industriels, le colonel Cantley est un ancien président de l'Association des manufacturiers canadiens. Il était aussi président honoraire de l'American Iron and Steel Institute, membre de la Société royale des arts, Londres, Angleterre, et membre associé de l'American Geographical Society. Au sein du premier conseil d'administration du National-Canadien, il représentait la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. KING.

Il débuta en politique assez tard dans la vie, posant sa candidature au nom de son parti en 1921 dans la circonscription de Pictou. Il fut défait en cette occasion, mais il réussit en 1925, puis de nouveau en 1926 et en 1930. Il demeura député à la Chambre des communes jusqu'au 20 juillet 1935, date de sa nomination au Sénat.

Au nom de mes collègues et en mon propre nom, je désire exprimer à la famille éprouvée nos plus sincères condoléances.

Le sénateur Black est originaire de Sackville, Nouveau-Brunswick. Il fit ses études primaires à l'école publique de Sackville puis étudia à l'Université Mount-Allison. Il s'intéressa à son alma mater à titre de membre du bureau des régentes ainsi que de président du comité des finances.

Il se lança dans des entreprises commerciales sur une grande échelle non seulement dans son comté mais dans toute sa province natale. Il dirigeait l'importante société Joseph L. Black and Son, Limited, qui exploitait non seulement un magasin général mais aussi une grande entreprise de bois. Il fut également président de la New-Brunswick Telephone Company, poste qu'il ne résigna que récemment après l'avoir occupé pendant quelque vingt-cinq ans. En outre, il fut administrateur de la Maritime Life Assurance Company, de la Maritime Trust Company et de la Maritime Broadcasting Company. Il devint maire de Sackville en 1921 et représenta son comté à l'Assemblée législative de sa province. Au cours de la dernière guerre, il servit outre-mer avec le rang de major de brigade.

Nommé au Sénat en 1921, il en était depuis 24 ans l'un des membres les plus éminents. Tous les honorables sénateurs le connaissaient bien. Il participa activement aux délibérations de la Chambre et joua un rôle important dans les travaux en comité ayant présidé, pendant plusieurs années, le comité des banques et du commerce. Les services qu'il a rendus à la Chambre ont été, j'en suis sûr, vivement appréciés. C'était un homme de principe, qui n'hésitait pas à énoncer ses convictions en temps voulu. Il avait la parole facile, et on l'écoutait toujours avec intérêt.

Au nom de mes collègues et en mon propre nom, je désire exprimer à Mme Black et aux autres membres de la famille nos plus sincères condoléances.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, nous pleurons aujourd'hui la perte de deux membres du Sénat très estimés et hautement appréciés, les honorables sénateurs Black et Cantley dont vient de parler l'honorable leader.

Le décès du sénateur Black me fut un rude coup. Il ne se portait peut-être pas aussi bien que d'ordinaire la dernière fois que nous

l'avons vu, mais sa santé ne paraissait pas s'affaiblir. Je l'ai prié au cours de la dernière session de prononcer un discours sur la question des renforts; il accéda à ma demande avec bienveillance, et les honorables sénateurs se rappellent son allocution éloquente, concise et instructive.

L'honorable leader a esquissé la remarquable carrière de l'honorable sénateur Black qui fut vraiment un pionnier canadien. D'humble origine, il devint un citoyen éminent du Nouveau-Brunswick et du Canada, étant haut placé non seulement dans le domaine commercial et financier mais aussi dans les cercles académiques. Chose admirable, durant la dernière guerre, alors qu'il approchait la cinquante, il s'offrit comme volontaire pour le service outre-mer où il commanda une brigade et fut blessé. Les Canadiens en général connaissent ses magnifiques états de service. Comme l'a si bien dit l'honorable leader, notre regretté collègue s'est rendu très utile au Sénat pendant presque vingt-cinq ans, non seulement à la Chambre mais aussi en comité. Aussi, la famille, le Sénat, le Parlement et le pays tout entier sont-ils vivement éprouvés par la perte d'un homme si distingué et si compétent.

Je m'associe à mon honorable ami pour exprimer à Mme Black et aux autres membres de la famille plongée dans le deuil nos plus sincères condoléances.

Je connaissais très bien le sénateur Cantley et, à titre de membre du gouvernement d'union au cours de la dernière guerre, j'ai souvent eu l'occasion de le rencontrer. Il m'a fait plaisir que l'honorable leader rappelle les excellents conseils donnés au gouvernement par le colonel Cantley, c'est ainsi qu'on le désignait à cette époque-là, au sujet de l'acier, de la houille et aussi de la fabrication des obus. A ce moment-là le gouvernement doutait que le pays fût en mesure de se lancer dans cette entreprise, mais grâce aux précieux renseignements que le colonel Cantley communiqua généreusement au gouvernement et au premier ministre, le très honorable sir Robert Borden, on commença la fabrication des obus qui fut certes un grand succès.

L'honorable sénateur Contley a vécu jusqu'à un bel âge, ayant dépassé quatre-vingts ans. Bien qu'invalide vers la fin, il retint le plein exercice de ses facultés.

Je m'associe à mon honorable ami et à tous les honorables sénateurs de ce côté-ci de la Chambre pour exprimer à la famille de notre regretté collègue nos plus sincères condoléances.

L'honorable GEORGE B. JONES: Honorables sénateurs, je désire m'associer aux observations formulées par les honorables leaders des deux côtés de la Chambre à l'occasion

du décès d'un collègue et ancien ami, l'honorable sénateur Frank B. Black. On a déjà signalé le lieu de sa naissance, les écoles qu'il a fréquentées et le vif intérêt qu'il portait à l'Université Mount-Allison. Il en était le Régent et pendant plusieurs années, il remplit avec honneur les fonctions de président du comité des finances, charge dans laquelle il se distingua.

L'honorable sénateur Black possédait de vastes intérêts commerciaux. Il était non seulement marchand, commerçant de bois et fabricant, mais il exploitait des fermes sur une grande échelle et élevait des troupeaux sur ses belles fermes dans les environs de Sackville. Je lui étais associé dans bon nombre d'industries considérables et l'estimais un des hommes d'affaires les plus actifs et les plus compétents de ma connaissance. L'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. King) a rappelé que, pendant près de vingt-cinq ans, notre regretté collègue fut président de la New-Brunswick Telephone Company. Pendant quarante-et-un ans, il fit partie également du conseil d'administration de la même société qui, d'humble qu'elle était, devint une entreprise considérable, bien administrée et rendant d'excellents services au Nouveau-Brunswick.

On a aussi parlé des états de service militaire de l'honorable sénateur Black et on a rappelé qu'il fut blessé au cours du dernier conflit; j'y fais allusion en passant.

L'honorable sénateur Black s'intéressa activement aux affaires municipales de Sackville. Si j'ai bonne mémoire, il fut deux fois élu maire de cette ville, et il fut également un de mes collègues à l'Assemblée législative. Bien que peu communicatif, il se rendit très utile au Sénat et il nous manquera certainement ici. Il remplissait la charge importante de président du comité des banques et du commerce et en dirigeait les délibérations avec compétence, distinction et justice.

Je désire m'associer aux honorables leaders pour exprimer à Mme Black, la veuve de notre regretté collègue, ainsi qu'à ses deux fils et trois filles nos sincères condoléances.

L'honorable A. B. COPP: Honorables sénateurs, si je n'avais été un concitoyen de feu le sénateur Black pendant près de cinquante ans, je me serais contenté de m'associer aux observations formulées jusqu'ici sans prendre moi-même la parole. L'honorable sénateur Black avait d'excellents antécédents. Le sang des vieux pays lui coulait dans les veines, la famille de son père étant venue d'Ecosse en 1774, celle de sa mère étant originaire d'Angleterre. La fusion d'Écossais et d'Anglais donne d'excellents résultats, comme en font foi tous les membres de la famille. Je ne

me souviens pas de la date exacte où son père, Joseph L. Black, se lança dans le commerce. A ce moment-là, Sackville n'existait pas et il s'établit comme marchand pionnier en dehors des limites de la présente ville; il ne possédait aucun capital et ne pouvait compter que sur sa diligence au travail, sa persévérance et la volonté de réussir. Ses efforts furent couronnés de succès. Je ne suis pas très renseigné sur sa jeunesse, mais à ma connaissance, Joseph L. Black était l'un des principaux marchands de l'endroit. Il était propriétaire d'un grand magasin de campagne et, comme l'a dit l'honorable préopinant (l'honorable M. Jones), il exploitait non seulement ce commerce-là mais s'intéressait également à l'exploitation forestière et à l'agriculture. Dans notre région, il fut l'un des premiers à drainer les marécages pour les transformer en terre fertile propre à la culture du foin. Lorsque ses enfants atteignirent la maturité—en plus de notre regretté collègue, il avait un autre fils—il constitua son commerce en corporation, et c'est ainsi que l'entreprise est exploitée depuis.

Les intérêts de l'honorable sénateur Black étaient variés. C'était tout naturel pour lui non seulement de diriger de vastes entreprises commerciales mais aussi de jouer un rôle important dans le domaine de la politique. Dans ma jeunesse, son père avait été élu à l'Assemblée législative une fois sinon deux.

Je le répète, l'honorable sénateur Black et moi avons été concitoyens pendant près de cinquante ans; nous n'étions pas toujours du même avis, mais nous n'avons jamais cessé d'être bons amis. Dans plusieurs élections, nous étions candidats opposés; tantôt l'un gagnait, tantôt l'autre. Le sénateur Black fut député à l'Assemblée législative de 1912 à 1916, je crois, et, comme l'a fait remarquer l'honorable sénateur de Royal (l'honorable M. Jones), il s'intéressa alors activement aux questions provinciales. Il occupa plusieurs postes importants. Il épousa la fille de l'ancien gouverneur Wood, mariage qui unissait deux des familles les plus distinguées de Sackville. Il marcha sur les traces de son père, poursuivit l'exploitation de son commerce, de son industrie du bois et de ses fermes ainsi que d'autres industries dans un certain nombre desquelles je lui fus associé. Durant toutes ces années, jamais nous n'avons échangé de mots malveillants malgré nos divergences d'opinion dans le domaine de la politique; du point de vue personnel, en affaires et au jeu, nous étions amis intimes.

Je connais très bien sa famille et je tiens à m'associer aux autres honorables sénateurs pour exprimer à Mme Black et à sa famille plongée dans le deuil nos sincères condoléances. Je crois que le commerce entrepris par Joseph

L'hon. M. COOP.

L. Black et poursuivi par la société dont notre regretté collègue était le président sera exploité avec autant de succès par la troisième génération.

Le Sénat n'a qu'à se féliciter d'avoir eu à son service feu le sénateur Black; je me rends compte aussi de tout ce qu'il a fait pour Sackville et de ce qu'il représentait pour ses concitoyens. Je m'associe sincèrement aux hommages que lui ont rendus les honorables leaders des deux côtés de la Chambre et l'honorable sénateur de Royal (l'hon. M. Jones).

L'honorable WILLIAM DUFF: Honorable sénateur, je suis sûr que les hommages rendus à la mémoire de nos regrettés collègues, les honorables sénateurs Black et Cantley, nous ont fort impressionnés.

Les observations de l'honorable sénateur de Royal (l'hon. M. Jones) et de l'honorable sénateur de Westmorland (l'hon. M. Copp) au sujet de feu le sénateur Black m'ont particulièrement frappé. Etant originaire de la Nouvelle-Ecosse, j'aimerais consacrer quelques instants à parler de notre regretté collègue, l'honorable sénateur Cantley. Le colonel Cantley fut pendant soixante ans un personnage de marque en Nouvelle-Ecosse non seulement dans les milieux commerciaux mais aussi dans le monde politique. Un peu plus âgé que moi, il me considérait peut-être plus ou moins comme un adolescent. Dans les premiers temps, alors que nous étions tous deux engagés dans des occupations ardues, nous avions des divergences d'opinion sur des questions d'ordre politique. Evidemment, les hommes d'affaires de la Nouvelle-Ecosse s'intéressent à la politique parce qu'ils y prennent plaisir. Tous deux, nous étions hommes d'affaires mais nous estimions qu'il y allait de notre devoir envers la collectivité et le pays de participer à la vie publique de la province. A ce moment-là, nous ne partagions pas les mêmes idées au sujet de la politique, mais je crois sincèrement que la population de la Nouvelle-Ecosse respectait le colonel Cantley plus que tout autre homme de la province. Pendant un certain nombre d'années, il fut membre de la Chambre des communes, puis il passa au Sénat.

Sa compétence en affaires était reconnue non seulement au pays mais également aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il joua un rôle important au cours du dernier conflit. Comme l'a signalé l'honorable sénateur d'Alma (l'hon. M. Ballantyne), le gouvernement de l'époque se renseigna auprès du colonel Cantley sur des questions commerciales, se rendant compte que ses conseils étaient bien fondés et valaient la peine d'être suivis.

Je devins particulièrement intime,—dirais-je?—avec notre regretté collègue en 1924 et 1925. Le colonel Cantley était un homme de principe; une fois qu'il avait pris une décision, il était prêt à combattre,—non pas jusqu'aux conséquences extrêmes, mais dans la mesure nécessaire pour soutenir ses convictions. Je n'oublierai jamais la correspondance que nous avons échangée dans ces jours difficiles. Ses lettres m'encourageaient et m'ont aidé à prendre une décision sur l'attitude que je devais adopter en un autre endroit au sujet d'une importante question qui nous intéressait vivement tous deux. A partir de ce moment-là, nous sommes devenus bons amis, en cet autre endroit et ici. Nous ne discutons pas les questions sur lesquelles nous ne pouvions nous entendre, et nos rapports personnels étaient tels que, à mon sens, la Nouvelle-Ecosse en particulier et le pays dans l'ensemble perdent, avec le décès de cet éminent personnage, un de leurs grands citoyens.

On me permettra de conclure l'hommage sincère que je rends à la mémoire de mon vieil ami par une citation qui résume bien la situation qu'occupait le colonel Cantley dans la vie commerciale et politique du pays:

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime
And, departing, leave behind us
Footprints on the sands of time.

A titre de néo-écossais et d'ancien ami du colonel Cantley et de sa famille, j'exprime à ses parents non seulement en mon propre nom mais au nom de mes collègues de la Nouvelle-Ecosse qui siègent des deux côtés de la Chambre, nos sincères condoléances dans la dure épreuve qui les frappe.

L'honorable FELIX P. QUINN: Honorables sénateurs, je tiens moi aussi à rendre hommage à la mémoire de nos regrettés collègues, particulièrement à celle de mon ancien voisin de siège et collègue de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable colonel Thomas Cantley.

Comme l'a fait remarquer l'honorable sénateur de Lunenburg (l'honorable M. Duff) le colonel Cantley était un personnage de marque dans la vie industrielle et commerciale de la Nouvelle-Ecosse. Ses intérêts n'étaient pas limités à sa province natale mais s'étendaient à tout le Canada. Nous connaissons bien la contribution qu'il apporta à l'exploitation des mines et des aciéries de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. King) ainsi que l'honorable leader de ce côté-ci de la Chambre (l'honorable M. Ballantyne) y ont fait allusion. On peut dire que le colonel Cantley est un des piliers du Canada. Il nous faut au pays des hommes de sa trempe, car dans le passé, ce sont de tels hommes qui ont donné son essor au Canada. Homme de prin-

cipes, le colonel Cantley soutenait ses convictions avec intrépidité. Comme l'a dit l'honorable sénateur de Lunenburg, une fois que notre regretté collègue avait pris une décision, il la défendait sans broncher.

Le colonel Cantley participa activement à la vie politique de sa province natale. Il entra à la Chambre des communes en 1925,—la même année que moi,—fut réélu en 1926 et de nouveau en 1930. Lui et moi nous avons été nommés au Sénat en même temps et j'ai toujours eu à me féliciter de mes rapports avec lui. Il est regrettable qu'un accident lui ait altéré l'ouïe, ce qui l'empêchait de prendre part à nos délibérations. Autrement, vous l'auriez souvent entendu. Comme l'a dit l'honorable sénateur de Lunenburg, le colonel Cantley était toujours prêt à aider autrui de ses conseils et je puis vous assurer qu'ils étaient excellents.

Je tiens à m'associer aux honorables sénateurs qui ont pris la parole avant moi pour exprimer aux parents de notre regretté collègue nos sincères condoléances dans la dure épreuve qui les frappe.

TRAVAUX DU SÉNAT

AJOURNEMENT

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, l'honorable leader du Gouvernement m'a fait entendre que demain, une fois proposée et appuyée l'adresse en réponse au discours du trône, le Sénat s'ajournera jusqu'à mardi prochain et qu'à ce moment les autres honorables sénateurs qui le désirent prendront la parole.

L'honorable M. KING: Les travaux dont la Chambre est saisie sont presque entièrement limités aux questions qui ont nécessité la convocation de la présente session. Il s'agit de la conférence internationale qui aura lieu à San-Francisco et qui est venue sur le tapis depuis le dernier ajournement. Le Gouvernement doit aussi demander et obtenir des crédits provisoires qui permettront d'administrer le pays dans l'intervalle entre la dissolution du présent Parlement et les élections générales qui seront suivies de la convocation d'un nouveau Parlement. On ne se propose pas d'établir de comités permanents au cours de la présente session. Je crois qu'il n'y aura que peu de travail et nous n'aurons pas à étudier de bills d'intérêt privé. J'ai cru bon d'annoncer cela car on pouvait se demander s'il faudrait accepter et examiner des mesures législatives d'intérêt privé. En général, il est sage que le Parlement se consacre à l'étude des questions mentionnées dans le discours du trône afin qu'il puisse terminer ses travaux avant la fin de son mandat. Nous nous ajour-

nerons demain après-midi ou demain soir jusqu'à mardi prochain; à ce moment-là, nous devrions, il me semble, passer à l'étude de la résolution dont je viens de donner avis.

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable leader me dira-t-il si, une fois votées les adresses en réponse au discours du trône, les honorables sénateurs obtiendront, soit en comité plénier, soit de la part du comité des finances, les renseignements détaillés qu'ils peuvent désirer pour l'étude des crédits de l'armée? A mon sens, il ne serait pas juste de demander à la Chambre d'approuver en bloc le montant total requis, quel qu'il soit. Il est fort probable que plusieurs honorables sénateurs tiendront à se renseigner sur certaines dépenses, et je serais reconnaissant au leader du Gouvernement de nous indiquer la ligne de conduite qu'il entend suivre.

L'honorable M. KING: Evidemment, nous désirons fournir tous les renseignements disponibles sur la question des subsides. Si j'ai bien compris on présentera deux bills sur les crédits provisoires visant à obtenir les cinq douzièmes des fonds que l'on demanderait en temps ordinaire. Je crois qu'il convient d'établir le comité usuel qui s'est avéré très utile dans le passé. Je discuterai avec l'honorable sénateur, d'ici notre séance de la semaine prochaine, l'utilité de nommer ce comité. Si la Chambre désire qu'il fonctionne, je n'y vois pas d'inconvénient; au contraire, je crois que ce serait fort avantageux.

L'honorable M. BALLANTYNE: Il se peut que la Chambre soit disposée à approuver le montant demandé—je crois savoir qu'il se chiffre par 2 milliards de dollars—sans discuter et sans aller aux renseignements, mais je serais fort étonné qu'il en soit ainsi. Toutefois, je me ferai un plaisir de discuter cette question avec l'honorable leader.

Aucun membre du Sénat ne tient à retarder l'approbation des crédits nécessaires, mais le montant demandé est considérable et les honorables sénateurs voudront se renseigner sur plusieurs points. Il se peut que l'autre Chambre adopte le bill avant notre séance de la semaine prochaine, et dans ce cas, l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale serait peut-être à la disposition de notre comité pour lui fournir les données voulues.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.)

L'hon. M. KING.

SÉNAT

Mercredi 21 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

SÉANCES D'URGENCE DU SÉNAT

MOTION

L'honorable M. KING, appuyé par l'honorable M. Copp, propose:

Que si, pendant la présente session du Parlement, la nécessité se présente, au cours d'un ajournement du Sénat, et, de l'avis de l'honorable Président, justifie le Sénat de se réunir avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à aviser les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion d'ajournement; et le défaut de réception, par un ou par plusieurs sénateurs, de cette notification, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

La motion est adoptée.

CHEVAUX EN TRANSIT PRÉTENDUE MUTILATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable R. B. HORNER: Honorables sénateurs, avant de passer à l'ordre du jour, je désire signaler une importante question qui intéresse les cultivateurs de l'Ouest canadien et particulièrement les éleveurs de chevaux.

Le *Standard* de Montréal a publié un article plutôt humoristique sur la prétendue façon dont on a traité une consignation de chevaux. Un de mes amis de l'Ouest a expédié dix-huit chevaux vers l'Est et en route, quelqu'un coupa ras la queue de seize d'entre eux. Le cultivateur entama des poursuites contre le National-Canadien et le juge lui accorda \$12.50 pour chaque animal avarié. Le National-Canadien en appela à la Cour supérieure, division du Banc du Roi, qui soutint la première décision, mais la compagnie refuse de régler avec le cultivateur.

Des acheteurs de chevaux viennent souvent dans l'Ouest et nous sommes heureux de les recevoir. J'ai eu beaucoup d'expérience dans le domaine de l'expédition et, les honorables sénateurs l'apprennent peut-être, je sais qu'autrefois les éleveurs avaient coutume d'accompagner leur wagon de chevaux; plus tard, les chemins de fer ont tout fait pour décourager cette pratique qui les obligeait quelquefois à ajouter un wagon-voyageurs pour un seul homme. De nos jours, d'ordinaire, les employés ferroviaires nourrissent et prennent

soin des animaux aux divers arrêts, de sorte que la compagnie de chemins de fer se tient entièrement responsable des animaux en transit pour Montréal.

A mon sens, cet article de journal nuit au chemin de fer de l'Etat et je signale la question à l'honorable leader du gouvernement dans l'espoir qu'il la portera à l'attention du ministre des Transports. En l'occurrence, on a inutilement occasionné des frais élevés au cultivateur. Le montant que lui accorde le tribunal inférieur, dont la décision a été maintenue par la Cour d'appel, est insuffisant. L'intéressé devra garder ses chevaux un an et demi s'il veut que les queues repoussent ou entre-temps les vendre à perte parce qu'ils sont défigurés. J'aimerais que le cultivateur reçoive la compensation à laquelle il a droit.

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'honorable sénateur me dirait-il si la question à l'étude est devant les tribunaux en ce moment? Dans l'affirmative, l'affaire n'est pas encore jugée et ne peut être discutée ici.

L'honorable M. HORNER: Son Honneur comprend la situation mieux que moi. Je crois savoir que la compagnie en appelle à un tribunal plus élevé.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Dans ce cas, l'affaire n'est pas encore jugée.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la discussion du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

L'honorable CYRILLE VAILLANCOURT propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.
(Texte)

—Honorables sénateurs, au nom des miens, je remercie le Chef du Gouvernement qui a bien voulu confier à ma faible capacité la tâche de répondre au discours du trône. Il y a dans la vie des tâches agréables à remplir, mais qui, en même temps, sont lourdes de responsabilité. Je voudrais être à la hauteur de la tâche que l'on m'a confiée et de la cause que nous défendons tous avec courage et persévérance. "En Europe, lisons-nous dans le discours du trône, l'avance rapide des forces alliées nous donne tout lieu de croire à une victoire décisive. Le Canada est plus fier que jamais des exploits splendides de ses forces combattantes, sur mer, sur terre et dans les airs."

Pourquoi sommes-nous si fiers de nos forces combattantes? Pourquoi les nôtres ont-ils été si ardents au combat? N'est-ce pas parce qu'ils ont dans leur cœur, dans leur âme, foi en la liberté qu'on voulait nous ravir? Nos soldats offrent leur vie pour que, nous, nous vivions. Et si, après tant d'efforts, tant de sacrifices, tant de dévouement, ces fiers guerriers, en revenant, voient leur pays divisé, l'incendie révolutionnaire brûlant dans les quatre coins de notre Canada, je me demande ce que penseront nos héros. Pourtant, en ce moment, peut-être le plus solennel de notre histoire, où toutes les énergies devraient s'unir dans un dernier effort pour la victoire et la paix, il y a chez nous des extrémistes qui sont en train de désunir notre beau Canada. Ces extrémistes, ces incendiaires, d'où qu'ils viennent, de l'Est, du Centre ou de l'Ouest, sont des malfaiteurs, et tous les hommes de bonne volonté qui aiment leur pays devraient se lier dans une coopération indéfectible pour faire taire ces fauteurs de discordes. Je ne nommerai aucun de ces individus, ce serait leur donner trop d'importance. Je fais un appel pressant aux directeurs de journaux, qui sont encore conscients de leur responsabilité, de cesser de rapporter en les amplifiant toutes ces calomnies, ces médisances, toutes ces bêtises, toutes ces choses qui ne font qu'exciter les passions populaires, et peuvent faire beaucoup de mal au pays. Parce qu'un exalté, souvent un quelqu'un qui n'a jamais rien réussi dans la vie sauf le métier de démolir, qu'un exalté, dis-je, dans un coin du pays prenne parti contre une autre race, une autre secte, une autre religion, tout de suite une certaine presse s'empare de ces propos lancés par un fou, et les diffuse à travers tout le pays. C'est une torche incendiaire qu'on jette sur un édifice rempli de matières inflammables. Quel but poursuit-on en rapportant ces propos qui souvent ne sont pas vrais et toujours exagérés? Dans quel but agit-on ainsi? Je n'en vois qu'un, celui de la domination plus ou moins glorieuse du fanatisme qui, en divisant le peuple, permet à un petit groupe de mieux exploiter les autres. Pendant que le peuple se chicane, se lance des injures et même s'entre-tue, une poignée d'exploiteurs rien et échafaudent leur régime sur des ruines. Mais qu'importe, l'orgueil triomphe. Si l'on est sincère, mais sincère dans le bon sens, si l'on aime vraiment son pays, les grands propagateurs d'idées que sont les journaux, vont cesser de rapporter ces discours subversifs et diffuseront plutôt les paroles de ces gens pondérés, sages, qui aiment leur pays, qui le veulent grand, qui le veulent beau, qui le veulent prospère mais qui souhaitent aussi qu'il se développe en recourant à la justice, à la charité et à l'amour des uns et des autres.

On se plaint, en certaines parties du pays, de la province de Québec. Dans Québec, on se plaint que tous nos droits ne sont pas respectés. Des deux côtés, il y a des gens qui exploitent les préjugés, qui crient, plus que cela, qui hurlent. Jamais je n'ai vu un problème se régler par des cris. Mais j'ai vu des hommes se rencontrer, se parler parfois durement; et, s'ils étaient de bonne foi, ils finissaient par s'entendre. Une chose n'est jamais complètement blanche ni jamais complètement noire. Quand on regarde de plus près, on constate parfois que les choses ne sont pas aussi belles qu'elles le paraissent à distance, ni aussi laides qu'elles nous semblaient l'être avant de les avoir soigneusement examinées. La liberté n'est pas faite seulement pour un groupe d'hommes, elle est faite pour tout le monde; et ma propre liberté finit là où commence celle du voisin. Par ma force physique, en abusant de ma liberté, je pourrais tuer mon voisin. Mon voisin a pourtant le droit de vivre, lui, tout comme moi. Et si j'outrepasse ma liberté, j'empiète sur celle du voisin, et je ne mérite pas de vivre. N'oublions pas cette vérité.

Je n'ai pas à défendre ici ma province, qui a toujours fait son devoir hier, aujourd'hui, et le fera encore demain. Mais si, dans un effort de bonne volonté, on voulait comprendre notre mentalité particulière, si on voulait développer cet esprit d'initiative qui nous anime, on verrait combien il serait plus facile de coopérer. Hélas! il y a toujours de ces petites gens qui vivent de la désunion, qui sont là à guetter, et que, en certains lieux, on semble encourager. Toute ma vie, j'ai prêché la coopération, j'ai donné tout ce que j'avais d'énergie, de volonté, pour mettre en œuvre cet esprit coopératif. Aujourd'hui, avec toute la conviction dont mon âme est remplie et toute l'ardeur de mon cœur, je viens faire un appel à tous mes concitoyens, à tous les Canadiens composant notre Dominion; je viens leur demander de pratiquer, non seulement en paroles, mais en actions, cette coopération.

La coopération a ce caractère réconfortant de ne jamais rien détruire; en coopérant, on ne fait disparaître personne, on ne fait de tort à qui que ce soit. Au contraire, en coopérant avec mon voisin, je lui fais du bien; cela ne me diminue pas, cela ne m'enlève rien, mais cela m'attire celui que j'aide. La tâche que, seul, je ne pourrais accomplir, je pourrai la faire en coopérant avec mon voisin. Ces sommets que je cherche à atteindre et qu'il m'est impossible d'atteindre seul, avec les autres, tous ensemble, nous pourrons les atteindre. Vous, Canadiens de langue anglaise qui êtes en majorité dans le pays, vous avez le pouvoir de faire ce que vous voulez.

L'hon. M. VAILLANCOURT.

Mais croyez-vous que le Canada sera plus prospère et plus heureux s'il y a, à côté de vous, une minorité qui se sent toujours opprimée?

Lorsque j'étais jeune, j'ai vu, un jour, ce que c'est que la force de la coopération, et ce que peut faire quelqu'un qui s'oppose à cette coopération. Nous sortions de l'école; un fermier, avec une charge de foin un peu trop lourde pour son cheval, ne pouvait arriver à monter la côte. Nous, les petits gars, nous accourons, nous empoignons les roues de la charette, et tous ensemble, poussant dans le même sens, nous commençons à faire monter la charge. Au milieu de la côte, l'un de nous, pour faire une farce, au lieu de pousser en coopération avec les autres, fit l'inverse. Il était seul contre neuf, et, il immobilisa la charge. Voilà ce que font actuellement nos fauteurs de discorde. Pour que la coopération et le bonheur règnent entre tous les citoyens du Canada, il y a une chose bien simple à faire: c'est de mettre à la base de notre coopération la charité, et de chasser de nos cerveaux l'orgueil.

Bon nombre de gens, chez nous, ignorent que si le Canada est encore un dominion de l'Empire britannique, c'est grâce aux Canadiens français. En 1776, lors du siège de Québec, le Gouverneur d'alors avisa ceux qui ne voulaient pas se battre de se retirer sur l'Île d'Orléans, afin de ne pas nuire aux défenseurs. De son côté, l'Evêque de Québec fit appel aux Canadiens français et leur montra que leur devoir consistait à défendre leur pays et à rester fidèles à la Couronne d'Angleterre. En 1812, à Châteauguay, ce sont encore les Canadiens français qui luttant un contre quinze, sauvèrent la colonie. Supposons qu'en 1776 et en 1812, les Canadiens français n'aient pas défendu le Canada, que serait-il arrivé? Le Canada ne serait plus dominion britannique. Et nous, Canadiens français, que serions-nous? Pensons à cela. Quand nous aurons bien réfléchi à ces choses, il me semble que les deux races dominantes du Canada pourront se rencontrer, s'entendre et se comprendre, parce que nous aurons réfléchi.

Le discours du trône dit aussi:

Le Gouvernement a accepté l'invitation faite au Canada d'envoyer des délégués à une Conférence des Nations Unies qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril, en vue de rédiger la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales.

A la tête de la délégation canadienne sera notre Premier Ministre, celui, et je suis fier de le dire, qui, de tous les premiers ministres du Canada, a le plus contribué au maintien de la paix et de la concorde au pays. Quand, demain, l'histoire s'écrira, elle dira du Pre-

mier Ministre actuel qu'il fut le plus grand des premiers ministres canadiens "The King of the Prime Ministers of Canada."

Rédiger la chartre d'une organisation internationale destinée à maintenir la paix et la sécurité dans le monde, c'est un grand programme, aussi beau que difficile. A cette réunion, toutes les nations unies seront présentes. Parmi ces nations, ces puissances, il y aura les grandes puissances et les petites puissances. Il y aura aussi les puissances moyennes et, à la tête de ces puissances moyennes, le Canada. C'est lui, me semble-t-il, qui servira de médiateur entre les très puissants et les plus petits. N'est-ce pas le Pape qui affirmait encore hier que "la réconciliation des peuples ne peut avoir aucune garantie de stabilité si elle ne s'accomplit librement et avec générosité". Il poursuit en déclarant que, à l'issue de ce grand conflit, il serait inadmissible que quelqu'un cherche à tirer un avantage particulier de cette organisation de paix. Il ajoute encore: "L'orgueil, l'ambition et l'avidité sont à la base de la guerre actuelle". S'adressant à ceux qui ont été séduits par un nationalisme extrême, et par des théories raciales de violence, il les exhorte, en terminant, à embrasser un idéal de fraternité chrétienne.

Un chef assez célèbre des temps modernes a dit: "Il y a sur la terre deux sortes d'hommes, les mous et les durs". "Moi, je suis un dur", conclut-il. Eh bien! entre les mous et les durs, il y a les hommes justes, et ce sont ceux-là qui amèneront et maintiendront la paix. Inutile de parler de paix si la loi du plus fort doit toujours prévaloir. La force, a-t-on dit, ne fait pas le droit, mais c'est en coopérant, là comme ailleurs, qu'on pourra s'entendre; et la coopération internationale qu'on veut organiser à San-Francisco doit être basée sur la coopération que le Christ est venu nous enseigner, il y a près de deux mille ans, en disant aux hommes: "Vous vous aimez les uns les autres".

Les grandes puissances ont le droit de se gouverner comme elles l'entendent, mais les moyennes et les petites puissances ont aussi ce droit. Une guerre qui dure depuis de si longues années a été déclarée par un dictateur orgueilleux qui voulait asservir tout le monde à l'hégémonie de sa race. Nous ne pouvons concevoir que ceux qui ont combattu ce dictateur puissent permettre qu'un autre dictateur, quel qu'il soit, prenne les mêmes moyens pour assurer sa domination.

Les peuples, grands, moyens ou petits, ont droit à leur vie propre. Il est nécessaire et il est bon qu'il en soit ainsi. Autrement le monde serait trop triste. Il faut qu'il y ait diversité de races, de mentalités, de conceptions, de cultures, mais toutes ces diverses

racés peuvent s'unir dans une même coopération commune pour mieux vivre, et notre Premier Ministre actuel n'est-il pas l'homme tout désigné pour prêcher et enseigner cette doctrine qu'il a lui-même pratiquée toujours chez nous? Il y a un dicton qui, me semble-t-il, devrait aujourd'hui disparaître de toutes les langues. On parle de ce fameux "struggle for life", cette "lutte pour la vie". Pourquoi ne pas remplacer ce dicton par un autre beaucoup plus chrétien, beaucoup plus vivant et constructif, l'"union pour la vie".

Et voilà pourquoi, avec cet esprit de coopération, de bonne entente et de vie, j'ai l'honneur de proposer l'adoption du discours du trône.

(Traduction)

L'honorable W. McL. ROBERTSON: Honorables sénateurs, le discours du trône expose des questions qui préoccupent au plus haut point la population canadienne—la poursuite d'un effort de guerre intégral et la préparation de l'après-guerre. Les bonnes nouvelles reçues de l'étranger et les déclarations encourageantes du premier ministre de Grande-Bretagne ainsi que d'autres autorités nous permettent d'espérer et de croire que la puissance formidable des Nations alliées remportera une victoire prochaine; après la guerre, nous devrions souvent penser aux magnifiques états de service de nos combattants qui, de bonne grâce et avec bravoure, ont quitté le pays pour faire leur part dans ce terrible conflit. Tous ne partagent pas mes sentiments, mais au cours de la dernière conflagration mondiale et de celle-ci, j'ai constaté avec une admiration et une fierté justifiées que des adolescents, issus de foyers et de collectivités qui ignoraient tout de la guerre et la détestaient, ne le cédaient à personne sur le champ de bataille après quelques mois de formation.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. ROBERTSON: Pensons à leurs exploits aériens, à l'audace, à la bravoure et à l'habileté avec lesquelles ils ont fait face à l'ennemi préparé depuis des années, l'ont repoussé et en ont débarrassé le firmament en prenant la suprématie presque complète des airs. Pensons aux adolescents qui n'avaient jamais vu la mer, jamais humé l'air salé mais qui, après quelques mois de formation, ont monté des navires et nous ont donné une marine de première classe qui patrouille l'Atlantique septentrional fourmillant de dangers, surmonte la menace des submersibles et escorte nos convois de soldats, d'aviateurs et de matériel de toute sorte se dirigeant outremer. Considérons les exploits de nos soldats qui ignoraient l'art de la guerre et à qui on n'avait jamais inculqué des sentiments de

haine; ils ont appris à se servir d'armes anciennes et nouvelles et à maintes reprises ont rencontré et repoussé des légions aguerries de pays qui depuis des années se préparaient à combattre. Si cela ne suscite pas l'admiration, honorables sénateurs, nous avons au moins raison d'être fiers qu'un sang si noble coule dans les veines de notre jeunesse demeurée fidèle à la tradition.

Au pays, la population, inspirée par le magnifique exemple de nos combattants, a fait preuve, depuis cinq ans, d'une extraordinaire collaboration dans la poursuite d'un effort de guerre intégral. Les ouvriers ont abandonné bon nombre de leurs droits traditionnels, l'industrie a déployé ses plus beaux talents et une habileté de tout premier ordre pour accomplir des merveilles de production. Les cultivateurs ont peiné dans des circonstances très difficiles, les pêcheurs, les bûcherons, tous, chacun dans leur sphère, ont contribué de bonne grâce et efficacement à l'effort de guerre. Les femmes au pays, tourmentées par l'inquiétude à un degré que jamais les hommes ne ressentent pour les êtres chers qui sont éloignés, les ménagères pour qui les tracasseries domestiques se sont énormément accrues par suite des règlements nécessaires aux fins de la guerre, même si elles n'avaient que peu de loisirs ont généreusement aidé la cause. Voilà un magnifique exemple de collaboration et de bon vouloir; la population dans l'ensemble a accepté l'enrégimentement qu'elle déteste et un fardeau d'impôts excédé par aucun autre pays. Elle en retire la satisfaction d'avoir accompli un grand effort, et c'est à la conscience de chacun de dicter jusqu'à quel point il mérite de partager ce sentiment. Plus que jamais, nous pouvons être fiers d'être Canadiens et du fait que dans ces jours de crise, les Canadiens, d'après leurs moyens, ont contribué dans une si large mesure au bien-être de l'humanité.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. ROBERTSON: Toutefois, honorables sénateurs, il faut maintenant penser à l'avenir. On nous invite à examiner les plans détaillés de l'organisme qui sera proposé, au moins dans les grandes lignes, à San-Francisco où aura lieu l'une des nombreuses conférences qu'il faudra tenir avant d'établir l'univers sur une base sûre et solide pour l'avenir. Il ne sera pas facile, honorables sénateurs, de réparer les ravages causés par la guerre. Il faudra faire preuve de patience, de tact, de bon vouloir. Ce sont les armes qui gagnent les batailles et les guerres, et pendant un certain temps, il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à la force pour maintenir la paix. Toutefois, ce dernier moyen

L'hon. M. ROBERTSON.

à lui seul ne donnera jamais à l'univers une paix définitive. La paix doit régner dans tous les cœurs, et voilà pourquoi il convient que nous soyons représentés à la conférence de San-Francisco. J'ignore qui seront nos délégués, mais d'après le journal de ce matin, il se peut que les distingués leaders des deux partis représentés au Sénat soient inclus dans la mission canadienne. Toutefois, les délégués choisis pour assister à cette conférence ou à d'autres du même genre, quels qu'ils soient, assument une énorme responsabilité, car le Canada exercera dans le monde d'après-guerre une influence encore plus profonde qu'il ne l'a fait au cours du présent conflit.

Evidemment, nous examinerons la forme que prendra l'organisme international qui sera immédiatement chargé de maintenir la paix à l'avenir.

Savez-vous ce que j'attends de nos délégués à la conférence, et je crois parler pour la plupart des Canadiens? J'aimerais que nos représentants disent que nous au Canada n'estimons pas les guerres inévitables. Nous sommes d'avis que des gens ambitieux et sans scrupules ont envenimé les passions de peuples, de race et de religion différentes et profité de la jalousie nationale suscitée par des normes d'existence insuffisantes pour amener la guerre. Nous croyons que le Créateur a établi une unité sociale identique pour tout l'univers, nonobstant le teint, la race et la religion, et que les membres de cette unité composée de l'époux, de l'épouse et des enfants, animés, dans le monde entier, d'espoirs, d'ambitions et d'affections semblables, ne cherchent ni à s'entretuer ni à se faire tuer, mais bien à vivre en paix et à agir envers les autres comme ils veulent que ceux-là agissent envers eux; qu'ils désirent se nourrir suffisamment, jouir de la vie, pratiquer librement la religion de leur choix et s'enorgueillir dans une juste mesure de l'apport des diverses races au progrès de l'humanité.

En outre, j'aimerais que nos délégués invitent les représentants sceptiques à jeter les yeux sur le Canada. Voici un pays qui compte 11½ millions d'habitants dont moins de la moitié sont d'origine britannique, trois millions et demi d'origine française et un demi million d'origine allemande. Les Ukrainiens sont au nombre de 300,000 tandis que d'autres races, réfugiées des vieux pays et des ravages de la guerre se partagent le dernier million et un quart. Nous avons appris à vivre ensemble; aussi, le bonheur et le contentement régissent parmi nous. Nous sommes fiers du fait que les divers éléments ethniques dont se compose notre population ont contribué au progrès du pays. Avec ceux qui ne sont pas de notre avis, nous échangeons

des propos bienveillants au lieu de nous querreller; cette façon d'agir fait ressortir le meilleur de nous-mêmes et non ce qu'il y a de plus bas en nous. Ici, nous ne tenons pas compte de ceux qui, vivant dans le passé, désirent entretenir les profondes animosités des vieux pays. Nous méprisons ceux qui cherchent à opposer une race, une religion, à l'autre.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. ROBERTSON: J'aimerais que nos délégués puissent dire: Nous vous signalons que le Canada constitue la preuve indéniable de ce que peuvent accomplir les hommes vivant dans l'harmonie. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour répandre la bonne entente mondiale. La nature nous a favorisés. Nous possédons d'immenses ressources et cultivons beaucoup plus de vivres que nous pouvons en consommer; nous vous offrons de les partager avec nous. Nous vous demandons les articles que vous fabriquez si bien et nous échangerons mutuellement nos produits de surplus. Nous savons qu'il nous faut restaurer vos pays ravagés et nous vous aiderons à reconstruire vos villes et villages ruinés. Nous désirons vous seconder dans l'établissement d'un monde nouveau où vous serez heureux et prospères comme nous le sommes. Si vous croyez la tâche au-dessus de vos moyens, voyez ce que nous avons accompli.

Honorables sénateurs, la sécurité avec laquelle nos représentants formuleront les déclarations que nous attendons d'eux dépend de la population canadienne. Ici, nous n'avons pas à effectuer de reconstruction matérielle, mais la guerre a infligé d'autres blessures que les hommes de bonne volonté voudront se hâter de guérir. Nul ne peut échapper à la responsabilité, mais elle incombe peut-être d'une façon particulière aux membres du Sénat. Ici sont groupés des hommes influents dans les cercles industriels, financiers et journalistiques du Canada. Voilà une belle occasion d'ériger, non de détruire; de mettre de côté le mot acerbe pour prononcer la parole bienveillante afin que, s'il nous est possible de l'empêcher, la guerre jamais plus ne mine notre civilisation. Après que nos jeunes gens et jeunes femmes de toutes races et de toutes croyances ont si généreusement versé leur sang pour nous défendre, quel dommage ce serait si les survivants constataient, à leur retour, que le pays s'était divisé en groupes opposés et que la discorde régnait entre concitoyens parce que nous avons négligé nos responsabilités, et qu'une fois de plus nos disparus avaient en vain sacrifié leur vie pour le Canada.

Honorables sénateurs, tout en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône, je tiens à rendre un hommage personnel à celui qui, par la force des circonstances, a assumé depuis cinq ans les responsabilités administratives les plus lourdes. Il n'est pas facile de diriger un pays démocratique au cours d'une guerre mondiale, surtout s'il compte divers éléments ethniques comme le Canada. Il faut être très grand homme d'Etat pour réussir à gouverner un tel pays. La critique est inévitable, et il serait fort étonnant que, dans une certaine mesure, elle ne soit pas justifiée. Toutefois, maintenant que la victoire approche, la population canadienne, j'en suis sûr, se félicite d'avoir eu au poste de commandement un dirigeant aussi prudent et courageux que le premier ministre King; celui-ci a su, par une administration efficace et honnête hausser à un niveau sans égal dans notre histoire le prestige du Canada. Qu'importe ce que nous réserve l'avenir, les Canadiens ont droit d'être fiers de leur pays ainsi que de leurs réalisations et peuvent envisager les années futures avec confiance.

(Sur la proposition de l'honorable M. Haig, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure).

Le Sénat s'ajourne au mardi 27 mars à huit heures du soir.

SÉNAT

Mardi 27 mars 1945.

Le séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi 21 mars sur la motion de l'honorable M. Vaillancourt tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, permettez-moi tout d'abord de féliciter celui qui a proposé l'Adresse (l'honorable M. Vaillancourt) ainsi que celui qui l'a appuyé (l'honorable M. Robertson). Je n'ai pu suivre ce que disait le motionnaire et n'ai su de quoi il parlait que lorsque j'ai vu la traduction de son discours le lendemain. J'ai constaté que dans une large mesure je partage ses vues. Je tiens à souscrire aux

hommages rendus à nos soldats, matelots et aviateurs par l'honorable sénateur qui a appuyé l'Adresse. Ce soir, je suis très heureux de prendre la parole sur la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône, parce qu'à mon sens, quiconque prend connaissance des nouvelles qui nous parviennent ces jours-ci doit se rendre compte que la guerre touche à sa fin en Europe. Tous ceux dont les fils, les frères, les pères ou les sœurs sont là-bas attendent maintenant le moment de leur retour.

Je n'en dirai pas davantage sur la guerre. Evidemment, nous, Canadiens, sommes très fiers de notre effort de guerre et surtout des membres de notre armée, de notre marine et de notre corps d'aviation. On dit que cette dernière arme ne peut gagner la guerre, et même si la marine maintient les routes navigables passablement libres, il faut s'en remettre aux fantassins pour remporter la victoire. Il existe peut-être des endroits plus propices à la discussion de notre effort de guerre, mais je désire exprimer l'opinion que tous les honorables sénateurs quelles que soient leurs idées sur d'autres questions, sont fiers des hommes et des femmes qui ont quitté le pays pour prendre part à ce que nous estimons le plus grand combat de l'histoire du monde en faveur de la liberté.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. HAIG: Je suis du nombre de ceux qui croient que sous certains rapports, on aurait pu mieux agir, au cours du présent conflit comme du dernier. Après la guerre de 1914, nous avons constaté plusieurs erreurs commises pendant la durée des hostilités. On a également fait des gaffes au cours du présent conflit, mais je suis convaincu que la tête et non le cœur en est responsable et que nous avons sincèrement appuyé l'effort de guerre. Je sais que dans les diverses régions du pays, certaines gens se sont opposés à quelques étapes de l'effort de guerre, mais je suis persuadé que ces gens auraient pensé autrement si leur jugement sur cette question avait été formé comme il le sera sur les problèmes de la paix.

D'ordinaire, pendant la discussion sur le discours du trône, les orateurs de ce côté-ci disent que le Gouvernement a parlé longuement pour ne rien dire. En l'occurrence, c'est le contraire qui a lieu; l'Adresse est brève mais chargée. Malheureusement pour quelques-uns, le Parlement actuel expire le 17 avril et il faudra élire une nouvelle Chambre des communes, ce qui, évidemment, ne touche aucunement les membres du Sénat. Il ne faut nullement posséder les lumières d'un

L'hon. M. HAIG.

prophète ou d'un fils de prophète pour dire aux honorables sénateurs, dont plusieurs sont des parlementaires d'expérience connaissant la difficulté de se faire réélire que, nonobstant les bons états de service du Gouvernement, nous verrons beaucoup de changements à la Chambre des communes. Avant chaque élection à l'assemblée législative du Manitoba, on prédisait que la moitié de la députation serait remplacée, et nous avions presque toujours raison. Sans aucun doute, par suite de démissions, de décès, de changements dans le choix des candidats et de la perte de sièges estimés sûrs, le Parlement sera beaucoup plus divisé après les élections générales qui, selon le discours du trône, auront lieu prochainement. Evidemment, les honorables sénateurs ne s'intéressent pas aux élections de la même façon que les membres de la Chambre des communes. A titre de sénateurs, nous ne sommes attachés à aucun parti. Vous direz peut-être que l'honorable sénateur de Manitoba ressent de la sympathie pour le parti conservateur-progressiste tandis qu'un autre en éprouve pour un parti différent. Mais ce qui nous tient surtout à cœur, c'est que le pays choisisse un Parlement composé de représentants et de représentantes dignes de conserver les traditions canadiennes pour lesquelles nos hommes et nos femmes ont sacrifié leur vie.

Voilà la situation, et je suis convaincu que pour longtemps, l'avenir du pays dépendra, dans une large mesure, du programme qu'adoptera le gouvernement au pouvoir pendant les cinq années qui suivront. Si sa ligne de conduite est bien fondée, la population en bénéficiera.

Je le répète, la guerre en Europe, touche à sa fin. On est d'avis en général que si les alliés n'avaient pas insisté sur une capitulation sans condition, l'Allemagne se serait rendue il y a plusieurs mois. Nous traversons des jours d'angoisse, et plus tard, il faudra comprendre les parents dont les fils auront perdu la vie alors que le conflit s'achevait, s'ils prétendent qu'on aurait mieux fait de prescrire à l'Allemagne certaines conditions de capitulation. Toutefois, les Nations alliées envisagent les choses de loin et sont décidées à ne pas retomber dans l'erreur de 1918 qui a causé la deuxième guerre mondiale. Le premier ministre l'a dit en un autre endroit, les nouvelles des fronts occidental et oriental sont tellement bonnes qu'on peut espérer l'effondrement prochain de la puissance militaire allemande. Je ne suis pas du nombre de ceux qui considèrent très sérieusement la guerre contre les Japonais. Ceux-là, il est vrai, se batront peut-être avec acharnement sur leurs propres îles, mais je ne doute aucunement que le conflit dans le Pacifique s'achève beaucoup plus tôt qu'on ne l'aurait cru, grâce à notre supé-

riorité navale et aérienne écrasante, qui hâtera nécessairement la fin de la résistance japonaise.

Passons maintenant à une question que je désire signaler aux honorables membres. A mon sens, ni le Gouvernement ni les autres autorités responsables ne sont préparés à la paix comme il convient. Les libéraux et les conservateurs progressistes favorisent l'entreprise libre tandis que d'autres préconisent le socialisme. On peut rendre la doctrine plus attrayante en la désignant sous un autre vocable, mais elle demeure toujours le socialisme—l'étatisation. Je suis persuadé qu'à leur retour au Canada, presque tous les soldats, matelots et aviateurs se prononceront en faveur de l'entreprise libre. C'est le principe même du socialisme, c'est-à-dire la contrainte, qui amène le mécontentement et la désunion au pays et ailleurs.

Lorsque nos combattants, hommes et femmes, reviendront, ils chercheront l'occasion de se rétablir dans la vie civile, et nous la leur donnerons. Que ferons-nous, par exemple, du jeune homme de retour au Canada après avoir servi deux, trois, quatre ou cinq ans comme pilote, sans-filiste ou mitrailleur dans un de nos gros bombardiers? J'ai demandé à l'un d'eux si les jeunes priaient lorsqu'ils se trouvaient dans une impasse. Il m'a répondu: "Je n'en sais rien, mais s'ils prient, c'est pour moi, parce que je suis pilote et leur salut dépend de moi". J'ai demandé à un autre si tout allait bien. Il m'a dit: "Mon mitrailleur d'arrière me cause des ennuis. Il veut épouser une jeune fille de Winnipeg et une de Londres. Pour ma part, je n'ai aucune préférence, mais il fait mieux de se marier bientôt parce qu'il inquiète tout l'équipage". Je lui ai demandé pourquoi il ne le remplaçait pas, et il m'a répondu: "Cet homme se jetterait dans le feu pour moi". Que ferons-nous de ces jeunes gens? D'aucuns étaient petits commis; d'autres venaient de quitter l'école et n'avaient pas terminé leur cours universitaire. Cela s'applique également à nos jeunes matelots. A l'ouverture des hostilités, les effectifs de la Marine ne dépassaient pas 4,000 tandis qu'aujourd'hui, ils atteignent 150,000 ou 160,000. Mon honorable ami l'"Amiral", qui siège du côté opposé, (l'honorable M. Duff), pourra nous donner les chiffres exacts. Ces jeunes matelots, soldats et aviateurs retourneront sous peu à la vie civile, et je crains que le pays ne soit pas en mesure de faire face à la situation. Il faut s'y préparer sans tarder. Bon nombre de nos industries s'apprentent à passer de la production de guerre à leur travail d'avant-guerre ou à se lancer dans de nouvelles entreprises; aussi pourront-elles embaucher plusieurs

de nos jeunes combattants. Toutefois, le marché domestique ne pourra consommer la production accrue et il faudra écouler nos excédents sur les marchés de l'univers. En un mot, nous devons activer et encourager le commerce.

Avant d'aller plus loin, je tiens à discuter pendant quelques instants notre méthode d'impôt, en fonction de l'entreprise libre. On ne peut assujettir l'industrie et le commerce à un impôt de 80 p. 100,—au fait, le Gouvernement perçoit un impôt de 100 p. 100 et promet d'en rembourser 20 p. 100,—et espérer qu'ils prennent de l'expansion. Dans certains milieux, on dira peut-être que les honorables sénateurs représentent le capitalisme, mais il n'en est rien. Je suis convaincu que, de tout temps, au moins 90 p. 100 des membres du Sénat ont débuté humblement et, grâce à leur initiative et à leur ardeur, ont obtenu le succès mérité. Les honorables sénateurs qui sont devenus à l'aise le doivent à leur labeur et à leur bon jugement commercial. De lourds impôts étouffent le désir de se lancer dans de nouvelles entreprises ou d'en exploiter d'anciennes, comme l'a constaté la Grande-Bretagne. Les impôts sont lourds en Angleterre, mais on y encourage l'industrie en lui donnant l'occasion de survivre et de prendre de l'expansion.

Notre système d'impôt sur le revenu est défectueux à un double point de vue: les exemptions sont tellement insignifiantes qu'il est difficile pour les parents de faire instruire et de former leurs enfants; les taux maximums sont tellement élevés qu'ils détruisent l'aiguillon qui porterait les contribuables à se faire des revenus supplémentaires. Sous ces deux rapports, une mise au point s'impose sans tarder.

Je ne prédis pas la fin de la guerre en Europe; personne n'ose se prononcer, mais à en juger par les nouvelles, elle devrait se terminer d'ici six mois, peut-être même d'ici six semaines. Le moment est venu de préparer la transformation de l'industrie de guerre à l'industrie du temps de paix, ce qui nous permettra d'encourager l'initiative une fois le conflit achevé. Les socialistes disent: "Si les dirigeants ne fournissent pas de l'emploi, ils sont à blâmer, et nous les remplacerons". Si le fardeau imposé à l'industrie est trop lourd, personne ne voudra risquer son capital, ce qui empêchera l'entreprise privée de fonctionner.

Permettez-moi de vous donner un exemple. A Winnipeg, il y a une cinquantaine d'années, un homme établit son commerce. Agé de 22 ans, il avait une bonne réputation, était jugé honnête et se montrait très actif. Il dirige maintenant un commerce d'automobile.

L'an dernier, il réalisa \$186,000, mais on ne lui permit de garder que \$40,000, et sur ce dernier montant, il dût acquitter l'impôt personnel sur le revenu. Qu'est-ce qui peut pousser les contribuables à se lancer dans de nouvelles entreprises s'ils doivent payer l'impôt sur le revenu en tant que particuliers après avoir versé dans les coffres de l'Etat des sommes tellement considérables au chapitre de l'impôt sur les sociétés? Le revenu de cet homme ne provenait aucunement de l'effort de guerre.

Voilà la situation qui règne au pays, et il faut immédiatement faire une mise au point. Jusqu'ici, on n'a pas tenté d'y remédier. Il est vrai que l'an dernier, on a quelque peu modifié la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait aux évaluations et aux amortissements, mais on n'a pas tenté sérieusement de permettre à l'industrie de se maintenir.

Afin d'écouler les denrées que la présente industrie sera en mesure de produire après la guerre, il nous faudra vendre sur les marchés internationaux. En ce moment, nos meilleurs hommes d'affaires devraient se trouver dans les pays auxquels nous espérons vendre nos produits; ils devraient en étudier les exigences, afin de nous apprendre comment réussir contre nos concurrents. Je le dis à regret, mais, à mon sens, les comités du genre de celui que présidait le principal de l'université McGill, ne seront pas très utiles. Le principal de McGill est un excellent homme, qui est très compétent; mais ces groupes ne s'attaquent pas au problème le plus important; celui de trouver les marchés voulus pour écouler nos denrées. Souvenons-nous que ce n'est que dans la mesure où nous les obtiendrons que nous pourrions maintenir notre industrie.

Il se pose un deuxième problème de grande envergure: Où vendrons-nous notre bétail, notre grain et nos porcs après la guerre? Depuis cinq ans dans l'Ouest canadien—je vois que l'honorable sénateur de St-Jean-Baptiste (l'honorable M. Beaubien) m'écoute et je devrai donc citer des chiffres exacts—ou à coup sûr depuis dix ans, par suite de l'expansion qu'a prise la culture motorisée, nous avons produit, avec la même somme de travail, deux fois autant de grain qu'auparavant. Que ferons-nous de cette importante industrie agricole au retour de nos jeunes combattants? La situation sera compliquée. Comment persuader des jeunes gens qui ont servi dans l'armée, par exemple, à s'établir sur une ferme pour y cultiver du blé leur rapportant cinquante-cinq, soixante ou soixante-cinq cents le boisseau sans leur donner aucune certitude qu'ils pourront vendre leur récolte même à ce prix? Ces jeunes gens voudront-ils élever

L'hon. M. HAIG.

des porcs valant 2½c à 3c la livre ou du bétail valant 5c ou 6c la livre? La plupart des jeunes gens qui sont allés outre-mer diront probablement: "J'ai combattu pour autre chose que cela, et j'y tiens". Si nous n'admettons pas cet état de choses et refusons d'agir, les socialistes obtiendront les votes sans même les rechercher.

Je puis dire sans me vanter que nous du Manitoba sommes plus renseignés sur les socialistes que les Canadiens d'autres régions. Les partisans de cette doctrine se trouvent dans cette province depuis plus longtemps qu'ailleurs au pays. Evidemment, au début, ils ne portaient pas le nom de socialistes; en 1914, leur groupe se désignait parti travailliste indépendant et notre assemblée législative comptait dix de leurs partisans. Ces gens ne sont pas élus parce qu'ils préconisent un bon programme mais bien parce que le nôtre ne répond pas à ce que la population attend de nous. L'élection des socialistes en Saskatchewan est la conséquence des années difficiles que nous avons traversées dans l'Ouest de 1930 à 1937 ou 1938. Une crise mondiale fut déclenchée en 1929, mais même sans cette catastrophe, l'Ouest canadien aurait pendant longtemps connu des jours pénibles par suite de récoltes manquées, de sécheresse, de sauterelles, et le reste, sans parler des prix ridiculement bas auxquels se vendait le blé ne permettant aux cultivateurs de réaliser aucun bénéfice. Je désire que le gouvernement actuel ou un autre empêche le renouvellement d'un tel état de choses. Une fois le conflit terminé, il nous faudra des marchés non seulement pour nos produits fabriqués mais aussi pour les diverses denrées de la ferme. A mon sens, honorables sénateurs, on n'a pas accordé toute l'attention voulue à l'étude de ce problème.

Je tiens à faire une courte digression. Je suppose qu'on ne devrait pas tenir de discussions sur la politique en cette enceinte.

L'honorable M. HOWARD: Ce serait intéressant.

L'honorable M. HAIG: Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas procédé à des élections en septembre dernier. J'aimerais me renseigner là-dessus. On me répondra que le pays était en guerre. Toutefois, des élections ont eu lieu aux Etats-Unis l'automne dernier, alors qu'ils étaient en guerre.

L'honorable M. KING: Les élections étaient inévitables là-bas.

L'honorable M. HAIG: Des élections ont eu lieu en Australie en temps de guerre, ainsi qu'en Nouvelle-Zélande.

L'honorable M. EULER: Au Canada également.

L'honorable M. HAIG: Lors de nos dernières élections, la guerre n'avait pas encore pris de tournure grave. Je le répète, des élections ont eu lieu dans d'autres pays alliés en temps de guerre, notamment en Afrique du Sud. Pour ma part, honorables sénateurs, je crois que si c'était à refaire, le premier ministre du pays aurait procédé à des élections en septembre dernier. J'espère que l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. King) sera en mesure de nous indiquer la date des élections. Je ne demande pas le renseignement pour nous, ce qui serait égoïste; mais si la langue lui fourchait et s'il nous annonçait la date des élections, cela intéresserait le pays dans l'ensemble. Sont-elles fixées pour le mois de juin, juillet, août ou septembre?

Je ne discuterai pas en ce moment les crédits qu'il faudra voter pour poursuivre la guerre et administrer les départements réguliers du gouvernement, parce que nous serons saisis de cette question plus tard. Je n'estime pas non plus le moment bien choisi pour m'étendre sur la conférence de San-Francisco étant donné que l'honorable leader du Sénat doit présenter une résolution à cet effet demain. Toutefois, on me permettra de dire quelques mots là-dessus ce soir. A mon sens, nous devrions tous étudier à fond le problème de la collaboration internationale et j'espère qu'après avoir entendu l'honorable leader demain, nous songerons plus sérieusement à cette question. Jamais l'univers n'a eu une si belle occasion d'assurer la paix. Il est vrai qu'après le dernier conflit, on attendait d'excellents résultats de la Société des nations que je ne condamne aucunement. Le principe en était bon, mais pour la rendre efficace, il lui manquait,—entre autres choses,—la collaboration des Etats-Unis. Je dis avec le plus grand respect et la plus grande humilité que feu le président de ce pays-là a commis une grave erreur, et parce qu'il n'a pas réussi à obtenir l'assentiment de son peuple, il partage probablement au même titre que d'autres la responsabilité d'avoir causé le terrible conflit qui sévit en ce moment.

J'estime que le président actuel agit sagement. Il a invité les dirigeants du Sénat et de la Chambre des représentants à l'accompagner en Californie et leur a donné carte blanche pour l'élaboration d'une charte.

La réunion de San-Francisco n'est pas une conférence de paix; on espère simplement y établir des normes qui permettront une fois le traité rédigé au complet et signé, de maintenir la paix pendant plusieurs années.

Certains aspects de la situation me déplaisent. De nouveau je m'exprime avec la plus

grande humilité, car je ne suis point expert en la matière et ne puis me prononcer catégoriquement, mais je dois dire que je n'aime pas la façon dont on a traité les Polonais à la conférence de Yalta.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. HAIG: En premier lieu, les Russes les ont envahis, puis les Allemands. La Pologne fut le premier pays à appuyer la Grande-Bretagne à l'ouverture des hostilités contre l'Allemagne. Churchill, Roosevelt et Staline ont peut-être pris les meilleures dispositions possibles; je n'en doute pas. Je suis même certain que si j'avais assisté à la conférence, j'aurais approuvé leur ligne de conduite. Toutefois, dans le fond, j'ai l'impression qu'à titre de nations éprises de liberté, nous ne pouvons justifier la façon dont nous avons traité les Polonais. J'espère qu'on améliorera leur sort à la conférence de la paix.

Pour en revenir à la conférence de Californie, je crois savoir que le Gouvernement choisira pour y assister des hommes et des femmes de la Chambre des communes ainsi que deux membres du Sénat. Ils devraient se rendre à la conférence avec l'intention de remplir leurs obligations de manière que les générations futures n'aient pas à souffrir ce que la présente a souffert. Seuls ceux d'entre nous qui ont des fils outre-mer savent quelle terrible épreuve nous traversons. Nous pensons à eux constamment, depuis notre lever le matin jusqu'au coucher le soir. Qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme c'est exactement la même chose, et ceux qui prétendent ne pas éprouver ces sentiments, et qui ne veulent pas l'admettre, ne font que se leurrer.

Or, honorables sénateurs, une occasion nous est offerte à San-Francisco. Il se peut que nous ne puissions pas faire grand'chose, nous ne sommes qu'une petite nation. Les grands pays jouissent d'une puissance énorme; ils en ont peut-être trop, et il se peut que les résultats de la conférence dépendent de l'action concertée de puissances; mais, à mon avis, tout ce qui réunira les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne,—et probablement la France et la Chine,—autour d'une table de conférence et les amènera à s'entendre sur une formule, contribuera certes à l'organisation d'un monde meilleur que celui qui existait avant la première Grande Guerre. Les hommes et les femmes qui représenteront le Canada à cette conférence prendront place à côté de quelques-uns des grands hommes du monde,—peut-être pas Stalin ou Churchill ou Roosevelt, mais des citoyens ordinaires, et avec eux ils mettront un organisme de paix sur pied. Il est facile de critiquer les propositions relatives à cette conférence. On pourrait parler indéfiniment pour critiquer cet

accord, on peut dire qu'il n'est pas démocratique, que le Canada sera tenu de fournir des hommes et de l'argent pour le règlement de ces différends. Mais il n'en sera aucunement ainsi; il y aura une force policière qui décidera de ces cas. A mon avis, tous les honorables membres de cette Chambre croient que c'est un pas vers la paix mondiale et un moyen d'empêcher les guerres. Je ne m'étendrai pas davantage sur la question, si ce n'est pour dire que les Canadiens en général se rendent compte de l'importance de cette conférence, je crois. Ce n'est pas une conférence de paix. Ceux qui s'y rendront auront de la difficulté à s'entendre. Nous pourrions être mécontents; il se peut que le premier ministre, s'il s'y rend, n'obtienne pas ce qu'il désire. Les représentants d'outre-mer n'obtiendront peut-être pas ce qu'ils veulent, mais tous s'y rendront avec la détermination et l'espérance que la paix régnera à jamais dans le monde.

Je pourrais vous lire un passage d'un journal où il est dit qu'au cours des mille dernières années, la guerre a sévi la moitié du temps. C'est probablement vrai. Mais nous avons encore la chance que, cette fois-ci, nous aurons raison.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention. J'espère n'avoir rien dit de nature à contrecarrer notre grand effort de guerre. Je n'étais animé que de bons sentiments à l'égard du Canada. Nous du Sénat n'avons aucun intérêt politique à servir. Nous nous intéressons à ces choses comme lorsqu'il s'agit de choisir le maire d'une municipalité; l'un est élu et l'autre ne l'est pas. Peu nous importe en somme qui siège dans l'autre Chambre. Nous devrions penser au Canada et aux sacrifices qu'il a faits, fermement convaincus qu'à l'avenir nous serons un des grands défenseurs de la paix.

L'honorable J. H. KING: J'unis ma voix à celle de mon honorable ami d'en face pour féliciter l'honorable sénateur qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi que celui qui a appuyé la motion. Ils se sont acquittés de leur tâche avec honneur. En écoutant leurs discours il m'a semblé que ces deux messieurs auraient fort bien pu échanger leurs notes parce que leur discours portent sur les mêmes sujets. Si on lisait leurs observations sur la guerre, on constaterait qu'ils sont à peu près du même avis. Ils ont tous deux parlé de valeur des principes du fair play et de la justice, et de la nécessité de les faire régner dans le monde en ce moment. Je suis certain que ces deux messieurs seront des membres précieux du Sénat lorsque le Parlement reprendra l'étude des questions de temps de paix et les mesures de toute première importance pour le Cana-

L'hon. M. HAIG.

da, non seulement pour ce qui est de la discussion en cette Chambre mais aussi pour les délibérations des comités.

Mon honorable ami qui vient de reprendre son siège (honorable M. Haig) s'est abstenu d'aborder des questions qui prêtent à controverse. Je crois qu'il a été sage d'agir ainsi. Naturellement il est bien entendu qu'en temps ordinaire la présente législature aurait été dissoute au mois de janvier, à la fin de sa cinquième session, car une sixième session est une chose presque sans précédent.

Le débarquement heureux de nos troupes en Normandie, suivi de la poussée-éclair à travers la France, avait fait naître l'espoir non seulement chez nous mais chez toutes les Nations Unies que l'Allemagne serait obligée de déposer les armes l'automne dernier. Malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé. Cependant, aujourd'hui l'armée allemande est en déroute tant sur le front de l'ouest que sur celui de l'est, et elle se désagrège si rapidement que le Reich pourra être obligé de se rendre sans condition d'ici quelques semaines,—le plus tôt le mieux ce sera. Cependant, même avant ces événements décisifs, le premier ministre était d'avis que la guerre aurait atteint une telle phase qu'il aurait été possible de tenir des élections à bonne heure ce printemps, ce qui aurait permis à la nouvelle législature de se réunir en juin ou en juillet. Toutefois, deux événements sont intervenus: d'abord l'invitation faite au gouvernement du Canada de se faire représenter à la conférence de San-Francisco le 25 avril, et à laquelle a fait allusion l'honorable sénateur, ensuite le prochain emprunt de la victoire.

Par suite du délai qui se produira maintenant, de toute nécessité, dans la préparation des élections générales, le Gouvernement a décidé dans sa sagesse,—ce dont il convient, à mon sens, de le féliciter,—de convoquer le Parlement pour la tenue d'une sixième session. Il avait ainsi deux fins en vue. En premier lieu discuter l'invitation d'assister à la conférence de San-Francisco; puis adopter des crédits provisoires pour défrayer les dépenses de guerre et celles du gouvernement civil durant la période qui nous sépare des élections générales et de la réunion d'un nouveau Parlement. Je ne me risquerai pas à prédire les changements que les prochaines élections pourront apporter à la composition de l'autre Chambre. J'ai été témoin d'un bon nombre de prorogations et elles sont toujours des occasions de tristesse, car elles marquent la séparation d'honorables députés qui étaient associés à des travaux législatifs depuis quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, cette tristesse s'intensifie à la pensée que plusieurs députés ne

se représenteront pas, d'autres ne seront pas remis en nomination et d'autres enfin ne réussiront pas à se faire réélire.

Ce n'est que par la prolongation de la durée de la législature que les élections pourraient être retardées, mais le premier ministre a fait connaître clairement ses vues à ce sujet. Il s'oppose fortement à une telle prolongation qui permettrait au Gouvernement de continuer à administrer la chose publique, et je partage entièrement son avis. Toute la situation devrait être tirée au clair au cours d'élections générales, afin que les électeurs aient l'occasion de faire connaître par leurs votes ce qu'ils désirent. Le nouveau Parlement, comme l'a dit mon honorable ami, devra probablement arrêter un programme qui influera sur le sort du Canada pendant des années, parce que ce programme portera sur les problèmes du temps de paix dont la solution sera d'une très grande importance pour notre pays.

Je n'ai pas l'intention, ce soir, de m'arrêter à discuter les mérites respectifs du socialisme, du conservatisme ou du libéralisme. Ces questions seront étudiées sur les tribunes publiques et j'ai pleine confiance dans le bon jugement de la population canadienne.

L'honorable M. HAIG: Très bien.

L'honorable M. KING: Mon honorable ami a déclaré que les habitants de sa province sont mieux renseignés sur le socialisme que ceux de toute autre province du Canada. J'étais membre de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique qui s'est réunie à Victoria en 1903...

L'honorable M. HAIG: J'ai dit que les quatre provinces de l'Ouest sont mieux renseignés sur ce système que toute autre province.

L'honorable M. KING: Dans ce cas, je partage l'avis exprimé par l'honorable sénateur. Je me rappelle très bien ce qui s'est passé lorsque j'ai assisté à la session provinciale de Victoria, en 1903,—il y a quarante-deux ans. Ce fut la première législature de la province dirigée par un gouvernement de parti. Sir Richard McBride avait été élu avec vingt et un députés conservateurs, tandis que les libéraux comptaient dix-sept députés. Le représentant de Nanaïmo, un Gallois, était mieux renseigné sur les doctrines de Karl Marx et pouvait les exposer bien mieux que ceux qui s'en font aujourd'hui les champions en notre pays. Il avait six ou huit collègues, tous bien convaincus et fort capables de défendre ces doctrines à l'Assemblée législative. Ces doctrines étaient les mêmes que celles qu'on nous expose aujourd'hui. Je ne me laisse pas inquiéter beaucoup par ceux

qui préconisent ces doctrines de nos jours au Canada, pour peu qu'ils s'en tiennent à leurs formules. Qu'ils disent aux Canadiens ce que signifie le socialisme,—réglementation et régie de l'industrie, des banques, des affaires en général; que la propriété des individus deviendra la propriété de l'Etat,—et je suis convaincu que la population de notre pays rejettera le socialisme.

L'honorable M. HAIG: Très bien!

L'honorable M. KING: Mais si on se contente de dire à nos gens que l'on réglementera la finance, il se peut qu'ils ne comprennent pas qu'une fois que l'on aura socialisé nos grandes institutions industrielles, commerciales et financières, on ne s'arrêtera pas là mais on fera de même pour la propriété privée, de sorte que nos gens ne seront plus que les serviteurs de l'Etat, ne jouissant que de la liberté de faire ce que leur commandera un gouvernement socialiste.

Je me suis écarté de ce que je voulais dire.

Mon honorable ami d'en face est d'avis qu'au point de vue de la fiscalité nous ne sommes pas encore prêts à reprendre notre industrie du temps de paix. On comprendra facilement que l'un de nos grands problèmes durant la guerre a été celui de financer le plus avantageusement possible l'effort de guerre du Canada. Tous ceux qui se tiennent au courant de la finance et de l'imposition en temps de guerre dans les autres pays en guerre conviennent que le Canada a fait de la bonne besogne. Nous avons payé environ la moitié de nos dépenses de guerre, et les fonds requis pour l'autre moitié ont été prêtés par les Canadiens. On ne peut nier que le Canada se trouve aujourd'hui en très solide posture pour une nation qui a connu cinq années et demie de guerre. Il y a une couple de jours, M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada, a publié une déclaration dans laquelle tous ceux qui en prendront connaissance pourront constater que nous avons réussi, non seulement en matière d'imposition, mais aussi en matière d'emprunts et de financement ici même, au Canada, à financer toutes les dépenses encourues pour notre effort de guerre.

Mon honorable ami a parlé de l'industrie et du commerce. Il est bien naturel que nous discutons cette question. Il se rappellera qu'au cours de la dernière session du Parlement, le Gouvernement a pris des mesures en vue d'aider les exportateurs. Il a établi un organisme financier qui aidera considérablement les maisons d'affaires à écouler leurs marchandises dans des pays où actuellement les acheteurs sont probablement incapables de les payer en espèces. On a ainsi considé-

ablement avantage notre industrie. De plus, le Gouvernement s'est employé activement à augmenter le nombre de nos représentants à l'étranger, et actuellement le Canada a des hommes compétents, soit en qualité d'ambassadeurs ou de ministre plénipotentiaires, dans plusieurs parties de l'univers. Ces hommes sont en mesure de renseigner le Canada sur les perspectives de commerce, et je n'ai pas le moindre doute que les renseignements ainsi obtenus sont mis à la disposition des exportateurs canadiens. Nous avons aussi nos commissaires du commerce. Je crois qu'au cours de la guerre cette division de notre service des affaires extérieures n'a pas été étendue, si ce n'est dans certains pays de l'Amérique du Sud. Les pays d'Europe naturellement ont été hors d'atteinte et nous n'avons pas eu l'occasion d'augmenter notre commerce avec eux.

Si la guerre se terminait d'ici quelques semaines, les nations alliées se trouveraient en face du grand problème d'avoir à fournir les nécessités de la vie aux populations des pays qui ont été occupés par l'ennemi. A moins qu'on ne prenne tous les moyens possibles pour porter secours à ces pays, des troubles graves peuvent éclater et, ce qui est plus grave encore, bien des personnes mourront probablement de faim. Je suis convaincu que cette situation ne nous est pas inconnue et que les Canadiens tiennent à faire leur part pour leur porter secours. Nous avons heureusement, au sein des nations alliées, un grand organisme qui verra à rendre efficaces toutes les mesures de secours. S'il a jamais existé au monde un organisme capable de pourvoir aux besoins des pays en détresse, c'est celui qui existe aujourd'hui au sein des nations alliées.

Je n'ai pas l'intention de parler ce soir de la conférence de San-Francisco, mais j'espère avoir l'occasion de proposer, demain, un projet de résolution à ce sujet. Comme l'a dit l'honorable sénateur, tous les honorables membres du Parlement et tous les habitants du Canada voudront appuyer dans la plus large mesure possible l'établissement d'un organisme qui nous fournira l'assurance de la paix et de meilleures conditions pour toutes les nations du monde.

Pour ce qui est des crédits, j'ai l'impression que nous n'aurons pas l'occasion de les discuter dans cette enceinte. Le Gouvernement se propose simplement de demander certaines sommes pour défrayer les dépenses de l'intervalle compris entre le 31 mars et la réunion d'un nouveau Parlement. Nous n'avons que deux questions à étudier durant la présente session. La première demande de ratifier la décision du Gouvernement qui a accepté l'in-

L'hon. M. KING.

invitation de se faire représenter à la conférence de San-Francisco, et l'autre demande de voter les crédits nécessaires pour poursuivre la guerre dans l'intervalle compris entre la fin de l'année financière et la réunion du prochain Parlement. Je suis convaincu que les membres des deux Chambres auront tôt fait de régler ces deux questions et que la dix-neuvième législature ne prendra pas, lors de la prorogation, le caractère d'une session politique. Après tout, les occasions ne manqueront pas sur les tribunes publiques pour faire de la politique de parti.

C'est tout ce que j'ai à dire. Nous espérons que si d'autres honorables sénateurs désirent prendre la parole,—et il y a lieu de faire plusieurs discours,—ils le feront au cours de cette semaine ou de la semaine prochaine. Il est difficile de décider de la date de l'ajournement du Sénat, mais nous aurons peut-être, demain, certains renseignements qui permettront à mon honorable ami d'en face (l'honorable M. Ballantyne) et à moi-même de nous entendre sur les travaux du reste de la session et de faire les propositions qui seront dans le meilleur intérêt du Sénat.

(Sur la motion de l'honorable M. Howard la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mercredi 28 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

LA CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

RÉSOLUTION

L'honorable J. H. KING propose:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un Organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite

charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence.

Qu'il soit résolu, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) Que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

—Honorables sénateurs, un paragraphe du discours du trône annonçait qu'une résolution de ce genre serait présentée par les deux Chambres du Parlement. Je n'ai pas à tenter d'influencer les honorables sénateurs en faveur des fins qui y sont exposées. Je suis persuadé que non seulement le Parlement mais toute la population désirent que le Canada soit représenté à la conférence projetée qui est convoquée en vue d'établir une organisation générale internationale pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sur l'invitation du gouvernement des Etats-Unis, le Gouvernement canadien a accepté d'assister à la conférence qui aura lieu le 25 du mois prochain et demande maintenant au Parlement de ratifier sa décision.

Les honorables sénateurs connaissent certainement la teneur de la résolution; je ne retarderai donc pas les délibérations pour en donner lecture. Je tiens, toutefois, à consigner au harsard la correspondance relative à l'invitation et à l'acceptation échangée entre l'ambassadeur des Etats-Unis et le premier ministre à titre de Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Voici la correspondance:

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique,
Ottawa, Canada, 5 mars 1945.

N° 293

Monsieur,

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son propre nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la République de

Chine, invite le gouvernement du Canada à envoyer des représentants à une conférence des Nations Unies qui sera tenue, le 25 avril 1945, à San-Francisco dans les Etats-Unis d'Amérique, aux fins de rédiger la charte d'une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les gouvernements susmentionnés sont d'avis que la conférence pourrait examiner, comme base d'une telle charte, les propositions tendant à l'établissement d'une organisation internationale générale et qui ont été publiées en octobre dernier à la suite de la Conférence de Dumbarton-Oaks et auxquelles on a ajouté, à titre de Section C du Chapitre 6, les dispositions suivantes:

"C. Votation

1. Chaque membre du Conseil de sécurité devrait voter une fois.

2. Les décisions du Conseil de sécurité en matière de procédure devraient être rendues par un vote affirmatif de sept membres.

3. Les décisions du Conseil de Sécurité relativement à toutes les autres questions devraient être rendues par un vote affirmatif de sept membres, y compris les votes affirmatifs des membres permanents; toutefois, dans les décisions prises aux termes de la Section A du Chapitre 8 et en vertu de la deuxième phrase du premier paragraphe de la Section C du Chapitre 8, un membre en cause dans le différend devrait s'abstenir de voter."

Des renseignements supplémentaires concernant les arrangements vous seront communiqués plus tard. Au cas où le Gouvernement du Canada désirerait, avant la conférence, exposer ses vues ou soumettre des commentaires sur ces propositions, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique se fera un plaisir de transmettre ces vues et ces commentaires aux autres gouvernements participants.

Acceptez, monsieur, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

(Signé) Ray Atherton.

Le très honorable

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
Ottawa.

Bureau du Secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures,

Ottawa, le 5 mars 1945.

Monsieur,

Le gouvernement du Canada est heureux de se rendre à l'invitation transmise dans votre note n° 293 du 5 mars, au nom des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la république de Chine, d'envoyer des représentants à une conférence des Nations Unies qui se tiendra à San-Francisco le 25 avril 1945, pour préparer la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la conférence doit accepter comme base de ses discussions les propositions visant l'établissement d'une organisation internationale générale, rendues publiques en octobre 1944 et maintenant complétées par l'addition mentionnée dans votre note sur les dispositions touchant la manière de voter au Conseil de sécurité.

Nous avons pris note de l'offre du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de transmettre aux autres gouvernements participants tout commentaire et toute opinion que le gouvernement du Canada désire soumettre au sujet de ces propositions avant la conférence. Si le gou-

vernement du Canada décide d'en profiter je me mettrai de nouveau en communication avec vous.

Veillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
(Signé) W. L. Mackenzie King.

A Son Excellence

L'honorable Ray Atherton,

Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,

Ambassade des Etats-Unis,

Ottawa.

En septembre 1939, lorsque les armées allemandes envahirent la Pologne, la Grande-Bretagne et la France déclarèrent la guerre au Reich. Malheureusement, au début de la guerre, la France succomba, laissant la Grande-Bretagne poursuivre la lutte. Plus tard, les Etats-Unis d'Amérique participèrent au conflit, et l'Union des républiques socialistes soviétiques entrèrent en guerre quand Hitler s'attaqua à la Russie. La lutte a été longue et formidable, mais enfin l'Allemagne est sur le point d'être vaincue.

Au cours de la guerre, plusieurs conférences ont réuni les chefs des nations alliées. La première, désignée conférence de l'Atlantique, eut lieu lorsque le premier ministre Churchill et le président Roosevelt se rencontrèrent, et nous connaissons tous les principes établis à cette occasion. Ils touchent la résolution dont nous sommes présentement saisis. Ces mêmes principes furent acceptés à la conférence de Moscou où le premier ministre Churchill a rendu visite au maréchal Staline. L'automne dernier fut convoquée la conférence de Dumbarton-Oaks, et plus tôt, à Casablanca, on avait pris les dispositions nécessaires pour envahir non seulement la Sicile, mais aussi l'Italie.

Une autre conférence eut lieu à Téhéran, en Iran, où les deux grands chefs de langue anglaise se rencontrèrent avec le maréchal Staline et dressèrent des plans pour agir de concert contre l'Allemagne sur les fronts oriental et occidental. La tenue de ces conférences est en soi une chose remarquable. Au cours de la dernière guerre, il était impossible aux chefs alliés de parcourir de si grandes distances pour se consulter de temps à autre sur des questions relatives à la guerre.

Il est intéressant de constater qu'au plus fort du conflit, les chefs des Nations Unies—il s'agit non seulement des quatre grandes puissances mais de toutes les nations associées pendant la guerre—ont songé à provoquer une conférence du genre de celle qui aura lieu à San-Francisco, non en vue de prescrire les conditions de paix, car ce n'est pas là son but, mais d'élaborer des projets et des propositions qui assureront la paix à l'univers.

Je ne sais pourquoi, dans la discussion sur cette conférence, on a soulevé, surtout dans les journaux, je crois, une question relative à

L'hon. M. KING.

l'attitude qu'adopteront les autres nations du Commonwealth britannique envers la Grande-Bretagne. Cela me semble aussi inutile que de fouetter un cheval mort. Ceux qui encouragent une controverse de ce genre ne contribuent pas grand'chose à la discussion. Il y a quelques années, un grand poète anglais qui connaissait intimement l'Empire et les conditions impériales décrivit en vers la situation qu'occupe le Canada au sein de l'Empire. Je ne suis pas sûr de les citer exactement, mais si j'ai bonne mémoire, ils étaient conçus comme il suit:

Je suis fille dans la maison de ma mère mais maîtresse dans la mienne.

Cela représente la situation qui existait il y a plusieurs années mais, depuis lors, nous avons fait des progrès considérables. Nous connaissons l'attitude qu'adopta sir Robert Borden pendant la première grande guerre et par la suite, et nous savons que depuis ce moment-là, les rapports entre le Canada et la Grande-Bretagne ont beaucoup évolué. Aux conférences impériales de 1926 et 1930, on en arriva à une entente définitive qui eut pour conséquence le Statut de Westminster. On semble craindre que si le Canada et les autres nations du puissant Commonwealth acceptent des responsabilités à titre de nations, le grand empire dont nous sommes tellement fiers de faire partie sera détruit. A mon sens, l'univers entier a eu la preuve qu'il est impossible de rompre les liens qui unissent les dominions d'outre-mer au peuple de Grande-Bretagne. En temps voulu, l'Empire agira à l'unisson. Le Canada, toutefois, régit en maître au pays, en ce qui a trait à ses propres affaires. Cela est admis et concédé non seulement par nos hommes d'Etat et par la population dans l'ensemble, mais par le peuple et le Gouvernement de Grande-Bretagne.

Afin d'expliquer plus clairement ma déclaration, je vais consigner au hansard des extraits tirés des délibérations de la dernière conférence impériale à laquelle le premier ministre eut le privilège et l'honneur d'assister; les citations touchent justement la ligne de conduite que devraient adopter les dominions et la Grande-Bretagne s'ils étaient convoqués à une assemblée internationale du genre de celle qui aura lieu prochainement. A cette occasion, M. King disait:

Les terribles événements de 1940 ont démontré à quel point la liberté était gravement menacée, et avec quelle soudaineté elle aurait pu être perdue. Tant que la liberté existera, les hommes libres de partout auront envers le peuple de Grande-Bretagne une dette dont ils ne pourront jamais s'acquitter. Tant que la Grande-Bretagne gardera le culte de la liberté, et continuera de défendre la liberté des autres nations, elle n'aura jamais lieu de douter de sa prééminence dans le monde entier. Aussi longtemps que nous continuerons tous à partager

cet esprit, nous n'aurons pas besoin de craindre pour la force ou l'unité du Commonwealth. Les décisions prises de plein gré par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique australe attestent de façon péremptoire la force unificatrice de la liberté.

Il ajoute:

Cet effort en commun, résultant d'une origine commune, a donné une nouvelle force et une nouvelle unité, une nouvelle importance et une nouvelle signification au Commonwealth et à l'Empire britanniques.

Sans tenter d'établir une distinction entre les expressions: "Empire britannique" et "Commonwealth britannique", mais en envisageant plutôt l'évolution de cette association de nations libres, puis-je vous exposer ce qui me semble le secret de sa force et de son unité, et la vision que je me complais à évoquer de son avenir?

Il cite les paroles suivantes:

"Nous, qui comptons sur de plus grandes fraternités et des normes encore plus précises de justice sociale, nous apprécions et nous chérissons l'Empire britannique, parce qu'il représente, plus que toute autre association semblable ne l'a jamais fait, la coopération pacifique de toutes les catégories de citoyens dans tous les genres de pays, et parce que nous pensons qu'il constitue, à cet égard au moins, un modèle de ce que toute l'humanité deviendra, un jour, nous l'espérons."

A ce moment-là, le premier ministre cita des paroles prononcées par M. Churchill. en 1907 et elles furent incorporées à son grand discours.

Au pays, loin d'aider le Canada et le Commonwealth actuel, nous leur nuisons peut-être lorsque nous contestons la loyauté de la population Canadienne envers la Grande-Bretagne et le Commonwealth auxquelles nations elle est associée. Pareil doute n'a pas de place dans l'esprit du public canadien. Nous avons démontré à maintes reprises notre loyauté envers la Grande-Bretagne et notre désir de collaborer avec elle par tous les moyens possibles, non seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix, et j'espère qu'au cours de la conférence et pendant les années à venir la collaboration régnera entre toutes les nations du Commonwealth. Si on la maintient comme elle existe actuellement, nous serons une grande puissance dans l'univers et un magnifique exemple de ce que les nations peuvent accomplir si elles agissent de concert et avec justice.

Nous avons sous les yeux une brochure distribuée dernièrement et qui contient certaines propositions formulées à une conférence que les quatre grandes puissances ont convoquée en août et septembre derniers. Par suite de cette assemblée, je le répète, le Canada fut invité à assister à la conférence qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril prochain. A Dumbarton-Oaks, les représentants des quatre gouvernements se sont entendus sur envi-

ron 90 p. 100 des questions discutées, mais quelques propositions ont été soumises aux initiateurs de la conférence. Tout dernièrement à Yalta, on a de nouveau étudié ces questions et des dispositions supplémentaires, portant dans une large mesure sur le Conseil de sécurité, furent ajoutées aux propositions élaborées à Dumbarton-Oaks. Les quatre grandes puissances les ont approuvées. Nous n'étions pas représentés à la conférence de Dumbarton-Oaks, mais le premier ministre nous a prévenus qu'on nous a fait parvenir des rapports complets sur les délibérations, et la brochure à laquelle j'ai fait allusion expose les propositions relatives à l'établissement d'une organisation internationale générale. Je relève les passages suivants:

Il devrait être pourvu à l'établissement d'une organisation internationale portant le nom de "Les Nations Unies", dont les Statuts renfermeraient les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les propositions qui suivent.

Les buts de l'organisation, exposés au chapitre I sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et, à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;
2. Favoriser le développement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;
3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre; et
4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

Le chapitre II, qui traite des principes, est ainsi conçu:

Voilà les buts d'une organisation internationale générale qui recevront sûrement l'approbation cordiale de la Chambre.

En vue de la réalisation de ces buts, les propositions recommandent que l'Organisation et ses membres agissent en s'inspirant des principes suivants:

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les états qui recherchent la paix.
2. Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les Statuts de l'Organisation.
3. Les membres de l'Organisation régleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.
4. Les membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation.

5. Les membres de l'Organisation secondont, dans toute la mesure de leurs moyens, toute action entreprise par l'Organisation en conformité avec les dispositions de ses Statuts.

6. Les membres de l'Organisation s'abstiendront de prêter assistance à tout état à l'égard duquel l'Organisation aura pris des mesures préventives ou coercitives. L'Organisation devrait, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour que les Etats non-membres de l'Organisation agissent conformément à ces principes.

Au chapitre III, il est question des membres et on y prescrit que:

Devrait pouvoir être membre de l'Organisation tout Etat qui recherche la paix.

Le chapitre IV établit l'organisation de la façon suivante:

- a) Une Assemblée générale;
- b) Un Conseil de sécurité;
- c) Une Cour internationale de Justice; et
- d) Un Secrétariat.

La brochure traite ensuite de l'organisation en détail.

Le chapitre V porte sur l'Assemblée générale. Il est d'une si grande importance que je demande la permission de le consigner au hansard. En voici les dispositions:

Section A: Composition

Tous les membres de l'Organisation devraient être membres de l'Assemblée générale, et devraient avoir un certain nombre de représentants, ce nombre devant être fixé par les Statuts de l'Organisation.

Section B: Fonctions et pouvoirs

1. L'Assemblée générale devrait avoir le droit d'étudier les principes généraux de coopération relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements; de discuter toute question se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui serait soumise par un ou plusieurs membres de l'Organisation ou par le Conseil de sécurité; et de faire des recommandations relativement à ces principes ou questions. Toute question de ce genre, au sujet de laquelle une initiative doit être prise, devrait être soumise au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale, avant ou après délibération. L'Assemblée générale ne devrait, sur sa propre initiative, faire aucune recommandation relativement à toute question ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité se préoccupe.

2. L'Assemblée générale devrait avoir le pouvoir d'admettre de nouveaux membres dans l'Organisation, sur la recommandation du Conseil de sécurité.

3. L'Assemblée générale devrait, sur la recommandation du Conseil de sécurité, avoir le pouvoir de suspendre l'exercice des droits et privilèges de tout membre de l'Organisation à l'égard duquel des mesures préventives ou coercitives auraient été prises par le Conseil de sécurité. L'exercice des droits et privilèges ainsi suspendu pourrait être restitué par décision du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale devrait avoir le droit, sur la recommandation du Conseil de sécurité, d'expulser de l'Organisation tout membre de l'Organisation qui persiste à violer les principes contenus dans les Statuts de l'Organisation.

L'hon. M. KING.

4. L'Assemblée générale devrait élire les membres non-permanents du Conseil de sécurité et les membres du Conseil économique et social prévu au Chapitre IX. Elle devrait, sur la recommandation du Conseil de sécurité, avoir le pouvoir d'élire le Secrétaire général de l'Organisation. Elle devrait remplir toutes fonctions, relativement à l'élection des juges de la Cour de Justice internationale, qui pourraient lui être attribuées par les statuts de la Cour.

5. L'Assemblée générale devrait répartir les frais entre les membres de l'Organisation, et devrait avoir le pouvoir d'approuver les budgets de l'Organisation.

6. L'Assemblée générale devrait décider des sujets à mettre à l'étude et faire des recommandations en vue de favoriser la coopération internationale dans les domaines politique, économique et social et d'ajuster les situations susceptibles de compromettre le bien-être général.

7. L'Assemblée générale devrait faire des recommandations relativement à la coordination de la politique d'organismes internationaux spécialisés, de caractère économique, social ou autre, avec lesquels l'Organisation entrerait en relations conformément aux accords conclus entre ces organismes et l'Organisation.

8. L'Assemblée générale devrait recevoir et examiner les rapports annuels ou spéciaux soumis par le Conseil de sécurité et les rapports présentés par les autres branches de l'Organisation.

Section C: Votation

1. Chaque membre de l'Organisation devrait avoir un vote dans l'Assemblée générale.

2. Les décisions importantes de l'Assemblée générale, y compris les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales; l'élection des membres du Conseil de sécurité; l'élection des membres du Conseil économique et social; l'admission de membres, la suspension de l'exercice des droits et privilèges des membres, et l'expulsion de membres; et les questions d'ordre budgétaire devraient être prises à une majorité des deux-tiers des membres présents et prenant part au vote. En ce qui concerne d'autres questions, y compris la détermination de catégories additionnelles de questions devant être décidées par une majorité des deux-tiers, les décisions de l'Assemblée générale devraient être prises à la simple majorité.

Nous nous souvenons tous de l'organisme de paix constitué après le dernier conflit. A notre profond regret, la Société des Nations n'a pas atteint le but de sa formation.

L'honorable M. HAIG: Bravo!

L'honorable M. KING: Nous ne pouvons imputer cet échec à ceux qui se sont associés à l'organisme. S'il a échoué, c'est que la grande puissance dont le chef avait proposé la formation de la Société ne l'a pas appuyée. La Société des Nations n'a pas réussi à maintenir la paix universelle, mais elle a accompli des travaux de portée internationale très utiles dans le domaine des conditions ouvrières, du contrôle des stupéfiants et de la traite des blanches. Sans doute la nouvelle organisation poursuivra-t-elle ces travaux.

Le chapitre VI est consacré au Conseil de sécurité et se divise en quatre parties portant sur la composition, les principaux pouvoirs et

fonctions, la votation et la procédure. On propose d'accorder un siège permanent aux représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la République de Chine et, en temps utile, de la France. L'Assemblée générale doit élire six Etats qui occuperont les sièges non-permanents. Ces derniers resteront en fonction deux ans, trois d'entre eux se retirant chaque année, et ils n'auront pas le droit d'être réélus immédiatement.

Afin d'apaiser l'inquiétude ressentie dans certains milieux, je dirai qu'on n'entend pas maintenir la paix internationale par la force, mais c'est au Conseil de sécurité qu'incombera la principale responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour réprimer tout acte d'agression attribuable à une nation quelconque. Les peuples de l'univers doivent se réjouir de voir que les puissantes nations alliées entendent collaborer pendant l'après-guerre afin d'assurer la paix internationale en agissant de concert. Si l'on consulte la carte, on constate que par leur situation géographique, les grandes puissances occupent une place très avantageuse pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

A ce sujet, nous, de cette partie de l'hémisphère, sommes très favorisés. Nous sommes voisins des Etats-Unis, puissance militaire, économique et industrielle de tout premier ordre où le niveau d'existence est très élevé. Un peu plus éloignées se trouvent les républiques de l'Amérique du Sud associées par l'Union panaméricaine. Lors d'une assemblée tenue récemment à Mexico, ces républiques ont approuvé sans réserve les dispositions visant à établir une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Leurs représentants assisteront à la conférence de San-Francisco.

Depuis plus de 100 ans, rien n'a interrompu les relations amicales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis sous le régime du traité Rush-Bagot, et au cours du présent conflit, les deux pays ont conclu une entente garantissant la défense mutuelle. Le Canada et les Etats-Unis ont indiqué à l'univers entier comment régler les querelles et les malentendus quelquefois inévitables entre deux nations. La Commission conjointe internationale qui s'occupe de ces questions, est composée de représentants des deux pays, et c'est un excellent tribunal. La Commission a résolu plusieurs problèmes compliqués intéressant les Etats-Unis et le Canada, et ses membres ont dans une large mesure contribué à maintenir les relations amicales entre ces

deux grandes nations. Voilà un exemple qui devrait enseigner à l'univers comment les nations qui le désirent peuvent maintenir la concorde internationale.

Des VOIX: Bravo, bravo.

L'honorable M. KING: On a exprimé des doutes quant au droit de vote de l'Assemblée générale. Il en est question dans la section C. On me dit que les onze délégués, cinq permanents et six non-permanents, peuvent voter sur toutes les questions soumises au Conseil de sécurité, et que sur les questions de procédure il faut qu'il y ait un vote affirmatif d'au moins sept membres.

L'honorable M. EULER: Puis-je poser une question à l'honorable leader, et je la ferai précéder d'une observation. J'ai toujours pensé que l'un des points faibles de la Société des Nations était qu'elle n'avait pas le pouvoir de faire observer ses décisions. Apparemment le nouvel organisme possédera ce pouvoir. Voici ma question. Est-ce que l'on pourra exercer ce pouvoir contre toutes les nations constituant de l'organisme international projeté, ou est-ce que l'on fait une exception dans le cas des cinq grandes puissances?

L'honorable M. KING: J'avais l'intention de traiter ce point lorsque je parlerais des pouvoirs de l'organisation. S'il n'y a pas unanimité entre les cinq grandes puissances, le Conseil de sécurité, par le moyen d'un vote, pourrait faire connaître sa politique à l'Assemblée, et la question des engagements à prendre par l'Assemblée serait alors décidée. La décision pourrait être en faveur de la guerre ou contre la guerre.

L'honorable M. EULER: Je n'aime pas interrompre l'honorable leader, mais d'après ce que j'ai lu et entendu je comprends qu'au cas où un différend surgirait dans lequel serait impliquée l'une des grandes puissances, aucune mesure ne pourrait être prise contre cette puissance.

L'honorable M. KING: Je dirais qu'il n'en est pas ainsi.

L'honorable M. HAIG: La réponse est non.

L'honorable M. EULER: Ce sont les renseignements qui ont été bien clairement émis à la Conférence de Dumbarton-Oaks. On a dû les modifier depuis.

L'honorable M. KING: Je ne crois pas que telle soit l'intention. Une grande puissance sera l'objet du même traitement que les puissances secondaires. Les actes que l'on posera dépendront, je suppose, de la capacité des autres nations d'intervenir contre la nation coupable.

Le chapitre VII décrit la constitution d'une Cour internationale de justice. La cour devrait fonctionner conformément à des statuts qui devraient être annexés aux Statuts de l'organisation et qui en feraient partie. La cour connaîtrait de problèmes internationaux et serait soit la continuation de la présente Cour permanente de justice internationale soit un tribunal fondé sur ladite cour.

On propose que le Conseil de sécurité se compose de cinq membres, soit d'un représentant pour chacune des cinq grandes puissances, lesdits représentants devant être élus parmi les membres de l'Assemblée, comme je l'ai déjà dit. Je vous ai déjà parlé du système de votation du conseil. Naturellement il faudra établir un secrétariat, et on a l'intention de le maintenir en permanence.

Une question a causé des soucis à certaines gens; il s'agit de savoir ce que fera la délégation canadienne à San-Francisco? Quelle autorité aura-t-elle de conclure des accords ou de prendre des engagements? Nous nous rendrons à la conférence en tant que corps, composé de représentants des partis politiques au Parlement, qui représenteront le peuple canadien, et je suppose que cette délégation se réunira quotidiennement afin de s'entendre sur l'attitude que le Canada devra adopter relativement aux questions dont l'Assemblée sera saisie. Tout engagement pris par les représentants du Canada devra être soumis à l'approbation du Parlement.

A la question de savoir si, oui ou non, le Canada devrait permettre à une délégation du Parlement de s'engager envers le Conseil de sécurité pour ce qui est de notre participation aux guerres futures, s'il y en avait, j'aimerais donner quelques explications sur ce que l'on se propose de faire. Nos engagements envers le Conseil de sécurité seront soumis à l'approbation du Parlement canadien. J'entends que si le Conseil de sécurité disait qu'il aimerait obtenir du Canada un certain nombre d'avions, de troupes et de navires, et certaines quantités de produits alimentaires, de munitions et le reste, la question serait étudiée et la décision prise serait consignée dans un accord distinct qui serait soumis à l'approbation du Parlement. De sorte que nous n'avons pas lieu de nous alarmer à ce sujet. Nous connaissons l'attitude des Canadiens relativement à la guerre. Ils n'y ont jamais participé pour le simple plaisir de la chose; ils n'ont fait la guerre que lorsqu'ils étaient convaincus qu'il n'y avait pas d'autre moyen de défendre les principes de justice et de fair play dans lesquels ils ont foi. Je le répète, tout engagement pris à San-Francisco par le gouvernement canadien ou sa délégation sera soumis à l'approbation du Parlement, où il sera accepté ou rejeté.

L'hen. M. KING.

En terminant, j'aimerais dire que le peuple canadien, à mon avis, espère que le Parlement acceptera à l'unanimité l'invitation qu'on lui a faite de participer à la conférence de San-Francisco, et que ceux qui auront la mission de nous représenter à la conférence n'oublieront pas le point de vue des Canadiens sur la guerre. La guerre ne nous intéresse pas en tant qu'instrument de conquête. Nous ne participerons pas à la guerre à moins que ce ne soit le seul moyen de défendre la liberté,—la liberté du culte, la liberté de la presse, et le reste,—qui existe non seulement au Canada, mais à vrai dire partout dans notre hémisphère. Nous chérissons la liberté comme l'un des dons les plus précieux de la vie, et si on doit en faire bénéficier d'autres nations, comme nous espérons qu'on le fera, il importe qu'il y ait une distribution plus équitable des richesses du monde entre les peuples et qu'on facilite davantage les relations commerciales. Espérons que la diffusion des bienfaits de la liberté dans d'autres pays entraînera une plus grande adhésion à ces grands principes que nous sommes déterminés à défendre.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, nous vivons les jours les plus émouvants et les plus importants de notre époque en ce moment. Nous sentons et comprenons que l'Allemagne, qui nous a imposé cette guerre cruelle, dévastatrice et barbare, est sur le point de connaître la défaite finale et de se rendre sans condition. Il sied bien, alors, honorables sénateurs, que quarante nations pacifiques, ou peut-être un plus grand nombre, soient appelées à se réunir à San-Francisco le 25 avril afin de préparer des plans en vue d'empêcher les guerres et d'assurer la paix future de l'univers. Presque toute l'Europe a été dévastée, et la famine et la peste règnent partout sur le continent. Le monde n'a jamais connu dans le passé, et j'espère qu'il ne verra jamais à l'avenir un conflit semblable à celui qui tire à sa fin présentement en Europe. Naturellement, de concert avec tous les autres honorables membres de cette Chambre et, j'espère, avec tous les Canadiens, je me réjouis à la pensée que les Nations Unies sont sur le point de tenir une réunion visant à favoriser la bonne entente internationale et à empêcher les guerres, et que cette réunion des Nations Unies se tiendra dans un avenir très prochain. Il me fait plaisir de déclarer à l'honorable leader, qui est un ministre du Gouvernement, que tous, de notre côté de la Chambre, nous sommes fermement d'avis que le Canada doit accepter l'invitation que lui a faite notre

excellent voisin du Sud d'assister à cette importante conférence. La réunion de gens de croyances et de couleurs différentes à cet endroit aura une influence énorme non seulement en ce moment, mais pour les générations à venir. J'ose croire que les grandes espérances des délégués se réaliseront. On doit préparer une charte. Je ne sais trop ce qu'elle renfermera mais elle visera certainement au maintien de la paix et à la prévention des guerres. J'espère que les accords qui deviendraient nécessaires si le Canada et les membres des Nations Unies étaient un jour appelés à contribuer leur part aux sanctions ou aux forces armées requises, seront rédigés à San-Francisco. Ceux qui ont suivi les délibérations du Parlement jusqu'à présent semblent d'avis que si les cinq grandes puissances et les six membres non-permanents, après de longues et mûres réflexions, décidaient d'appliquer des sanctions ou de recourir à la force armée, il s'écoulerait un trop long laps de temps avant que leur décision puisse être soumise au Parlement canadien. Si le Parlement n'était pas en session plusieurs mois pourraient s'écouler avant d'obtenir cette approbation.

J'espère que l'honorable leader du Sénat ira à San-Francisco, et je lui conseillerais de faire tous les préparatifs nécessaires en vue de hâter l'adoption des accords prévoyant l'aide aux nations menacées, afin qu'il n'y ait aucun retard lorsqu'il s'agira de répondre à toute demande d'aide, peu importe le gouvernement qui pourra être au pouvoir. Ce pourrait être une demande de matelots ou de navires, comme l'honorable leader l'a déclaré; et tout devrait être prêt afin de permettre au Gouvernement d'agir promptement.

On a dit, avec raison, qu'il y aurait une grande différence entre l'Assemblée qui doit être établie à San-Francisco et l'ancienne Société des Nations. J'approuve la création du Conseil de sécurité, et je suis certain que, lorsque les délégués se rendront à San-Francisco, ils jouiront de l'entier appui non seulement du Parlement du Canada mais aussi du peuple canadien.

Il n'est pas nécessaire que j'entre dans les détails de l'organisation du Conseil de sécurité. Mon honorable ami d'en face a fort bien traité cet aspect de la question. Cependant, il y a un certain défaut du fait que si l'une des grandes puissances était tenue pour agresseur,—mon honorable ami vient de soulever cette question,—et si les autres grandes puissances désiraient intervenir, après avoir étudié minutieusement tous les griefs, la puissance accusée pourrait dire "non", et on ne ferait rien de plus.

Une VOIX: Ce serait la fin du Conseil de sécurité.

L'honorable M. BALLANTYNE: Non, je ne dirais pas cela. Il serait préférable si le défaut que j'ai signalé n'existait pas, mais il nous faut accepter tout ce projet de bonne foi. Les trois grandes puissances ont combattu courageusement côte à côte pendant cette guerre. Elles ont accompli des choses merveilleuses ensemble et, comme je le disais il y a un instant, d'ici peu de temps, nous aurons vaincu non seulement l'Allemagne, mais le Japon également. Nous avons eu confiance en nos alliés durant la guerre, il nous faut aussi leur faire confiance en temps de paix. Si nous n'établissons pas le Conseil de sécurité je ne sais trop quel autre organisme nous pourrions mettre sur pied à sa place, de sorte qu'il nous faut l'accepter.

Me permettra-t-on de revenir un instant au retard qui pourrait se produire entre le moment où le Canada pourrait être appelé à fournir une certaine aide et le moment de la réunion du Parlement? J'ai oublié de signaler que mon honorable ami et l'un de ses collègues ne sont pas tout à fait du même avis à ce sujet. Si je m'en tiens aux rapports des journaux voici comment l'honorable M. Crerar s'est exprimé:

Il faudra insérer dans la charte de l'organisation de la paix mondiale les engagements comportant des mesures punitives promptes contre une nation agresseur, si nous voulons qu'elle soit efficace.

Et plus loin il ajoutait:

Il faudra sévir contre l'agresseur promptement et efficacement. La sanction devra être rapide et efficace. Le cas est à peu près le même que celui d'une équipe de pompiers dans une municipalité. Si un incendie se déclarait dans une certaine rue d'Ottawa, il serait lamentable qu'on eût à réunir le conseil municipal pour décider s'il faut autoriser la sortie des pompes à incendie.

J'espère donc que si mon honorable ami se rend à San-Francisco, il exercera sa grande influence pour essayer d'obtenir qu'on prenne de promptes mesures en cas de nécessité. Je n'ai rien de plus à ajouter sur la question, si ce n'est de formuler l'espoir que les résultats de la conférence dépasseront nos espérances.

On a prétendu dans certains milieux que le Royaume-Uni sortirait affaibli de la guerre. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Il se peut qu'il en soit ainsi du point de vue financier et du point de vue des effectifs humains; mais les honorables députés savent fort bien qu'il sortira de ce gigantesque conflit sans avoir perdu un pouce de son immense territoire. S'il obtient l'appui loyal des dominions d'outre-mer, de l'Inde et de ses colonies, il reprendra sans doute le commerce d'exportation et le commerce domestique qu'il a perdus.

Sa position de grande puissance ne sera pas amoindrie, et avec le temps, il sera je l'espère, plus grand et plus fort que jamais.

Nos délégués à San-Francisco voudront, comme toujours, appuyer le Royaume-Uni, le Commonwealth et l'Empire par tous les moyens possibles. En même temps il faut maintenir nos relations amicales avec nos voisins du Sud et nos autres braves alliés.

Je n'aborderai pas la question du commerce d'après-guerre, mais si on me le permet j'en dirai un mot. J'aimerais qu'à l'avenir les exportations ne se fassent pas en payant rubi sur l'ongle comme autrefois, mais plutôt par l'échange de marchandises...

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'honorable M. BALLANTYNE: ...et j'espère que, quel que soit le Gouvernement au pouvoir pendant la période d'après-guerre, il fera tout son possible pour favoriser la mère patrie qui, en 1940, a sauvé non seulement son existence mais aussi le Canada, l'Empire britannique, et toutes les démocraties éprises de liberté qui ont subi d'indicibles pertes. Même actuellement, les bombes robots tuent tous les jours de malheureuses femmes et de pauvres enfants en Angleterre. En conséquence, il n'est que raisonnable que nous et les autres dominions autonomes et l'Empire entier, comme légère marque d'appréciation pour les splendides sacrifices qu'elle a consentis, nous aidions par tous les moyens possibles la mère patrie. Je suis fier d'être Canadien...

Des VOIX: Bravo, bravo.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je suis fier d'être sujet britannique.

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je suis l'un de ceux qui pensent que nous devons attribuer les succès du Canada dans le passé et aussi ceux de l'avenir,—nation libre et indépendante comme nous le sommes,—au fait que nous faisons partie de ce grand empire sur lequel le soleil ne se couche jamais.

Mon bon ami à ma gauche a félicité les forces armées du Canada dans l'éloquent et intéressant discours qu'il a prononcé hier. J'aimerais profiter de l'occasion pour ajouter mon témoignage au sien. Le Canada a joué un rôle très important dans la guerre,—sur mer, sur terre et dans les airs. A ceux qui combattent si vaillamment pour nous en pays étrangers je dirai combien nous sommes fiers d'eux, et je leur donnerai l'assurance qu'à leur retour il n'y aura rien de trop bon pour eux au pays. J'aimerais comprendre les femmes des services armées dans mes observations. Je désire également remercier les infirmières, la Croix Rouge, et tous ceux qui

L'hon. M. BALLANTYNE.

ont aidé par leur travail dans les fabriques de munitions, ainsi que dans les mines et les forêts.

L'honorable M. QUINN: Et la marine marchande.

L'honorable M. BALLANTYNE: La marine marchande est comprise dans les services que j'ai énumérés.

L'honorable M. DUFF: Ce n'est que normal.

L'honorable M. BALLANTYNE: On a fait un grand effort concerté d'un bout à l'autre du pays, et les représentants du Canada se rendront à la conférence de San-Francisco la tête bien haute.

L'honorable M. DUFF: Bravo, bravo.

L'honorable M. BALLANTYNE: Le Canada a bien raison d'être fier de son magnifique effort de guerre, et aussi de la place privilégiée qu'il occupe en qualité de plus ancien Dominion dans le Commonwealth des nations britanniques. Ce que notre premier ministre et les délégués qui l'accompagneront diront et feront à la conférence de San-Francisco aura beaucoup de poids.

Je voudrais, avant de reprendre mon siège, monsieur le leader du Sénat, dire une fois encore que nous appuyons de tout cœur cette résolution. Nous souhaitons à vous et à vos associés tout le succès possible à cette conférence. Que Dieu vous bénisse!

L'honorable WILLIAM DUFF: Honorables sénateurs, je pense avoir raison d'affirmer que jamais encore notre Chambre n'a été saisie d'une question plus importante que celle que comporte ce projet de résolution. Le fait que le Canada a reçu de la grande république américaine, une invitation à se faire représenter à la conférence de San-Francisco montre à l'évidence, selon moi, que notre pays se taille une place dans les affaires du monde. Que les Etats-Unis et le Canada aient vécu côte à côte en véritables amis pendant plus d'un siècle, voilà bien un exemple donné au monde de la façon dont la paix peut être maintenue quand les relations entre nations sont fondées sur la bonne volonté.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. DUFF: Je ne m'oppose aucunement à ce que mon honorable ami le leader du Gouvernement (l'honorable M. King) et mon honorable ami le leader de l'opposition (l'honorable M. Ballantyne) ont dit relativement au travail possible ou probable de la conférence de San-Francisco; bien au contraire, je tiens à les louer de l'excellence de leurs discours; mais je suis d'avis que nous devons adopter ce projet de réso-

lution, envoyer nos délégués à San-Francisco afin qu'ils puissent se mettre au courant des opinions des grandes nations qui y seront représentées et qu'ensuite ils exposent les vues du Canada. Que nos délégués n'oublient jamais que, bien que le Canada soit fier d'être le premier dominion du Commonwealth britannique, il est le maître chez lui. L'Empire britannique et les Etats-Unis reconnaissent tous deux le statut de notre pays et se rendent compte qu'à l'avenir on devra tenir compte de son opinion dans la discussion des questions relatives à la paix ou à la guerre.

Lors même que quarante-quatre nations seront représentées à cette conférence, la Russie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis seront, comme l'a dit l'honorable leader de l'opposition, les puissances dominantes. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ce sont ces pays qui, au cours des cinq dernières années, ont porté le poids du jour et le fardeau de la guerre. Toutefois, le Canada a pris une noble et impressionnante part à ce conflit. Le fait est bel et bien reconnu par l'Angleterre, les Etats-Unis et la Russie et constitue, j'ose-rais dire, la raison pour laquelle le Canada a été invité à envoyer des représentants à cette conférence des Nations Unies.

Aujourd'hui, nous ne pouvons faire plus que d'adopter cette résolution et souhaiter bon voyage à nos délégués. Nous devons leur laisser l'entière liberté d'exprimer leurs opinions en réponse à celles qu'exposeront les représentants des autres puissances relativement à certains principes qui seront probablement mis en discussion. Lorsque nos délégués soumettront leur rapport, le Parlement du Canada se prononcera sur l'étendue de la participation que prendra notre pays à l'établissement d'une organisation destinée à assurer, en autant que la chose est humainement possible, le bannissement de la guerre et le maintien de la paix dans le monde. Je dis donc que nous devons souhaiter bon voyage à nos délégués. Il me semble que le monde a déjà assez souffert de la guerre, et tout ce qui pourra empêcher l'agression dans l'avenir sera certainement bien accueilli, en particulier par notre grand Dominion pacifique. Peu m'importe qu'un pays ou un autre s'oppose à quelques-unes des propositions qui seront discutées à San-Francisco. Il y a tout lieu de croire qu'après avoir dépensé tant d'énergie, d'argent et de sang, qu'après les ravages des cinq dernières années, aucun représentant d'une des grandes puissances n'osera déclarer à la conférence, "Nous ne voulons pas consentir au règlement des différends internationaux par voie d'arbitrage". Je suis convaincu que je me fais l'interprète des sentiments de tous les Canadiens en affirmant

qu'on n'a pas à s'inquiéter de la part que le Canada prendra à la conférence pour collaborer à assurer la paix et la sécurité dans le monde.

L'honorable IVA C. FALLIS: Honorables sénéteurs, en prenant la parole en ce moment sur ce projet de résolution, je me rends bien compte que je n'apporterai rien de bien nouveau dans ce débat, vu que l'on a à peu près tout dit au cours de la discussion dans les deux chambres du Parlement. C'est plutôt à titre de membre féminin du Sénat que je veux marquer ici tout l'intérêt que les femmes du Canada portent à cette conférence; car, si quelqu'un doit s'intéresser profondément à l'abolition de la guerre et au maintien de la paix, c'est bien la femme ou la mère canadienne qui a connu les angoisses des quelques dernières années.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: Les souffrances endurées et les sacrifices consentis par un si grand nombre de femmes canadiennes ont laissé dans leurs cœurs des traces si profondes qu'elles sont unanimes à s'écrier: "Préservez-nous à tout jamais de la guerre!" La chose s'applique avec plus de sens encore aux jeunes femmes de notre pays qui, naturellement, rêvent d'une ère de paix et de sécurité qui leur permettra de fonder des foyers et d'élever leurs familles sans craindre ou redouter le sort que l'avenir réserve à leurs enfants. Voilà pourquoi, bien que les femmes du Canada aient fait de leur mieux pour aider à gagner la guerre et que personne plus qu'elles ne se réjouira de la cessation de la guerre, leurs pensées se portent bien au-delà du grand jour de la victoire, se demandant si cet événement leur vaudra l'assurance de la paix et de la sécurité internationales à l'avenir.

Je pense pouvoir ici exprimer l'opinion d'un grand nombre de Canadiens en disant, relativement à cette conférence, que ce que nous désirons le plus, c'est une garantie de paix pour l'avenir, quelque chose de plus que de simples paroles.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: Nous avons eu jusqu'ici, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, trop de vaines paroles et pas assez de véritable action pour en assurer la réalisation.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: C'est peut-être à cause de cet état de choses que certains d'entre nous ont lu avec une certaine méfiance le discours qu'a prononcé le premier ministre quand il a présenté ce projet de résolution

à l'autre Chambre. L'honorable leader de ce côté-ci du Sénat a déjà touché à cet aspect de la question. Je partage entièrement les vues qu'il a exprimées ainsi que celles de l'honorable ministre des Mines et des Ressources dans l'autre Chambre, parce qu'en somme nous espérons bien que notre délégation saura s'imposer. Nous reconnaissons avec fierté qu'en dehors de ce que nous appelons d'ordinaire les grandes puissances, le Canada dépasse ce que nous désignons sous le nom de puissances secondaires, à plusieurs points de vue, sinon à tous, et plus particulièrement aux trois importants points de vue suivants: le premier, la contribution que le Canada a apportée à l'œuvre de la victoire; le deuxième, la part qu'il peut prendre à tout plan tendant au maintien de la paix, et le troisième, l'influence qu'il peut exercer sur l'Angleterre et sur les États-Unis. C'est précisément à cause de la place que le Canada occupe à cet égard, que son attitude à la conférence sera surveillée avec la plus grande attention par les puissances secondaires et l'exemple qu'il donnera sera, je le pense bien, de grande et profonde portée.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: S'il est une question sur laquelle nous sommes d'accord, nous, les Canadiens, c'est qu'aucune autre nation au monde ne désire plus sincèrement que notre pays bannir la guerre à tout jamais. Dans ce cas, il me semble qu'il est bien simple et bien raisonnable de supposer que plus est grand notre désir de prévenir une autre guerre, plus grand sera notre empressement à appuyer toute décision prise à la conférence, tout organisme et tout moyen qui pourra bannir à jamais la guerre.

Nous avons entendu dire plusieurs fois aujourd'hui, et nous savons que c'est vrai, que la première condition de la paix et de la sécurité est le maintien des liens de solidarité entre les trois grandes puissances. Nous reconnaissons que sans cette base, il n'existera aucune paix et aucune sécurité dans le monde. Je suis d'avis, cependant, qu'il est essentiel de donner le plus tôt possible un peu d'espoir et de sécurité aux régions libérées de l'Europe dévastée. La chose ne saurait se faire qu'en commençant par fournir à ces populations des vivres, des vêtements et des habitations. Je me rends compte, honorables sénateurs, que cela sort un peu des cadres de la motion dont nous sommes saisis et qu'ainsi, je me suis écartée de la question; mais je prie les honorables sénateurs de se montrer indulgents à mon égard, parce que c'est là une question qui me tient grandement à cœur. Nous lisons dans les journaux des déclarations

L'hon. Mme FALLIS.

du genre de celle qu'a faite l'autre jour l'archevêque de Cantorbéry au sujet des conditions qui existent dans le nord de la Hollande et dans laquelle il disait que toutes les horreurs de la guerre qu'ont eu à endurer les citoyens de ce pays ne sont rien au regard des horreurs de la mort lente que la famine leur impose dans le moment. J'ai compris, en lisant cette déclaration et d'autres du même genre, que si ces choses nous laissent l'impression qu'elles devraient créer en nous, si nos cœurs ne sont pas déjà endurcis par les brutalités et les souffrances de la guerre, le temps est venu pour nous de réveiller notre conscience nationale et de nous demander si nous faisons bien tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire pour venir en aide aux habitants de ces pays ravagés par la guerre.

Je sais que le Gouvernement étudie présentement cette question. Nous savons tous que l'importance de notre aide dépend dans une large mesure des moyens de transport disponibles; mais, nous lisons de jour en jour dans les journaux des commentaires plutôt inquiétants disant que le Gouvernement hésite à imposer le rationnement des vivres parce que la chose pourrait bien ne pas être populaire, ou encore d'autres choses dans ce sens. Ces rumeurs n'ont aucun caractère officiel, mais ne sont que ce qu'on rapporte on peut par-tout.

Nous savons bien, certes, que dans toutes les agglomérations se trouvent des gens égoïstes qui n'aiment pas le renoncement, mais je pense exprimer les sentiments de la majorité des femmes canadiennes en disant qu'un clair exposé de la situation aurait, pour effet de les faire non seulement consentir, mais encore consentir avec joie, à la plus rigoureuse forme de rationnement des vivres dans notre pays, si cela pouvait nous permettre d'envoyer plus de secours que ce que nous envoyons actuellement à ces régions dévastées. Je le dis franchement, quand j'apprends par la voix des journaux que certaines personnes d'Angleterre mettent de côté une partie de leurs maigres rations quotidiennes et les envoient aux populations de la Hollande et d'autres pays où règne la famine, j'ai presque honte de jeter les yeux sur les tables garnies que nous avons encore au Canada. Au nom des femmes que je représente au Sénat, je veux réitérer ma ferme conviction qu'elles seraient des plus fières de s'imposer la plus rigoureuse forme de rationnement aux fins de soulager un peu les souffrances des habitants des pays qui ont connu l'occupation par l'ennemi.

Je reviens maintenant au projet de résolution qui nous est soumis. Les honorables sénateurs se rappellent que lorsque le premier ministre eut terminé le discours qu'il a pro-

noncé en présentant ce projet de résolution dans l'autre Chambre, d'aucuns commentèrent assez longuement le fait qu'il se soit contenté de mentionner en passant les relations du Canada avec les autres membres du Commonwealth. L'honorable leader du Gouvernement au Sénat (l'honorable M. King) a répondu aujourd'hui à ces commentaires et a cité des déclarations très rassurantes que nous acceptons sans réserve. Tout de même, nous n'avons qu'à nous reporter par la pensée aux discussions qui ont eu lieu la semaine dernière dans un autre endroit pour comprendre que si quelqu'un ose laisser entendre sincèrement que le meilleur moyen pour le Canada de remplir sa mission est de travailler dans la plus étroite collaboration avec l'Angleterre et les autres membres du Commonwealth, il court le risque d'être sermonné pour avoir des tendances de tory impérialiste ou accusé de désirer voir le Canada retourner au "statut de colonie." Je pense que cette opinion a été fortement exprimée dans un discours prononcé dans l'autre Chambre.

J'ai toujours cru que ceux qui disent que le Canada retourne au "statut de colonie" doivent souffrir d'un complexe d'infériorité, parce qu'ils fondent leur raisonnement sur des conditions qui n'existent plus que dans leur propre imagination. Il est bien certain que toute discussion de cette question devrait être fondée sur des faits et sur les conditions qui existent aujourd'hui, plutôt que sur ce qui existait il y a vingt ou trente ans. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, l'autre jour, ce qu'écrivait un auteur à ce sujet. Voici comment il s'exprimait:

Tout comme la Guerre de l'indépendance entre la Grande-Bretagne et les États-Unis a laissé des empreintes tellement profondes sur les États-Unis que bien des gens pensent encore comme s'ils vivaient il y a deux siècles, de même ici, au Canada, une bonne part des discussions et des raisonnements se font en vue de nous protéger contre des dangers qui ont disparu depuis des années.

Je pense que c'est bien vrai. Certes, il se peut qu'il y ait en Angleterre quelques hommes éminents qui rêvent de voir un empire où tous les pouvoirs et toute l'autorité seraient conférés à un gouvernement impérial, mais ils sont aussi en retard que les Canadiens qui ne veulent pas reconnaître la complète souveraineté dont jouit le Canada dans ses propres affaires.

Toute la situation a été fort bien résumée par M. Churchill dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes anglaise il y a deux ou trois semaines. Voici ce qu'il a dit:

Sans liberté, l'Empire ne peut exister, et sans l'Empire il n'y a plus de garantie de la liberté.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: Je pense que nous, Canadiens, nous ferions bien de méditer ces paroles et de ne jamais les oublier dans nos délibérations.

Je veux, en terminant, unir ma voix à celle de ceux qui ont parlé avant moi pour souhaiter à nos représentants à San-Francisco bonne chance et bon jugement. Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous serons satisfaits s'ils accomplissent deux choses: premièrement, travailler en étroite collaboration avec l'Angleterre et les autres membres du commonwealth; deuxièmement, non seulement défendre par la parole la cause de la paix, mais appuyer sans réserve toutes décisions jugées nécessaires par le Conseil de sécurité pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

L'honorable W. RUPERT DAVIES: Honorables sénateurs, j'ai l'intention d'être bref. Je suis certainement très heureux que le Parlement ait été convoqué pour étudier ce projet de résolution. Il a été discuté à loisir dans un autre endroit et il nous est maintenant soumis ici. L'article 5 de la résolution est ainsi conçu:

Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Je pense qu'il est de beaucoup préférable que ceux qui représenteront le Canada à cette conférence connaissent nos opinions, plutôt que de s'entendre dire à leur retour, quand le travail sera terminé, qu'ils ont commis des erreurs. Quand la conférence aura pris fin, peu importe ce qu'elle aura décidé, ces décisions seront mises en vigueur, que nous les approuvions ou que nous les rejetions.

L'honorable M. CALDER: Très bien.

L'honorable M. DAVIES: Deux ou trois questions se posent à mon esprit. Je regrette d'avoir à dire que lorsque l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. King) a parlé, je n'ai pas pu saisir clairement ses paroles. L'acoustique de notre belle salle du Sénat est telle qu'à moins de parler plus fort qu'à l'ordinaire, il arrive souvent que ceux qui se trouvent dans cet angle-ci n'entendent pas celui qui parle. Il se peut donc que je parle à mon tour de deux ou trois questions qu'il a déjà lui-même soulevées. Du reste, je n'ai pas compris la question posée par l'honorable sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) ni la réponse que lui a donnée l'honorable sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig). J'ai lieu de croire que cette question se rapportait à un point qui m'a causé bien du souci, savoir: si on décide de prendre des mesures contre une des cinq grandes puis-

sances, peut-on le faire sans obtenir la pleine approbation de ces puissances, et l'une d'entre elles peut-elle y mettre obstacle? J'ai cru que la réponse de l'honorable sénateur de Winnipeg signifiait que tel ne serait pas le cas.

L'honorable M. HAIG: Non; j'ai dit qu'il en serait bien ainsi. J'ai dit que l'une des grandes puissances pourrait s'y opposer, et que, dans un cas de ce genre, on ne pourrait pas avoir recours à la guerre.

L'honorable M. EULER: Ce n'est pas ce que disait la réponse que l'honorable sénateur m'a donnée.

L'honorable M. HAIG: C'est mon interprétation.

L'honorable M. DAVIES: C'est ce que je comprends dans cette affaire, et je dois avouer que ce n'est pas de mon goût. Je conviens avec l'honorable leader d'en face (l'honorable M. Ballantyne) que, comme nous avons fait confiance à nos grands alliés durant la guerre, nous devons aussi nous fier à eux durant la paix; mais, je doute fort que l'on puisse établir et maintenir la paix dans le monde si une grande puissance a le droit de mettre son veto à une décision rendue contre elle par le Conseil de sécurité.

L'honorable M. KING: Je ne veux pas interrompre l'honorable sénateur, mais je ne me rappelle pas avoir dit quoi que ce soit qui permette à mon honorable ami de parler ainsi.

L'honorable M. DAVIES: Je suis très heureux de me sentir rassuré à ce sujet.

L'honorable M. KING: L'honorable sénateur m'apprend du neuf.

L'honorable M. DAVIES: Dans ce cas, permettez-moi de continuer mon raisonnement.

L'honorable M. HAIG: L'honorable sénateur me permet-il de dire un mot ici? Au sujet de toute question soumise au Conseil de sécurité, la guerre ne peut être déclarée que si les cinq grandes puissances sont en faveur d'une telle décision. C'est ce qu'on lit dans le texte des propositions.

L'honorable M. KING: Je ne le crois pas.

L'honorable M. DAVIES: Si j'ai bien compris le texte, si quatre des grandes puissances décident que la cinquième doit être châtiée, celle-ci peut répondre: "Vous ne me châtiez pas."

L'honorable M. EULER: C'est exactement cela.

L'honorable M. KING: Je ne sais pas où vous prenez cela.

L'hon. M. DAVIES.

L'honorable M. DAVIES: C'est ainsi que je le comprends. Je voudrais maintenant demander à l'honorable leader du Gouvernement si j'interprète bien l'article 3 de la résolution. En voici le texte:

Que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Au sujet de la proposition voulant qu'aucune des cinq grandes puissances ne puisse être châtiée à moins que toutes cinq y consentent, je voudrais demander à l'honorable leader s'il est d'avis que cette proposition pourra être discutée et modifiée à la conférence?

L'honorable M. KING: Je le crois.

L'honorable M. DAVIES: Je suis très heureux d'entendre cette déclaration, parce que ce point m'a causé bien du souci.

Je ne crois pas, honorables sénateurs, révéler un bien grand secret en disant que bien des citoyens de notre pays sont fort mécontents du règlement de la question polonaise. J'admets franchement que la décision fut peut-être la meilleure que l'on pût prendre. Quoi qu'il en soit, je répète qu'elle a semé de l'anxiété dans le cœur de bien des Canadiens.

Il y a encore un autre point que je voudrais soulever. Est-ce entendu que l'on discutera à la conférence l'organisation économique et financière des différents gouvernements?

L'honorable M. KING: Je le crois.

L'honorable M. DAVIES: Il y a environ six ou huit semaines, j'assistais à un petit diner auquel assistaient aussi deux éminents économistes canadiens. Bien que je ne comprenne pas toutes les ramifications des statistiques sur lesquelles ils basaient leurs conclusions, je me rappelle que l'un d'eux a déclaré qu'après la guerre on établirait probablement un bloc sterling dirigé par l'Angleterre et dont le Canada pourrait bien ne pas faire partie. L'orateur,—l'un de nos plus célèbres économistes,—a ajouté que si notre pays en était exclu les citoyens du Canada devraient se bien convaincre qu'il leur faudrait continuer à payer des impôts aussi élevés que ceux qu'ils acquittent aujourd'hui, parce qu'il serait alors nécessaire, soit de verser des subventions aux trois provinces des Prairies, soit de les faire disparaître et de transporter leurs habitants dans d'autres régions de notre pays. Cette affirmation a été faite en présence de vingt-quatre personnes parmi lesquelles figuraient diverses notabilités. Je suis très heureux d'apprendre de l'honorable leader que les questions financières seront discutées à la

conférence, car je suis convaincu que, dans ce cas, la délégation canadienne saura bien sauvegarder les intérêts de notre pays.

L'honorable M. KING: Je ne veux pas que l'on mésinterprète mes paroles. Les fonctions de la conférence seront d'établir un mécanisme permettant d'étudier ces questions au sein de l'Assemblée une fois que l'Organisation aura été établie.

L'honorable M. DAVIES: Il se peut qu'on les y discute. J'espère qu'on le fera, parce que je dois avouer que la question devient très grave lorsque j'entends des économistes canadiens parler de supprimer les trois provinces des Prairies. Cet homme était tout à fait sérieux en parlant ainsi.

Avant de reprendre mon siège je désire m'associer à l'honorable représentante de Peterborough (l'honorable Mme Fallis) pour rendre hommage aux pays qui ont souffert pendant la guerre, et tout particulièrement à la population de Grande-Bretagne. J'ai eu l'occasion d'y passer un mois à la fin de novembre et au commencement de décembre, et je dois avouer que j'étais honteux. Je suis revenu au pays en me disant que l'on devrait décorer d'une médaille tous les habitants de ce pays. Un soir, j'étais invité à dîner dans un splendide home, une belle maison où il y avait autrefois trois domestiques, mais à ce moment-là on n'en avait pas du tout. Toute la chaleur venait d'un petit feu dans la cuisine. C'était un vendredi soir, et on servait de la saucisse. Les gens de la maison étaient enchantés à la perspective d'avoir chacun une côtelette d'agneau le dimanche suivant. Cela me fit impression. Leur ration de viande est limitée à la valeur d'un shilling et deux deniers par semaine, c'est tout. Mais on n'entendait aucune plainte ni récrimination. Les gens s'acquittaient de leur tâche et prenaient les choses tout bonnement. Leur combustible était rationné, et ils étaient assis autour d'un petit feu, emmitouffés de chandails et de tapis, mais sans maugréer le moins du monde.

Je tiens à rendre ici hommage à la population de Grande-Bretagne non seulement pour ce qu'elle a fait en fournissant des hommes et des munitions, mais pour sa contribution au succès de la guerre sur le front domestique.

Avant de terminer mes observations je veux unir ma voix à celle des honorables préopinants et souhaiter tout le succès possible aux délégués à la conférence de San-Francisco. Quels qu'ils soient, je suis certain qu'ils feront honneur au Canada, et nous serons tous satisfaits.

Sur la motion de l'honorable M. Hugessen la suite du débat est renvoyé à une séance ultérieure.

LE SÉNAT—SES FINS ET SES FONCTIONS

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE M. BENCH À HAMILTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable J. J. DONNELLY: Avec votre permission, honorables-sénateurs, je désire vous signaler la brochure que nous tous, membres du Sénat, avons reçue ce matin par le courrier. Elle porte le titre *Le Sénat du Canada, ses fins et ses fonctions*.

J'ai ouvert la brochure avec l'intention d'en lire une ou deux pages, mais j'en ai trouvé le contenu si intéressant et si instructif que je l'ai lu jusqu'au bout.

C'est l'impression d'un discours prononcé par l'honorable J. J. Bench, K. C., à la Chambre de Commerce junior de Hamilton. Après l'avoir lu je me suis dit que la Chambre devrait remercier le sénateur Bench du travail qu'il s'est imposé pour préparer les renseignements que l'on trouve dans cette brochure.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. DONNELLY: Je désire également faire comprendre aux honorables membres qu'il est de leur devoir de donner autant de publicité que possible à cette brochure. Malheureusement très peu de gens dans notre pays sont renseignés sur les devoirs et les fonctions du Sénat. Ils sont fort peu versés sur nos institutions parlementaires. Après avoir lu cet opuscule, je suis convaincu que le sénateur Bench possède une connaissance approfondie de toutes les divisions de nos institutions parlementaires. Il a préparé cette brochure avec un tel soin qu'il l'a rendue non seulement intéressante, mais aussi très instructive. Elle n'est certes pas attachée de favoritisme politique. La lecture de l'opuscule intéressera certes les honorables sénateurs, mais je crois que la brochure s'avérerait encore plus utile si le public en général avait accès aux renseignements qu'elle renferme.

Il est fort regrettable qu'à l'occasion des orateurs publics, et parfois la presse lorsqu'elle est à court de copie et à court de pensées, s'emploient à vilipender le Sénat même s'ils n'en connaissent pas grand-chose. Ces orateurs s'imaginent rendre un service au public qui les écoute. Abstraction faite du Sénat, les habitants de notre pays ne connaissent pas assez nos institutions parlementaires. J'ai entendu des gens haut placés qualifiés nos hommes publics de "politiciens" sur un ton qui prêtait à ce terme le sens d'abjects égoïstes. Je suis convaincu qu'il n'en est pas ainsi. Je suis venu à Ottawa il y a quarante et un an en qualité de membre de la Chambre des communes. Pendant ces

quarante années j'ai eu l'occasion de connaître les hommes publics qui ont été envoyés à Ottawa, et je n'hésite pas à déclarer d'après mes propres constatations que les hommes publics de notre pays sont honnêtes et justes, et qu'ils tiennent au bien-être de la nation aussi vivement que toute autre classe de la société, sans exception aucune.

Je remercie donc le sénateur Bench d'avoir écrit cette brochure.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. KING: Les observations de mon honorable ami sont fort appropriées et je suis certain qu'elles ont été prises par les membres de cette Chambre. Le sénateur Bench est le Benjamin de cette honorable Chambre, et nous lui devons beaucoup de reconnaissance pour la part qu'il a prise dans la préparation de cette brochure et la façon dont il a rédigé et prononcé ce discours à différentes assemblées dans tout l'Ontario. Je suis convaincu que, si la population pouvait se renseigner davantage sur le travail de cet organisme, ceux qui ignorent ou refusent de connaître les fins et fonctions de cette honorable Chambre feraient moins d'allusions désobligeantes sur son compte. Nous devons de la reconnaissance au sénateur Bench. Je suis sûr que non seulement il continuera d'éclairer les esprits sur le Sénat mais que par son concours dans le travail de notre Chambre il contribuera sensiblement à saisir l'attention de la population canadienne de l'importance de ses entreprises et de ses travaux.

L'honorable M. MORAUD: Je me demande s'il serait dans l'ordre de demander que la brochure du sénateur Bench soit consignée au hansard, afin que nous puissions en avoir une traduction.

L'honorable M. KING: Je crois que ce serait parfaitement dans l'ordre.

(Voici la brochure en question:)

Le Sénat du Canada

Ses fins et ses fonctions

Discours prononcé par l'honorable J. J. Bench, K.C., à la Chambre junior de commerce d'Hamilton (Ont.), le 20 novembre 1944.

J'ai l'intention de vous entretenir sur "Le Sénat du Canada". La principale raison que j'invoque à cette fin est que ce sujet m'a été suggéré en même temps qu'on m'adressait votre généreuse invitation à venir vous porter la parole ce soir. Parmi les autres considérations qui m'incitent à vous parler du Sénat est le besoin qui s'affirme, semble-t-il, d'avoir plus de connaissances générales sur cette institution, et la nécessité, spécialement pour un auditoire de jeunes gens, de s'intéresser à cette branche de notre régime parlementaire.

Le Parlement est en soi une institution ancienne, et je crains parfois que les gens le prennent trop pour acquis. On oublie les bouleversements et les épreuves qui en ont pré-

L'hon. M. DONNELLY.

paré l'établissement tel que nous le connaissons et quelle signification il prend pour la préservation de la liberté et de la bonne conduite des affaires publiques. Lorsqu'on a trop pris l'habitude d'une chose, elle perd de son activité, et il faut toujours l'intervention de l'intérêt public intelligent pour en maintenir la vitalité. Ainsi en est-il dans le domaine du gouvernement. Attendu que les hommes libres diffèrent ordinairement d'opinion, là où se manifeste un intérêt intelligent apparaîtront aussi des remarques et des suggestions constructives. Nul régime gouvernemental en existence aujourd'hui n'a mieux défié le temps que le système parlementaire britannique, que quelques modifications ont adapté à nos conditions spéciales. C'est celui que nous avons au Canada. Les nations qui vivent sous le régime des institutions parlementaires britanniques sont passées par à peu près les mêmes changements d'ordre social et économique que les autres pays, mais sans ces révolutions violentes qui accompagnent fréquemment la marche du progrès dans l'application des principes fondamentaux du gouvernement. Il me semble que l'explication de ce phénomène se trouve dans la capacité constante de notre système parlementaire de répondre aux besoins de l'heure, même si, parfois, il procède avec tâtonnements et avec lenteur. On ne saurait trop insister sur la nécessité de cultiver notre type britannique de démocratie. Nos institutions parlementaires sont relativement jeunes si on les compare aux anciennes formes de gouvernement, et c'est peut-être un truisme de dire que la population ne sait pas encore estimer la liberté à sa valeur. Les formes de gouvernement totalitaires, comme le fascisme italien, le nazisme allemand et le socialisme russe sont toutes des réactions de la démocratie aux anciennes autocraties. Ainsi, il existe, à mon avis, un besoin réel de cultiver d'une façon consciente et soutenue nos institutions démocratiques, d'essayer de les améliorer et de les perfectionner pour en assurer la survivance et pour sauvegarder la liberté sous la forme que nous lui connaissons.

Nous vivons à une époque de grande évolution, de changements apportés par la guerre, la science et par un accroissement considérable des aptitudes de l'homme à produire la richesse. C'est de certaines choses que le Sénat, à titre d'une des deux Chambres fédérales du Parlement, fait et peut faire pour répondre aux besoins de l'heure que j'ai l'intention de vous entretenir ce soir.

Permettez-moi de dire d'abord quelques mots du Parlement canadien et du rôle que joue le Sénat dans notre système de gouvernement. Nous imitons, ai-je dit, l'armature du gouvernement britannique. Là-bas, le Roi, les lords et les Communes constituent le Parlement. Ici, c'est le Roi, le Sénat et la Chambre des communes. Les membres de la Chambre des communes, appelée parfois Chambre basse, sont élus, vous le savez tous, tandis que le Sénat se compose d'hommes et de femmes nommés par la Couronne. La Chambre des communes est constituée sur le principe de la représentation d'après la population; et c'est pour cette raison que sur les 245 membres qui composent cette Chambre, 147, soit plus de la moitié, viennent des provinces d'Ontario et de Québec. Le Sénat est constitué sur le principe de la représentation d'après les divisions territoriales. A l'époque de la Confédération, le Canada était, à cette fin, considéré comme étant composé de trois régions distinctes, le Haut-Canada (Ontario), le Bas-Canada (Québec), et les Provinces maritimes. Par la suite,

la Colombie-Britannique et les autres provinces de l'Ouest ont constitué une quatrième division territoriale ayant droit à une représentation égale à celle des trois autres. En conséquence, notre Sénat compte en tout 96 membres, dont 24 représentent respectivement la division d'où ils viennent, soit les provinces de l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les Provinces maritimes. Il serait peut-être utile, si le temps le permettait, de faire une étude quelque peu élaborée des antécédents historiques des deux Chambres du Parlement, des motifs des différences qu'accuse leur constitution et de la raison pour laquelle on est élu, d'une part, à la Chambre des communes et, d'autre part, nommé au Sénat. Comme je préfère cependant m'en tenir surtout aux fonctions et aux fins du Sénat à l'heure actuelle, je me contenterai de quelques brèves observations sur les motifs qui ont poussé les Pères de la Confédération à tracer, comme ils l'ont fait, le modèle de notre Parlement national. La meilleure façon de procéder est, je crois, de formuler deux simples propositions et d'apporter ensuite à chacune quelques explications.

D'abord, si l'on n'avait pas prévu un Sénat, ou "Chambre Haute", comme on l'appelle quelquefois, la Confédération ou le Dominion du Canada, que nous avons aujourd'hui, aurait pu ne pas exister. On peut juger de l'importance que les Pères de la Confédération attachaient à la constitution du Sénat quand on songe qu'ils y ont consacré presque six jours sur les quatorze qu'ils ont pris pour discuter les détails du pacte confédératif. Quand on relit les débats de 1865 sur le projet de confédération, on voit que les Provinces maritimes et la province de Québec ont refusé de faire partie de cette confédération à moins qu'il n'y eût un sénat. Ils prévoyaient le cas, qui s'est réalisé aujourd'hui, où seulement deux régions du Canada pourraient, par rapport à leur population, contrôler les délibérations de la Chambre des communes. A cette époque Sir John A. Macdonald déclarait: "... Afin de protéger les intérêts locaux et empêcher des jalousies entre régions, on a jugé essentiel que les trois grands territoires qui composent l'Amérique britannique du nord, aient chacun une représentation égale à la Chambre haute".

Les provinces et, en particulier, celle que je viens de mentionner, en acceptant de faire partie d'une union où elles devaient perdre une bonne partie de leur indépendance, voulaient être assurées qu'une majorité parlementaire, appuyée par certaines régions du Canada mais, peut-être non par d'autres, ne pourrait légiférer à l'encontre de leurs intérêts locaux ou ethniques, sans le contre-poids d'une autre Chambre devant agir comme tribunal de révision, où les régions territoriales respectives du pays seraient représentées au même degré et qui dépendrait moins que la Chambre des communes, des opinions changeantes de l'électorat. C'est ainsi, que dans le discours de sir John A. Macdonald auquel je viens de faire allusion, celui-ci parle du Sénat comme "celui qui accorde une seconde attention réfléchie à toute législation". Il existe plusieurs témoignages importants qui démontrent que le sentiment qu'ont exprimé Québec et les Provinces maritimes n'ont pas changé depuis 1867. En 1927 encore, on a demandé à une conférence du Dominion et des provinces d'étudier la question d'abolition ou de réforme du Sénat. Les provinces se sont unanimement opposées à l'abolition du Sénat et aucune pro-

position de réforme n'a eu suffisamment de poids pour mériter l'approbation des délégués.

Je viens de dire que, sans l'institution du Sénat, la Confédération aurait été impossible. Le deuxième point que je tiens à prouver est que, sans le Sénat, même actuellement, il est à se demander si la Confédération pourrait subsister longtemps.

Si les documents du passé confirment aisément ma première thèse, ma deuxième n'est peut-être pas si évidente. Elle repose sur la conviction que la nécessité de sauvegarder les droits minoritaires et régionaux et les intérêts du Canada est aussi forte que jamais. Au cours des dernières années, nous avons vu surgir de nouveaux partis nés souvent de besoins locaux ou provinciaux. A l'heure qu'il est, un parti domine en Alberta et jouit de fort peu d'adeptes partout ailleurs. Il en est un autre qui est maintenant puissant en Saskatchewan mais qui n'a ailleurs qu'un appui limité. Il existe dans la province de Québec au moins trois partis qui se disputent la faveur populaire mais qui ne comptent pas de partisans dans les autres provinces. On ne saurait rejeter la possibilité que la majorité de la Chambre des communes soit aux mains d'un parti ou d'une fusion de partis composée de membres de deux seulement des quatre grandes régions du Canada. Sans la garantie d'une assemblée qui se prononce après "mûre réflexion" sur les lois édictées, et consciente des intérêts de toutes les parties du pays, il y aurait lieu de s'inquiéter et de se demander si, en temps et lieu, cela n'aboutirait pas à une demande en faveur de la séparation. Même lorsque la situation des partis n'a rien d'insolite, comme celle dont je viens de faire mention, en ces jours où les mesures législatives touchent si souvent les droits et les intérêts particuliers des gens, les revendications régionales que l'on fait valoir de temps à autre prendraient plus de poids et pourraient constituer une menace beaucoup plus grave s'il n'y avait pas de Chambre haute.

Après avoir donné ce bref exposé, tout à fait insuffisant d'ailleurs, des raisons qui ont motivé la création du Sénat et de quelques-unes de celles qui militent en faveur de son maintien comme partie intégrante de notre système parlementaire, je dirai quelques mots de la façon dont le Sénat accomplit son travail. On trouve aujourd'hui parmi ses membres un grand nombre d'hommes qui ont acquis une longue expérience au Parlement, et plusieurs qui ont fait partie des cabinets fédéraux et provinciaux. D'autres étaient des dirigeants dans les divers domaines de la vie privée: travail, agriculture, commerce et professions libérales, y compris l'armée. Je puis affirmer en toute confiance que les membres actuels du Sénat représentent réellement les diverses caractéristiques professionnelles, raciales et économiques du peuple canadien. De temps à autre, on fait allusion au Sénat comme à une assemblée de vieilles barbes ou au refuge de politiciens usés. Une telle conception des membres de la Chambre haute ne saurait être plus loin de la vérité. Lorsque je suis entré au Sénat, j'étais jeune homme et je ne me considérais ni comme une vieille barbe ni comme un politicien usé et ce qui m'a le plus impressionné c'est le haut niveau d'expérience et du sens des affaires et de la politique des hommes parmi lesquels je me trouvais. Bien entendu, certains sénateurs ont atteint l'automne de la vie. Tous sont plus vieux que moi, mais en m'adressant comme je le fais actuellement à une réunion de personnes

nées pour la plupart au vingtième siècle, vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que sans la sagesse née d'une longue expérience, la direction du gouvernement canadien pourrait suivre une voie incertaine et périlleuse. En cas d'urgence ou de crise nationale, je choisirai chaque fois la sagacité législative du front ridé et de la tête blanche de préférence à l'inexpérience et parfois à l'aplomb de la jeunesse. A coup sûr, il nous faut un plus grand nombre de jeunes hommes dans le gouvernement, mais conservons toutefois l'influence apaisante des hommes d'Etat plus âgés.

Nonobstant le fait que le Sénat est investi d'une autorité de même étendue que la Chambre des communes, concernant l'initiative législative,—sauf en ce qui a trait à tout bill imposant une taxe,—la plupart des lois du Parlement prennent naissance dans la Chambre basse pour subir ensuite un second examen au Sénat. Pour cette raison, notre Chambre a souvent peu de besogne à accomplir au début de la session et elle doit s'ajourner fréquemment. Plus tard elle doit travailler ferme, en séance plénière et en comités, afin d'étudier et de réviser une multitude de lois provenant de la Chambre basse. Malheureusement, le public n'est pas réellement au courant de la somme de travail que le Sénat accomplit. Contrairement à ce qui se produit à la Chambre des communes, très peu de bills sont examinés en comité plénier, mais l'un ou l'autre des comités permanents est chargé de les étudier. Le travail des comités est d'une nature très prosaïque et il ne fournit pas beaucoup de matière aux journalistes. En conséquence, on n'en parle guère dans les journaux. Aussi, le peuple canadien n'attribue-t-il que peu ou point de mérite au Sénat pour les longues heures de travail fastidieux que ses membres passent à entendre des témoignages, à examiner et à recommander des amendements touchant les bills dont les comités sont saisis. Combien de gens ignorent, par exemple, que durant la session terminée en août dernier, le Sénat a fait modifier quatorze projets de loi soumis par la Chambre des communes? Certains de ces amendements étaient importants, d'autres l'étaient moins, mais ce fait à lui seul démontre la nécessité au sein de notre régime parlementaire d'un organisme d'étude et de révision. Combien de Canadiens savent aussi que, par le passé, le Sénat par son refus d'approuver des mesures soumises par les Communes a sauvé aux contribuables maintes sommes importantes? A ce propos, il m'est tombé sous la main dernièrement un intéressant exposé soumis par feu le sénateur Charles Murphy au cours d'un débat sur les fonctions de la Chambre haute. C'est loin d'être un compte rendu complet du travail accompli par le Sénat mais, en limitant son étude à une dizaine de bills rejetés ou modifiés par cette Chambre, mesures comportant l'affectation de fonds pour des travaux publics, la construction de chemins de fer et ainsi de suite, l'auteur démontre que les impôts ainsi évités s'élevaient à plus de 100 millions de dollars. Il se trouve des gens au pays pour trouver injustifiée la somme de quelque \$550,000 exigée annuellement pour le maintien du Sénat. Une proposition analogue pour nous éviter les frais occasionnés par nos tribunaux, ne recevrait guère d'appui de la part du public. Cependant, en examinant et en révisant les lois fédérales à leur source, et partant en protégeant les droits et les libertés des citoyens, le Sénat accomplit une

L'hon. M. KING.

tâche qui ne le cède pas en importance à celle que comporte l'administration du droit criminel et civil.

La vaste expérience,—dont j'ai parlé plus haut,—et l'absence de parti pris des sénateurs se traduisent par des améliorations de détails et, parfois, par des modifications importantes de principes, apportées aux mesures qui leur sont soumises. Avec bien d'autres membres de la Chambre haute, je préférerais qu'un plus grand nombre de mesures prennent origine au Sénat afin que soit réalisé par là un meilleur équilibre entre le travail des deux Chambres et de ce fait, peut-être, un abrégement des longues sessions que nous avons depuis quelque temps. Toutefois, pour diverses raisons, le Gouvernement semble préférer soumettre les bills à la Chambre des communes d'abord, ce qui assez souvent laisse le Sénat sans pain sur la planche. Surtout en période de guerre, l'élaboration du programme législatif est nécessairement du domaine presque exclusif de l'exécutif, c'est-à-dire du cabinet. Alors, comme tous les ministres à une exception près,—et il s'agit d'un ministre d'Etat,—ont leur place à la Chambre des communes, il est naturel que la situation dont je viens de parler en soit encore aggravée.

Cependant, sans compter que les bills sont d'abord soumis aux Communes et qu'ils ne parviennent que tardivement à la Chambre haute, il faudrait s'attendre à ce que le Sénat consacre moins de temps à une session que la Chambre basse. Il ne faut pas oublier à ce propos que le Sénat ne compte jamais plus de 96 membres alors que les députés sont au nombre de 245. Il est naturel que 245 hommes parlent plus longuement que 96. De plus, le député aux Communes représente directement ses commettants et il a reçu la tâche explicite d'exprimer leurs doléances et leurs opinions. Un silence prolongé de la part d'un membre de la Chambre des communes ou le refus de se faire le champion d'une cause chère à ses commettants peuvent mettre fin à ses ambitions. Pour illustrer ma pensée, je vous reporterai aux débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône et sur le budget, deux des discussions importantes d'une session ordinaire. En ces circonstances, les députés peuvent parler d'à peu près tout et souvent les discours se succèdent pendant plusieurs semaines à la Chambre des communes, tandis qu'au Sénat, ils ne prennent habituellement que quelques jours. Je le répète, une bonne partie des discours de la Chambre des communes n'ont d'autre but, et ce n'est que juste, que d'exprimer ce que les députés croient être les sentiments et les vœux des circonscriptions qui les ont élus. C'est ainsi qu'à la dernière session, il s'est élevé un très long débat sur le prix des fraises de la Colombie-Britannique, tel que fixé par le Gouvernement, et qu'une autre discussion serrée a porté sur le programme de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, relativement à la collecte et à la distribution des bouteilles à bière en Nouvelle-Ecosse. Le bill des crédits de guerre n'a été adopté qu'après plus de quatre mois de discussion. Il a fallu 1,833 pages des *Débats* de la Chambre des communes pour publier les discours prononcés en cette circonstance. Or, la Chambre basse a adopté cette mesure sans avoir modifié d'un dollar un seul des crédits ministériels demandé par le Gouvernement.

C'est à dessein que j'ai signalé cette façon de procéder aux débats à la Chambre des communes, non pas parce que je le désapprouve,—au contraire, j'estime que sous notre régime démocratique, c'est ainsi qu'il faut procéder,—

mais parce qu'on blâme parfois le Sénat de ce que ses séances ne sont pas aussi nombreuses que celles de l'autre Chambre ou de ce qu'on n'y prononce pas autant de discours. De telles critiques, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, ne tiennent pas compte des véritables fonctions du Sénat, lesquelles diffèrent essentiellement de celles de la Chambre des communes. Un des anciens membres importants de notre Chambre l'a bien dit: "Le Sénat doit être un atelier et non une salle de spectacle."

Si je récapitule les diverses accusations portées contre le Sénat, n'allez pas croire que je désire passer sous silence la question des réformes. On a déjà proposé que la Chambre haute soit élue par la population ou que les nominations soient faites sur la recommandation des gouvernements ou des assemblées législatives provinciales. Pour ce qui est de l'élection des Sénateurs, on me permettra de signaler que les auteurs de la Confédération ont mûrement étudié cette proposition et l'ont rejetée à la lumière des exemples qu'ils avaient eu sous les yeux à la seconde Chambre, dont les membres étaient élus, dans la vieille province du Haut-Canada. Quelles que soient les opinions personnelles qu'on entretienne au sujet de la réforme de nos services, les propositions pratiques sont des objets légitimes de discussion dans une démocratie qui désire conserver des institutions vivaces et adaptées à notre siècle.

Ce n'est point cependant, de la part d'un politicien, s'inspirer de sentiments démocratiques que de tenter d'abolir le Sénat, parce que, à son entrée à la Chambre des communes, il s'est aperçu que la Chambre haute refusait de se plier à ses caprices. Abolir le Sénat, c'est apporter une modification fondamentale au régime politique des provinces fédérées de notre Dominion. Nous n'avons qu'à songer que la conférence de la Confédération a insisté sur l'institution du Sénat et que la conférence fédérale-provinciale de 1927 s'est déclarée en faveur de son maintien, pour comprendre que son abolition nous priverait de la garantie qu'il constitue. Les politiciens parlent avec faconde d'abolir ou de modifier le Sénat de quelque façon arbitraire ou sommaire, proposent une ligne de conduite qui ferait crouler l'un des piliers de notre Etat fédéral. Des affirmations irréflechies du genre de celles que je viens de mentionner viennent d'un sentiment de méfiance qu'entretiennent à l'égard du Sénat certaines gens qui ont ce que l'on peut appeler des opinions avancées ou radicales. Cette méfiance a ses racines dans la croyance que le Sénat, dans des circonstances déterminées, peut se constituer le dernier rempart de l'instrument des égoïsmes nantis; qu'il pourrait tenter d'étouffer les réformes réclamées par la majorité de la population. A mon sens, ceux qui voudraient voir le Sénat agir de cette façon sont voués au désappointement. Les réformateurs sincères qui sont assurés de l'appui réfléchi d'une majorité de la population n'ont rien à craindre du Sénat.

Il se peut, certes, qu'un bill adopté à la Chambre des communes soit rejeté au Sénat. Il se peut donc aussi qu'un parti radical, après avoir gagné une élection, propose une mesure que le Sénat rejettera ensuite. Il est bon qu'il en soit ainsi, car les élections sont d'ordinaire gagnées sur des questions particulières et si un parti peut gagner une élection cela ne signifie pas nécessairement, par exemple, que la population désire nationaliser toutes les

institutions financières. Les gens peuvent simplement préférer la belle chevelure de M. Coldwell aux quelques mèches grises éparées de M. King et au sourire photogénique de M. Bracken.

Je parlais tout à l'heure de "mûre réflexion". Ce n'est pas à dire que le Sénat n'est que l'endroit où les législateurs reconsidèrent leurs décisions mais plutôt, lorsqu'il s'agit de questions importantes, que le Sénat donne *au peuple* la chance d'y regarder à deux fois. Le Sénat serait absolument justifié de rejeter un bill public de première importance comportant une politique administrative vitale si, à son sens, le bill était défectueux ou lésait les droits d'individus ou de groupes d'individus. Le Gouvernement pourrait alors tenir et tiendrait sans doute à la première occasion des élections sur la question de cette mesure législative particulière. Si le Gouvernement était réélu sur cette question et adoptait de nouveau le projet de loi, le Sénat n'aurait de fait (c'est du moins mon opinion) d'autre choix que de l'adopter, bien qu'il eût légalement le droit de le rejeter une seconde fois. Les doctrines politiques malsaines et dangereuses doivent être combattues devant la population par le raisonnement. Le Sénat ne peut pas leur faire obstacle; il peut donner au peuple la chance d'y regarder à deux fois, mais on ne peut s'attendre à ce qu'il fasse davantage.

Je ne suis membre du Sénat que depuis deux sessions, mais même au cours de cette période restreinte, j'ai pu me rendre compte du grand service que rend cette branche du Parlement dans le domaine législatif du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, j'ose exprimer l'avis que le Sénat, outre les fonctions qui lui sont propres et qu'il remplit bien, pourrait faire preuve d'une plus grande utilité en cherchant une solution à certaines des difficultés propres à notre époque. Si l'on me demandait mon avis sur ce que je crois être le plus grand problème général du Gouvernement à l'heure actuelle, je pourrais dire qu'il consiste à adapter la démocratie parlementaire à l'emploi d'experts. Bien des gens tempêtent contre les bureaucrates, mais le nombre de ces derniers augmente de plus en plus. Un éminent juriste anglais nous a mis récemment en garde contre ce qu'il nomme "le nouveau despotisme", le gouvernement des vies humaines par des bureaux, commissions et départements de l'Etat. Il nous faut trouver un moyen quelconque d'empêcher les techniciens de mener les politiciens par le bout du nez, et, du même coup, de mettre les politiciens en mesure de procurer à l'humanité les bienfaits qu'on peut retirer de l'habileté et des connaissances des experts et des spécialistes.

Les fonctions du gouvernement deviennent de plus en plus complexes. Le gouvernement est devenu un régulateur aussi bien qu'un arbitre des affaires humaines. Il s'intéresse au bien-être de l'individu au sens le plus large. Les Canadiens naissent maintenant avec le droit aux allocations que leur donne la loi sur les allocations familiales et, s'ils sont dans le besoin dans le vieil âge, ils peuvent retirer une pension. De plus, avec l'expansion de la propriété de l'Etat et l'accroissement de la dette publique, le gouvernement est réellement devenu l'administrateur de la plus grande partie des richesses nationales. L'administration prend de l'importance tandis que la législation en perd. C'est au service de l'administration que l'expert devient nécessaire, qu'il se nomme bureaucrate, génie tutélaire, ou autre chose.

Les gouvernements se composent de ministres qui en général ne sont pas eux-mêmes des experts, mais qui ont le temps et l'habileté nécessaire pour diriger d'une manière intelligente l'emploi d'experts. Les ministres sont responsables devant le Parlement qui, à son tour, se compose de gens qui ne sont pas des spécialistes. Le Parlement est le lien entre le peuple et le gouvernement, mais,—et ceci s'applique surtout à la Chambre des communes,—il n'a ni le temps ni l'occasion de se renseigner sur le travail des experts et le juger en connaissance de causes. Toutefois, si l'on veut conserver le gouvernement représentatif, le parlement doit trouver le moyen de mieux contrôler les méthodes administratives. Il y a quelques instants, je parlais des débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes durant la dernière session sur les fraises de la Colombie-Britannique et les bouteilles de bière de la Nouvelle-Ecosse. J'ai tâché de faire comprendre qu'on pouvait se permettre ce genre de discussion sous un régime démocratique. Des représentants élus par le peuple firent deux tentatives pour s'assurer une certaine autorité sur les régisseurs.

Les enquêtes du comité ont fourni une fois à la Chambre l'occasion d'approfondir certaines questions touchant l'administration. Dans les conditions actuelles, les représentants ne peuvent pas tenir un nombre suffisant d'audiences de comité pour se renseigner sur tous les sujets. Si le parlement est saisi d'un abus flagrant, il enquête, mais je crois qu'on pourrait augmenter la confiance du public au moyen de certains rouages parlementaires qui assureraient une étude continue des activités de l'administration et fourniraient une tribune où les opinions et les critiques du public se feraient entendre.

Il est probable que la difficulté qu'il y a à faire mener par les comités parlementaires des enquêtes souvent nécessaires, a donné lieu à la pratique qui existe depuis ces dernières années de confier à des commissions royales les problèmes sur lesquels on désire une enquête et une recommandation. On établit quelquefois ces commissions pour examiner les accusations de maladresse et d'incompétence comme dans le cas de l'enquête de 1938 sur la mitrailleuse Bren. Elles sont toutefois nommées plus souvent pour faire des recherches sur certain état de choses dans le but de proposer une nouvelle ligne de conduite, comme dans le cas de l'enquête sur les taux des salaires et les conditions de travail au Canada conduite par le Conseil national du travail en temps de guerre. Deux Commissions royales effectuent présentement des enquêtes limitées à certaines particularités de notre loi de l'impôt sur le revenu.

Ces Commissions comprennent ordinairement un ou plusieurs juges désignés principalement parce que les juges jouissent de la confiance du public, en tant que membres d'une profession qui n'a aucun intérêt à ménager. Or les juges et les sénateurs ont quelque chose en commun. Les uns et les autres sont étrangers à tout favoritisme politique. D'une façon générale, ils possèdent une vaste expérience dans la conduite des affaires publiques, de même que dans l'exercice de leur profession particulière. J'avoue qu'il existe un nombre restreint de sujets à propos desquels l'opinion publique ne serait pas satisfaite si le soin de tenir une enquête n'était pas confié à une commission judiciaire. Je dois dire, d'autre part, que l'emploi généralisé de juges en de pareils cas peut susciter des objections. Ainsi, cela nuit

L'hon. M. KING.

au bon fonctionnement des tribunaux et les juges se trouvent parfois mêlés à des querelles politiques. Il me semble que des comités du Sénat ou des commissions composés de sénateurs pourraient accomplir une bonne partie de ce travail. Outre son rôle d'organisme chargé de l'étude et de la révision des lois, le Sénat pourrait jouer de plus en plus celui de surveillant pour le compte du Parlement en ce qui concerne les aspects les plus complexes de l'activité gouvernementale. Les fonctions qui incombent à la Chambre des communes, en tant qu'organisme de critique, pourraient être mieux remplies si des comités du Sénat pouvaient s'occuper activement de vérifier les faits. Le Parlement et le Gouvernement jouiraient d'une plus grande liberté d'action en donnant suite à des rapports émanants de comités du Sénat qu'ils ne peuvent le faire dans le cas de rapports soumis par des commissions royales.

Les enquêtes dont j'ai parlé sont plus ou moins spéciales et occasionnelles. Toutefois, je dois dire qu'il existe d'autres sujets d'enquête à propos desquels les comités du Sénat pourraient s'avérer très utiles.

Plus les fonctions du Gouvernement, au point de vue de la réglementation et de l'administration, prennent de l'ampleur, plus il est important que la confiance en la probité et l'intégrité des fonctionnaires publics soit maintenue. Des accusations irréflechies, fondées sur des renseignements inexacts ou sur des malentendus, peuvent compromettre gravement l'intérêt public, mais, par ailleurs, il est essentiel que les erreurs et les manquements soient mis en lumière et, au besoin, punis. Il me semble que le Sénat pourrait maintenir un comité permanent chargé d'enquêter sur les allégations d'irrégularité et d'inefficacité. Cette coutume n'est pas inconnue à la Chambre haute des Etats-Unis. Un cas du genre de ceux que j'ai en vue est celui de l'accusation portée il y a quelque mois et d'après laquelle la fabrication de l'avion Douglas D.C.-4 jusqu'alors confiée à une usine de Malton aurait été transférée à une usine de Montréal dans le but exprès de favoriser des personnes amies du Gouvernement et possédant des intérêts financiers dans l'entreprise de Montréal. Un autre cas est celui de l'annonce dans laquelle la Joy Oil Co. lançait des accusations d'irrégularité et d'inefficacité à propos de l'administration du bureau du Régisseur des huiles.

Si quelque organisme public, placé au-dessus des intérêts du parti ministériel et des partis de l'opposition, et revêtu d'une autorité parlementaire, comme devrait l'être un comité du Sénat, pouvait faire comparaître devant lui sur simple assignation, les auteurs de telles accusations ainsi que les autres intéressés, les allégations irréflechies seraient moins fréquentes et il serait possible de remédier plus facilement aux abus dans les cas où les allégations s'avéreraient justifiées.

Il existe également d'autres sujets à propos desquels il serait temps que des comités impartiaux mais responsables du Parlement fissent enquête. Sans vouloir épuiser la matière, je pourrais citer de multiples questions qui pourraient faire l'objet d'enquêtes de la part de comités du Sénat dans le dessein de donner au public l'occasion de formuler des observations qui, réunies ensuite sous forme de recommandations, seraient de nature à aider le Gouvernement et le Parlement dans leurs travaux.

Un des sujets qu'on entend très souvent discuter à l'heure actuelle est celui de l'immi-

gration d'après-guerre. C'est une question d'actualité et cependant, à cause du surcroît de travail occasionné par les problèmes immédiats que pose la guerre, le Parlement n'a pas encore eu le loisir de l'examiner. Au Sénat, nous avons un comité permanent de l'immigration et du travail. Je suis d'avis qu'on ferait œuvre utile en chargeant cet organisme ou un autre comité spécial du Sénat de faire enquête et de présenter des recommandations en marge de nos lois d'immigration et de la ligne de conduite qu'il y aurait lieu de suivre à l'avenir dans ce domaine.

La revision et la modernisation de nos lois électorales constitue un autre problème qu'il serait nécessaire d'envisager. Il est vrai que le Sénat n'est pas, dans le Parlement, un corps législatif élu par le peuple mais il n'en reste pas moins qu'une enquête impartiale et publique faite par un comité du Sénat et portant sur notre régime d'élections fédérales pourrait donner d'excellents résultats et amener de profondes améliorations. Maintes et maintes fois, on entend répéter que le vote unique transférable devrait figurer dans notre système électoral. Il y a à peu de temps quelqu'un recommandait en ma présence le maintien à titre permanent de l'inscription nationale de façon que l'on possède un registre à jour des personnes ayant le droit de vote dans chacun de nos districts électoraux. S'il était possible de donner suite à cette idée, on pourrait s'éviter les lourdes dépenses de fréquentes énumérations et de préparations des listes d'électeurs tout en conservant, à bien d'autres fins, ce recensement permanent de notre population adulte. Ces recommandations s'inspirent de notre sentiment national le plus profond mais il n'existe pas de tribune parlementaire d'où l'on puisse librement les préconiser. On laisse donc les choses telles qu'elles sont tandis que se généralise un esprit routinier dont on pourrait se défaire.

Il est aussi une autre question qui, j'oserais l'affirmer, pourrait très bien faire l'objet d'une enquête et d'un examen de la part d'un comité du Sénat. Il s'agit qu'un problème qui, je le crains, exigerait d'amples recherches et dont la solution ne pourrait être obtenue qu'à longue échéance. Je veux parler de la demande qui a maintes fois été formulée en faveur d'une enquête pouvant mener à une revision intelligente des modalités et de l'application de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu de même que sur la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, si cette dernière doit demeurer dans le recueil de nos lois. La loi de l'impôt de guerre sur le revenu remonte à 1917. A l'époque, elle était considérée comme une mesure d'urgence et ne devait demeurer en vigueur que pour la période de la guerre. Depuis lors, elle n'a fait que se développer. Elle n'a jamais été soumise à une revision complète mais, au cours de presque toutes les sessions depuis 1917, on l'a remaniée et augmentée, si bien qu'à l'heure actuelle elle est l'une de nos lois les plus compliquées et l'une des plus difficiles à interpréter et à appliquer. Dans un numéro récent de la *Canadian Bar Review*, on a reproduit un discours prononcé lors du dernier congrès de l'Association du barreau canadien et traitant de la confusion et des incertitudes auxquelles donnent lieu l'application de ces deux lois telles qu'elles sont présentement rédigées. Pour montrer ce que cet orateur avait dans l'idée, il a dit à ses auditeurs que dans le cas de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi sur les excédents de bénéfices, le ministre du Revenu national est investi, sous une forme

ou sous une autre, de nombreux pouvoirs discrétionnaires pour déterminer les droits et les responsabilités du contribuable. Je n'ai pas besoin de signaler toutes les objections qu'on peut soulever touchant les moyens servant à l'établissement et à la perception de l'impôt sur le revenu, tels qu'ils sont prévus par ces deux lois; mais afin de montrer qu'on demande l'enquête que je propose, on me permettra de citer brièvement certains passages d'une allocution qu'a prononcée sur cet important sujet un savant conseil du Roi devant les membres de l'Association du barreau canadien. Voici ce qu'il disait: "...La loi devrait être refaite le plus tôt possible en vue d'éliminer ce pouvoir discrétionnaire, sauf, naturellement, en ce qui concerne les formules et les questions secondaires d'ordre administratif. Les dispositions de la loi devraient être fondées sur les principes reconnus de la législation relative à l'impôt sur le revenu. Les droits du contribuable devraient être protégés par une Commission de l'impôt indépendant ou par un tribunal servant d'intermédiaire entre la couronne et le contribuable. Cette commission ou ce tribunal devrait entendre les appels relatifs aux taux d'impôts établis par les fonctionnaires, au lieu de l'appel de première instance au ministre (comme cela se fait présentement), ce qui veut dire que les fonctionnaires qui établissent les taux d'impôts sont ceux qui examinent l'appel."

Vous ne vous imaginerez pas, j'espère, que par mes propositions, je veux laisser entendre que notre régime de gouvernement représentatif est en train de tomber en ruine ou n'est pas à la hauteur de la situation. Au contraire, je désire vous convaincre que le grand avantage de notre régime actuel de démocratie parlementaire, c'est son efficacité. Le but des propositions que je me suis permis de formuler est tout simplement de permettre au régime de donner une plus grande mesure, en vue de l'intérêt national. Nos deux Chambres du Parlement, travaillant en collaboration, l'une complétant l'autre, seront sans doute en mesure de résoudre les problèmes futurs de ce pays fort et prometteur dont nous sommes citoyens.

Avant de terminer, je vais vous raconter un fait survenu au cours de la dernière session et qui démontre que la tâche de la Chambre des communes et celle du Sénat se complètent l'une l'autre. La Chambre des communes adopta une loi concernant le vote des membres des forces armées aux élections générales. Les honorables députés, concentrant probablement leur attention sur le but principal de cette mesure firent le silence sur un article qui aurait pu porter atteinte à l'un des principes de notre régime démocratique, le suffrage universel. Cet article aurait eu pour effet de priver du droit de vote un grand nombre de citoyens canadiens simplement parce qu'ils descendaient de races avec lesquelles nous sommes présentement en guerre. On s'est aperçu de la chose au Sénat où le bill subit une modification et fut renvoyé à la Chambre des communes. Dans l'intervalle, l'opinion publique fut éveillée à la suite des discussions qui eurent lieu à la Chambre haute et dans la presse. En étudiant de nouveau le bill, la Chambre des communes présenta un amendement encore plus généreux et plus satisfaisant que celui qu'avait adopté le Sénat.

Le Sénat et la Chambre des communes sont les œuvres vives de notre régime politique. Celle-ci est l'expression du principe démocratique voulant que la volonté de la majorité soit maîtresse. Celui-là représente cet autre principe démocratique aussi important selon lequel la majorité doit se laisser guider par la justice.

Comme l'a dit le très honorable Arthur Meighen, ancien sénateur et ancien premier ministre du Canada, la principale fonction du Sénat "est de voir à ce que les grands principes à la base du Dominion soient strictement respectés dans les lois du pays, de rédiger des lois qui tiennent compte des réalités de la vie commerciale, d'examiner et de modérer les dispositions adoptées dans l'autre Chambre, de façon à ne pas décourager l'entreprise ou restreindre l'embauchage sans raison suffisante; de s'opposer aux méfaits de l'esprit de parti d'où qu'ils viennent, et de donner au moins à l'opinion publique le temps et l'occasion de réfléchir et de se faire comprendre; de ne pas se laisser conduire par des appels au sentiment ou par les accès passagers du caprice politique, mais de prêter l'oreille au comptable, à l'ouvrier, au patron, à l'employé et au sans-travail, et de s'assurer que les mesures finalement adoptées seront d'une juste et facile application... Voilà la fonction pour laquelle le Sénat a été institué, voilà la fonction dont il doit s'acquitter pleinement et courageusement."

TRAVAUX DU SÉNAT—AJOURNEMENT

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur dirait-il à la Chambre quand elle s'ajournera et pour combien de temps? Si je comprends bien, il n'y aura pas d'autres discours sur l'Adresse, et nous aurons à examiner les crédits de l'armée après l'étude de la conférence de San-Francisco.

L'honorable M. KING: J'ai l'intention de proposer que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera demain, reste ajourné jusqu'à mercredi soir de la semaine prochaine. Je crois que nous pouvons agir ainsi en toute sûreté. Comme nous le savons tous, la tâche principale du Parlement à la présente session porte sur les subsides. Le débat de la Chambre des communes sur le sujet que nous avons étudié aujourd'hui sera bientôt terminé, et je n'ose pas remettre à plus tard que mercredi la réunion du Sénat. Les affaires peuvent aller plus vite que nous nous y attendons. Le débat sur la présente résolution peut aller jusqu'à la semaine prochaine. Afin de permettre aux honorables sénateurs qui ont l'intention de quitter la capitale demain, je propose que nous nous réunissions demain à deux heures. Je ne crois pas que les autres honorables sénateurs en souffrent.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi.)

SÉNAT

Jeudi 29 mars 1945.

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

L'hon. M. KING.

LA CAPITULATION DE L'ALLEMAGNE— NOUVELLE PARUE DANS UN JOURNAL

QUESTION DE PRIVILÈGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable J. H. KING: Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire soulever la question de privilège afin de faire une déclaration. J'ai remarqué dans le numéro du mercredi 28 mars, de l'*Evening Journal* d'Ottawa qu'on me prête les paroles suivantes:

"On peut s'attendre à la capitulation d'ici quelques jours", déclare M. King.

L'honorable J. H. King, leader du Gouvernement au Sénat, a déclaré hier soir à la Chambre haute que la tournure de la guerre pourrait entraîner la capitulation de l'Allemagne "d'ici quelques jours".

Je n'aurais pas relevé la chose si le *Journal* n'avait pas publié dans son édition de ce matin le commentaire suivant:

Le leader du gouvernement au Sénat, l'honorable M. King, laisse entendre que l'Allemagne peut capituler "d'ici quelques jours". Nos généraux ne sont pas tout à fait aussi optimistes, ou du moins ils ne sont pas aussi catégoriques.

Des VOIX: Oh, oh!

L'honorable M. KING: En réalité, je n'ai pas à me plaindre de ce qu'a rapporté le journal en question, mais j'ai pris la précaution de vérifier mes paroles en examinant le compte rendu des sténographes officiels de cette Chambre. Etant donné le commentaire que je viens de citer et certaines autres observations que j'ai entendues dans divers milieux, je ne veux pas me trouver dans la posture ridicule de quelqu'un qui, sans une connaissance approfondie de ce qui se passe sur le front de l'Ouest, a la témérité de déclarer que la guerre finira "d'ici quelques jours". Je ne m'oppose pas du tout à la publication de mes observations, car elles ont été faites, avec soin et après mûre réflexion, comme on s'en rendra compte. Voici:

Le débarquement heureux de nos troupes en Normandie, suivi de la poussée-éclair à travers la France, avait fait naître l'espoir non seulement chez nous mais chez toutes les Nations Unies que l'Allemagne serait obligée de déposer les armes l'automne dernier. Malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé. Cependant, aujourd'hui l'armée allemande est en déroute tant sur le front de l'ouest que sur celui de l'est, et elle se désagrège si rapidement que le Reich pourra être obligé de se rendre sans condition d'ici quelques semaines,—le plus tôt le mieux ce sera.

Cette déclaration me semble justifiée par les nouvelles qui nous parviennent des théâtres de guerre. Le feld-maréchal Montgomery et le général Eisenhower, les mieux en mesure de se prononcer sur ce point, semble-t-il, ont annoncé que les armées allemandes se désagrègent et retraitent en vitesse en ce moment. J'espère que dans quelques se-

maines,—et cela ne veut pas dire une, ou deux ou trois semaines, mais bien quelques semaines,—l'ennemi aura été complètement vaincu.

Je n'ai aucun sujet de plainte à l'endroit de la Presse canadienne qui, j'en suis convaincu, s'efforce, en dépit de maintes difficultés, de donner un fidèle compte rendu des débats tant de cette Chambre que de l'autre; néanmoins je me crois justifié d'attirer l'attention sur cet article du *Journal* de ce matin en vue de rectifier le compte rendu des journaux.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le Sénat reprend le débat, interrompu le mardi 27 mars, sur le discours de Son Excellence le Gouverneur Général, à l'ouverture de la session, et sur la motion de l'honorable M. Vaillancourt visant à l'adoption d'une adresse en réponse à ce discours.

L'honorable NORMAN McL. PATERSON: Honorables Sénateurs, je désire dire quelques mots à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En premier lieu, je m'associe aux honorables sénateurs qui ont présenté leurs félicitations au proposition (l'honorable M. Vaillancourt) et à celui qui l'a appuyé (l'honorable M. Robertson) à la suite de leurs magnifiques discours.

Comme je ne puis m'exprimer en public aussi bien que de nombreux autres honorables sénateurs et comme j'ai l'intention de citer passablement de chiffres au cours de mes observations, je compte qu'on me pardonnera si je dois fréquemment me reporter à mes notes.

L'Europe est actuellement le continent des ténèbres. Elle est devenue un problème pour tous les êtres humains. Les chefs de l'univers sont à préparer son avenir et leur tâche est d'autant plus difficile que l'Europe entre actuellement dans la période la plus sombre de son histoire.

Ces propos sont extraits d'un rapport de l'un des correspondants du *New-York Times* à l'étranger; et afin que je puisse commenter davantage ces paroles, les honorables sénateurs me permettront, je l'espère, de pousser plus loin ma citation.

La haine peut être un mot vide de sens pour celui qui n'a pas été témoin des choses qui la font naître. Le cadavre d'un Serbe taillé en pièces par des Croates. Des cadavres de maquisards français mutilés par la Gestapo. Un sergent russe, blessé, recueilli par une patrouille allemande puis torturé, battu et criblé de balles mais sans être mis à mort. Une femme grecque se heurtant la tête contre le sol parce que ses frères et parents avaient été tués par d'autres Grecs. Des Italiens massacrés des Albanais. Trois cents corps d'Italiens dans les catacombes de Rome tués de sang-froid par les Allemands. Un officier naval hollandais qui, de sa cachette observant impuissant un camionneur nazi broyer délibérément le bras d'un petit garçon.

Voilà des choses qui engendrent la haine, une haine qui dure. Chez les combattants, le nombre des morts atteint les 10 millions; mais les brutalités ouvertes et clandestines commises par les Allemands pour réduire les populations ennemies en recourant au meurtre, à la famine systématique et à la maladie, en ont causé deux ou trois fois plus; et ce n'est pas encore la fin.

Des populations entières ont été déplacées et ne savent plus à quel pays elles appartiennent. Des millions de prisonniers nazis bien nourris et détenus par les alliés seront renvoyés dans leur pays; mais ils ne seront nullement imbus d'idées démocratiques; et quand un bataillon, détenu dans un camp d'internement américain, retournera dans le Reich conquis, il sera probablement bien moins convaincu de la faillite de la doctrine d'Hitler que ceux qui ont vu venir leur fin à la fois de l'Est, de l'Ouest et du haut des airs.

Le renvoi dans leurs foyers, dans le Reich, de ces millions de prisonniers,—soldats capturés ou travailleurs forcés saisis,—constitue un problème énorme. Quelle autorité verra à assurer leur retour? Qui les emploiera à rebâtir leurs maisons en ruines? Qui leur aidera à retrouver les membres de leurs familles éparpillées?

Les problèmes économiques de l'Europe, tels qu'ils existent aujourd'hui, constituent un véritable cauchemar pour les statisticiens et un sujet d'angoisse pour ceux qui s'intéressent au sort de l'humanité. A un système de transport disloqué et presque paralysé viennent s'ajouter la confusion, la faim et le problème des sans-logis. En réalité, il n'est pas un seul pays, en Europe ou aux confins de l'Europe, qui ne souffre, à un degré plus ou moins prononcé, du fléau de l'inflation.

Le coût de la vie, si la masse peut encore subvenir aux besoins de la vie, est exorbitant. La plupart des monnaies nationales sont sans valeur, sauf lorsqu'elles sont soutenues par l'intervention financière des Alliés. Les salaires, compte tenu du prix des denrées, sont totalement insuffisants. En maints endroits, les marchés sont inexistantes depuis que les moyens de communication ont été ruinés. Par suite de la pénurie de matières premières et d'outillage, on ne peut plus se procurer de biens de consommation. En France, l'indice des prix réglementaires est monté de 120 p. 100 entre 1939 et la libération; quant à celui des prix faits sur le marché noir il a subi une augmentation allant de 1,000 à 1,500 p. 100. La puissance industrielle de l'Italie a été détruite dans une proportion d'environ 60 p. 100 et la production, dans ce pays, est virtuellement arrêtée.

Les prix montent en spirale, sauf là où les Alliés ont établi le rationnement. Une voi-

ture ordinaire, de marque Fiat, que l'on pouvait obtenir autrefois pour 40,000 livres, se vend aujourd'hui 350,000 livres. La circulation du numéraire italien a augmenté de 1,150 p. 100, et le pays est acculé à la faillite complète. En Belgique, l'augmentation des prix a été beaucoup plus considérable que celle des salaires, ce qui crée une situation dangereuse. Les Alliés fournissent du travail à plus de 800,000 Belges, mais le pays compte encore près d'un demi million de sans-travail. En Angleterre, les prix de gros accusent une hausse de 70 p. 100. La circulation des billets a doublé et la monnaie d'or est presque disparue: l'inflation menace sérieusement le pays.

Toutes ces misères font que les populations soupirent après un nouvel ordre social pour toute l'Europe, et leurs aspirations se manifestent fortement dans le mouvement communiste. Cette menace qui pèse sur l'Europe s'aggrave de la chute imminente de ce colosse industriel qu'était l'Allemagne.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis reconnaissent cette menace et tout ce qu'elle suppose, et ils se sont entendus pour fournir certains secours à l'Europe, tels que ceux qu'ils lui expédient en vertu de l'UNRRA. Rares cependant sont ceux qui apprécient la tâche énorme qui nous attend. Il faudra d'abord ravitailler ces populations le plus rapidement possible afin de détourner la révolution, dont la principale cause est toujours la faim. Il faudra ensuite rétablir dans ces pays un gouvernement responsable. Jusqu'ici les marchés noirs ont fait suite à la distribution des vivres tant en Italie qu'en Grèce. Bien des gens attendront certainement le monde nouveau avec l'espoir de se reprendre et de recommencer leur vie. Pour éviter de tomber dans le plus noir pessimisme, il faut se rappeler que le continent européen s'est remis des suites de la Guerre de trente ans, de la Peste noire, de la guerre de 1914-1918; et bien que la catastrophe actuelle soit la pire de l'histoire, nous devons y faire face avec confiance.

Examinons maintenant notre propre faculté de donner notre aide. Le président des Etats-Unis a déclaré:

La justice, ou mieux la décence, exige que le peuple américain se serre la ceinture pour empêcher les autres de mourir de faim, en maintenant et en ajoutant toujours aux restrictions actuelles.

Cette vérité s'applique également au Canada. La statistique des Etats-Unis révèle que les civils consomment dix-neuf livres de viande de plus par personne par année qu'en 1939. En 1944, la consommation moyenne pour l'année a été de 145 livres par personne contre 126 livres en 1939. Les chiffres de 1945 peuvent accuser une brusque réduction

L'hon. M. PATERSON.

à 120 livres. En 1944, le Canada a consommé 157 livres par personne et la consommation individuelle de la Grande-Bretagne a été de 107 livres. Les soldats et les marins reçoivent 350 livres. La sécheresse en Australie oblige les Alliés à faire appel aux Etats-Unis dans une plus grande mesure qu'ils le prévoyaient, et la production réduite de porc a diminué davantage le garde-manger domestique, ce qui complique également la situation du transport maritime.

La statistique démontre que lorsqu'un individu a une augmentation de revenu, la nourriture est la première denrée qu'il achète. Au 1^{er} janvier 1945, on évaluait à environ 850 millions de boisseaux les approvisionnements de blé prêts à l'exportation, au Canada, en Argentine et aux Etats-Unis. Au 31 juillet, le report du blé américain était de 350 à 375 millions de boisseaux et, celui du blé canadien, de 476 millions. Je tiens à dire ici que les Alliés ont été fort contents d'apprendre qu'ils pouvaient compter sur une telle réserve. Toutefois, comme il est nécessaire de conserver au pays des approvisionnements suffisants de blé, en cas d'urgence, toute cette réserve n'est pas disponible pour l'exportation. Au cours de la campagne agricole du 1^{er} août 1944 au 16 mars 1945, nous n'avons exporté que 155 millions de boisseaux, contre 200 millions exportés durant la même période, l'an dernier. Il se peut que cela soit dû à la production accrue de l'Angleterre et à un nombre insuffisant de navires pour l'exportation dans d'autres pays.

Je voudrais expliquer à la Chambre pourquoi, malgré la famine en Europe, nous tentons de restreindre la production de blé.

Vous avez, sans doute conclu de ce que je viens de vous dire que les difficultés du transport sur les océans et à travers les pays ravagés par la guerre sont presque insurmontables. Pour bien comprendre la situation, il faut se rappeler que les dégâts qui ont été causés en Europe l'ont été aux villes et non pas aux domaines agricoles. Déjà, en France, en Italie, en Belgique, en Roumanie ainsi que dans certaines régions de la Pologne et d'autres pays, les semailles du printemps battent leur plein. En Allemagne dévastée par la guerre, il se peut que le peuple ne puisse faire les semailles et soit forcé de se nourrir de ses pommes de terre de semence; il sera alors dans une pire situation que les autres peuples de l'Europe. Quant à la France, le Canada vient de lui expédier un navire chargé de pommes de terre de semence.

En raison de la demande inouïe de vivres et du chômage général, puis des prix exorbitants que l'on fait sur le marché noir, chaque acre de terre disponible en Europe sera en-

semencée, et si la récolte de blé est bonne sur ce continent il nous faudra entreposer notre propre récolte. Ainsi le Canada aura peut-être un excédent dont il ne saura que faire. Ce n'est qu'en obtenant les meilleurs renseignements possibles et en faisant preuve de prévoyance que nous pourrions peut-être faciliter notre tâche. Cette année il existe une énorme demande d'orge de la part des États-Unis et de l'Australie. Dans l'Est du Canada on élève beaucoup de bestiaux et de porcs, de sorte que le débouché pour l'avoine est très bon. Aussi, d'après les renseignements dont nous disposons, semble-t-il opportun de semer plus de céréales de provende et moins de blé. Il nous paraît bizarre que, si les revenus augmentent, ce sont les achats de nourriture qui augmentent en premier lieu, et que si les revenus diminuent, c'est la consommation de nourriture qui s'en ressent d'abord. Notre revenu national diminuera sans doute à mesure que diminueront nos énormes dépenses de guerre; nous devons tenir compte de cela.

A tout prendre, en considérant à distance les conditions mondiales nous ne pouvons guère compter pouvoir maintenir notre haut régime de vie tandis que celui de millions d'Européens tombera à un très bas niveau. Tous les citoyens du continent nord-américain doivent se rendre compte que, pour prévenir une autre guerre, il nous faudra peut-être réduire notre niveau d'existence tout en relevant celui des populations européennes. Nous nous opposerons sûrement avec énergie à un tel sacrifice, mais si nous produisons plus qu'il nous est possible de vendre il nous faudra inévitablement restreindre notre production ou nous trouver de nouveaux clients. Il y aura fort à faire à San-Francisco avant que l'Europe et l'Asie soient stabilisées et en mesure d'absorber notre excédent de production agricole et industrielle. Si donc nous voulons nous éviter des déceptions, n'attendons pas de la prochaine conférence des résultats immédiats.

La stabilisation de l'Europe représentera une tâche immense. Donner satisfaction à la Pologne peut entraîner une guerre contre la Russie; satisfaire aux désirs de la Hongrie nous expose à de nouvelles difficultés avec la Bulgarie. Nous n'arriverons à régler cette situation critique qu'en y employant les meilleurs esprits et en faisant preuve, de toutes parts, de la plus grande patience et de la plus grande tolérance. Notre plus fort rayon d'espoir nous vient de ce que tous les hommes sérieux comprennent la gravité de la situation et y accordent un intérêt de tous les instants. On finira par trouver une solution, mais nous devons tous faire notre part. Ce nous est déjà une satisfaction de savoir que

nous avons déjà accompli un premier pas, mais il ne faut pas oublier que nous sommes engagés dans le plus grand conflit de l'histoire et que la priorité sur nos cargos doit revenir aux munitions et aux vivres destinés aux combattants. L'alimentation des civils sur le continent doit passer en second lieu et, lorsque nous aurons des cales disponibles, je recommanderai aux Canadiens de se serrer la ceinture et de faire toute leur part.

L'honorable M. McRae propose l'ajournement du débat.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend la discussion, ajournée hier, sur la motion de l'honorable M. King:

Les Chambres de Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San Francisco, aux États-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

L'honorable A. K. HUGESSEN: Honnables sénateurs, permettez-moi d'affirmer, en reprenant le débat sur la présente résolution,

que je suis pénétré, comme le sont, je pense, tous nos honorables collègues, de son extrême importance. Je ne crois pas que le Sénat ait jamais été saisi d'une résolution aussi importante que celle que nous étudions présentement. Elle nous arrive, honorables sénateurs, encadrée par de bien sombres événements. Certains de leurs aspects ont déjà été discutés cet après-midi par l'honorable sénateur de Fort-William (l'honorable M. Paterson) au cours d'un autre débat. Ces événements sont ceux de deux guerres dévastatrices qui se sont produites dans l'espace d'une seule génération. Cette résolution exprime l'espoir—d'aucuns disent que ce n'est qu'un espoir—que le monde pourra éviter à l'avenir les malheurs du dernier quart de siècle.

Que contient maintenant cette résolution? Elle mentionne dans son préambule les propositions formulées en vue de la création d'une nouvelle organisation chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à un projet d'accord conclu par les quatre grandes puissances à la récente conférence de Dumbarton-Oaks et légèrement modifié à la conférence de Yalta, tenue il y a quelques semaines. Il y est ensuite question de l'invitation, faite à notre Gouvernement par le Gouvernement des Etats-Unis, de prendre part à une conférence qui doit avoir lieu à San-Francisco en vue de discuter ces propositions.

Dans leur ensemble, les résolutions se composent de cinq paragraphes. Le premier approuve l'acceptation de l'invitation par le Gouvernement. Le deuxième reconnaît que l'établissement d'un organisme pour le maintien de la paix dans le monde est d'une importance capitale pour le Canada et que notre pays devrait devenir membre d'un tel organisme. Le troisième approuve les fins et principes contenus dans les propositions rédigées à Dumbarton-Oaks, sans toutefois en accepter toutes les modalités. Le quatrième propose que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'établissement de l'organisme international ayant pour objet le maintien de la paix. Le cinquième dit que tout organisme finalement établi à la conférence de San-Francisco doit être soumis à l'approbation du Parlement canadien.

Les propositions sont exposées dans la brochure distribuée aux honorables sénateurs et je suis certain qu'ils les ont lues très attentivement. Je répète que ces propositions ne sont pas définitives; il est évident qu'elles pourront être modifiées et elles le seront sans doute plus ou moins à la suite de la conférence de San-Francisco. Mais ces propositions sous leur forme actuelle représentent

L'hon. M. HUGESSEN.

le degré d'entente que les quatre grandes puissances alliées,—Etats-Unis, Grande-Bretagne, Russie et Chine,—ont actuellement atteint quant à la forme et à la substance des fonctions qui seront attribuées à ce nouvel organisme international.

Il est à noter, que, dans ses grandes lignes, la forme que l'on propose de donner à la nouvelle organisation suit d'assez près celle de la Société des Nations, bien qu'il y ait quelques différences dans son mécanisme. Les propositions préconisent l'établissement d'une Assemblée générale, d'un Conseil de sécurité, d'une Cour internationale de justice et d'un secrétariat. L'assemblée générale correspond à la présente assemblée de la Société, le Conseil de sécurité, a peu près au Conseil de la Société, la Cour internationale de justice et le secrétariat ressemblent aux organismes analogues de la Société.

Mais notons bien que ces propositions renferment deux nouveaux organismes qui n'existaient pas dans la Société des Nations. Le premier est un comité d'état-major militaire, qui aura pour mission d'utiliser les forces auxquelles le Conseil de sécurité pourra juger nécessaire de recourir pour réprimer un acte d'agression dans une partie quelconque du monde; et le deuxième est un conseil économique et social composé de dix-huit membres désignés par l'Assemblée générale, qui aura pour tâche de "faciliter la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social et autre, et encourager le respect des droits des hommes et des principales libertés". On remarquera que, d'après ces propositions, les cadres de l'ancienne Société des Nations ont été renforcés de deux façons; premièrement, quant aux préparatifs militaires en vue du maintien de la sécurité, et deuxièmement, quant au progrès pacifique dans les domaines économique et social.

Je désire faire quelques remarques au sujet de la composition du Conseil de sécurité prévu dans les propositions. Ainsi que les honorables sénateurs le savent, le Conseil devra compter onze membres. Les cinq grandes puissances,—Grande-Bretagne, Etats-Unis, Chine, Russie et France,—qui devront occuper des sièges permanents au sein du Conseil, seront représentées chacune par un délégué. Les six autres membres du Conseil devront être des délégués de nations désignées par l'Assemblée générale. Ces membres devront être élus pour une période de deux ans et ils ne devront pas être immédiatement rééligibles. Le Conseil de sécurité a pour fonction ou pour objet principal, de sauvegarder la paix mondiale, tandis que, dans le cas de la Société des nations, l'Assemblée et le Conseil avaient tous deux une responsabilité égale quant au maintien de la paix mondiale.

D'aucuns disent que ces propositions sont très nettement à l'avantage des cinq grandes puissances qui devront être les membres permanents du Conseil de sécurité, et j'imagine que cet argument a beaucoup de poids. On me permettra de revenir pour un instant sur la discussion qui a eu lieu ici hier après-midi, à la suite d'une question posée par l'honorable sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) qui voulait savoir si un membre permanent du Conseil de sécurité, c'est-à-dire une des cinq grandes puissances, pouvait empêcher le Conseil de régler un différend auquel cette grande puissance serait elle-même partie. Si l'on me permet de donner ma propre interprétation, je dirai que la réponse à cette question se divise en deux parties. Si les honorables sénateurs veulent bien examiner les propositions, ils constateront que les modes d'action du Conseil de sécurité sont au nombre de deux. La section A du chapitre 8, sous la rubrique "Règlement pacifique des différends" traite du premier de ces modes d'action. Il comprend le pouvoir d'enquêter sur les différends qui surgissent, celui de soumettre des propositions en vue de leur règlement pacifique et celui de renvoyer la question au tribunal international et de présenter des rapports. La seconde énumération des fonctions du Conseil de sécurité se trouve à la section B. On y relate ce qui se produit dans les cas où tout règlement pacifique s'avère impossible et lorsqu'on doit avoir recours à des sanctions économiques ou, en dernier ressort, à des sanctions militaires contre la nation contrevenante.

Compte tenue de cette distinction, il est intéressant de se reporter à la disposition concernant la votation au Conseil de sécurité, disposition qui se trouve au paragraphe 3, section C, chapitre 6 et dont voici le texte :

Sur toute question, les décisions du Conseil de sécurité doivent être obtenues par un vote affirmatif de sept membres appuyé par un vote analogue des membres permanents.

Tel quel, ce paragraphe signifierait que les cinq grandes puissances devraient approuver toutes les décisions du Conseil de sécurité; cependant, on a apporté à ce paragraphe la modification suivante :

...toutefois, en ce qui concerne les décisions relevant de la section A, chapitre 8,...

Et dans un autre cas d'importance secondaire.

...un Etat qui est partie à un différend doit s'abstenir de voter.

Cela veut dire que si l'une des cinq grandes puissances est partie à un différend dont le Conseil de sécurité est saisi, elle ne peut voter à l'occasion de délibérations tombant sous le régime de la section A, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit du règlement pacifique d'un différend.

En d'autres termes, elle ne pourra empêcher le Conseil de sécurité de tenter de régler le différend soit au moyen d'une enquête, soit en formulant certaines recommandations, soit en soumettant les questions juridiques aux tribunaux et ainsi de suite. Mais en ce qui concerne toute intervention proposée en vertu du chapitre 8 de la section B, c'est-à-dire les sanctions économiques ou militaires, n'importe laquelle des cinq grandes puissances peut voter et dire: "Non, je ne permets pas qu'on m'impose des sanctions économiques ou militaires."

Beaucoup ont prétendu, et ils avaient raison jusqu'à un certain point, que cela équivaut à une dictature de la part des grandes puissances. C'est possible. D'un autre côté, on pourrait peut-être affirmer avec non moins de raison que c'est tout simplement reconnaître la réalité, car, quel que soit l'organisme international qu'on instituera, il est à peu près impossible d'imposer ses vues à une grande puissance. Si on voulait le tenter, ce serait la guerre et l'organisme international se trouverait désagrégé. Accorder à une grande puissance le droit de veto dans de telles circonstances c'est tout simplement reconnaître qu'on ne peut forcer la main à cette grande puissance.

L'honorable M. KING: Puis-je me permettre une brève interruption? Il me fait plaisir de voir que l'honorable sénateur a saisi l'occasion d'élucider le sujet à l'étude. Lorsque l'honorable sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) a posé une question à ce sujet hier, je ne savais pas exactement quels seraient les droits de vote des cinq grandes puissances, et je lui ai dit que j'essaierais d'élucider le point. C'est ce que vient de faire l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen).

L'honorable M. HUGESSEN: Cette question de la dictature exercée par les grandes puissances a soulevé une vive discussion. J'aimerais, pendant quelques minutes, signaler à la Chambre quelques déclarations de divers membres en vue du gouvernement britannique. Voici ce qu'a dit le très honorable Anthony Eden le 16 novembre dernier :

Si les Etats-Unis, la Russie, la France et nous-mêmes, nous pouvons travailler ensemble, nous comprendre les uns les autres, et résoudre nos problèmes, je crois qu'une longue période de paix peut sortir de cette guerre. D'aucuns prétendent qu'il y faudra la dictature d'une grande puissance. Croyez m'en, il n'en faudra pas. La vérité est qu'à moins que les grandes puissances ne travaillent de concert les fondements de la paix ne se trouvent pas là.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: Et sir Alexander Cadogan, sous-secrétaire du Foreign Office britannique et l'un des représentants de la Grande-Bretagne à Dumbarton-Oaks, a déclaré ce qui suit :

Persone ne désire imposer la dictature de quelque grande puissance au reste du monde; mais il est évident que sans l'union des grandes puissances et leur consentement d'accepter et de remplir loyalement leurs obligations, nul mécanisme organisé pour le maintien de la paix, si parfaitement construit soit-il, ne fonctionnera en pratique.

A présent, honorables sénateurs, je désire traiter du rôle du Canada à la conférence de San-Francisco. Depuis quelques mois on parle beaucoup du Canada comme étant l'une des puissances moyennes du monde. A la lumière de l'effort de guerre que le pays a fourni en ces dernières années, je crois que c'est parfaitement exact. Il est peut-être vrai aussi que les propositions de Dumbarton-Oaks ne tiennent pas assez compte du rôle des puissances moyennes...

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: ...et qu'il serait opportun de les modifier à cet égard. Je ne puis m'empêcher cependant de désapprouver l'idée que notre délégation à San-Francisco essaie de pousser le pays à la tête des puissances moyennes et formule des réclamations et des exigences simplement pour mettre en relief l'importance que nous avons acquise.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: Il me semble plutôt enfantin de faire étalage de son importance, si on me permet de m'exprimer ainsi, à seule fin de montrer que cette importance nous revient. D'ailleurs, je crois qu'une telle attitude ne sert nullement nos propres intérêts.

J'aimerais à ce que les honorables sénateurs songent un peu à la place que le Canada occupera dans cette nouvelle organisation. Je la considère exceptionnellement favorable, beaucoup plus favorable que celle qu'il occupait à la Société des Nations dont ne faisaient pas partie les Etats-Unis. Voyons quelle est la composition du Conseil de sécurité aux termes des propositions de Dumbarton-Oaks, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ces deux pays auxquels nous avons toujours été associés et auxquels nous le serons toujours de la façon la plus étroite, ces pays auxquels nous sommes unis par les liens du sang, de l'amitié, de l'intérêt et du bon voisinage, seront membres permanents du Conseil de sécurité. Pour plus d'exactitude, j'ajouterai que le troisième membre du Conseil de sécurité est la France, pays d'origine de presque un tiers de notre population. Nous pouvons donc affirmer en toute confiance que le Canada ne manquera jamais d'amis au Conseil de sécurité. Pour m'exprimer autrement, je dirai qu'il importe moins au Canada qu'à tout

L'hon. M. HUGESSEN.

autre pays de rang intermédiaire d'avoir toujours, ou même souvent, son propre représentant dans le Conseil de sécurité.

La guerre nous a enseigné bien des choses. Une des leçons qui s'en dégagent, c'est que le Canada, au point de vue géographique, est essentiel à la défense non seulement de la Grande-Bretagne mais aussi des Etats-Unis. Prenons le cas de la Grande-Bretagne. Au cours de la présente guerre, nous avons été l'artère vitale qui a déversé sur la Grande-Bretagne les énormes ressources du continent nord-américain. Nous pouvons certes dire que, s'il n'y avait pas eu de Canada, si nous étions disparus de la face du monde, la Grande-Bretagne aurait presque inévitablement succombé aux attaques des forces nazies en 1940. Il est également vrai que le Canada est essentiel à la défense des Etats-Unis. Nous protégeons les Etats-Unis des attaques maritimes et aériennes venant de l'est, du nord et de l'ouest. Nous en trouvons des exemples sur tous les points du pays. Citons la base navale américaine à Terre-Neuve; prenons, à l'ouest, la route de l'Alaska et l'entreprise Canol. Tout cela démontre que le Canada est essentiel à la défense des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne advenant un conflit mondial. Si l'on en convient, et je crois que cette conclusion est inévitable, alors nous pouvons dire que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui seront membres à titre permanent du Conseil de sécurité, devront, dans leur propre intérêt, sauvegarder ceux du Canada. Que le Canada obtienne de temps à autre un siège temporaire au Conseil de sécurité ou qu'il n'en obtienne point, il y comptera toujours deux amis sûrs qui, pour leur propre protection, se devront de veiller sur nos intérêts tout autant que sur les leurs.

J'ai ici tablé sur l'intérêt personnel. C'est peut-être le moins noble de tous les mobiles et je dois dire que notre longue association avec la communauté des nations britanniques, de même que notre longue et sincère amitié avec les Etats-Unis se fondent sur quelque chose de plus élevé que le seul intérêt égoïste. Tous trois, nous pouvons la même conception fondamentale du bien et du mal, de la liberté humaine, du droit de l'individu et de la responsabilité morale. Cette communauté de conception, nous pouvons en suivre les racines jusqu'à notre religion chrétienne. Voyons maintenant quelles peuvent en être les conséquences.

J'ose dire sans crainte de me tromper que dans les grandes questions internationales, les trois pays suivent d'ordinaire les mêmes raisonnements pour en arriver aux mêmes conclusions. Permettez-moi de recourir encore ici à une question pour résumer mes observations. Peut-on imaginer un cas où la

Grande-Bretagne et les États-Unis, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, étant convenus d'une action commune dans l'ordre international, notre pays refuserait d'emboîter le pas? Si, par exemple, les États-Unis et la Grande-Bretagne s'entendaient pour imposer des sanctions et avoir recours à la force contre un agresseur, un seul d'entre nous peut-il songer que notre pays se tienne à l'écart et refuse de faire sa part? Formuler cette question c'est, en vérité, en donner la réponse catégorique. Je répète: dans la nouvelle organisation universelle, le Canada occupera une place exceptionnellement avantageuse et c'est pourquoi j'estime qu'il n'est pas nécessaire ou même sage de chercher à nous faire le porte-parole des nations secondaires, à San-Francisco, ou d'exiger un siège permanent au Conseil de sécurité. Je ne voudrais cependant pas qu'on interprète mes paroles comme signifiant que le Canada doit rester à l'arrière-plan ou à la remorque de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Je suis fier de notre pays et je voudrais qu'il joue pleinement son rôle dans la nouvelle organisation internationale; je signale cependant, honorables sénateurs, que les propositions de Dumbarton-Oaks nous donnent de bien plus fortes raisons d'être satisfaits que mécontents. C'est le cas de dire: "A cheval donné on ne regarde pas à la bride."

On me permettra d'insister de nouveau sur le fait que notre situation parmi les Nations Unies sera beaucoup plus enviable qu'elle ne l'était dans la Société des Nations. Dans cet organisme, le Canada brillait par son isolement comme représentant du continent nord américain.

Je passe à mon point suivant. J'estime que sous le nouveau régime, notre pays s'engagera beaucoup plus avant dans l'appui des décisions des Nations Unies qu'il n'avait cru devoir le faire pour celles de la Société des Nations pendant les vingt années qui ont séparé les deux guerres. Je dois, bien que j'y répugne, rappeler aux honorables sénateurs l'attitude dont le Canada ne s'est jamais départi durant les vingt années d'intervalle entre la première Grande Guerre et le conflit actuel, lorsque la Société des Nations devait prendre une décision sur des questions critiques. Avouons entre nous que cette attitude n'était pas, dirai-je, très virile.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. HUGESSEN: On peut, semble-t-il, affirmer sans crainte qu'en général, nous avons fait de notre mieux pour nous dérober à toute obligation contractée sous le régime du pacte de la Société. Nos deux partis politiques, alternativement au pouvoir pendant cette période, se partagent également,

les responsabilités à cet égard. Deux exemples me reviennent en mémoire. Le premier est celui de l'attitude prise par le Gouvernement Bennett en 1932, à l'époque de l'invasion de la Mandchourie par le Japon, alors que le Gouvernement a au moins toléré l'agression du Japon et n'a certainement rien fait pour l'en détourner. J'ai sous la main les débats de l'autre Chambre pour la session de 1932-33 et j'y vois que feu l'honorable C. H. Cahan, alors secrétaire d'Etat, avait prononcé le 16 mai 1933 un discours défendant l'attitude qu'il avait prise à la conférence de la Société tenue à Genève en décembre 1932, alors qu'on y discutait la question de l'agression japonaise. Ce discours, il est vrai, ne contient en somme qu'une longue liste de prétextes pour la ligne de conduite adoptée par le Japon, suivie d'un long exposé des raisons pour lesquelles le Canada ne devait rien faire à ce sujet. Mais, il va sans dire que le régime Bennett était loin d'être le seul responsable de cette attitude. Qu'on me permette de rappeler aux honorables sénateurs l'attitude que le Gouvernement actuel a prise en décembre 1935. Il a, à cette époque, désapprouvé publiquement le Dr Riddell, notre représentant à Genève, lorsque ce dernier proposa des sanctions portant sur l'huile contre l'Italie qui s'était lancée dans une attaque brutale contre l'Abyssinie, elle-même membre de la Société.

Je le répète, honorables sénateurs, notre attitude à cette époque était, à tout le moins, très peu virile, très peu courageuse. Mais il se peut fort bien que le Canada n'ait pu alors prendre une autre attitude à cause de son isolement, car, nous étions le seul membre de la Société dans cette partie du monde, et à cause de l'incertitude où nous étions de la décision que notre grande voisine du sud aurait prise si le Canada avait été entraîné dans une guerre dans l'Atlantique ou le Pacifique à la suite de l'imposition de sanctions contre l'Italie ou le Japon. En outre, il n'est que juste, je crois, de dire que le Canada ne fut certainement pas le seul pays à prendre alors une telle attitude.

L'honorable M. HAIG: Y eut-il une seule nation participante qui se prononça en faveur de l'imposition de sanctions au Japon par la Société des Nations?

L'honorable M. HUGESSEN: J'allais justement dire que toute la difficulté résidait dans la faiblesse inhérente à la Société des Nations.

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur me permettra-t-il de l'interrompre? Les États-Unis n'ont-ils pas préconisé des mesures contre le Japon à propos de l'incident de Mandchourie?

L'honorable M. HUGESSEN: J'incline à croire que les Etats-Unis ont pris une telle attitude. Pendant plusieurs années, il y a eu désaccord entre M. Stimson et sir John Simon, les deux hommes d'Etat qui représentaient respectivement les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à cette époque, quant à ce qui se produisit effectivement. A mon sens, la faiblesse inhérente à la Société des Nations, c'est que chaque membre était tenu de résister aux actes d'agression commis contre les autres membres, mais qu'il était laissé à chaque membre de décider à quelle force, le cas échéant, il recourrait si l'occasion de le faire se présentait. En théorie, tous les membres étaient sur un pied d'égalité, comme par exemple les représentants du Canada et du Nicaragua, ou ceux de la France et du Siam. De plus, il n'existait aucune disposition prévoyant l'établissement d'une force armée internationale ou des consultations entre les chefs d'état-major des différents pays faisant partie de la Société. Comme par le passé, personne ne s'intéressa à des affaires qui étaient celles de tout le monde. J'estime que nous pouvons au moins être réconfortés à l'idée que les propositions actuelles évitent de donner dans cette même erreur. Elles prévoient la constitution d'un état-major militaire et l'utilisation immédiate des forces armées, par le Conseil, en cas d'agression.

Je désire maintenant, si ce n'est pas abuser de l'indulgence de la Chambre . . .

Quelques honorables SÉNATEURS: Non, non, poursuivez!

L'honorable M. HUGESSEN: Je désire développer ce point en donnant lecture de deux clauses qui me semblent d'une importance fondamentale et qui traitent de la façon dont les forces armées seront fournies au Conseil de sécurité en vue de mettre obstacle à l'agression. Ce sont les paragraphes 5 et 6 de la section B, chapitre VIII. Voici le texte du paragraphe 5.

Afin de pouvoir tous contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres de l'organisation devraient s'engager à mettre à la disposition du conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci et en conformité avec un ou plusieurs accords spéciaux conclus, entre eux, les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet accord spécial ou ces accords spéciaux devraient fixer le nombre et le type de ces forces, ainsi que la nature des facilités et de l'aide à fournir. Un tel ou de tels accords spéciaux devraient être négociés aussitôt que possible, et devraient, dans chaque cas, être soumis à l'approbation du conseil de sécurité et à la ratification des Etats signataires en conformité avec leurs procédures constitutionnelles.

De même, le paragraphe 6 traite de l'organisation immédiate de contingents aériens na-

L'hon. M. BALLANTYNE.

tionaux en vue d'une action internationale coercitive conjointe par le Conseil de sécurité. Il convient de faire remarquer, honorables sénateurs, que l'objet de ces propositions est de fournir des forces à même chacun des Etats membres après entente avec les parlements de ces Etats.

L'honorable M. HAIG: Puis-je interrompre mon honorable ami, non pour le critiquer mais pour lui poser une question? J'ai écouté le discours du premier ministre dans un autre endroit. J'ai cru comprendre qu'une fois la conférence de San-Francisco terminée et la charte approuvée et signée par les représentants des divers pays présents, sous réserve, naturellement, de sa ratification par leurs parlements respectifs, des ententes seront conclues entre le Conseil et chaque Etat membre et que ces ententes devront par la suite être pareillement ratifiées par les parlements.

L'honorable M. HUGESSEN: En effet, la chose est prévue par le paragraphe 5 que je viens de lire.

L'honorable M. HAIG: Je voulais être certain que nous sommes tous deux d'accord là-dessus.

L'honorable M. HUGESSEN: Très bien! On insiste sur la nécessité pour le Conseil de sécurité, en vue de parer à une agression, d'avoir à sa disposition immédiate les forces nécessaires, et cela par suite d'accords à long terme, si on peut les désigner ainsi, entre le Conseil de sécurité et les divers pays du monde. Grâce à ces ententes et le cas échéant, ces pays mettraient à la disposition du Conseil de sécurité une certaine proportion de leurs forces militaires.

L'honorable M. CALDER: Puis-je poser une question à l'honorable député sur ce point? Disons, par exemple, qu'il survient un différend entre la Turquie et la Grèce et que l'affaire est déferée au conseil. Les deux pays ne peuvent en venir à une entente et ils refusent de soumettre leur différend à la cour de justice établie par l'organisation projetée. Le conseil doit alors agir, agir promptement. En pareil cas, les rouages prévus obligent-ils le conseil à consulter, avant d'agir, les gouvernements ou les parlements des pays membres?

L'honorable M. HUGESSEN: Je puis peut-être répondre à l'honorable sénateur de la façon suivante. Le conseil consulte les gouvernements, non pas les parlements. Si l'honorable sénateur veut se donner la peine de lire l'article 9, relatif au comité de l'état-major militaire...

L'honorable M. HAIG: L'honorable sénateur veut-il en donner lecture?

L'honorable M. HUGESSEN: ...il verra que, ce comité ayant été établi, la disposition suivante prescrit que:

Tout membre de l'organisation qui n'aurait pas de représentation permanente au comité devrait être invité par le comité à s'associer à lui lorsque la bonne exécution des travaux du comité exige que cet Etat participe à sa tâche.

Disons qu'il survient un conflit entre la Turquie et la Grèce et que la Turquie est le pays agresseur. Je suppose que l'accord conclu entre le Conseil de sécurité et les divers pays du monde comportera des mesures en vue de la sécurité régionale. Il stipulera d'abord qu'on fera appel aux forces armées des pays les plus près de l'endroit où les troubles ont commencé, et que les pays plus éloignés n'auront à intervenir que lorsque l'insuffisance des armées précitées sera démontrée. Dès qu'un pays sera prié d'envoyer ses troupes à l'appui du Conseil de sécurité, il deviendra par le fait même membre du comité d'état-major.

L'honorable M. CALDER: Il est permis de supposer également que, dans une telle éventualité les représentants du Canada au Conseil se tiendront en contact avec leur gouvernement tant que durera la crise. La possibilité qu'il soit nécessaire de soumettre la question au Parlement ne laisse pas de m'inquiéter, car il serait alors impossible d'agir promptement.

L'honorable M. HUGESSEN: Je ne crois pas que cela soit nécessaire.

L'honorable M. CALDER: Cette possibilité n'existe pas?

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur peut-il m'indiquer quelque méthode qui précipiterait le moment d'agir? Que les autorités militaires et le Conseil de sécurité demandent au Canada de mettre ses forces armées en disponibilité, et le premier pas à faire serait de préparer une entente. Je voudrais savoir combien de temps il y faudra. Puis l'entente devra être soumise au Parlement.

L'honorable M. HUGESSEN: Je ne tombe pas d'accord avec l'honorable sénateur sur ce que sera au juste la procédure à suivre.

L'honorable M. BALLANTYNE: C'est ce que le premier ministre déclarait hier.

L'honorable M. HUGESSEN: Non, pas du tout, et je prie l'honorable sénateur de m'excuser. Il y aurait en premier lieu ce que j'ai appelé une entente à longue échéance entre le Conseil de sécurité et chaque membre de l'organisation. En vertu de cette entente, chaque pays conviendrait de garder à la disposition du Conseil de sécurité, si le besoin s'en faisait sentir, une certaine proportion de

ses forces militaires. Lorsque le Parlement aura sanctionné cet accord à long terme, il ne sera plus question, j'imagine, de le consulter de nouveau en cas de crise; l'accord fera loi.

L'honorable M. BALLANTYNE: J'ai lu quelque peu à la hâte le discours du premier ministre, mais il a dit, sauf erreur, que ni lui, ni la délégation, ni le Gouvernement dont il est le chef ne prendra d'engagements de quelque nature que ce soit. Comment l'honorable sénateur peut-il concilier cette déclaration avec celle qu'il vient de faire? Notre représentant au conseil n'aurait pas le pouvoir d'engager le pays à prendre des mesures contre une nation agresseur. Le Conseil de sécurité dirait: "Nous aimerions, Canada, que vous apportiez telle ou telle forme de contribution". N'est-il pas nécessaire de préparer d'abord un accord?

L'honorable M. HUGESSEN: Le premier ministre a dit, je crois, que ni lui, ni la délégation ne pouvait lier le pays d'aucune façon; tout ce qu'ils pourraient faire, aux termes de la résolution même, ce serait de venir soumettre les propositions agréées à l'approbation du Parlement.

L'honorable M. BALLANTYNE: C'est exact.

L'honorable M. HUGESSEN: Lorsque notre pays deviendra membre de l'organisation et que le Conseil de sécurité sera créé, ce dernier conclura un accord avec lui et avec les autres pays prévoyant, que, dans l'éventualité d'une crise, notre pays et les autres mettront certaines forces militaires à la disposition du Conseil de sécurité.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je ne veux pas interrompre de nouveau l'honorable sénateur, mais il va plus loin que la déclaration du premier ministre hier, et...

L'honorable M. HUGESSEN: A mon tour, je regrette d'interrompre l'honorable sénateur dans son discours d'hier après-midi à l'autre Chambre, le premier ministre a exposé bien clairement, je crois, qu'il n'est pas responsable de ces propositions. Ce sont des propositions sur lesquelles les quatre grandes puissances se sont entendues et qui seront soumises à l'examen des autres puissances.

L'honorable M. CALDER: Elles peuvent être modifiées.

L'honorable M. HUGESSEN: En effet. L'honorable sénateur disait tout simplement qu'il n'était pas l'auteur des propositions ni de ce qu'elles contiennent présentement.

L'honorable M. BALLANTYNE: Certes, non.

L'honorable M. HUGESSEN: Si la délégation canadienne à la conférence approuve ces propositions, l'honorable sénateur et les autres délégués devront faire rapport au Parlement et lui demander de sanctionner l'Organisation aussi bien que les accords à long terme permettant le recours aux armes.

L'honorable M. BALLANTYNE: Exactement.

L'honorable M. CALDER: Chaque pays représenté à la conférence devra ratifier tous les accords que celle-ci adoptera avant d'y être lié.

L'honorable M. HUGESSEN: Oui. J'espère bien que les délégués canadiens à la conférence de San-Francisco feront savoir que le pays est disposé à s'affilier immédiatement à une organisation mondiale et à conclure un accord avec le Conseil de sécurité au sujet des conditions auxquelles on pourra obtenir l'aide militaire voulue pour l'application des décisions du Conseil si jamais le besoin s'en fait sentir. Il est parfaitement vrai que, dès que nous aurons signé un tel accord et qu'il aura été ratifié par le Parlement, nous aurons renoncé à une partie de notre souveraineté nationale. Nous nous serons engagés à obéir à cette organisation internationale au sein de laquelle le Canada ne sera peut-être pas alors représenté directement, qui nous ordonnera de mettre une partie de nos forces armées à sa disposition pour maintenir la paix et repousser l'agression. Voilà une réalité qu'il nous faut envisager. Inutile de nous la dissimuler. Cela pourrait signifier qu'un jour nos jeunes Canadiens devront aller dans une partie lointaine du monde afin de combattre contre un pays agresseur. C'est une obligation qui est grave, mais j'ose affirmer qu'en collaboration avec les autres nations qui forment partie de l'organisation, nous devons l'assumer si nous voulons maintenir la paix. Et assurément, honorables sénateurs, le fait même que le Canada et toutes les autres nations unies auront souscrit à un tel engagement contribuera fortement à dissuader tout agresseur éventuel. Ce sont précisément l'absence de dispositions précises de ce genre et, au contraire, l'expression nébuleuse et entortillée d'aspirations idéalistes qui ont valu à la Société des Nations de devenir en fin de compte un objet de risée générale.

D'aucuns parlent de l'abandon d'une partie de notre souveraineté comme d'un mal irréparable. Je soutiens au contraire que c'est là une condition essentielle au maintien de la paix. Jusqu'ici, on a beaucoup trop insisté sur le droit sacré de chaque peuple souverain de se conduire à sa guise, quelque dommage qu'il pût causer à ses voisins. Le conflit

L'hon. M. BALLANTYNE.

actuel nous a démontré qu'aucun peuple au monde ne peut vivre dans un complet isolement. Aux Etats-Unis, cet abandon d'une partie de la souveraineté nationale à la nouvelle organisation internationale a fait l'objet de longs débats. Permettez-moi de citer ici deux observations formulées par le commandeur Harold Stassen, le jeune et brillant Américain qui fut autrefois gouverneur du Minnesota et dont on parle beaucoup aujourd'hui comme prochain candidat républicain à la présidence des Etats-Unis. Depuis trois ans, il fait partie de la marine de guerre américaine dans le Pacifique et le président Roosevelt l'a inclus parmi les délégués de son pays à la conférence de San-Francisco. Voici ses paroles:

...que nous n'approuvons pas la thèse extrémiste de la souveraineté nationale; que nous comprenons que ni notre nation ni aucune autre ne peut s'élever au-dessus du droit et que nous sommes prêts à déléguer une partie restreinte de notre souveraineté nationale à notre organisation des Nations Unies.

En voici d'autres:

Il peut se trouver des diplomates qui l'ignorent, bien des chefs d'Etat qui craignent de l'admettre, bien des citoyens qui ne le comprennent pas, mais la théorie extrémiste de la souveraineté nationale absolue était une théorie du moyen âge et elle a maintenant vécu. Elle a pris fin avec l'avènement de l'avion, de la radio, de l'avion-fusée et de l'avion-projectile.

Un débat important s'est également engagé au Sénat américain sur une question analogue, à savoir si le Congrès devrait sacrifier une partie de sa prérogative de déclarer la guerre, en investissant une organisation internationale du pouvoir d'ordonner l'expédition de troupes américaines à l'étranger pour repousser une agression. Un discours prononcé au Sénat des Etats-Unis, le 19 septembre dernier, par le sénateur Ball, républicain du Minnesota, et reproduit par les journaux, m'a surtout intéressé. Je cite le rapport:

La question qui se pose en ce moment, c'est de savoir si le contingent armé américain devrait servir à combattre l'agression sur l'ordre du Conseil de sécurité, moyennant l'approbation du représentant américain, même sans que le Congrès ait formellement déclaré la guerre. Voici comment il s'exprimait: "L'organisation de sécurité universelle ne ferait pas la guerre; elle maintiendrait la paix. Son seul objet est de faire disparaître la guerre de l'univers et non de la déclarer. . . Tout l'édifice de la sécurité universelle s'écroulerait si l'un de ses piliers, un rigoureux code international contre l'agression militaire et les moyens d'en assurer l'application, venait à manquer."

"Mettons qu'un cas flagrant d'agression se produise en Amérique du Sud", contenue le sénateur, "les Etats-Unis seraient désireux d'y mettre fin immédiatement; toutefois, si l'on se rendait à l'opinion de certaines personnes, il faudrait que le Congrès déclare la guerre à l'agresseur avant que les forces armées américaines puissent agir. Or, en vertu du nouveau projet, l'organisation internationale utiliserait une armée internationale pour mettre fin à

l'agression. Il n'y aurait pas de déclaration de guerre, mais au lieu de cela un mouvement international commun pour maintenir la paix". Il demande ensuite: "Quelle méthode serait plus de nature à conserver aux Etats-Unis la bienveillance de ses voisins sud-américains? Dans un cas, chaque nation devrait déclarer la guerre pour maintenir la paix; dans l'autre, la communauté universelle des nations exercerait la surveillance sur les bandits internationaux. Quelle est la mesure la plus sensée et la plus propre à maintenir la paix?"

J'ai suivi ailleurs avec un grand intérêt, comme tous les honorables sénateurs l'ont fait, j'en suis certain, le débat sur cette résolution, et je suis également certain qu'ils se sont réjouis de l'opinion quasi-unanime que le vote d'hier après-midi exprimait. Il n'y a que deux groupes dans notre vie nationale, tous deux de très peu d'importance dont on peut dire qu'ils se sont opposés à la résolution. Le premier se compose d'ultra-nationalistes, les prétendus indépendants de ma province de Québec. Ces messieurs vivent dans un monde imaginaire bien à eux, monde de miasmes raciaux, de complexes d'infériorité et d'épouvantails communistes. Le second groupe se compose des défenseurs des doctrines créditistes. Ces messieurs sont arrivés, par un raisonnement que je suis incapable de comprendre, à la conclusion que toutes les propositions préconisées à Dumbarton-Oaks avaient pour auteurs des financiers internationaux perfides. On peut fort bien dire de ces deux groupes, qu'ils renferment les quelques lunatiques de notre vie politique et je ne crois pas qu'il faille attacher beaucoup d'importance à leurs opinions sur cette question.

Mais il existe une tendance à critiquer légèrement l'attitude que le Canada a prise à Dumbarton-Oaks. D'aucuns croient qu'elle affaiblira nos liens avec les autres pays du commonwealth, et maintenant, quelque gens disent que le Canada ne devrait se présenter à la conférence de San-Francisco qu'en qualité de membre de l'Empire britannique et former un front uni avec les autres pays du commonwealth. Je ne partage pas ces opinions telles que je les comprends. En premier lieu, je compris difficilement qu'on puisse réellement croire que la participation du Canada à la conférence de San-Francisco ou à l'établissement de l'organisation internationale qui en résultera, pourrait d'aucune façon nuire à nos relations avec les autres membres de la famille du commonwealth. Les liens qui unissent le Canada et les autres membres du Commonwealth britannique sont avant tout des liens de sentiment; ce sont des liens de sang et de loyauté de la part de tous envers nos souverains communs. Les peuples du commonwealth ont les mêmes concepts de la liberté humaine et du gouverne-

ment des hommes. Des liens de ce genre se trouvent placés sur un plan absolument différent des accords politiques que l'on se propose de conclure avec une cinquantaine ou une soixantaine d'autres gouvernements en vue de maintenir la paix. Je ferai comprendre par une simple analogie la différence qui existe entre nos relations avec le commonwealth et nos rapports avec les autres membres de l'organisation internationale projetée: nos relations avec le commonwealth sont des relations de famille, tandis qu'avec les autres ce sont d'amicales relations d'affaires. Le Canada était membre de la Société des Nations depuis 1919, mais bien hardi qui oserait affirmer que le fait pour le Canada d'avoir été membre de la Société pendant tout ce temps a eu un effet néfaste sur ses relations avec les autres membres du commonwealth.

Je suis porté à désapprouver aussi la proposition qui a été formulée en certains milieux et d'après laquelle le Canada devrait faire cause commune avec les autres nations du commonwealth à la conférence de San-Francisco. Le Canada est une nation, et nous pouvons en conséquence prendre nos propres décisions à San-Francisco. Si les honorables sénateurs veulent bien s'arrêter à examiner ce point ils reconnaîtront, je crois, que les avis de chaque nation du commonwealth auront plus de poids et seront écoutés plus attentivement par les autres nations, si cette nation du commonwealth agit pour son propre compte. J'estime que les autres nations du monde auraient une très mauvaise impression, lors de la conférence de San-Francisco si elles soupçonnaient que les pays du Commonwealth britannique se sont préalablement entendues pour tenter de leur imposer leurs vues.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: Au cours du débat dans l'autre Chambre et ici même, on s'est généralement appliqué à faire ressortir l'importance du Conseil de sécurité. Je suis porté à me demander si, en définitive, ce Conseil de sécurité sera le plus important instrument prévu pour cet organisme. J'incline à penser que dorénavant tout développement permanent des relations internationales nous viendra par l'intermédiaire du Conseil économique et social projeté au chapitre 9, de même que des différents organismes qui en dépendront. Il est très logique en même temps que nos pensées se tournent vers le Conseil de sécurité, son avenir et ses fonctions. Nous sommes en pleine guerre, et depuis cinq ou six ans, nos esprits sont absorbés par la guerre et les menaces de guerre, et le soin de prévenir d'autres conflits armés. J'invite les

honorables sénateurs à se demander si quel-que conflit international n'aura pas lieu d'ici trois ou quatre générations.

Les paroles que le président Roosevelt a prononcées dans son fameux discours de "quarantaine" à Chicago, en 1937, m'ont vivement impressionné. Il a dit que quatre-vingt-dix pour cent des nations du monde désirent la paix, et que dix pour cent seulement veulent la guerre comme moyen de dominer l'univers. Il faisait évidemment une allusion directe à l'Allemagne et au Japon. Quelle sera la situation, après la présente guerre? L'Allemagne et le Japon seront à tout jamais vaincus, leurs territoires considérablement réduits, leurs populations décimées, et on leur aura enlevé les moyens de faire la guerre pour tout l'avenir prévisible. Je crois que c'est élémentaire, que c'est ce qui s'impose. Il est intéressant de constater, dans l'histoire de la civilisation occidentale, que chaque siècle à peu près ramène de futurs conquérants du monde. Il y a eu Philippe d'Espagne au dix-septième siècle, Louis XIV de France au dix-huitième, Napoléon au commencement du dix-neuvième, le kaiser Guillaume et son indigne successeur au commencement du vingtième siècle. L'histoire considérera sans doute la guerre actuelle comme plus ou moins la continuation de la dernière Grande Guerre, et les deux guerres ensemble comme la suprême tentative de la nation allemande de conquérir le monde. Si cette interprétation de l'histoire est la bonne, il se peut bien que nous ayons assisté à la fin des tentatives de dominations mondiales pour quelques générations à venir. Quelle sera la situation? L'Allemagne et le Japon seront détruits, ruinés et refoulés; les alliés victorieux seront la force politique dominante du monde futur; les quatre grandes puissances: les Etats-Unis, le Commonwealth britannique, la Russie et la Chine, auront des forces irrésistibles sous leurs ordres.

Dans les circonstances, est-il vraisemblable qu'une guerre d'une portée universelle puisse avoir lieu dans un avenir prévisible?

Quant à nous et au Commonwealth des nations britanniques, la question ne se pose pas. Nous avons tous la guerre en horreur car elle constitue une violation des principes qui nous tiennent le plus au cœur. Il n'existe aucun danger que les Etats-Unis ou le Commonwealth britannique tente de plonger le monde dans une nouvelle guerre. Il est également vrai de dire que nous n'avons rien à craindre de ce côté de la part de la Russie ou de la Chine. On peut généralement prévoir la conduite future d'une nation en se fondant sur son passé. Ni la Russie ni la Chine n'ont jamais tenté de conquérir le monde et ni les Russes

L'hon. M. HUGESSEN.

ni les Chinois n'ont jamais prétendu qu'ils étaient une "race supérieure" ou "les fils du ciel" et que, en conséquence, leur destin comportait pour eux le droit d'asservir les peuples inférieurs de la terre. La Russie et la Chine sont des pays d'une vaste étendue, possédant d'immenses ressources dans une large mesure inexploitées. Ni l'un ni l'autre ne compte parmi les pays dépourvus de richesses. Les deux ont subi des dégâts matériels énormes au cours de cette guerre. Je signale en passant que, d'ici plusieurs années, ces deux nations devront consacrer leurs énergies à la reconstruction et à l'essor de leurs propres pays et à l'amélioration des conditions d'existence de leurs propres citoyens. Il est plutôt intéressant de songer que pendant le siècle prochain la Russie pourra garder la même attitude que les Etats-Unis au dix-neuvième siècle, celle d'un pays préoccupé de son seul développement et désireux de n'être pas troublé par les événements du monde extérieur. Il est même concevable que nos petits-fils aient à regretter l'isolationnisme russe tout comme la génération actuelle a dû parfois déplorer celui des Etats-Unis. Ce qui en somme revient à dire qu'il est très probable, comme je le disais il y a quelques instants, que si mes prédictions se réalisent le Conseil économique et social, et non pas le Conseil de sécurité, sera l'organisme le plus important créé sous l'empire de ce plan.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: Après tout, le rôle du Conseil de sécurité est négatif, tandis que le Conseil économique remplit une fonction positive en vue du progrès économique et du perfectionnement humain.

L'honorable WILLIAM DUFF: Très juste.

L'honorable M. CALDER: Par contre, il ne faut pas oublier que quelques années après la dernière guerre, deux autres guerres de conquête ont éclaté, l'une entre la Grèce et la Turquie et l'autre entre la Pologne et la Russie. Si l'on examine la situation actuelle en Europe et si l'on songe à ce que seront éventuellement après la guerre les conditions du traité de paix, il reste toujours une possibilité d'autres troubles en Europe. A ce stade et pour quelques années l'existence du Conseil sera très importante. Aucun autre conflit du genre de celui que nous venons de connaître n'est possible, j'en conviens, avant cinquante ans. Le Conseil de sécurité essaiera d'empêcher les guerres, petites ou grandes, partout dans le monde, et c'est très opportun.

L'honorable M. HUGESSEN: Je suis d'accord avec l'honorable sénateur. Je voulais parler de la possibilité d'une guerre mondiale

dans un avenir rapproché. Il me semble que le Conseil de sécurité sera suffisamment puissant pour réprimer toute guerre régionale.

L'honorable M. CALDER: Puis-je poser une autre question? Supposons que le Conseil de sécurité ait à statuer sur une affaire et qu'arrive le moment de recourir à la force armée, devra-t-il déclarer un état de guerre? Mettra-t-il en œuvre les rouages de la guerre et appliquera-t-il la force nécessaire? D'après les explications qu'on nous a données jusqu'ici, je crois que c'est ce qui arriverait.

L'honorable M. HUGESSEN: Cette question est d'ordre juridique, car il s'agit de savoir si la situation a donné lieu ou non à un état de guerre. Je ne m'aventurerais donc pas à y répondre.

L'honorable M. CALDER: A mon sens, dès que les nations auront décidé d'établir un Conseil de sécurité et lui auront conféré le pouvoir de recourir à la force, le Conseil aura le droit de le faire sans déclaration de guerre, car les nations lui auront jusqu'à ce point cédé leur souveraineté. Je doute fort qu'une déclaration de guerre soit nécessaire.

L'honorable M. DUFF: L'honorable sénateur, un peu pessimiste peut-être, me permettrait-il de lui demander pourquoi cette question nous inquiéterait maintenant?

L'honorable M. CALDER: Elle ne m'inquiète pas.

L'honorable M. DUFF: Et moi non plus. Que ces gens s'en aillent à San-Francisco, qu'ils voient ce qui s'y passe et qu'ils viennent ensuite ici nous faire rapport. Pourquoi s'inquiéter de ce qui peut arriver dans dix ou quinze ans?

L'honorable W. M. ASELTINE: Parce que nous ne pourrions pas modifier le rapport qui nous sera présenté. Il nous faudra tout accepter ou renoncer à devenir membres de l'organisme.

L'honorable M. DUFF: Très bien, nous resterons à part et nous nous occuperons de nos propres affaires.

L'honorable M. ASELTINE: Pourquoi ne pas nous entendre sur ce point avant le départ de nos délégués?

L'honorable M. HUGESSEN: Je suis heureux d'avoir amorcé une intelligente discussion entre les honorables sénateurs sur cette importante question.

L'honorable M. ASELTINE: Vous allez bien.

L'honorable M. HUGESSEN: J'allais ajouter,—et c'est à peu près tout,—que le Conseil économique et social fera partie intégrante

de la nouvelle organisation. Or, à mon sens, il importera davantage pour le Canada d'appartenir à cet organisme que d'être membre du Conseil de sécurité. Je vois pour notre pays un rôle très important à jouer dans le Conseil économique et social et dans les divers organismes qui en relèveront. C'est par leur intermédiaire et par les divers moyens offerts aux nations dans les propositions qui seront soumises à San-Francisco que notre pays pourra assumer toute sa part de la tâche colossale qui s'impose à notre génération, celle de réédifier une humanité brisée.

Honorables sénateurs, j'arrive à la fin de mes observations assez longues et, je le crains, plutôt décousues. Pour me conformer à la pratique établie à la Société des Nations depuis un quart de siècle, je devrais ajouter une péroraison sur les beautés de la paix perpétuelle. Je saurai cependant résister à la tentation. Je crains que, de nos jours, il y ait trop de péroraisons et pas assez d'action.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: Aujourd'hui, l'heure est à l'action.

Je terminerai en répétant les remarques formulées par l'honorable leader d'en face à la fin de l'éloquent discours qu'il a prononcé hier après-midi, lorsqu'il fit allusion aux membres de la délégation canadienne qui se rendra à la conférence de San-Francisco, et surtout à ceux qui représenteront cette honorable Chambre.

Ils pourront compter sur nos meilleurs souhaits et sur nos meilleurs sentiments. Ils ont une grande mission à remplir et une magnifique occasion. Comme l'a déclaré mon honorable ami le leader d'en face, (l'honorable M. Ballantyne) nous leur souhaitons bon voyage et bonne chance.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables Sénateurs, je désire féliciter l'honorable préopinant (l'honorable M. Hugessen) de son savant et instructif discours. Il a donné la réponse à certaines questions qui inquiétaient quelques-uns d'entre nous. Je suis de son avis sur presque tous les points qu'il a touchés. Ses vues concordent avec les miennes presque en tout point sauf en ce qui concerne sa prédiction sur l'abolition de la guerre. Je ne partage pas son optimisme sur ce point. La guerre n'a pas beaucoup modifié les habitudes humaines et si nous nous fondons sur les événements passés, elle n'a pas beaucoup amélioré le genre humain. Après tout, les nations ne sont que des agglomérations d'individus et je crains qu'après cette guerre, comme après celle qui l'a précédée, nous soyons en butte à des difficultés nombreuses

et graves, à des menaces de guerre et à la guerre elle-même, à moins que nous ne fondions un organisme comme celui qui nous est proposé pour maintenir la paix et la sécurité universelles. Je me souviens qu'à mon retour du dernier conflit, on nous a dit que la paix perpétuelle était désormais assurée. A cette époque, j'ai prédit, devant le Canadian Club de Calgary, que la guerre était inévitable parce qu'il n'existait aucun organisme pour y parer. On m'a vertement critiqué, car, vous vous en souvenez, tout le monde était optimiste en ce temps-là et chacun croyait fermement que les conflits armés étaient choses du passé. Je suis tout aussi certain maintenant qu'alors que la guerre sera inévitable, en l'absence d'un organisme destiné à maintenir la paix.

Les propositions que la conférence de San-Francisco sera appelée à étudier me semblent propres à nous encourager. Je ne prévoyais pas que de si rapides progrès puissent être réalisés dans le domaine de la paix universelle avant la fin des hostilités. L'organisation projetée me semble être le seul moyen d'éviter les guerres futures. Son efficacité tiendra, bien entendu, aux pouvoirs dont elle sera investie, mais elle constitue la manière la plus pratique de s'attaquer aux causes de guerre. Je serais satisfait qu'on abandonne le soin de maintenir la paix aux trois grandes puissances: la Russie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis...

L'honorable M. DUFF: Très bien!

L'honorable M. McRAE: ...parce qu'elles ont pris une part active au conflit, qu'elles possèdent une puissance militaire, navale et économique sans pareille, et que le retrait de l'une ou l'autre de l'organisation signifierait la fin de nos efforts pacifiques.

Il me semble que nous sommes trop optimistes au sujet de la situation qui règne en Chine. Ce pays ne deviendra pas une nation avant un siècle, du moins une démocratie. Le Chinois ne se fait pas idée de ce qu'est la nationalité. Sa vie s'exerce, tout d'abord, dans le cercle familial, puis dans celui de sa localité; le Chinois moyen ne s'intéresse pas davantage à ce qu'on appelle le gouvernement national de sa patrie. Il est vrai que certaines factions lui tiennent lieu de gouvernement, mais tout ce qui ressemble à un gouvernement national démocratique en Chine, ne peut être que le produit des années, car le Chinois n'évolue que très lentement. Toutefois je ne m'inquiète pas beaucoup de cela. Je crains que nous n'ayons quelque difficulté avec la France, si l'on en juge par ce qui est arrivé au cours des quinze ou vingt années qui ont suivi la dernière guerre. Mais tant que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie

L'hon. M. McRAE.

resteront unis, ils auront amplement de force pour assurer la paix dans le monde

L'honorable M. DUFF: Bravo.

L'honorable M. McRAE: J'espère beaucoup de leur habileté à prévenir l'agression. Je dirai à ceux qui s'opposent à l'une ou à l'autre de ces propositions, qu'elles ont été rédigées par des gens au courant des conditions mondiales et que nous devrions bien les accueillir. Il est certain qu'il y a un risque à courir de ce côté, mais nous n'avons pas d'alternative. Certains aimeraient qu'on y introduisit tel ou tel point, je suis prêt à appuyer les propositions sous leur forme actuelle. La conférence leur apportera sans doute quelques modifications, mais pas de façon à changer pour la peine les grands principes exposés dans la charte. Je ne voudrais pas qu'on modifie ces principes, car, comme je l'ai déjà dit, c'est dans les grandes puissances alliées, qu'il nous faut placer notre confiance pour le maintien de la paix dans le monde.

Nous souhaitons bon voyage à nos délégués. Ils apporteront à la conférence les sentiments qui ont été exprimés dans cette Chambre et dans l'autre. Mais ils y apporteront davantage, je veux dire les espérances non seulement des membres du Parlement mais en réalité de tous les citoyens du pays. Je dis aux délégués: vous avez une grande responsabilité. Personne ne compte que vous obtiendrez tout ce que vous voudrez. Vous êtes en face d'une proposition où il faut donner et recevoir et il vous faut faire de votre mieux. Nous devons être, et nous serons satisfaits et contents de ce que vous rapporterez.

L'honorable M. Marcotte propose l'ajournement du débat.

(Le Sénat s'ajourne durant bon plaisir.)

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

Son Honneur le PRÉSIDENT informe le Sénat qu'il a reçu du secrétaire adjoint du Gouverneur général une communication lui apprenant que l'honorable Patrick Kerwin, député suppléant de Son Excellence le Gouverneur général se rendra au Sénat ce jour, à 6 heures du soir, pour donner la sanction royale à un certain bill.

BILL DES CRÉDITS N° 1

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 2, loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1945.

(Le bill est lu pour la 1ère fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

L'honorable J. H. KING: Avec la permission de la Chambre, je propose que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois. Le projet de loi se rapporte à d'autres crédits supplémentaires pour l'année financière expirant le 31 mars 1945, la somme globale requise étant de \$5,654,976.27. Les divers montants sont indiqués dans le bill et je ne mentionnerai qu'une couple des sommes les plus importantes. Le montant supplémentaire dont le ministère des Postes a besoin est de \$2,246,056. Cette somme se compose surtout de dépenses supplémentaires pour des services postaux du temps de guerre. Il y a un montant de \$271,160 pour des opérations relevant de la loi des grains du Canada; un autre de \$267,090 pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson; un autre de \$353,273.61 relevant de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes et un autre de \$173,000 pour la division du rétablissement du ministère des Affaires des anciens combattants. Telles sont les sommes les plus importantes qui serviront de complément au budget principal des dépenses de l'année qui touche à sa fin.

Je ne crois pas qu'il soit besoin de donner plus d'explications. Les honorables sénateurs savent que si les crédits supplémentaires sont approuvés, la coutume veut que le Sénat les adopte sans discussion.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 2e fois).

TROISIÈME LECTURE

Son honneur le PRÉSIDENT: Quand ce bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

L'honorable M. KING: Avec la permission de la Chambre, je propose que la 3e lecture soit faite dès maintenant.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

AJOURNEMENT

L'honorable M. KING: Je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mercredi 4 avril, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, député du Gouverneur général, étant venu et s'étant assis au pied du trône, et la Chambre des

communes étant venue avec son Orateur, il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1945.

Les membres des Communes se retirent.

Il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne au mercredi, 4 avril, à huit heures du soir.

SÉNAT

Mercredi 4 avril 1945.

La séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT PAR
LES CHEMINS DE FER NATIONAUX
DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable M. FOSTER a demandé au Gouvernement:

Quelles sommes ont été payées au Gouvernement chaque année, du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1944, par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, à même l'excédent de ses recettes?

L'honorable M. KING: Voici la réponse à la question de l'honorable sénateur:

Année terminée le 31 décembre 1940, aucune. Le déficit pour l'année se chiffrait par \$16,965,044.18.

Année terminée le 31 décembre 1941, \$4,016,326.74.

Année terminée le 31 décembre 1942, \$25,063,268.32.

Année terminée le 31 décembre 1943, \$35,639,412.23.

Année terminée le 31 décembre 1944, \$23,026,924.35.

DISCOURS DU GOUVERNEUR
GÉNÉRAL

DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion suspendue le jeudi 29 mars sur la motion de l'honorable M. Vaillancourt tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, en prenant la parole, je tiens à dire aux honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à entendre leurs discours prononcés il y a quelques jours, et je les en remercie. La discussion s'est maintenue sur un plan élevé, ce qui promet bien et nous laisse espérer que ces honorables sénateurs se rendront très utiles au Sénat.

Ce soir, je désire traiter de l'emploi pendant l'après-guerre. Je m'étais proposé de donner avis de cette question, mais cela n'était pas pratique à cause de la brièveté de la session. Je vous prie donc de vous montrer indulgents pendant que je passerai en revue la situation comme je la comprends.

Il n'y a pas de doute que la défaite de l'Allemagne est proche et que d'ici trois mois, au plus, l'ennemi sera complètement vaincu. Ensuite, le problème de l'emploi pendant l'après-guerre sera le plus important auquel le pays devra faire face; au fait, il s'est déjà posé et, à mon sens, lorsque se réunira le prochain Parlement, cette question intéressera tout le monde. Il est peut-être regrettable que nous ne soyons pas plus avancés. Il est vrai que les deux Chambres du Parlement ont consacré beaucoup de temps à l'étude de ce problème et lui ont donné une publicité considérable, mais dans les rapports présentés, je ne vois pas grand'chose qui nous permette d'agir sans délai à la première occasion. Je crains donc que le prochain Parlement soit obligé de régler ces problèmes.

Quant aux responsabilités nationales que comporte l'emploi d'après-guerre, je tiens à signaler que parmi les membres de nos forces armées, plusieurs devront se trouver de nouvelles occupations quand ils retourneront à la vie civile. En ce moment, environ 3 millions d'hommes et de femmes sont engagés dans les services de guerre et, directement ou indirectement, dans les industries de production de guerre, soit approximativement le tiers de la population. Heureusement, nous n'aurons pas à nous occuper de tous ces gens à la fois. La poursuite de la guerre contre le Japon et l'occupation de l'Europe exigeront certainement un grand nombre de militaires, et certaines usines de guerre passeront rapidement à la production du temps de paix. Toutefois, on peut s'attendre que l'an prochain un million d'hommes et de femmes changent d'emploi, puisque une fois l'Allemagne vaincue, notre production de matériel de guerre diminuera sensiblement et la majeure partie de nos services armés seront licenciés.

Les comités établis dans les deux Chambres pour étudier cette question ont accompli des travaux très utiles, mais ils se sont peut-être montrés trop altruistes et pas assez réalistes.

L'hon. M. KING.

Je songe au milliard que l'on estimait nécessaire pour donner suite à certaines mesures de sécurité sociale. Cette dépense est fondée sur un revenu national de 8 milliards de dollars dont un huitième, soit 12½ p. 100, serait affecté à la sécurité sociale.

J'essaierai de démontrer le côté peu pratique de cette idée mais, pour l'instant, je vais mentionner le paiement annuel d'un autre petit montant de 200 millions de dollars voté par le Parlement au chapitre des allocations familiales. Sous plusieurs rapports, je m'oppose à la mesure des allocations familiales dans sa forme actuelle. En premier lieu, elle nuit à l'indépendance de la famille. Des expériences de ce genre ont déjà été tentées, et lorsqu'elles s'appliquaient à des cas particuliers, elles ont rarement réussi. A mon sens, nous assumons une lourde responsabilité en pourvoyant partiellement au soutien des familles. De toute façon, l'allocation familiale sape l'idéal de l'homme moyen qui est fier d'être lui-même en mesure d'élever et de faire instruire sa famille. En outre, elle encourage l'idée, déjà trop répandue chez certains, qu'ils peuvent compter sur l'Etat pour leur subsistance. Trop nombreux au Canada sont ceux qui croient que le Gouvernement leur doit la subsistance, et cette prétendue sécurité sociale aide énormément à les convaincre qu'ils ont raison. A mon sens, la plupart des Canadiens désirent un bon emploi avec une rémunération leur permettant d'élever leur famille à leur guise, ce qui leur donne la satisfaction d'avoir accompli cela eux-mêmes. Ils veulent être indépendants et maîtres dans leurs foyers. J'admets que nous devons donner de l'emploi à tout Canadien méritant qui désire travailler; il y a droit; mais je m'oppose à l'idée d'une subvention familiale qui, lorsque le travail manquerait, ne deviendrait ni plus ni moins qu'une indemnité de chômage. J'ai confiance que la plupart des honorables sénateurs partagent mon avis là-dessus: nous ne voulons pas de secours de ce genre.

Notre production d'avant-guerre se chiffrait par 4½ milliards dont environ 1 milliard provenait de l'exportation. Actuellement, la production nationale rapporte 8 milliards de dollars dont 4 milliards, soit la moitié, sont réalisés au moyen de l'exportation. Après la guerre, si nous voulons maintenir une production nationale de 8 milliards, même en comptant que la consommation accrue de notre population dans des conditions de travail favorables se chiffrera par un demi milliard, nous devons exporter pour une valeur de 4 milliards, c'est-à-dire, quatre fois plus qu'avant l'ouverture des hostilités. Pour ma part, je ne vois pas comment nous y réussis-

rons. Il me semble que ceux qui jonglent avec des chiffres tellement élevés doivent croire que le revenu national nous tombera du ciel comme une tempête de neige à Noël.

Je ne puis comprendre comment, dans les circonstances difficiles qui existent aujourd'hui, on peut s'attendre à maintenir notre production nationale actuelle. En ce moment, nous écoulons nos denrées sans chercher de marchés. Les 4 milliards représentent les munitions et les approvisionnements, l'équipement de guerre et, j'imagine, l'argent que nous donnons, approximativement un milliard par année. Mais nous ne pouvons continuer ce régime en temps de paix. Nous admettons de telles sommes comme crédits de guerre, mais une fois la paix rétablie, il faudra procéder autrement. Dans le domaine de l'exportation, nous aurons des concurrents. Il est évident, comme nous l'apprennent les journaux, que les Etats-Unis et d'autres pays font tout leur possible pour accroître leur commerce extérieur. Pendant qu'on approvisionnera l'Europe en vivres et autres nécessités, on écoulera une partie de notre production, mais cela ne durera pas longtemps. La Grande-Bretagne nous a avertis qu'on ne peut s'attendre qu'elle achète autant de nous que pendant les années d'avant-guerre, à moins que nous ne puissions équilibrer les comptes. Cela me paraît assez raisonnable.

L'honorable M. DUFF: Bravo!

L'honorable M. McRAE: Et M. Churchill a dit à la Grande-Bretagne que ce serait pour elle une catastrophe de diminuer sa production agricole. Cela signifie évidemment que l'Angleterre achètera chez nous moins de blé et moins de produits de la ferme. Récemment, j'ai remarqué avec étonnement dans les journaux une déclaration faite à Montréal par un membre du gouvernement belge portant que dans quelques mois, son pays aurait retrouvé son marché britannique. Cela me semble à peine possible. Les rapports officiels indiquant que l'élevage du bétail laitier en France atteint maintenant 75 p. 100 du chiffre d'avant-guerre m'ont aussi étonnés.

Pendant la période de rétablissement, l'Europe consommera beaucoup moins de nos denrées qu'on ne le croyait. Récemment, la Grande-Bretagne, a conclu un traité avec la Suède; il doit lui être très favorable, parce que la Suède n'a pas participé au conflit et n'a pas eu à supporter le fardeau de la guerre; elle s'est peut-être même enrichie pendant les hostilités. Cela me fait proposer l'idée suivante: si nous voulons obtenir un rajustement équitable après la guerre, des pays tels que la Suède, l'Argentine et d'autres qui se sont enrichis de notre lutte pour la civilisation devraient payer un impôt d'importa-

tion aux Nations Unies afin de participer dans une certaine mesure aux dépenses encourues pour conserver leur civilisation. Je crains que, nonobstant toute déclaration en sens inverse, les pays tendent après la guerre à se suffire à eux-mêmes, et tentent de vivre, autant que possible, dans les limites de leur propre production afin de réduire les achats à l'étranger. Evidemment, un tel état de choses proviendrait de la rareté du crédit. A ce sujet, on attend de bons résultats des dispositions bancaires internationales dont il a été question et qui constituent le seul moyen d'accorder du crédit en toute sécurité à ces divers pays, dans l'espoir de leur faire payer les denrées qu'ils achètent. Beaucoup dépendra des dispositions bancaires internationales une fois qu'elles seront établies. En ce qui a trait à l'embauchage après la guerre, les gouvernements du Dominion et des provinces ainsi que les municipalités méritent des félicitations pour les projets qu'ils ont dressés en vue de fournir de l'emploi. Il s'agit dans une large mesure de travail immédiat. Cet effort nous permet d'espérer que nous franchirons la période entre les activités de guerre et le rétablissement de l'industrie sur un pied du temps de paix. Cela, honorables sénateurs, ne représente qu'un effort temporaire, et toute tentative, qu'elle qu'en soit l'ampleur, ne constituera qu'une fraction de la production qu'on est en droit d'attendre de nos industries et ne sera qu'un palliatif.

Cela m'amène à discuter nos méthodes fiscales actuelles. Sous ce rapport, je n'ai que des félicitations à offrir au Canada pour l'effort qu'il a apporté durant la guerre. Nous avons fait des merveilles en défrayant la moitié de nos dépenses totales au moyen d'impôts et l'autre au moyen d'emprunts souscrits par nos concitoyens. Toutefois, je le répète, cela se passait en temps de guerre. Nous n'éprouvions aucune difficulté à écouler nos denrées et, à cause de la rareté de la main-d'œuvre, nous n'avons permis à aucune industrie de prendre de l'expansion; au contraire, nous avons tenté de réduire au minimum les entreprises commerciales privées afin d'atteindre l'objectif des emprunts de guerre et d'obtenir le personnel nécessaire à la poursuite de l'effort de guerre. La ligne de conduite était bonne et nous avons agi sagement. Toutefois, honorables sénateurs, l'effort de guerre et l'effort d'après-guerre ne se ressemblent pas plus que le jour et la nuit.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. McRAE: Si l'on poursuit en temps de paix des entreprises qui ont réussi pendant la guerre, elles nous ruineront. Je songe à certains impôts que doivent acquitter les sociétés, et je tiens à dire que je ne

suis ni administrateur ni actionnaire d'aucune de nos principales industries; je désire seulement exprimer mon opinion impartiale pour ce qu'elle vaut. Actuellement, les honorables sénateurs le savent, les sociétés paient un impôt de 40 p. 100. En outre, elles doivent verser la taxe sur les surplus de bénéfices qui, si l'on compte le crédit de 20 p. 100, comprennent tout l'excédent des bénéfices. Une fois les dividendes payés, l'actionnaire acquitte son impôt sur le revenu; en somme, aucun pays ne dépasse le taux de notre taxation. Je ne m'attends pas à une diminution de notre impôt sur le revenu, mais je déclare qu'il faut absolument le diminuer si nous voulons remettre sur pied les entreprises commerciales. Notre méthode actuelle de taxation a nui sensiblement à certaines sociétés tandis que d'autres ont profité de la guerre. Plusieurs compagnies, et en particulier celles qui réalisaient des bénéfices réguliers, n'ont pu accumuler de réserve qui leur permettrait de passer de la production de guerre à la production du temps de paix. On devrait leur accorder une certaine attention. Ce qui importe, toutefois, c'est de réduire l'impôt que versent les sociétés et la taxe des surplus de bénéfices afin que ces entreprises puissent se remettre à l'œuvre dans l'espoir de réaliser des bénéfices. Cela s'impose d'autant plus si nous voulons que nos efforts industriels prennent de l'ampleur. Voilà ce que signifie véritablement une production nationale améliorée. A mon sens, notre présente méthode de taxation constitue un obstacle presque infranchissable à l'établissement de nouvelles industries et à l'exploitation avantageuse de plusieurs entreprises déjà installées.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. McRAE: Nous ne pourrons rien lancer dans les conditions actuelles. Il faut prendre des dispositions précises en faveur de nos sociétés afin qu'elles passent avec succès à la production du temps de paix. Le Gouvernement devrait leur indiquer les impôts qu'elles auront à acquitter pendant l'après-guerre, ce qui leur permettrait d'agir en conséquence. En ce moment, presque toutes les entreprises ont adopté une attitude expectante. A mon sens, cet état de choses existera dans tout le pays jusqu'au moment où le Gouvernement se prononcera en la matière, mais pour une décision, il faut attendre le nouveau Parlement. Je sais qu'il est très difficile de réduire les impôts en ce moment. Il est évident qu'il nous faudra emprunter après la guerre si nous voulons faire honneur à nos engagements et résoudre les problèmes qui se poseront. Dans de telles circonstances, il n'est pas facile de réduire les impôts; toutefois, il faut y parvenir, même si l'on doit pour

L'hon. M. McRAE.

cela emprunter davantage. Voilà la solution. Il faudra engager l'avenir même plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici afin de rétablir nos industries et de fournir l'emploi espéré. Une telle ligne de conduite comporte des risques et exige des décisions définitives et beaucoup de courage, mais les circonstances nous obligent à l'adopter. Il nous faut prendre notre courage à deux mains, étudier la situation et agir de notre mieux. Je le répète, le problème se pose déjà, et le nouveau Parlement devra s'en occuper.

Un ou deux projets aideront sensiblement l'embauchage et nous devons les examiner sans tarder. Je songe à la place que nous occuperons dans le domaine du développement aérien. Sans aucun doute, nous serons bientôt témoins de grands progrès, et tout favorise les efforts que nous tenterons pour tenir un haut rang dans cette entreprise du transport aérien. Par suite de la guerre, nous franchissons de grandes distances, et voyaillons en plus de sécurité. L'avenir nous réserve donc des améliorations considérables dans le domaine de l'aviation civile. Si vous en doutez, songez à la lutte que se font les compagnies américaines et britanniques, et peut-être d'autres encore, pour obtenir des concessions dans les airs. Nous avons droit autant que tout autre pays à une place de choix dans le service aérien.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. McRAE: Il faut affirmer nos droits sans tarder. J'espère que le Gouvernement étudiera avant longtemps cette question, car sans cela, je crains qu'on ne nous mette de côté. L'ampleur qu'a prise le transport aérien fournirait de l'emploi presque immédiatement à environ 20,000 de nos aviateurs de retour au pays, et plus tard, à un nombre beaucoup plus considérable.

L'honorable sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig) a parlé avec éloquence de ce que nous ferons pour aider les aviateurs qui nous reviennent; la plupart sont âgés de vingt-cinq ans ou moins, ont passé par nos universités et ne connaissent d'autre métier que celui de piloter un avion. Celui-là, toutefois, ils en sont maîtres. On le leur a bien enseigné, puisque la formation de chacun de ces aviateurs nous a coûté environ \$10,000. Il ne faut pas gaspiller ces connaissances. Le développement de notre pays va de pair avec les progrès dans l'aviation, surtout dans le nord où les pilotes ont fait œuvre de pionniers. Un tel service, exploité convenablement, fournira de l'emploi à dix ou vingt mille hommes. Je sais que le Gouvernement hésite à adopter une ligne de conduite à ce sujet. On me dit que certains aviateurs de retour au pays ont

déjà dressé des plans pour exploiter eux-mêmes une compagnie dont ils se partageraient mutuellement l'administration, et pour payer les actions à même leur propre argent. Ils demandent le droit de survoler certaines régions, et on devrait le leur permettre. En outre, on devrait leur aider de quelque façon.

Il est difficile, honorables sénateurs, d'exagérer l'importance que prendra le transport aérien. Cela m'amène à discuter un aspect de la question sur lequel je ne partage pas l'opinion du Gouvernement. Je n'approuve l'étatisation d'aucune entreprise, surtout de l'aviation mondiale où des complications avec divers pays surgiront peut-être et où une compagnie possédée entièrement par le gouvernement canadien ne serait pas sur le même pied qu'une société appartenant au National-Canadien ou au Pacifique-Canadien. En outre, nous savons tous qu'il est, à vrai dire, impossible d'obtenir d'une entreprise de l'Etat l'esprit d'initiative et l'ardeur au travail, l'économie et les progrès rapides que l'on voit dans une entreprise privée. Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien sont deux excellentes compagnies de transport. Elles ont toutes deux beaucoup d'expérience et de belles relations d'affaires dans le domaine du transport océanique. Avant de perdre un si grand nombre de paquebots et de cargos au cours du présent conflit, le Pacifique-Canadien était la plus importante compagnie de transport au monde. J'espère qu'elle pourra rétablir et reprendre son service maritime. J'estime que nos sociétés de chemin de fer devraient exploiter notre service aérien, celui-ci relevant de la Commission des Transports; elle n'a pas été très occupée depuis quelques années et elle pourrait certainement surveiller les activités aériennes.

Je le répète, je ne suis pas en faveur de l'étatisation des entreprises aériennes. Je n'admets pas, non plus, qu'on doive en confier l'exploitation à une seule société ferroviaire. Le Canada est assez étendu pour qu'on permette à deux réseaux de le parcourir, et si nos compagnies de chemins de fer s'en chargent, la concurrence raisonnable aura pour résultat un service plus efficace et plus économique, j'en suis sûr.

En outre, le développement aérien devrait, à la longue, fournir de l'emploi à quelque 50,000 membres de notre Corps d'aviation qui reviendront au pays. Ce nombre comprend non seulement les pilotes mais aussi le personnel d'entretien et tous les autres éléments nécessaires à un service aérien. Voilà qui contribuera sensiblement à l'embauchage de nos aviateurs de retour au Canada, ceux-là mêmes qui, plus que d'autres peut-être, ont droit au rétablissement dans la vie civile.

Je pourrais ajouter, non pas dans le but de critiquer, mais afin d'appuyer mon raisonnement, que je n'aurais pu m'imaginer qu'une compagnie responsable de transport aérien aurait mis en service sur nos lignes aériennes des avions du type Lockheed Electra à la place des avions Douglas. Toutes les lignes aériennes transcontinentales des Etats-Unis, sauf une, avaient mis au rancart le Lockheed Electra quand nous l'avons mis en service au pays et cette dernière l'a abandonné quelques mois après. Ce fut une mauvaise affaire. Je n'en tiens pas M. Howe responsable, bien que ce fût un mauvais exemple de la façon dont l'Etat dirige notre aviation. Il serait inadmissible que l'une ou l'autre de nos compagnies de chemin de fer fisse une chose semblable. Je profiterai tout de même de l'occasion pour féliciter notre aviation d'avoir donné un aussi excellent service avec ces appareils; il n'y a pas de plainte à formuler à ce sujet; mais il aurait été de beaucoup préférable d'acheter des avions du type Douglas. Actuellement ces deux types sont démodés, et les nouveaux avions qui les remplaceront seront beaucoup plus rapides et plus sûrs, et je prédis qu'ils transporteront une proportion de plus en plus grande de voyageurs, 90 p. 100 de notre courrier, une forte partie de nos messageries, et une quantité assez importante de marchandises légères. Si nos avions de guerre peuvent transporter de 80 à 100 personnes, et un poids correspondant de marchandises, nos lignes aériennes pourront même entreprendre le transport des marchandises. Ceci démontre que, puisque nous enlevons tout ce trafic à nos chemins de fer, les services aériens devraient être exploités par les chemins de fer eux-mêmes. Je voudrais absolument qu'on laisse cette exploitation à nos deux chemins de fer transcontinentaux.

Nous entendons beaucoup parler actuellement de nos ressources naturelles. La plus importante de celles-ci que l'on devrait mettre en valeur immédiatement est notre richesse minérale du Nord. Je vous parle en ce moment d'une chose que je connais quelque peu. Dans notre pays, peut-être plus que dans toute autre partie du globe, le bouclier précambrien se trouve près de la surface du sol à partir de la province de Québec jusqu'aux montagnes Rocheuses, et à mesure qu'on avance vers l'Ouest du globe, les territoires il n'y a aucune couche qui le recouvre, car la période glaciaire a fait complètement disparaître cette couche de surface. On dit que le bouclier précambrien s'étend dans l'Etat de New-York, mais qu'à cet endroit il est enfoui sous une couche de terre de 2,000 pieds, et on ne saurait y chercher des miné-

raux. Dans notre région du nord, l'épaisseur de la couche supérieure varie, mais elle est plutôt mince, et c'est l'une des raisons qui nous a valu cette vaste exploitation dans le nord du Québec et de l'Ontario. Cependant, cette mise en valeur n'en est qu'à ses débuts et rien n'empêche que tout le long du bouclier précambrien, d'un côté à l'autre du continent on n'en fasse autant. Ceci est particulièrement vrai quand on sort de la région appelée les terres stériles.

A ce sujet je ferai remarquer aux honorables sénateurs que les cartes préparées par le ministère des Mines sont très intéressantes. Elles indiquent clairement les failles, et les affleurements de quartz y sont indiqués aussi nettement que si vous étiez sur les lieux mêmes. Il y a longtemps que le ministère des Mines donne un excellent service, et dans ce domaine comme dans les autres, il a accompli de la bonne besogne. Ses cartes faciliteront considérablement la mise en valeur qui se fera vraisemblablement sous peu. Les habitants des Etats-Unis ont les yeux tournés vers le Canada pour y faire des placements, surtout dans nos propriétés minières. On y placera des millions si on a bon espoir d'y réaliser des bénéfices. Nous avons d'excellentes lois minières avant la guerre, et nous ne saurions faire mieux que de continuer de les appliquer après la fin des hostilités. Si on ajoutait à cela un rajustement des impôts dans le sens que j'ai indiqué, il y aurait presque spontanément un regain d'activité plus considérable que tout ce que nous avons connu dans le passé parce que la situation dans notre région septentrionale est de beaucoup mieux comprise, que les découvertes s'y font plus nombreuses, surtout de ce minéral par excellence qu'est l'or. Les gens renseignés prédisent que dans le district de Yellow-Knife, qui est fort étendu, l'exploitation minière pourra y rivaliser avec celle du Rand. On y trouve certes des gisements d'or à un grand nombre d'endroits, et il y a tout lieu de croire qu'au cours des prochaines années la mise en valeur de nouveaux gisements augmentera considérablement la production de l'or dans notre pays. J'entrevois le jour, pas très éloigné, quand un programme énergique nous assurera une production d'or de 500 millions de dollars par année. L'or n'est pas une denrée sujette aux fluctuations du marché. D'aucuns d'entre vous peuvent avoir eu des doutes quant à sa valeur lorsque les Etats-Unis en avaient emmagasiné presque 30 milliards dans le Kentucky. Qu'a-t-on fait de cet or? On en a expédié, ou on en expédiera une forte quantité en Amérique du Sud; on en renverra un milliard et demi en France, et ainsi de suite. La diminution de la quantité

L'hon. M. McRAE.

d'or en entrepôt s'est faite avec une telle rapidité que, le mois dernier, le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas assez d'or dans le Kentucky pour garantir son émission de papier-monnaie à 40 p. 100, et en conséquence il en a abaissé la couverture à 25 p. 100. Ceux qui avaient des inquiétudes au sujet de l'or peuvent dormir sans crainte. C'est la seule denrée qui a cours pour le règlement des balances internationales.

L'honorable M. HOWARD: Cela pourra nous aider à payer nos allocations familiales.

L'honorable M. McRAE: Certainement. De fait, l'or est un métal magique, et il vaut plus que sa valeur réelle. Cependant, laissons de côté pour le moment son aspect magique et parlons de sa production. Les honorables sénateurs du Québec, qui ont vu mettre en valeur les nouvelles régions aurifères n'ont pas besoin qu'on leur rappelle l'importance de ces travaux pour une province. En plus des mineurs qui travaillent sous terre, il y a à la surface tous ceux qui sont nécessaires à l'exploitation des magasins, des garages, des hôpitaux et de tous les autres services d'une agglomération moderne. Je n'ai pas de chiffres exacts, mais je crois que pour chaque mineur qui travaille sous terre il y a deux ou trois personnes qui sont employées dans la municipalité à la surface, des gens qui ne sont pas à l'emploi de la mine elle-même. Ceci me fait penser à une chose. Il est question de plans visant à financer le retour à la vie civile de nos anciens combattants dans les centres déjà existants, mais il semble qu'un bon nombre de ces gars auraient une meilleure chance de réussir dans ces nouvelles régions où ils pourraient se frayer un chemin et se mettre sur pied plus rapidement. On peut se faire une idée des occasions d'emploi que représente l'exploitation minière si on considère qu'en 1943, 325,000 mineurs étaient au travail en Afrique du Sud. Et il est probable que de 600,000 à 700,000 personnes tenaient des emplois à la surface à cause de cela. Vous ne pouvez pas mesurer la quantité de travail qui découle de l'exploitation d'une mine par le nombre d'hommes qui sont employés dans la mine; il vous faut comprendre tous les services auxiliaires.

Je désire ajouter encore un mot au sujet de l'or parce que j'aime ce sujet et que je pense le connaître un peu. Il y aurait lieu, je crois, de disputer l'idée que les Canadiens ont que le prix de l'or n'est pas contrôlé. On s'est plaint que le prix a été porté de \$22 à \$35; mais le prix en est effectivement bien contrôlé aujourd'hui. Le général Smuts aurait dit qu'il lui importait peu que la Grande-Bretagne achète ou n'achète pas la produc-

tion d'or de l'Afrique du Sud, car il pourrait toujours trouver acquéreur. Le fait est qu'il y a environ un an, on achetait l'or dans l'Inde à raison d'environ \$70 l'once et qu'en Egypte le prix était à peu près le même. Lors de la dernière enchère mensuelle au Chili, on y a vendu l'or au prix de \$50 l'once en devises des Etats-Unis. Si l'or n'est pas une denrée contrôlée, je n'en connais pas qui le soit.

Si nous produisons pour 500 millions de dollars d'or par année au Canada, au moins 90 p. 100 de cette somme sera versée en salaires, en achats de machines et en approvisionnements, y compris les produits de la ferme et des fabriques. En d'autres termes, cette partie sera distribuée aux producteurs canadiens. Et, comme je l'ai déjà dit, la vente de cet or ne présentera aucune difficulté. Notre législation minière est excellente, et il nous suffira de remettre l'industrie en train et de régler la question des impôts. Une révision des impôts dans le sens des normes du temps de paix est fort nécessaire. Les impôts de guerre sont une nécessité en temps de guerre, mais ils constituent des obstacles insurmontables à l'établissement de nouvelles industries, à l'exploitation des mines et autres entreprises visant à augmenter la production en temps de paix.

(L'Adresse est adoptée.)

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend la discussion, ajournée jeudi le 29 mars, sur la motion de l'honorable M. King:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

Qu'il soit résolu, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace

en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

L'honorable ARTHUR MARCOTTE: Honorables sénateurs, il y a près de deux ans, lorsque j'ai pris part à la discussion sur une résolution présentée par l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) portant sur la poursuite des criminels de guerre, j'ai exprimé l'opinion que s'il y avait parmi les Alliés un pays qui méritait de prendre place à la conférence de la paix lorsqu'il serait question d'en formuler les termes, c'était bien le Canada. Les chefs des nations alliés dans toutes les parties de l'univers ont déclaré que notre pays ne le cédait en rien aux autres pour ce qui est de notre effort de guerre. Si on tient compte du chiffre de notre population et de l'étendue restreinte de l'exploitation de nos ressources en ce moment, nous avons merveilleusement bien réussi,

Il y a à peine quelques jours on déclarait à la page 5 du numéro 43 du bulletin *Le Canada et la guerre*, ce qui suit:

"C'est la nation qui, sans y être contrainte par un traité, un accord, un engagement ou une promesse, a déclaré la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939, une guerre jusqu'au bout."

Fières paroles! Exploits magnifiques! Cependant, s'il est vrai que nous n'étions pas contraints par un traité, une promesse ou un engagement, il y a une autre vérité qu'il ne faut pas oublier, et c'est que nous avons uni nos efforts à ceux de la mère patrie, des nations sœurs du Commonwealth et de nos alliés, pour combattre jusqu'au bout afin de préserver notre civilisation chrétienne, nos libres institutions, notre liberté, ainsi qu'une paix durable.

Le présent conflit n'intéresse pas seulement l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, la République soviétique, les autres alliés, y compris le Canada; il intéresse surtout l'individu qui désire conserver sa liberté, son mode de vie, son droit de prier Dieu selon les dictées de sa conscience.

D'aucuns diront que la prochaine conférence à San-Francisco n'est pas la conférence de la paix, mais je répondrai que c'est plus que cela. C'est le premier pas en vue d'assurer que le prochain traité de paix durera, et que les nations pacifiques jouiront d'une véritable paix pendant plusieurs années à venir. C'est pour cette raison que nous approuvons la décision qu'a prise le Canada de se faire représenter à cette conférence et de participer aux efforts mutuels que l'on tentera pour sauver le monde de l'horrible carnage et de la destruction qu'une autre guerre mondiale entraînerait inévitablement.

Arrêtons-nous un instant et examinons les progrès accomplis par la science au cours des quatre dernières années dans les moyens inventés pour tuer les hommes et détruire la propriété, et imaginons un peu les engins auxquels nous aurions à faire face après vingt-cinq autres années de nouvelles découvertes scientifiques. Cependant, vous trouvez des gens, heureusement c'est le petit nombre, qui s'opposent à ce que le Canada se fasse représenter à la conférence de San-Francisco. Cela dépasse toute compréhension.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. MARCOTTE: On me permettra de citer quelques mots écrits par un ancien isolationniste, Arthur H. Vanderberg, sénateur des Etats-Unis, du Michigan, dans le *Saturday Evening Post* du 17 mars 1945:

J'ai toujours pensé que les Américains pouvaient se suffire à eux-mêmes. J'ai cru, et je crois encore, que nous sommes, et pouvons continuer d'être, aussi imprenables qu'une puissance moderne puisse l'être. Cependant, une chose souverainement importante s'est produite depuis Pearl Harbour. La guerre a pris un nouvel aspect tout à fait horrible. La science a mis l'humanité en butte aux horreurs de la guerre mécanisée. L'ingéniosité meurtrière passe d'une horreur à une autre. Les bombes robots n'en sont qu'à leur début. Les océans ne protègent plus nos remparts. Aucune nation ne pourra dorénavant se garantir contre ces désastres en se fiant sur elle seule. Les mots d'ordre mal appliqués du passé ne sont plus que des traquenards en présence de la dure réalité. Je n'ai pas le moindre doute que l'intérêt même des Américains exige notre collaboration pour faire face à cette terreur avant qu'elle surgisse de nouveau.

Je ne propose pas que nous nous départissions de notre souveraineté essentielle en accordant cette collaboration. Je ne m'associe à aucun mouvement qui viserait à submerger notre indépendance dans un état universel. Je parle de collaboration entre nations qui conservent leur souveraineté essentielle. Mais l'un des attributs de la souveraineté c'est de pouvoir se départir volontairement de tout ce que l'on peut échanger contre quelque chose de plus précieux pour nous. C'est tout ce qu'on nous demandera de faire si la collaboration internationale dans le domaine de la paix est lancée dans la bonne voie.

L'hon. M. MARCOTTE.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps à cet aspect de la discussion. L'honorable sénateur d'Inkerman l'a très bien traité dans le magnifique discours qu'il a prononcé il y a quelques jours.

La Chambre voudra bien me permettre d'examiner pendant quelques instants une partie de la résolution et des propositions formulées dans la brochure qu'on a distribuée aux honorables sénateurs? Dans le préambule de la motion on dit que le Canada a été invité à se rendre à la conférence de San-Francisco par le Gouvernement des Etats-Unis, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la république de Chine; et dans le chapitre II des propositions il est stipulé que:

"L'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats qui recherchent la paix."

C'est là l'aboutissement des étapes qui ont conduit le Canada du statut de colonie vaincue à celui d'une nation souveraine, et devraient le noter tous ceux qui prétendent que nous sommes encore des marionnettes coloniales à la solde de l'Angleterre. C'est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à la grandeur des institutions britanniques. Comme on l'a déclaré ailleurs et ici le statut du Canada en tant que nation n'a pas affaibli les liens qui unissent notre pays et les autres nations du Commonwealth britannique à la mère patrie. Au contraire ces liens ont été renforcés par une allégeance commune à un même souverain, et par des idéals semblables de civilisation, de liberté et d'institutions démocratiques.

Il y a un autre fait digne de mention. Le conseil de sécurité, comme on peut le voir dans la section A du chapitre VI, se composera de onze membres, dont cinq, à savoir, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la république de Chine, et, en temps voulu, la France, auront un siège permanent.

Quelle différence a pu faire une année. Le paragraphe 3 de l'article III du bill n° 84, adopté à la dernière session, une loi portant exécution de l'Accord relatif à l'administration de secours et de rétablissement des Nations Unies entre le Canada et certaines autres nations et autorités, se lit ainsi qu'il suit:

Le comité central du Conseil comprendra des représentants de la Chine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, et il aura pour président le directeur général, qui n'aura pas droit de vote.

Il n'est pas fait mention de la France. Mais maintenant nous voyons qu'en temps voulu la France aura un siège permanent dans le Conseil de sécurité. Ce grand pays qui a connu les horreurs de l'esclavage moral et physique a recouvré sa liberté et il prendra la place qui lui revient à bon droit parmi les grandes puissances de l'univers. Pour moi, je le répète, c'est un miracle que l'on doit attribuer ce relèvement, cette liberté, à la persévérance et à l'héroïsme d'une nation qui fut autrefois l'ennemi de la France, l'Angleterre. Quelle leçon pour nous au Canada, qui descendons de ces deux grandes nations.

D'aucuns craignent que le Canada en s'engageant à accepter les décisions du Conseil de sécurité pourrait sacrifier une partie de sa souveraineté. Même si c'était vrai, pourquoi le Canada n'accepterait-il pas ce que quarante autres nations consentent à accepter pour une juste cause? Je ne crains pas les résultats.

Les nations et les individus sont gouvernés par des principes identiques. Un homme qui s'associe à d'autres individus pour former une société n'abandonne pas sa liberté; il en fait simplement usage dans le but de coordonner certains de ses efforts avec ceux de ses associés, et il augmente par le fait même sa capacité d'action. Ce principe vaut également dans le cas d'une nation. Même une grande puissance comme les Etats-Unis d'Amérique ne peut pas s'isoler dorénavant. En s'associant librement et volontairement à d'autres puissances dans une cause commune une nation augmente sa capacité de mener certaines entreprises à bonne fin, particulièrement si ces entreprises visent à assurer la paix mondiale.

L'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) a clairement démontré l'autre jour pour quelles raisons la Société des Nations n'avait pas justifié son existence. Il faut conférer à un tel corps non seulement le pouvoir de juger mais aussi celui de faire respecter ses décisions. L'expérience des vingt-cinq dernières années a fait ressortir les lacunes de la Société des Nations. Nous ne tomberons pas de nouveau dans les mêmes erreurs. Il ne devrait y avoir aucune crainte à ce sujet.

Je passe maintenant à la grande question controversable des engagements. Quels sont les engagements que prendra le Canada? Examinons un peu les différents stades des procédures qui conduisent aux engagements. Le paragraphe 4 du projet de résolution porte:

Que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Je demande aux honorables membres de noter le mot "acceptable". Il est important, il est essentiel.

Voici maintenant le paragraphe 5:

Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Ceci veut dire que la charte devra être d'abord acceptable ensuite approuvée par notre Parlement. Mais il y a plus. Voyons en quoi consistent les engagements. Le paragraphe 2 du chapitre II est ainsi conçu:

Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les Statuts de l'Organisation.

Nous nous engageons à "remplir les obligations assumées par eux",—les membres,— "en conformité avec les Statuts de l'Organisation". Nous ne savons pas encore en quoi consisteront ces obligations.

Voyons maintenant le paragraphe 5:

Les membres de l'Organisation seconderont, dans toute la mesure de leurs moyens, toute action entreprise par l'Organisation en conformité avec les dispositions de ses Statuts.

C'est plutôt vague relativement à des engagements particuliers.

Si nous passons maintenant au Conseil de Sécurité nous constatons qu'il y a lieu d'examiner les chapitres VI et VIII en même temps pour bien saisir la portée des pouvoirs conférés au Conseil. Le chapitre VI traite des pouvoirs généraux conférés au Conseil de Sécurité; le chapitre VIII énumère les pouvoirs spéciaux. Quels sont, aux termes du chapitre VI, les engagements des membres parties à la Charte? Laissez-moi vous lire la section B:

Afin de permettre à l'Organisation d'agir promptement et efficacement, les membres de l'Organisation devraient, en vertu des Statuts de l'Organisation, accorder au Conseil de Sécurité la principale responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales, et convenir que, dans l'exercice des fonctions lui incombant de ce fait, le Conseil agit en leur nom.

Puis tous les membres conviennent de façon générale:

Paragraphe 1. A. Que la responsabilité incombe en premier lieu au Conseil.

B. Que le conseil agira en leur nom.

Paragraphe 4. D'accepter les décisions du Conseil de sécurité et de les mettre à exécution conformément aux dispositions des Statuts de l'Organisation.

Jusqu'à présent il s'agit de dispositions générales. Je passe maintenant au chapitre VIII, section B, paragraphe 4:

Au cas où le Conseil de sécurité déciderait que ces mesures sont inadéquates, il devrait avoir le pouvoir d'avoir recours à des forces aériennes, navales et terrestres, dans la mesure nécessaire au maintien ou au rétablissement de

la paix et de la sécurité internationales. Ceci pourrait comprendre les démonstrations, le blocus et autres opérations par les forces aériennes, navales ou terrestres des membres de l'Organisation.

Et l'article 5, qui est ainsi conçu :

Afin de pouvoir tous contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres de l'organisation devraient s'engager à mettre à la disposition du conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci et en conformité avec un ou plusieurs accords spéciaux conclus, entre eux, les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet accord spécial ou ces accords spéciaux devraient fixer le nombre et le type de ces forces, ainsi que la nature des facilités et de l'aide à fournir. Un tel ou de tels accords spéciaux devraient être négociés aussitôt que possible, et devraient, dans chaque cas, être soumis à l'approbation du conseil de sécurité et à la ratification des Etats signataires en conformité avec leurs procédures constitutionnelles.

C'est à l'article 6 que nous trouvons le premier engagement: "un contingent aérien national en vue d'une action internationale coercitive."

Cependant, avant d'être obligés de nous conformer à ces décisions, trois mesures préliminaires s'imposent:

1. Des accords spéciaux doivent être conclus entre les membres eux-mêmes.
2. Ces accords devront être approuvés par le conseil de sécurité.
3. Ils devront être ratifiés par les Etats signataires en conformité des dispositions de leurs constitutions.

L'article 6 porte que:

Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des contingents aériens nationaux devraient pouvoir être fournis immédiatement par les membres de l'Organisation en vue d'une action internationale coercitive conjointe. La puissance et le degré de préparation de ces contingents et les plans pour leur action conjointe devraient être déterminés par le Conseil de Sécurité, avec l'assistance du Comité d'Etat-major, dans les limites prescrites par l'accord spécial ou les accords spéciaux visés au paragraphe 5 ci-dessus.

Tout cela montre bien l'étendue des précautions prises pour assurer la libre acceptation des engagements par un membre de l'Organisation. Mais, une fois accepté, cet engagement doit être tenu et mis à exécution.

Le Canada refusera-t-il de prendre une telle part dans cette entreprise internationale? Je ne le crois pas. Notre pays, qui a porté le chiffre de sa dette à plus de 20 milliards de dollars, qui a fait le don de milliers et de milliers de ses jeunes gens, a consenti des sacrifices de toutes sortes pour assurer la victoire et sauvegarder la liberté dans le monde, n'hésitera certainement pas à y aller de sa contribution pour établir la paix sur des bases durables.

L'hon. M. MARCOTTE.

Nous payons volontiers de fortes primes d'assurance contre le feu, sur la vie et autres. C'est avec plaisir que nous paierons la prime de l'assurance pour la paix. Ayons toujours présent à la mémoire le vieux précepte romain: "*Si vis pacem, para bellum*".

Ai-je besoin de mentionner ici les avantages que vaudra au Canada l'activité du Conseil social, car ces avantages sont bien évidents.

Il nous faut, cependant, veiller à ne pas nous engager à exécuter des réformes qui ne sont pas de la compétence de notre Parlement.

Dans l'autre Chambre, le premier ministre a fait appel à certains membres, leur demandant de rendre unanime la décision d'envoyer des délégués à la réunion de San-Francisco. Je suis convaincu que point ne sera besoin de faire un tel appel à cette honorable assemblée.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. MARCOTTE: Il y a cependant un appel qu'il convient de faire à certains de nos concitoyens. Nous aimons la paix. Nous en avons donné la preuve en vivant en harmonie avec nos voisins pendant plus d'un siècle. Malheureusement, l'union n'existe pas dans notre propre pays. Il y a des divergences, mais en réalité elles ne sont que superficielles et ne tarderaient pas à disparaître avec un peu de bonne volonté. Efforçons-nous donc de mettre en pratique les préceptes du vieux philosophe chinois que j'ai rappelés il y a quelque temps. Appliquons-nous à étudier et à comprendre les causes de nos malaises, abandonnons les préjugés, redressons les injustices,—s'il y en a,—et, puisque nous consentons à collaborer avec les autres nations pour favoriser le règne de la paix dans le monde, faisons cause commune avec nos concitoyens en vue de sauvegarder la paix au sein même de notre famille canadienne.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable W. McL. ROBERTSON: Je suis convaincu, honorables sénateurs, que tous ceux qui ont eu l'avantage d'entendre les excellents discours qui ont été prononcés dans cette enceinte relativement à ce projet de résolution,—et ceux des honorables sénateurs de Ponteix (l'honorable M. Marcotte) et de Vancouver (l'honorable M. McRae) y compris,—doivent regretter que le Sénat ne puisse pas, dans les circonstances, exercer une plus grande influence sur l'opinion du Canada en particulier et sur celle du monde en général.

Aucune occasion plus favorable ne pouvait nous être offerte de nous former une idée claire et objective des problèmes que comporte la présente résolution ainsi que des autres grands problèmes que notre pays devra

résoudre dans les jours graves qui suivront. En somme, nous voulons tous la sécurité et la prospérité pour notre pays, et je n'ai pas à m'excuser de les mentionner ici toutes les deux parce qu'elles sont, à mon sens, indivisibles et exigent notre attention soutenue en vue des plans à arrêter pour l'avenir. Il convient que nous fassions connaître à nos délégués à la conférence de San-Francisco et aux autres conférences internationales nos propres opinions.

Depuis le commencement du présent débat, on a exprimé de très bonnes opinions. J'ai été tout particulièrement frappé d'une observation que j'ai relevée dans l'excellent discours de l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen), que nous avons écouté avec un vif plaisir il y a quelques jours. Parlant de la question du siège que le Canada aura, ou n'aura pas, au Conseil de sécurité, il a dit que l'Assemblée et les comités qui en découleront, et dont il est question dans les propositions, pourraient bien avoir, à l'avenir, une importance plus grande encore que celle du Conseil de sécurité lui-même. Je tiens le Conseil de sécurité pour la force policière de l'avenir dans le domaine international. Il incombera à ceux qui composeront cette Assemblée de reconstruire le monde de façon que le désir de la guerre soit chose du passé, et alors le travail de la force policière sera à vrai dire bien limité. Dans de telles circonstances, je n'ai rien à ajouter à ce que l'on a déjà dit au sujet du Conseil de sécurité. Je voudrais, cependant, laisser entendre aux délégués qui nous représenteront à San-Francisco que nous, membres du Sénat, devrions leur faire connaître nos vues sur les questions qui seront probablement soulevées à l'Assemblée ou dans les comités que l'Assemblée établira. Il est fort possible que dans le temps à leur disposition, les délégués ne puissent qu'établir l'organisation nécessaire à l'étude de ces questions. Le comité des affaires économiques et sociales est d'une telle importance pour nous que nos délégués devraient, je crois, ne laisser passer aucune occasion de discuter l'élimination des obstacles au commerce international, que ce soit dans la discussion générale sur l'organisme propre à examiner ces questions ou dans les conversations échangées avec les membres en particulier. J'exprime cette opinion parce que je suis fermement convaincu que la paix et la prospérité futures du monde dépendent de l'abolition de ces barrières et que cela aurait le plus salutaire effet sur toute l'orientation de l'humanité dans l'avenir.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. ROBERTSON: S'il en est ainsi, et je pense bien que la chose est généralement reconnue, il est particulièrement à

souhaiter que nos délégués fassent preuve à cet égard de dynamisme, d'agression et de fermeté, parce que, comme l'a fait observer l'honorable sénateur de Vancouver, bien des objections et des obstacles nous barrent la route.

La question est importante, honorables sénateurs, parce que notre économie se fonde dans une si large mesure sur le commerce international. Au cours de la période des trois années qui ont précédé la guerre, les Etats-Unis ont exporté moins de 7 p. 100 de leur production. Le Royaume-Uni lui-même, qui est tenu pour l'un des plus grands pays commerçants, n'a exporté qu'environ 20 p. 100 de sa production. Au cours de ces mêmes années, cependant, le Canada a exporté environ 35 p. 100 de sa production totale. Dans les circonstances, l'un des éléments indispensables à la solution du problème qui se posera à nous dans l'avenir, c'est que les conditions relatives au commerce international dans les années d'après guerre soient au moins aussi favorables qu'elles l'étaient avant le conflit. En effet, comme l'ont signalé les honorables sénateurs de Vancouver (l'honorable M. McRae), de Winnipeg (l'honorable M. Haig) et de Thunder-Bay (l'honorable M. Paterson), la capacité de production de notre pays s'est accrue considérablement depuis ce temps.

Cet accroissement est formidable. Les deux grandes guerres ont eu pour résultat,—et ce fut la répercussion dans chaque cas,—d'accroître formidablement notre capacité de production,—indice de la richesse de nos ressources naturelles et aussi de l'adaptabilité de notre population. En 1939, 638,000 personnes étaient employées dans nos manufactures. En 1944, le nombre a atteint le chiffre de plus d'un million et quart,—soit une augmentation de plus de 600,000 alors même que 800,000 hommes ont été versés dans nos forces armées. Durant la même période, la feuille de paie mensuelle qui était de 14 millions de dollars a atteint les 40 millions. La valeur brute de la production a passé de 3 milliards et demi à plus de 8 milliards de dollars. A cette expansion industrielle s'ajoute l'accroissement considérable de la production de l'agriculture et des autres industries primaires.

Si donc nous voulons éviter un bouleversement effroyable dans notre pays, admettant que notre économie reste ce qu'elle était avant le conflit, nous devons augmenter de façon correspondante notre commerce d'exportation afin de fournir des emplois rémunérateurs aux employés de nos industries et aussi aux membres de nos forces armées qui reprendront leur place dans la vie civile. Mais il y a plus encore. Je suis d'avis, honorables sénateurs, que la sécurité même de la moitié

du continent nord-américain que nous avons le bonheur d'occuper repose sur un accroissement notable de notre capacité de production si formidablement accrue et exige un bien plus grand nombre de consommateurs; un bien plus grand nombre de contribuables qui se partageront le fardeau de notre dette nationale de beaucoup augmentée; un bien plus grand nombre de citoyens qui se diviseront les frais d'exploitation de nos chemins de fer, de nos hôtels, de nos grandes routes, de nos voies fluviales et des aménagements de nos ports. ce qui, tout récemment encore, constituait déjà un problème financier des plus imposants. Enfin, ce qui n'est pas le moins important, c'est par l'augmentation du nombre des citoyens de notre pays que nous ferons disparaître cette tendance qu'ont les peuples qui habitent les régions surpeuplées de l'univers à envier les grands bienfaits dont nous jouissons. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, mais je n'ai aucun doute qu'il n'existe aucune autre partie du monde où se trouve la moitié d'un continent possédant de si vastes ressources.—l'honorable sénateur de Vancouver en a dit un mot lui-même,—et habitée seulement par une faible population de 11½ millions de personnes. Mettons en contraste cette population éparsée disséminée sur toute cette vaste région et l'encombrement effroyable qui se produit dans les autres parties du monde. A moins que le chiffre de notre population ne s'accroisse considérablement, les habitants de ces pays surpeuplés jetteront inévitablement sur notre Canada des yeux d'envie.

Tous les intérêts nationaux exigent que les nations en viennent à des accords permettant, non seulement le maintien, mais aussi l'accroissement du commerce international dans l'avenir. L'honorable sénateur de Kingston (l'honorable M. Davies) a fait à ce sujet une observation des plus étonnantes: Il s'est demandé si cette question serait étudiée à San-Francisco et il a dit qu'en sa présence et en présence d'une vingtaine d'autres personnes responsables, deux éminents économistes canadiens ont affirmé que le Canada se trouverait placé dans une situation très grave si l'Angleterre, par suite des conditions anormales créées par la guerre, allait restreindre ses échanges commerciaux avec les pays du bloc sterling, voulant dire par là que nous ne pourrions pas nous attendre qu'elle achète chez nous des quantités de produits aussi considérables que celles que nous lui avons fournies dans le passé. Ces messieurs ont laissé entendre que le résultat d'une telle situation pourrait bien être, pour me servir de l'expression de l'honorable sénateur, le suivant: "Les habitants du Canada devraient alors se faire

L'hon. M. ROBERTSON.

à l'idée qu'il leur faudrait continuer à acquitter des impôts aussi élevés que le sont ceux d'aujourd'hui, parce qu'il deviendrait alors nécessaire, soit de subventionner les trois provinces des Prairies, soit de les laisser disparaître et de transporter leurs habitants dans d'autres régions de notre pays."

Honorables sénateurs, le fait que, depuis le début de la guerre, les relations de commerce internationales non seulement ne se sont pas améliorées, mais ont perdu de leur ampleur, constitue une question hautement importante au sujet de laquelle l'influence de nos délégués devrait s'exercer par tous les moyens à leur disposition. En 1937, par exemple, l'Angleterre a acheté de nous des denrées d'une valeur de 400 millions de dollars, tandis que nous en avons importé de ce pays pour environ 147 millions de dollars. Si, par mesure de protection ou par suite de circonstances anormales, l'Angleterre devait restreindre ses opérations commerciales aux pays du bloc sterling pendant une période de temps assez longue, il résulterait peut-être pour nous une situation des plus graves.

Cela bouleverserait considérablement toute notre économie, même en nous plaçant sur le plan d'avant la guerre, et les honorables sénateurs peuvent se représenter ce qu'en seraient les effets dans les circonstances.

Dans son numéro du 9 mars, le *Times*, de Londres, a publié un article intéressant sur l'accord financier conclu entre l'Angleterre et la Suède, et je crois que l'honorable sénateur de Vancouver (l'honorable M. McRae) y a fait allusion. Apparemment, les grandes difficultés que doit surmonter l'Angleterre sont attribuables à l'immense quantité de devises sterling actuellement en cours et au fait qu'elle a annoncé son intention et son désir de restreindre le plus possible à l'avenir ses échanges commerciaux aux pays du bloc sterling. L'accord conclu avec la Suède porte que le taux du change entre le sterling et le kronor sera établi et les deux pays conviennent de garder tout excédent de devises reçues de l'autre pays, sans limite. Comme s'exprime le *Times* de Londres.

Le Royaume-Uni acceptera et gardera les devises kronor, et la Suède acceptera et gardera les devises sterling.

Le dernier paragraphe de cet éditorial dit ce qui suit:

Il est bien difficile de dire si l'idée du commerce international exprimé en devises convertibles dans tout l'univers deviendra une réalité au cours des quelques années qui suivront la guerre. Il est presque certain, cependant, par suite de la désorganisation qui sévit actuellement, qu'aucun système universel ne peut être établi à moins de n'être d'abord préparé en sections.

J'en conclus, honorables sénateurs, que tout désirable que soit l'idéal d'abaisser sensiblement les barrières qui nuisent au commerce international, il faudra inévitablement qu'au cours de la période qui suivra immédiatement la guerre il s'établisse des sections,— pour employer ici l'expression du *Times*, de Londres,— pour les fins d'échanges commerciaux, et ces sections seront aussi étendues que le permettront les circonstances; et il faudra faire les plus grands efforts en vue d'éliminer les obstacles qui nuisent aux échanges commerciaux au sein même de ces sections. Cela veut dire que le commerce entre les pays au sein de ces sections se fera dans des conditions bien plus favorables que celles dans lesquelles pourrait se faire le commerce entre l'un quelconque de ces pays et d'autres pays en dehors de cette section. Je dis donc aux délégués qui nous représenteront à San-Francisco que nous voulons être assurés de faire partie d'une section et que cette section devrait être aussi étendue que possible.

Je veux leur dire aussi que, pour autant qu'il nous soit impossible de prévoir une situation où notre sécurité ne comportera pas la plus étroite coopération avec les pays qui, comme nous l'ont appris l'histoire et l'expérience acquise au cours de deux guerres, pensent comme nous et agissent comme nous, la section du commerce international dont nous ferons partie devrait comprendre tout au moins le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. ROBERTSON: Point n'est besoin d'ajouter que nous voudrions alors voir immédiatement s'étendre les cadres de cette section par l'inclusion des pays qui se meuvent dans le champ d'action de ces nations ou qui sont associés avec elles. L'important, c'est que, vu que 85 p. 100 de notre commerce extérieur se faisait, avant la guerre, avec l'Angleterre, les autres pays de l'Empire et les Etats-Unis, nous devrions exercer toute l'influence possible en vue d'obtenir que le Canada fasse partie d'une section de commerce comprenant ces deux pays. Si nous ne pouvons en venir à un accord de ce genre avec des pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis, dont les conditions d'existence et les aspirations ressemblent tant aux nôtres, je vous le demande, honorables sénateurs avec quels pays pourrions-nous y réussir?

J'espère, pour ma part, que les délégués qui nous représenteront ne laisseront passer aucune occasion, que ce soit en collaborant à l'établissement de la division de l'Organisation internationale qui s'occupera du commerce mondial, par leurs contacts person-

nels, pour obtenir que nous soyons associés à une section de commerce qui comprendra l'Angleterre et les Etats-Unis. Il me semble qu'aucune personne bien pensante ne peut contredire la nécessité de ce point, à moins que nous ne soyons disposés à nous contenter de normes de vie bien inférieures à celles dont nous jouissons dans notre pays et dont nous avons joui dans le passé.

Toutes les régions de notre pays tireraient profit de notre entrée dans une section de commerce de ce genre. Songeons à la prospérité que connaîtrait la Colombie-Britannique, par exemple, du fait que nous jouirions d'un accès de préférence aux marchés qui nous seraient ouverts à titre de membre de cette section. On peut, sans le moindre effort d'imagination, se faire une idée des grands avantages qu'en retireraient les trois provinces des Prairies, car tout leur avenir économique dépend de la question du commerce international. Les ressources formidables de ces trois provinces constituent peut-être les plus marquantes perspectives d'expansion dans le monde à l'heure actuelle. Et puis, les provinces centrales du Québec et de l'Ontario, avec leur gigantesque organisation manufacturière, qui auraient tant à souffrir de toute réduction du commerce, ne pourraient, bien entendu, que gagner énormément à l'accroissement de leurs exportations sur les marchés des pays compris dans cette section. Or, je tiens à affirmer à mes honorables amis des Provinces maritimes, que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard auraient tout à gagner à l'inclusion de notre pays dans une grande section de commerce. Nous avons vu dans ces provinces les résultats cuisants qui peuvent résulter du fait de vivre sur les confins d'un Canada laissé à lui-même. Nous sommes maintenant aux confins, mais si nous faisons partie d'une section de commerce comprenant l'Angleterre, les Etats-Unis et d'autres pays, nous nous trouverions placés au centre. Si les prédictions se réalisent, aucun représentant des Provinces maritimes ne sera délégué à la conférence de San-Francisco, mais je n'hésite pas à émettre l'avis que les délégués du Canada devraient faire observer aux représentants du Royaume-Uni que la position géographique des Provinces maritimes sur notre continent ressemble de bien près à celle qu'occupent les îles britanniques par rapport au continent européen. Ils devraient aussi exprimer l'espoir que dans son plan de reconstruction, l'Angleterre, qui est traditionnellement fort prudente, songe à transporter certaines de ses industries dans nos Provinces maritimes au cas

où éclateraient d'autres troubles en Europe,— car personne ne sait ce que l'avenir nous réserve.

Je suis d'avis, honorables sénateurs, que le bonheur, la sécurité et la prospérité du Canada exigent impérieusement que nous nous efforcions de lier des relations économiques des plus étroites entre nous et les nations dont les intérêts se rapprochent le plus des nôtres. A cette fin, nous devrions faire partie d'une section de commerce qui comprendrait le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et nous efforcer, dans la suite, d'en étendre les cadres aussi rapidement que le permettront les circonstances. Je suis d'avis que cette question est de la plus haute importance et si les idées que j'ai exprimées ici peuvent être de quelque utilité à nos délégués, j'en serai vraiment très heureux.

(Sur la motion de l'honorable M. Guoin, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Jeu­di 5 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO SUITE DE LA DISCUSSION

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, sur la motion de l'honorable M. King:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

L'hon. M. ROBERTSON.

Qu'il soit résolu, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

L'honorable L. M. GOUIN: Honorables sénateurs, je suis absolument convaincu qu'il est de mon devoir, à titre de Canadien aussi bien que de chrétien, d'appuyer la résolution concernant la conférence de San-Francisco. Tous nous avons pris connaissance des propositions qu'examineront les délégués et qui, pour la plupart, furent adoptées à Dumbarton-Oaks et publiées le 9 octobre 1944. Il est dit au premier paragraphe des propositions qu'il devrait être pourvu à l'établissement d'une organisation internationale portant le nom de "Les Nations Unies".

L'alinéa 1 du chapitre III est conçu en ces termes:

Devrait pouvoir être membre de l'Organisation tout Etat qui recherche la paix.

Autrement dit, on suppose, en premier lieu, que "les Etats de l'univers constituent une collectivité" et, en second lieu, que "la protection et l'avancement des intérêts communs à leurs peuples exigent l'organisation efficace d'une telle collectivité d'Etats". Ces paroles, qui se passent de commentaires, sont tirées du premier principe d'une déclaration préparée par un groupe de légistes de l'Amérique du Nord, dont je fais partie, et qui s'est réunie sous la présidence du juge Manley Hudson. Soit dit en passant, la déclaration, si j'ai bonne mémoire, fut publiée dans la livraison d'avril 1944 de la *Canadian Bar Review*.

Le chapitre II s'intitule Principes, et l'alinéa 1 est conçu en ces termes:

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats qui recherchent la paix.

Est-ce qu'il s'ensuit, honorables sénateurs, que chaque Etat ne doit avoir qu'une voix? Je prétends que non, et à l'appui de mon opinion, je renvoie les honorables sénateurs à

l'article A du chapitre V qui traite de l'Assemblée générale et qui est ainsi libellé :

Composition: Tous les membres de l'Organisation devraient être membres de l'Assemblée générale, et devraient avoir un certain nombre de représentants, ce nombre devant être fixé par les Statuts de l'Organisation.

Les honorables sénateurs ont dû remarquer dans les journaux de la fin de semaine des déclarations, bien fondées ou non, portant qu'on ne maintiendrait pas le principe d'une voix par Etat mais qu'au contraire, on accorderait peut-être plusieurs voix à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à la Russie. Plus tard, une déclaration, autorisée ou non, affirmait que les Etats-Unis ne feraient pas de démarches pour demander plus d'une voix. Quel que soit l'aspect pratique de la question, j'entends discuter les principes en jeu qui demeurent vrais indépendamment de la ligne de conduite adoptée. Je viens de mentionner le premier principe des propositions, celui de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques, et je tiens à signaler immédiatement qu'il ne faut pas interpréter d'une façon trop large ce principe ou cette doctrine. Chacun de nous se rend parfaitement compte, je crois, qu'en fait, les Etats ne sont pas tous égaux. On reconnaît l'évidence absolue de cette vérité si l'on examine, par exemple, la carte de notre hémisphère occidental. Qu'on évalue les démocraties du nouveau monde de la façon que l'on voudra, elles ne sont pas égales: au point de vue ressources naturelles, dimensions, population, production industrielle et agricole, puissance commerciale, financière et militaire, normes d'existence et de civilisation, et ainsi de suite, elles diffèrent complètement. Si l'organisation internationale proposée persiste à traiter tous les Etats sur un pied d'égalité absolue, ce principe, à mon sens, serait aussi injuste qu'un règlement qui accorderait à tous les actionnaires d'une compagnie le même nombre de voix, indépendamment du nombre de leurs titres. On trouve cet exemple à la page 61, deuxième édition, d'un ouvrage intitulé *The League of Nations*, de Pollock, auteur renommé. Une autre autorité, Brierly, déclare dans *The Law of Nations*, pages 91 et 92 de la deuxième édition, au sujet de la doctrine de l'égalité, que

la doctrine de l'égalité des Etats est vraie en théorie à la seule condition de signifier que les droits d'un Etat, quels qu'ils soient, méritent la protection de la loi au même titre que ceux d'un autre, c'est-à-dire, si elle se contente de nier que l'impuissance d'un Etat excuse devant la loi ceux qui violeraient ses droits légaux. Voilà l'unique sens dans lequel on peut dire qu'un système juridique reconnaît l'égalité devant la loi; tous les Anglais peuvent également exiger la protection de leurs droits par la loi, mais ils ne possèdent pas des droits égaux.

Un peu plus loin, Brierly ajoute que par suite de l'interprétation trop large donnée à la théorie de l'égalité, les petits Etats ont formulé:

...des revendications irraisonnables qui ont sensiblement nui à l'amélioration de l'organisme international. Un tel incident survint à la Conférence internationale de La Haye en 1907 lorsque le projet concernant une cour de justice internationale qui était presque accepté, échoua parce que certaines petites nations insistèrent sur la représentation égale de chaque Etat à la cour de justice. La doctrine demeura inoffensive tant qu'il n'y eut, pour ainsi dire, aucune administration coopérative des affaires internationales de portée générale; si elle doit justifier la revendication par chaque Etat d'une voix égale dans l'organisation future de la société internationale, elle deviendra non seulement un principe injuste et insoutenable, mais un obstacle au progrès.

Autrement dit, en se fondant sur la doctrine que tous les hommes, en ce qu'on appelle l'état de nature, sont égaux,—principe entièrement faux d'après Brierly, comme on le voit à la page 90,—les légistes de l'école dite naturaliste en droit international, tels Pufendorf, Vattel et d'autres, ont préconisé la théorie de l'égalité des Etats.

Je signale, toutefois, que cette fausse doctrine égalitaire n'a jamais, en fait, vraiment protégé un Etat impuissant; jamais elle n'a empêché efficacement un acte d'agression. Donc, tout en convenant que les droits des nations les plus faibles de l'univers méritent l'entière protection du droit international, appuyée par toutes les sanctions prévues dans les nouveaux Statuts, je crois fermement à la doctrine quelquefois désignée sous le nom de "théorie fonctionnelle", c'est-à-dire, la théorie de la représentation fondée sur un principe fonctionnel. Cela signifie que les devoirs correspondent toujours aux droits; que l'Etat qui assume de plus lourdes responsabilités dans un champ d'action quelconque a droit à plus de poids dans les délibérations de la collectivité internationale. En d'autres termes, il ne semble pas juste d'accorder à tous les membres d'une société internationale un nombre de voix égal indépendamment de leur contribution au maintien de la justice et de l'ordre dans l'univers.

Je reviens aux apports des nations dans le passé et au rôle probable qu'elles joueront dans le domaine international comme gardiennes de la paix. Etant donné leur apport antérieur, il semble logique d'accorder plus d'une voix dans l'Assemblée générale des Nations Unies aux puissances de premier ordre, telles le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique. Les honorables sénateurs savent que même un Etat secondaire ou moyen comme le Canada a consenti de plus grands sacrifices et poursuivi un effort de guerre beaucoup

plus considérable que la plupart des autres petites nations, et en toute justice envers la population canadienne, il faudrait de quelque façon reconnaître ce fait.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: A l'avenir, notre grand Commonwealth et les Etats-Unis d'Amérique devront probablement une fois encore supporter la plus lourde part du fardeau imposé par le maintien de la paix internationale. Il ne faut pas nous faire d'illusion à ce sujet, et une influence plus considérable dans les assemblées des Nations Unies devrait accompagner ces devoirs onéreux. Le Canada, notre puissant et glorieux pays a maintenant atteint sa majorité et jouit de la plénitude de ses droits comme Etat libre, indépendant et souverain; à ce titre, il est certainement loisible au "pays de la feuille d'érable" de s'exprimer et de voter en son nom à la conférence de San-Francisco ou à toute autre assemblée internationale qui aura lieu à l'avenir.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: Je ne concède à aucune autre puissance, même très amicale, la prérogative de parler pour nous sauf, bien entendu, s'il était convenu d'utiliser, dans certaines circonstances, son représentant comme notre porte-parole et agent officiel. J'admire l'héroïque population de la Grande-Bretagne. J'ai vécu avec elle dans les jours sombres de novembre et décembre 1944. J'ai partagé ses souffrances et ses maigres rations; comme sa population, j'étais exposé aux attaques quotidiennes des bombes V-1 et V-2, et j'éprouve la plus profonde admiration pour le plus grand homme d'Etat du présent conflit mondial, le très honorable Winston Churchill.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: A maintes reprises j'ai rendu hommage à l'indomptable courage de la vaillante population des îles Britanniques. Je tiens à assurer à mes amis de là-bas que mes compliments étaient entièrement sincères, et à déclarer catégoriquement que les ennemis de la Grande-Bretagne sont les miens. Toutefois, je suis citoyen canadien, et à ce titre, je désire que les représentants du Canada à la conférence de San-Francisco parlent au nom des Canadiens; évidemment, ils se rangeront du côté de la délégation britannique comme membres de la même famille, mais ils apporteront leur propre contribution aux délibérations à titre de délégués spéciaux du Canada.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: Nous abordons maintenant la disposition la plus discutée de L'hon. M. GOUIN.

toutes les propositions, notamment, la clause relative au droit de veto. Les honorables sénateurs se rendent compte que par suite d'une entente ultérieure passée entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Russie soviétique et la Chine, on a ajouté un amendement à l'article C du chapitre VI qui, je l'admets en toute sincérité, accorde le droit de veto absolu à l'une quelconque des quatre grandes puissances déjà mentionnées et "en temps utile",— quelle que soit le sens de cette expression,—à ma France bien-aimée. Le droit de veto ainsi conféré à ces cinq membres permanents du Conseil de sécurité les place, à vrai dire, au-dessus de la loi. Pour ma part, je tiens à protester formellement contre l'injustice qui résulterait de l'adoption d'un tel système. A mon sens, on donnerait évidemment ainsi un traitement de faveur aux "Cinq", car il est certain que pas un seul des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne voterait en faveur de mesures contre lui-même s'il devenait jamais coupable d'un acte d'agression contre un autre Etat. Dans l'ensemble, j'approuve de tout cœur l'organisation générale proposée, mais si on ne modifie pas la clause du veto, celle-ci constituera un défaut foncier lourd de menaces pour la paix future de l'univers.

J'admets immédiatement que la solution du problème ne réside pas dans une interprétation trop large de la doctrine préconisant l'égalité souveraine des Etats, théorie que je viens de discuter et que j'ai rejetée, dans une certaine mesure. Je me rends parfaitement compte des difficultés que comporte la situation, mais j'espère sincèrement que nos délégués feront tout leur possible pour remédier à l'anomalie que j'ai critiquée.

J'espère aussi de tout cœur que la Pologne sera dûment représentée à la conférence de San-Francisco. L'admirable héroïsme et les terribles souffrances de ce tragique et glorieux pays lui méritent sûrement une place parmi les Nations Unies!

J'ai confiance que les représentants canadiens seront accueillis cordialement et avec enthousiasme à la conférence de San-Francisco. Aujourd'hui, aucun pays au monde ne jouit d'un plus grand prestige que le Canada. Tous les peuples de l'univers connaissent le courage et la bravoure de nos troupes combattant au front, et sont au courant de l'effort de guerre formidable, même miraculeux, fourni par les Canadiens et les Canadiennes sur les fronts industriel et agricole. Notre contribution dépasse de beaucoup ce qu'on pouvait normalement attendre d'un pays de 11 millions et

deuxième demi d'habitants. Le Canada a entièrement droit de se montrer fier des magnifiques états de service de ses soldats, aviateurs et matelots, de ses cultivateurs et ouvriers.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: Au cours de ma récente mission outre-mer qui avait trait aux services éducatifs de nos forces armées, partout en Europe, j'ai eu le privilège de me rendre compte que, dans l'estime des gens de là-bas, le Canada était arrivé au rang d'une grande puissance internationale. Permettez-moi d'ajouter que je considère comme la plus intéressante expérience de ma vie les travaux que j'ai accomplis sous la direction de nos dévoués et habiles fonctionnaires de l'éducation. Je me suis lancé de tout cœur dans l'exécution fidèle des missions qu'on m'avaient assignées en Grande-Bretagne, en Irlande du Nord, en France, en Belgique et en Hollande, et nos militaires m'ont toujours bien accueilli. Ce sont vraiment d'excellents jeunes gens qui ne le cèdent en rien à personne.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: Nos effectifs canadiens d'outre-mer n'envisagent pas sans inquiétude leur avenir après la guerre. Dans les divers camps, bases et hôpitaux que j'ai visités en Europe, ainsi que dans divers mess où j'ai pris mes repas, on m'a demandé à maintes reprises: "Maintenant, ou peu après la cessation des hostilités, que pourrions-nous faire? Quels sujets pourrions-nous étudier pour gagner convenablement notre vie?" J'ai déjà consacré quelques mois à la noble cause de l'éducation de nos soldats, aviateurs et matelots. Avec eux et pour eux, j'ai fait face à un grand nombre de dangers; j'ai vécu dans des baraquements non chauffés par les froids les plus rigoureux de l'hiver; mais malgré les dangers et les privations, je n'ai qu'un désir, celui de retourner à mes chers camarades et, si possible, de les suivre dans leur glorieuse et victorieuse avance sur Berlin.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. GOUIN: Je tiens du fond du cœur à faire tout en mon pouvoir pour assurer aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale un traitement plus équitable que celui qu'on a accordé aux militaires du premier conflit universel. N'oubliez jamais, honorables sénateurs, que nos jeunes gens sont de vrais héros et qu'ils ont droit à tous les avantages éducatifs qui leur aideront à se rétablir avec succès dans la vie civile. J'ai déjà accompli quelque chose en leur faveur. J'entends continuer ma faible contribution et poursuivre mes travaux dans le

domaine de l'éducation. Au fait, la plus belle occasion pour nous, les fonctionnaires de l'éducation,—notre jour J,—se présentera peu après le commandement de cesser le feu, et lorsque nos troupes auront occupé l'Allemagne, alors complètement vaincue.

Des retards inévitables m'ont empêché de retourner outre-mer aussitôt que je l'aurais voulu. Ma permutation du C.A.R.C. à l'Armée canadienne est presque définitive. Je ne m'attends pas à siéger de nouveau en cette enceinte avant le retour de l'Europe du dernier soldat canadien, qu'il soit de langue anglaise ou de langue française. Voilà ma contribution à notre unité nationale! J'offre ma vie et mon travail à mon pays et à mes compatriotes afin d'obtenir un meilleur esprit d'entente parmi nous.

Pour terminer, je cite la parole bien connue d'Honoré Mercier: "Cessons nos luttes fratricides! Unissons-nous!"

Des VOIX: Très bien.

L'honorable NORMAN P. LAMBERT: Honorables sénateurs, je tiens tout d'abord à exprimer le plaisir que j'ai éprouvé à entendre la discussion du sujet à l'étude dans les deux Chambres du Parlement et à féliciter ceux qui l'ont maintenue sur un plan tellement élevé. Les allocutions prononcées des deux côtés en valaient la peine; toutefois, je crois qu'elles étaient plus impartiales ici que dans l'autre Chambre. Il fait plaisir de constater le vif intérêt que les membres des deux Chambres portent à cette question essentielle de la paix et de la sécurité internationales.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. LAMBERT: Je tiens particulièrement à exprimer mon admiration pour l'exposé très clair et très complet des diverses clauses de la charte que nous a présentée la semaine dernière l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen). J'exprime aussi ma vive appréciation du rapport encourageant que nous a fait l'honorable préopinant au sujet de sa récente mission où il a rencontré nos troupes d'outre-mer. Je suis sûr que les honorables sénateurs se joignent à moi pour lui souhaiter un prompt retour, sachant qu'il s'acquittera de ses fonctions avec la compétence et le zèle qui ont caractérisé ses services au Sénat.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. LAMBERT: Le Sénat ne pourrait étudier une résolution plus appropriée que celle dont il est saisi en ce moment, et j'espère que plusieurs autres discussions sur l'importante question des affaires

internationales suivront celle-ci. Je désire proposer que par l'entremise du comité permanent des relations extérieures qui siègera sous peu, et par les discours qui seront prononcés ici à l'avenir, les honorables sénateurs se chargent d'éclairer davantage la population sur cette question.

Je souscris à une bonne partie de ce qu'a dit l'honorable préopinant au sujet de la base sur laquelle est fondée la représentation de notre pays à San-Francisco, et j'appuie l'attitude qu'il a adoptée à l'égard du sens national qui se manifeste de plus en plus dans le Dominion.

Etant donné les incertitudes survenues ces jours derniers et rapportées dans les journaux, la discussion de la conférence de San-Francisco s'appuie, encore plus que la semaine dernière, sur une hypothèse. Toutefois, nous n'avons d'autre alternative que de poursuivre nos délibérations. De toute façon, les propositions de Dumbarton-Oaks, que l'on doit étudier à San-Francisco, ne représentent qu'un avant-projet de constitution pour l'établissement après la guerre d'une organisation internationale chargée de maintenir la paix universelle. Il vaut la peine de se rappeler que les propositions remontent à la conférence de Moscou tenue en octobre 1943 alors que les chefs représentant les quatre puissances alliées ont déclaré :

La nécessité d'établir le plus tôt possible une organisation générale internationale fondée sur les principes de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques et admettant à titre de membres tous ces Etats, grands ou petits, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A mon sens, on devrait nous signaler tout particulièrement les paroles "fondée sur les principes de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques et admettant à titre de membres tous ces Etats, grands ou petits".

Lorsqu'on examine les pouvoirs qu'on se propose d'accorder aux principaux membres du Conseil de sécurité, il convient de songer aux raisons qui ont pu motiver la déclaration formulée à Moscou en 1943. A mon sens, elle exprimait les buts de la guerre et visait à affermir les pays démocratiques. Les honorables sénateurs se souviennent qu'avant 1943, bon nombre de gens, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, étaient d'avis qu'un exposé des buts de la guerre s'imposait pour assurer la poursuite efficace de l'effort de guerre. Je crois que lors de la réunion à Moscou en 1943, les chefs des quatre grandes puissances, tenant compte du fait qu'un grand nombre de pays seraient dévastés et que tout l'univers souffrirait d'un bouleversement économique et financier, ont décidé qu'il était temps de faire des concessions à l'opinion qui se

L'hon. M. LAMBERT.

répandait de plus en plus et à laquelle j'ai fait allusion. Cette déclaration fut étudiée l'été dernier par les représentants des quatre grandes puissances réunis à Dumbarton-Oaks (Etats-Unis), et de cette conférence proviennent toutes les propositions dont nous sommes actuellement saisis à l'exception de l'article C du chapitre VI qui traite de la votation au Conseil de sécurité et qui date de la conférence tenue récemment à Yalta. De toute façon, les propositions ne représentent que l'opinion des grandes puissances sur le genre d'organisme nécessaire pour maintenir la paix à l'avenir.

A San-Francisco, ces propositions seront soumises à une assemblée plus nombreuse composée de quelque quarante-quatre nations, y compris les grandes puissances, qui les examineront et les discuteront. Un peu partout dans l'univers, on a déjà sévèrement critiqué certains détails de la constitution de Dumbarton-Oaks, et on apportera certainement des amendements et des ajustements à ses dispositions avant de lui donner la forme définitive qui nous sera soumise de nouveau pour être ratifiée. Entre-temps, nous devons analyser le texte que nous possédons et formuler les recommandations qui, d'après nous, pourront guider nos délégués, qu'ils les suivent ou non.

A mon sens, toutefois, il importe maintenant que le Parlement canadien et les corps législatifs de tous les pays qui envoient des représentants en Californie, se montrent disposés et déterminés à assumer des obligations et des engagements en vue de maintenir la paix. Je partage l'avis de ceux qui insistent pour que nous ne nous dérobbions pas à nos responsabilités sous ce rapport. Les deux Chambres du Parlement disent clairement à la délégation canadienne que le pays désire devenir membre de la nouvelle organisation mondiale et entend accepter les obligations, quelles qu'elles soient, qu'on jugera opportun d'imposer par suite des délibérations de San-Francisco. Les clauses importantes de la constitution relatives à la votation et aux sanctions seront discutées à fond et déterminées, et l'avant-projet définitif sera soumis à notre approbation. Il devrait être bien compris dès maintenant que la ratification doit être finale et sans réserves; et nos délégués seront chargés d'exposer nettement la condition à laquelle le Canada acceptera la charte.

Cela nous amène évidemment à la question du statut international du Canada. Si notre pays doit prendre les engagements proposés au chapitre 8 pour l'application des sanctions, il ne peut le faire, si l'on veut agir d'une façon pratique et raisonnable, qu'à titre de nation entièrement responsable de ce que

comporte la situation. On ne peut certainement pas permettre à la Grande-Bretagne ou à un représentant unique de l'Empire de lier le Canada à l'application de sanctions. Il me semble que sous ce rapport, le Canada doit inévitablement accepter à l'avenir l'entière responsabilité pour la tournure que prendront ses relations extérieures et étrangères.

Cette pensée me porte à poser ici l'importante question de la représentation de notre pays et des autres nations qui participeront à la nouvelle organisation mondiale. Il me semble qu'on n'a pas tenu suffisamment compte de cet aspect du sujet au cours du présent débat dans cette enceinte,—ou au cours du débat dans l'autre Chambre. Je suis d'avis que le succès ou l'insuccès de la conférence de San-Francisco en ce qui concerne la réalisation d'un objectif satisfaisant, sera proportionné à la mesure dans laquelle on réussira à asseoir la nouvelle association des Nations Unies sur des bases équitables et démocratiques. La représentation à cette organisation mondiale doit être fondée aussi largement que possible, entre autres choses, sur le principe qui dit "pas de taxation sans une voix proportionnelle" dans les décisions qui seront prises. Autrement, je ne vois pas comment le Canada, ou tout autre pays, pourrait assumer des obligations relativement à des sanctions quelconques.

Mon honorable ami, l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) a parlé, l'autre jour, de la signification du droit de veto accordé à l'un quelconque des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, lequel, d'après le texte actuel de la charte, est l'élément prédominant qui régit toute l'organisation mondiale. Il a exprimé l'avis qu'aux termes d'une telle disposition, le Canada se trouverait dans une situation favorable par suite de ses relations amicales avec les Etats-Unis, d'une part, et la Grande-Bretagne, de l'autre. J'ai lieu de croire, cependant, et cette idée est fortement ancrée chez moi, que notre statut devrait être délimité plus clairement que cela. Je conviens avec l'honorable sénateur que le Canada ne devrait pas chercher à disperser son influence. Je puis donner à mon honorable ami et aux autres honorables sénateurs l'assurance qu'il n'est pas très probable que cela se produise sous la direction du présent premier ministre de notre pays. Je crois, cependant, que l'influence du Canada devrait s'exercer et se faire sentir, parce que nous pouvons apporter une contribution bien nette, un apport qui est reconnu au delà même de nos propres frontières. Si nous devons prendre des engagements pour l'avenir, et c'est ce qui ressort de notre étude de toute

cette question, nous devons jouir d'une représentation convenable dans les délibérations et les décisions de tout organisme des Nations Unies. A l'heure actuelle, aux termes des dispositions de la charte, les membres participants sont divisés en deux catégories: les cinq grandes puissances—et les autres. Parmi les soi-disant cinq grandes puissances, il y en a deux qui donnent lieu encore à certains doutes,—du moins pour les fins présentes de l'organisation,—savoir, la Chine et la France. On peut dire en toute vérité que, pour autant qu'il s'agisse de la conférence de San-Francisco, ce seront les grandes puissances,—les Etats-Unis, la Russie et le Royaume-Uni,—qui, sous le régime des pouvoirs attribués au Conseil de sécurité et aussi de leurs privilèges relatifs à la votation, auront la responsabilité de maintenir la paix dans le monde. Les autres quarante et un ou quarante-deux pays représentés à San-Francisco, qui composeront en grande partie l'Assemblée générale, se verront dans l'obligation d'accepter les décisions du Conseil de sécurité et de leur donner suite en conformité des dispositions de la charte. D'après le texte actuel de ces dispositions, par conséquent, le Canada n'est pas plus certain d'avoir un vote au Conseil que certains des Etats qui ne peuvent contribuer que dans une faible mesure ou même point du tout.

L'honorable J. W. de B. FARRIS: Mais il a une meilleure chance d'être élu.

L'honorable M. LAMBERT: Plus de chance d'être élu, mais moins d'avoir son mot à dire.

Ce défaut que comporte la charte dans son projet initial de distinguer entre les Etats qui peuvent être utiles à la sécurité du monde et ceux qui ne le peuvent presque pas affecte directement la situation du Canada. Le fait a été signalé et commenté en dehors de notre pays aussi bien que chez nous et a donné lieu de la catégorie de ce que l'on appelle les "puissances intermédiaires". En somme, aucun autre pays ne serait probablement plus exposé que le Canada à se trouver mêlé à une autre guerre mondiale. L'un des résultats patents du présent conflit a été de faire du Canada un état tampon entre deux très grandes puissances,—tout aussi précisément un état tampon que le fut jamais la Belgique entre la France et l'Allemagne. Je voudrais, à ce sujet, citer un passage de l'*Economist*, de Londres, où je lis ce qui suit:

Si le Canada se voit empêché, par suite du faible chiffre de sa population, de prendre place à côté des grandes puissances, il a . . . su se tailler une place dans une catégorie qui lui est propre. . . En termes absolus, la distance qui sépare le Canada des grandes puissances est

moindre que celle qui sépare ses réalisations de celles de tout autre petit pays des Nations Unies.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. LAMBERT: Et puis, voici ce que dit le *Times*, de Londres. Je cite:

Une fois qu'on aura transposé en termes constitutionnels la position spéciale des grandes puissances, de nouvelles et formidables difficultés surgiront; car, si ce régime élimine l'absurdité qui consiste à traiter l'Albanie sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, l'Angleterre ou la Russie, il n'en garde pas moins l'absurdité également patente et (compte tenu des distinctions) bien plus odieuse qui consiste à placer l'Albanie sur le même pied que le Canada ou le Brésil.

La dernière citation que je veux faire ici, à ce sujet, est empruntée au *Spectator*, de Londres, qui s'exprime ainsi:

Il n'existe aucun critère reconnu pour évaluer l'importance des Etats, mais il est bien certain qu'une simple division arbitraire en grands et en petits Etats ne durera pas. Nonobstant le chiffre restreint de sa population, le Canada a fourni durant la guerre un effort militaire et industriel qui le place bien près, sinon l'égal, de la France d'avant-guerre, du point de vue de la puissance mondiale déterminée par quelque méthode que ce soit. Le *Spectator* a plusieurs fois répété que ce problème de la puissance devrait être résolu par une autre méthode de division plus réaliste que celle qui est établie dans la charte. Il ne saurait être question de "grandes puissances" et des autres, car les autres ne comprennent pas seulement le Libéria et le Costa-Rica, mais aussi le Canada et le Brésil.

Pour compenser cette faiblesse dans le projet de la charte, le Canada, par la voix de son premier ministre, a déjà posé le principe de la représentation fonctionnelle en se basant sur l'établissement d'organismes du genre de l'UNRRA; l'Organisation de l'Aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal; le Fonds monétaire international de la Banque de reconstruction et de développement internationale, de même que l'Organisation internationale du Travail et l'Union postale universelle, qui existent depuis plusieurs années.

En juillet 1943, le premier ministre a dit que la représentation dans les organismes internationaux,

...devrait être déterminée sur une base fonctionnelle qui admettra comme membres avec pleins pouvoirs les pays, grands ou petits, qui pourront faire la plus grande contribution à l'objectif visé par l'organisme en question.

De nouveau, le 4 août dernier, parlant spécialement d'un projet de plan de sécurité, le premier ministre a dit ce qui suit:

Les grandes puissances ne sont ainsi désignées que parce qu'elles possèdent une grande puissance. Les autres Etats du monde possèdent de la puissance, et dès lors, la faculté de s'en servir pour le maintien de la paix, à des degrés

L'hon. M. LAMBERT.

divers, partant de presque rien pour les petits Etats faibles pour arriver dans certains cas à une puissance militaire qui ne le cède que très peu à celle des grandes puissances.

Pour déterminer quels Etats devraient être représentés au conseil avec les grandes puissances, il faut, je crois, se placer au point de vue fonctionnel. Il y a lieu de choisir le plus souvent les pays qui peuvent le mieux aider au maintien de la paix mondiale. La contribution militaire actuellement fournie par les diverses Nations Unies constitue un excellent principe pour fixer le choix.

Le principe fonctionnel de représentation, tel que l'a posé le premier ministre est un sage défi à la théorie de "l'égalité souveraine de toutes les nations", formule utilisée dans les déclarations de Moscou et base de la présente charte. En pratique, les Etats n'exercent pas une influence égale en temps de paix et en temps de guerre. Voilà pourquoi les grandes puissances ont toujours réussi à dominer le monde. Il y a danger que quelques-unes de ces grandes puissances sortent de la situation mondiale actuelle comme une dictature internationale. Tant que "l'égalité souveraine" sera le cri de ralliement d'une conférence mondiale, la véritable puissance ne sera l'apanage que d'un petit groupe d'Etats.

Quand on parle de la théorie fonctionnelle de représentation, il faut bien noter que c'est plus qu'une théorie dans le cas du Canada. La part que nous avons prise à l'établissement de l'organisme connu sous le nom d'UNRRA et notre représentation dans cet organisme constituent un exemple pratique, non seulement d'une saine et équitable base de coopération internationale, mais de la véritable influence exercée par le Canada dans une importante cause qui intéresse le monde entier. Il convient de mentionner ici que le droit d'être membre de l'UNRRA est basé sur la proportion de 1 p. 100 du revenu national des nations participantes. Nous avons déjà affecté 10 millions de dollars à cette fin.

Dans les discussions qui ont eu lieu à Bretton Woods sur les questions financières et monétaires, on sait que les représentants du Canada ont pris une large part à la préparation du rapport final publié à la suite de cette conférence. De même, à Chicago, ce fut bel et bien l'influence de la délégation canadienne qui a permis au monde de conserver certaines perspectives d'établir une association internationale concernant l'aviation civile.

Ces exemples montrent assurément que certaines fonctions bien nettes qui doivent être remplies pour satisfaire un besoin mondial constituent une saine base de représentation dans tout organisme mondial. En effet, un observateur compétent a dit avec à-propos, tout récemment, que le succès futur des négociations des Nations Unies sera assuré quand,

à supposer qu'il y réussisse, le Conseil économique et financier prévu par la charte aura réussi, par l'intermédiaire de son service fonctionnel, à prendre la place du Conseil de sécurité lui-même.

La question la plus fondamentale qui se pourra discuter à San-Francisco est, je le répète, celle d'une norme de représentation équitable dans un organisme mondial. On devrait en poursuivre l'étude jusqu'à ce qu'on ait trouvé et fait accepter la bonne formule.

De nombreuses opinions sur l'établissement en permanence d'un mode représentatif de sécurité mondiale ont été soumises de la part de plusieurs groupes. Dans un article instructif et intéressant publié dans le *Times*, de New-York, il y a une couple de semaines, a été exposée l'idée d'une représentation "pondérée" ou équilibrée à une conférence internationale. On a soumis six plans différents. Je n'entreprendrai pas de les exposer tous ici. Ils varient de la représentation basée sur la superficie du territoire, sur le chiffre de la population et l'importance du commerce à la représentation basée sur l'étendue des frontières nationales, sur le degré d'instruction, l'importance de la migration, les moyens de communication et le nombre des traités internationaux qu'un pays peut avoir conclus. Le commandeur Stassen, alors qu'il était gouverneur du Minnesota, affirma que l'on pouvait trouver une bonne formule qui renfermerait plusieurs facteurs. Il a mentionné le degré d'instruction, la contribution de chaque nation aux dépenses d'une administration conjointe, et les ressources naturelles de chaque pays. D'autres ont préconisé des plans de représentation proportionnelle, fondés sur le calcul arbitraire du nombre de membres que devrait comprendre une assemblée mondiale bien constituée.

Ces six plans illustrent tout bonnement le travail de réflexion de gens sérieux sur cette question. Ce qu'il y a d'important en tout cela, c'est que tous reconnaissent que les nations ne sont pas égales, et que la base la plus équitable et la plus acceptable en ce qui a trait à la votation est celle qui tient compte des réalisations des différentes nations, ainsi que du chiffre de la population.

Si nous tenons compte des incertitudes qui ont surgi au cours de la dernière semaine relativement à la conférence de San-Francisco, il se peut maintenant qu'elle n'aboutisse qu'au maintien de la grande alliance actuelle des Nations Unies aux fins de terminer la guerre et de créer un ordre mondial quelconque, sur lequel on pourra édifier plus tard un régime permanent de paix. Il semblerait que c'est l'idée qui a prévalu à la conférence récente de représentants de l'Amérique du Sud et de

l'Amérique du Nord, tenue à Mexico. L'Acte de Chapultepec, formulé à cette conférence, comporte l'établissement pour le moment d'un régime provisoire de sécurité, en vigueur immédiatement, et dont la principale tâche consisterait en la préparation d'un traité permanent renfermant certains principes que l'on déterminerait à une date subséquente. Incidemment, on a invité le Canada à s'unir aux nations sud-américaines et aux Etats-Unis dans cet accord panaméricain pour l'avenir. A tout événement, nous espérons, comme l'a laissé entendre M. Walter Lippman l'autre jour, qu'avant le 25 avril les principales puissances, au moyen de négociations diplomatiques, pourront s'entendre suffisamment pour éviter tout différend ou toute rupture dans les présentes relations internationales des Alliés. Si les trois grandes puissances ne peuvent pas en venir à une entente au cours des conversations préliminaires qu'elles tiendront à Washington avant le 25 avril, on pourrait alors retarder la conférence de San-Francisco jusqu'à ce que les chances de succès soient meilleures; ou bien on pourrait procéder sur une base tout à fait différente de celle que renferme la présente charte. Il faut reconnaître que, même, à cette date, ces changements dans les plans annoncés de la conférence de San-Francisco seraient des plus regrettables.

Les résultats obtenus à la récente conférence de Mexico servent à démontrer le rôle que peuvent jouer les accords entre les pays d'une région dans le mécanisme établi en vue de maintenir la paix dans le monde. La présente charte prévoit une telle possibilité et, pour faire partie de la nouvelle organisation mondiale, il faudra peut-être d'abord être membre d'un groupement régional approprié. La guerre actuelle a clairement démontré que, pour les fins stratégiques et économiques, des engagements régionaux tant pour la défense que pour l'attaque étaient essentiels au succès de la cause commune des Alliés. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont tous signé des accords de défense mutuels, qui sont spécifiquement régionaux dans leur application. La Grande-Bretagne elle-même a cherché à conclure une union fédérale avec la France en 1940, et maintenant pour des raisons économiques et financières, ses conseillers lui recommandent d'établir un bloc régional basé sur la livre sterling. Il y a une couple d'années, M. Churchill a laissé entendre que la méthode la plus pratique à suivre pour réorganiser les relations mondiales après la guerre pourrait être l'établissement de trois grandes régions ou zones de contrôle, que l'on pourrait de façon générale désigner sous le nom de région "Asiatique",

"Européenne" et "Panaméricaine". Il est évident que les intérêts régionaux chevaucheraient jusqu'à un certain point dans un tel accord. Par exemple, toutes les grandes puissances ont des intérêts et des obligations considérables dans le Pacifique. Cependant, il serait probablement plus facile d'en arriver à une mesure efficace de collaboration en vue de la paix mondiale par l'entremise de trois organisations régionales représentatives que par l'entremise d'un organisme mondial dirigé par un conseil de trois ou quatre grandes puissances.

Après avoir examiné la nouvelle charte mondiale à ces divers points de vue, nous devons nous poser une question réaliste: Quelle est l'alternative à tout cela? Si les nations ne réussissaient pas à San-Francisco à donner l'espoir au monde d'une certaine stabilisation, il en résulterait une intensification de chaos et de démoralisation à laquelle aucune nation ne pourrait échapper. L'existence même de la civilisation semble en jeu, et je crois que Churchill, Roosevelt et Staline ont songé à ce péril dès leur première conférence. C'est peut-être pour cette raison surtout qu'il faut assurer le succès de la conférence de Californie.

La création et le perfectionnement de l'institution qui devra protéger la paix pendant une longue période d'années à venir dépendra de la diffusion d'une psychologie mondiale différente de celle qui a régie les dernières générations d'hommes. Il est de plus en plus évident que cette chose égocentrique qu'on appelle "la souveraineté nationale" devra être comprise dans une conception plus large de la démocratie humaine. La démocratie mondiale elle-même doit être envisagée autrement dans nos esprits. Il ne suffit pas d'établir un parallèle entre la démocratie et notre système reconnu de gouvernement parlementaire ou responsable, ou avec nos prétendus systèmes de capitalisme et d'entreprise privée. Ce ne sont là que les formes de certains aspects de la démocratie. Le grand message que les Nations Unies doivent en définitive apporter au monde à la suite de leur guerre contre le totalitarisme et la dictature c'est que la démocratie est un système dynamique, visant à assurer la plus grande mesure possible de liberté, de bien-être et de progrès au plus grand nombre possible de personnes dans le monde, sans égard aux frontières nationales. Il faudra modifier profondément et fondamentalement les concepts politiques de tous les peuples démocratiques si nous voulons commencer à atteindre cet objectif même dans une faible mesure. Une Américaine très intelligente, Susanne Langer, a résumé cette situation en quelques mots l'autre jour, lorsqu'elle a dit:

L'hon. M. LAMBERT.

Ce dont les chefs de notre époque ont besoin, et ce qu'ils devraient rechercher et encourager c'est, 1) un mode de pensée transnational; 2) des plans internationaux et, 3) des lois et une administration supnationales.

La prochaine conférence de Californie dira au moins partiellement jusqu'à quel point il sera possible de réaliser un peu les nouvelles espérances de l'humanité dans un monde ravagé par la guerre. Ce ne sera pas chose facile que d'apporter une réponse à cette question. Le rôle que le Canada jouera dans la solution de ce problème peut sembler peu prometteur et peu important, mais notre pays doit apporter une contribution particulière et véritablement importante en ce moment. Cette contribution est double. Le Canada ne recherche aucun gain territorial; il ne recherche pas la puissance mondiale. Il occupe une position stratégique importante dans un monde qui se contracte de plus en plus. Le bel exemple de coopération internationale qu'il a apporté dans cette guerre a contribué de façon importante à son succès, et il est en mesure de contribuer davantage de ses richesses et de ses ressources au rétablissement du monde sur une base civilisée. De plus, en prenant la place qui lui revient dans le domaine international, il contribue à l'édification de son caractère et de son individualité.

La fusion de quarante nations en un organisme international de paix ne diffère pas en somme de la fusion de neuf provinces en un dominion. Si neuf provinces réparties sur la moitié d'un continent peuvent difficilement reconnaître la nécessité de l'unité de fin et d'action à l'intérieur du pays en tant que nation, combien plus difficile sera-t-il à quarante nations de toutes les parties du globe, différant par la race, la langue et les intérêts économiques, de s'entendre au point d'assurer la paix mondiale? Et cependant le seul fait d'entreprendre cette grande tâche, en pleine connaissance des obstacles à surmonter, pourra fort bien contribuer à aider le Canada à vaincre ses propres déficiences internes. Par la prise de contact avec d'autres nations en une conférence internationale nous pourrions, en perspective, très bien nous voir tels que les autres nous voient. Nos jeunes gens, hommes et femmes, qui se battent à l'étranger pour leur pays ont cette perspective; ils savent ce que c'est d'être Canadiens. La Californie peut fort bien être le miroir dans lequel notre pays se verra pour la première fois tel qu'il est.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. LAMBERT: Sans cette vision, nous ne pouvons espérer faire grand-chose pour nous-mêmes ou pour le monde en général. C'est ici même, dans ces Chambres

du Parlement, dans notre mode de penser et dans les directives que nous donnerons relativement à cette idée, que nous nous montrerons à la hauteur de la situation que l'on attend de nous dans nos demandes d'accroissement de statut national et international.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire un mot de la situation politique au Canada, au regard du sujet que nous discutons présentement. On me permettra de dire à ce propos que je n'ai pas l'intention d'aborder des questions controversables ou de faire de la politique. En novembre dernier, lorsque le Sénat fut saisi des amendements apportés au bill n° 80, j'ai osé prédire que la présente législature serait probablement prolongée plutôt que dissoute dans un avenir prochain. Je fondais mes observations sur les perspectives immédiates de combats des plus graves sur le front de l'Ouest, et de l'impossibilité dans laquelle se trouverait tout gouvernement, connaissant les sentiments de l'opinion publique et en tenant compte, de troubler la situation au pays alors même que nous subirions cette épreuve. Mes honorables amis d'en face se sont opposés énergiquement à cette prédiction, et il m'a semblé qu'ils songeaient plutôt à battre Mackenzie King qu'à toute autre chose. La fin de la guerre européenne semble proche, et nous nous occupons davantage des questions de paix. Nous en sommes à douze jours de l'expiration de la durée de la présente législature. Un vote presque unanime vient d'autoriser le Gouvernement à envoyer une représentation indépendante des partis à la conférence de San-Francisco. Bien qu'il fût impossible de réaliser l'unanimité au sujet de la guerre il y a six mois, il semble possible d'atteindre cette unanimité dans une large mesure maintenant pour ce qui est de la paix. Je demanderai aux honorables sénateurs de me dire, où et à qui la délégation canadienne en Californie fera rapport lorsqu'elle reviendra au pays? Si les prévisions actuelles se réalisent, il n'y aura pas de Parlement auquel on ferait rapport alors. Est-ce que les résultats de la conférence, en ce qui a trait au Canada, feront du sujet de controverses pendant une campagne électorale fédérale, ou est-ce que les amis des honorables sénateurs d'en face seront prêts à agir de façon tout à fait désintéressée comme on l'a fait lors de la discussion dans les deux Chambres?

Supposons pour l'instant que le présent gouvernement connaisse la défaite au cours d'élections générales et que le leader et peut-être aussi tous les membres de la délégation de l'autre Chambre ne soient plus en mesure de se présenter au nouveau Parlement. La continuité de l'intérêt porté par le Canada à la cause de la paix se trouvera-t-elle alors bien assurée? Voilà, à mon sens, une question

qu'il convient fort bien de poser au Sénat à qui la Constitution a conféré le pouvoir de sauvegarder la continuité d'un intérêt national aussi important. Dans ce cas, il me semble que les délégués qui représenteront le Sénat à San-Francisco s'en trouveront chargés d'une responsabilité plus grande. Je pourrais presque soutenir ici que les membres choisis parmi les sénateurs devraient être plus nombreux que le nombre qu'il est question d'envoyer à la conférence, afin que notre pays soit assuré que ses représentants auront un endroit tout désigné où ils pourront soumettre leur rapport à leur retour. Si je parle de tout cela, c'est qu'à mon avis il est encore possible de songer à prolonger la durée de la présente législature plutôt qu'à dissoudre le Parlement.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable M. LAMBERT: La délégation à San-Francisco pourrait alors soumettre son rapport et ses recommandations aux corps qui l'ont autorisée à se rendre là-bas, de sorte que les électeurs canadiens obtiendraient des renseignements et de directives dont ils ont grandement besoin avant d'être appelés à élire un nouveau Parlement et un nouveau gouvernement. Ce qui est encore, à mon avis, d'une plus grande importance, c'est que les centaines de mille hommes et femmes qui sont en service actif pour le compte de notre pays en terre étrangère auraient ainsi plus de temps pour rassembler leurs idées et peser en toute connaissance de cause la grande question étudiée à la conférence. Leurs intérêts en jeu dans l'avenir sont certainement plus grands que ceux de la plupart d'entre nous et ils ont tout aussi certainement mérité le droit de faire entendre leurs voix dans la nouvelle orientation à donner au monde de demain.

Je suis d'avis, honorables sénateurs, que c'est dans le règlement de cette question que se trouve la réponse à la question de savoir si, oui ou non, nous croyons réellement que l'idéal de la paix mondiale représente le sujet le plus important dont ait encore été saisi le Parlement canadien.

(Sur la motion de l'honorable M. Sinclair, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

AJOURNEMENT

L'hon. M. KING: Honorables sénateurs, je propose que lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, le Sénat reste ajourné jusqu'au mardi 10 avril, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 10 avril, à 8 heures du soir.

SÉNAT

Mardi 10 avril 1945.

La séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

PARC NATIONAL DE PRINCE-ALBERT—
PÊCHE COMMERCIALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

L'honorable M. ASELTINE a demandé au Gouvernement:

1. La pêche commerciale est-elle autorisée dans les lacs du Parc national de Prince-Albert, et dans l'affirmative:

- a) Dans quels lacs?
 - b) A qui le contrat a-t-il été adjugé ou le permis octroyé?
 - c) A-t-il été accordé sur soumissions et, en pareil cas, où et quand a-t-on publié des annonces demandant ces soumissions?
 - d) Moyennant quelle considération ce contrat ou permis a-t-il été accordé?
 - e) Quelles quantités de différentes espèces de poisson ont été prises au filet au cours des années 1943, 1944 et 1945 dans les lacs Kingsmere et Crean?
 - f) Quelle était la limite stipulée dans le contrat ou permis?
 - g) Cette limite a-t-elle été atteinte dans l'une ou l'autre des années susdites?
 - h) Des restrictions sont-elles imposées sur la vente du poisson pris de cette façon?
 - i) Pourquoi la pêche commerciale est-elle autorisée?
 - j) Sur quelle recommandation la pêche commerciale a-t-elle été autorisée?
 - k) Qui est responsable des mesures de conservation dans ce Parc national?
2. La pêche commerciale est-elle autorisée dans quelque autre des Parcs nationaux du Canada, et, si tel est le cas, dans quels parcs cette pêche est-elle autorisée?

L'honorable M. KING: Voici la réponse:

1. La pêche commerciale a été autorisée de temps à autre dans divers lacs du Parc national de Prince-Albert selon les conditions locales et l'opportunité de prendre au filet des espèces de poisson qui ne sont pas du gibier. Les réponses suivantes s'appliquent à la pêche pendant l'année financière 1944-1945, à l'exception de la question e):

- a) Lacs Kingsmere, Crean et Wasquesiu.
- b) M. Axel Ilnon, de Prince-Albert, Saskatchewan détenait un permis l'autorisant à prendre au filet le poisson blanc dans les lacs Crean et Kingsmere. M. Alex M. Pease, de Wasquesiu-Lake, détenait un permis l'autorisant à prendre au filet le poisson blanc dans le lac Wasquesiu.

c) Oui. Aucune annonce n'a été publiée dans les journaux. On a fait parvenir à toutes les personnes que l'on savait intéressées une copie de la demande de soumissions et on l'a affichée dans la localité.

L'hon. M. KING.

- d) Dans les lacs Crean et Kingsmere:
 - Poisson blanc— $\frac{4}{5}$ c. la livre.
 - Autre poisson pris accidentellement:
 - brochet— $\frac{1}{2}$ c. la livre.
 - brocheton— $\frac{1}{2}$ c. la livre.
 - truite des lacs—8c. la livre.

Dans le lac Wasquesiu—\$140.

- | | |
|--------------------------------|--------|
| e) Année financière 1943-1944; | Livres |
| Lac Kingsmere: | |
| toutes les espèces | 84,839 |
| Lac Crean: | |
| Poisson blanc | 63,845 |
| Poisson jaune | 27,641 |
| Brochetons | 10,846 |
| Mulets | 2,512 |
| Truite des lacs | 11,119 |

Année financière 1944-1945
rapport complet non disponible.

- f) Lac Crean—150,000 livres
Kingsmere —100,000 livres
Wasquesiu — 20,000 livres
 - g) Non.
 - h) Aucune restriction n'est imposée sur la vente du poisson pris dans les lacs Crean et Kingsmere. Le poisson pris au filet dans le lac Wasquesiu doit être vendu dans le Parc.
 - i) Afin de réduire la quantité de poisson blanc dans les lacs, d'augmenter les approvisionnements en vivres et de remplacer la viande devenue rare par suite du rationnement.
 - j) Sur recommandation 1) du Dr D. S. Rawson, professeur de Biologie à l'université de Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan, engagé par le ministère pendant plusieurs saisons pour faire des examens au point de vue pisciculture dans les eaux du parc et conseiller le ministère sur l'administration du poisson dans les Parcs nationaux; 2) du ministère des Pêcheries; 3) des hauts fonctionnaires du Bureau des parcs nationaux.
 - k) Le programme de conservation dans les parcs nationaux est exposé dans la loi sur les parcs nationaux dont l'application relève du ministre des Mines et ressources conseillé sur des questions relatives au programme par les fonctionnaires de la division des terres, des parcs et des forêts.
2. Pas pour l'année financière 1944-1945. La pêche commerciale a été autorisée dans d'autres parcs nationaux de temps à autre lorsqu'il semblait opportun de le faire. On a autorisé de prendre au filet du poisson qui n'est pas du gibier dans le parc Rinding-Mountain et dans le parc Waterton-Lakes.

DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

REPRÉSENTATION DU SÉNAT

A Pappel de l'ordre du jour.

L'honorable J. H. KING: Honorables sénateurs, je tiens à rappeler brièvement la déclaration prononcée par le premier ministre à la Chambre des communes vendredi dernier au sujet de la délégation qui l'accompagnera à la conférence sur la sécurité mondiale qui commencera à San-Francisco le 25 avril.

Le premier ministre est d'avis qu'il convient de choisir des délégués représentant dans la plus large mesure possible l'opinion publique au Canada. Parmi les partis oppositionnistes à la Chambre des communes, il a donc invité M. Gordon Graydon, leader du parti conservateur progressiste à la Chambre, et M. M. J. Coldwell, chef de la fédération du commonwealth coopératif, à l'accompagner. Les partisans du Gouvernement comptent le premier ministre, l'honorable M. Louis St-Laurent, ministre de la Justice, et Mme Cora Casselman, représentante de la circonscription d'Edmonton.

Je suis sûr que les honorables sénateurs sont heureux de voir que deux membres du Sénat font partie de la délégation.

En ce qui a trait à la représentation, je crois qu'on a fait preuve de générosité à notre égard. A titre de leader du Sénat, on m'a prié d'assister à la conférence. C'est pour moi un grand honneur non seulement de faire partie de la délégation mais d'être l'un des deux membres qui ont le grand privilège de représenter le Sénat du Canada.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. KING: J'apprécie vivement les égards qu'on m'a témoignés, et je me rends compte des responsabilités et des obligations qui en découlent. Je puis seulement vous assurer que je jugerai au meilleur de ma connaissance et selon mes aptitudes les questions qui nous seront soumises.

Je tiens à remercier les honorables sénateurs qui, après y avoir mûrement réfléchi et consacré beaucoup de travail à préparer leurs excellents discours, ont pris la parole en cette enceinte au sujet de la conférence de San-Francisco. Je leur donne l'assurance que leurs allocutions seront étudiées très attentivement.

Nous regrettons tous que l'honorable leader vis-à-vis (l'honorable C. C. Ballantyne) se voie dans l'impossibilité d'accepter l'invitation du premier ministre le priant de représenter la Chambre à la conférence. Dans une lettre au premier ministre, l'honorable sénateur dit qu'il ne peut accepter cette responsabilité, et

je vais donner lecture de la lettre en question afin qu'elle soit consignée au compte rendu. La voici:

Le Sénat, Canada, 5 avril 1945.

Mon cher premier ministre,

Pour faire suite aux deux entrevues que vous avez daigné m'accorder la semaine dernière à Ottawa et au cours desquelles vous m'avez invité à être l'un des délégués canadiens à la conférence des Nations Unies qui doit s'ouvrir à San-Francisco le 25 avril, veuillez croire que j'apprécie hautement le grand honneur que vous me faites en m'invitant à faire partie de cette délégation.

Franchement, j'aimerais bien me rendre à votre invitation mais, pour les nombreuses raisons personnelles que je vous ai mentionnées lors de nos entrevues, je regrette de ne pouvoir le faire.

Permettez-moi de vous souhaiter, de même qu'à tous les délégués, un heureux et agréable voyage, ainsi que tout le succès possible à la délégation qui sera sous votre conduite distinguée.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

C. C. Ballantyne,
Sénateur

Le très honorable
W. L. Mackenzie King, C.P., C.M.G.,
Ottawa.

Je m'associe au premier ministre pour dire à l'honorable sénateur combien je regrette qu'il ne soit pas des nôtres à la conférence. Il aurait rendu de précieux services à notre délégation par les connaissances et l'expérience acquises dans ses rapports avec sir Robert Borden au cours des conférences sur la paix et la sécurité après la dernière guerre. Nous savons tous que l'honorable sénateur a eu une longue carrière au Parlement—tant à la Chambre des communes qu'au Sénat—et s'il avait accepté l'invitation d'assister à la conférence de San-Francisco, il aurait fait bien plaisir non seulement au premier ministre mais aussi aux autres délégués.

Puisque l'honorable sénateur se trouvait dans l'impossibilité d'accepter l'invitation, il nous a fallu un autre sénateur du parti vis-à-vis, et je suis sûr que le choix de l'honorable sénateur de La Salle (l'honorable M. Moraud) plaira à tous les membres de la Chambre.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. KING: J'aurai en lui un collègue distingué et compétent qui partagera avec moi l'honneur et la responsabilité de représenter le Sénat canadien à cette conférence importante et historique. Nous sommes tous d'avis, je crois, que même s'il existe entre les divers membres de la délégation des divergences d'opinion politique en ce qui a trait aux affaires du pays, la délégation dans l'ensemble présentera à la conférence un front uni dans les efforts qu'elle tentera pour réaliser les aspirations de la population

canadienne qui espère que cette organisation internationale améliorera la situation en général, assurera la sécurité mondiale et supprimera la guerre.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, je suis confus des bonnes paroles de l'honorable leader vient de prononcer à mon endroit et je l'en remercie sincèrement. Comme je l'ai dit dans ma lettre au premier ministre, rien ne m'aurait fait plus plaisir que de faire partie de la délégation à la conférence de San-Francisco. Toutefois, des obstacles insurmontables qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici m'empêchent d'accepter l'invitation. Je suis heureux de vous dire, honorables sénateurs, que le premier ministre m'a reçu deux fois de la façon la plus gracieuse, la plus amicale et la plus courtoise; il a tout fait pour me décider à assister à la conférence mais, je le répète, il m'est impossible d'aller à San-Francisco.

Je sais que j'exprime l'opinion de tous les membres du Sénat ainsi que la mienne en disant que le premier ministre est heureux de compter parmi les délégués l'honorable leader du Gouvernement en cette enceinte (l'honorable M. King). Il convenait de le choisir non seulement à cause du poste qu'il occupe en cette Chambre mais parce qu'il a eu une longue carrière publique distinguée, en premier lieu comme député à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique et ensuite comme membre du Parlement et ministre de la Couronne. Etant donné les connaissances qu'il a acquises et la compétence dont il a fait preuve au cours de sa carrière, il est l'homme tout désigné pour assister à la conférence comme délégué senior du Sénat.

On me permettra aussi de féliciter l'honorable sénateur de La Salle (l'honorable M. Moraud) que l'on a choisi comme deuxième délégué du Sénat. Le premier ministre a eu l'obligeance de me téléphoner à Montréal pour me dire qu'il ne désirait pas que la délégation canadienne compte plus de sept membres; il ajouta que puisque l'autre Chambre avait choisi un délégué de langue française, le ministre de la Justice, il convenait, à son avis, de nommer parmi les membres de notre côté de la Chambre, un sénateur de langue française et surtout un représentant aussi distingué que mon honorable ami de La Salle. Au nom de tous les honorables sénateurs qui siègent de ce côté-ci du Sénat et en mon propre nom, je vous souhaite, Sénateur Moraud, un voyage agréable et sans incident ainsi que beaucoup de succès dans votre mission.

Avant de terminer, je m'associe à l'honorable leader vis-à-vis (M. King) pour renouveler l'espoir, si souvent exprimé au cours de

L'hon. M. KING.

la discussion, qu'on établisse, à la conférence de San-Francisco, des fondements solides et durables pour assurer la paix et la sécurité mondiales.

L'honorable LUCIEN MORAUD: Honorables sénateurs, je désire remercier l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. King) et l'honorable leader de ce côté-ci de la Chambre (l'honorable M. Ballantyne) des paroles bienveillantes qu'ils ont prononcées à mon endroit. Lors de l'ajournement la semaine dernière, je ne m'attendais pas à être ainsi honoré. On ne m'a fait part de la nomination que dimanche dernier.

Je regrette vivement que l'honorable leader de ce côté-ci de la Chambre, qui possède toutes les qualités requises pour nous représenter à la conférence, n'ait pu accepter l'invitation du premier ministre—et, sans fausse modestie, je tiens à ajouter que bon nombre de mes collègues sont plus en mesure que moi d'assister à la conférence de San-Francisco. J'ai compris, toutefois, que nonobstant mes imperfections, il est de mon devoir de servir. C'est pour moi un grand honneur d'avoir été choisi, mais j'assure les honorables sénateurs que je me rends entièrement compte des obligations que j'ai assumées, ainsi que des résultats que nous attendons tous de cette conférence. Vous pouvez être sûrs que je ferai tout mon possible pour me montrer digne de la confiance qu'on m'a témoignée.

Des VOIX: Très bien.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend la discussion, ajournée le jeudi 5 avril, sur la motion de l'honorable M. King:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San Francisco, aux États-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD: Honorable sénateur, dans la motion à l'étude il est question de l'acceptation par le Gouvernement du Canada de l'invitation que lui a adressée le Gouvernement des Etats-Unis le priant d'envoyer ses représentants à la conférence de San-Francisco qui réunira en assemblée générale les nations pacifiques dans le but de rédiger une charte mondiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Jusqu'ici, on n'a fait valoir aucune bonne raison qui justifierait le Canada de refuser l'invitation. Le pays a beaucoup accompli au nom de la paix internationale. Bien que sa population dépasse à peine onze millions d'habitants, il a contribué à la paix mondiale presque un million de citoyens et quelque 20 milliards de dollars.

Il ne faut pas trop attendre de la conférence de San-Francisco. C'est déjà beaucoup si une quarantaine de nations se réunissent et s'entendent sur les moyens d'empêcher l'agression à l'avenir ainsi qu'un autre conflit mondial, et soyons-en satisfaits. La conférence de Dumbarton-Oaks a exposé dans ses grandes lignes l'établissement de quatre organismes et d'un code de procédure internationale. On croit que la conférence de San-Francisco acceptera comme base d'une organisation internationale le principe des quatre organismes, c'est-à-dire, une Assemblée générale, un Conseil de sécurité, un Conseil économique et social et une Cour de justice internationale; on s'attend aussi qu'elle élaborera des règlements de pratique et un code de procédure internationale applicable à ces organismes. Les propositions préliminaires, exposées dans cette brochure, ont été étudiées et expliquées en détail dans les deux Chambres

du Parlement, de sorte que les honorables sénateurs les connaissent parfaitement; toutefois, la conférence les modifiera et les revisera probablement de fond en comble.

On nous a signalé à maintes reprises la proposition portant que les membres permanents de l'organisation ne sont pas astreints aux décisions du Conseil de sécurité. Au chapitre VI, le paragraphe 3 de la section C comporte de nombreux avantages ainsi que des désavantages. Il se résume à dire que, pour l'instant, les "Trois" seront les piliers de la structure de la paix internationale. Si l'un d'eux se retire, tout croulera. La guerre contre l'un des "Trois" ne peut être restreinte à aucun théâtre mais entraînerait de nouveau un conflit mondial.

La nouvelle que la Russie aurait deux voix à l'Assemblée générale a causé beaucoup d'inquiétude. On a donné à entendre que cela pousserait peut-être les nations situées dans la sphère d'influence russe à entrer dans le bercail soviétique sans perdre trop de leur souveraineté. La rumeur est peut-être tout à fait sans fondement, mais qu'est-ce que cela importe? Une puissance comme la Russie exercera une influence assez considérable même si elle n'a qu'une voix. Ce n'est pas le nombre de voix qui compte mais le poids qui l'appuie. Afin d'éviter que la voix du Canada se perde dans le grand chœur, n'essayons pas de jouer un rôle non proportionné à notre importance. Nous accomplirons probablement davantage si nous ne tentons pas l'impossible.

On a répété à maintes reprises qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une conférence de paix. Les délégués n'auront pas à reconstituer la carte de l'Europe, à châtier les criminels de guerre, ou à déterminer les moyens de surveillance et les indemnités. La tâche de la conférence est limitée à l'élaboration de lois et de mesures visant à encourager la paix et à empêcher l'agression.

Ces lois, il importe de les formuler avant la reconstitution de la carte de l'Europe et de l'Extrême-Orient. D'ordinaire, les lois sont faites pour les hommes, non les hommes pour la loi, c'est-à-dire si les frontières nationales, les châtimens et indemnités de guerre ne sont pas discutés à la conférence, ces questions deviendront les plus importants sujets de conversation dans les couloirs et les caucus.

En tenant compte de cela, je désire ajouter quelques mots sur une question intentionnellement omise du programme—il s'agit de l'avenir de la Pologne. Le fantôme de la Pologne obsédera nos délégués, car ce pays est l'un de nos alliés. Le Canada déclara la guerre dès que la Pologne fut envahie. Ses fils ont combattu côte à côte avec les nôtres. A un moment, elle a sauvé la civilisation. La Pologne

est un pays chrétien comptant quelque trente-cinq millions d'habitants. Nous sommes fiers du fait que plus de 90 p. 100 des Canadiens sont chrétiens. Au cours du présent conflit, la Pologne a souffert plus que toute autre nation. Malgré tout ce que la Pologne a accompli et enduré pour défendre la civilisation et la liberté, elle semble, toutefois, désignée comme le seul pays allié qui perdra la guerre quelle que soit la grandeur de la victoire des Nations alliées.

Je me rends compte qu'un ami de la Pologne qui a dit sa façon de penser en un autre endroit fut critiqué par un journal local pour avoir introduit de la propagande pernicieuse dans la politique canadienne. Je me rends compte aussi qu'un membre du Gouvernement a tenté de justifier la ligne dite Curzon. Nous entrons maintenant dans le domaine de la politique étrangère, et nos délégués ne seront pas en mesure de remplir leur mission de paix et de sécurité à moins que nous n'examinions un peu plus à fond l'histoire moderne. En ce qui a trait à la ligne Curzon, j'aimerais citer les paroles d'un homme qui contribua à établir la frontière orientale de la Pologne en 1939. Il s'agit de M. Oscar Halecki, directeur de l'Institut polonais des arts et sciences en Amérique. M. Halecki est un historien de renommée internationale et l'ancien président de l'université de Varsovie. Parlant de la ligne Curzon devant le Conseil des relations étrangères à Chicago, M. Halecki dit en partie :

Quelle est l'origine de cette ligne? Lorsque nous sommes allés à la conférence de la paix, nous espérions que toutes les frontières de la Pologne seraient fixées à Versailles, tant dans l'est que dans l'ouest. De nos jours, quantité de gens sont d'avis qu'on a effectivement fixé une frontière de l'est à la Conférence et que ce fut la ligne Curzon. C'est tout à fait faux. Je me rappelle le soir, du 2 au 3 mars quand tous les experts de la délégation polonaise reçurent un appel téléphonique et apprirent qu'on avait un besoin pressant d'un mémoire concernant la frontière est de la Pologne afin de la soumettre aux Quatre Grandes Puissances. Nous avons travaillé toute la nuit et nous avons tracé une ligne plus ou moins conforme à celle qu'on a adoptée plus tard lors de la signature du traité de Riga. J'avoue que nous étions allés un peu plus loin en comprenant certaines régions qui furent laissées à la Russie soviétique dans ce traité, parce que nous savions, par exemple, que, dans la région de Ploskirow en Podalie, il y avait une population considérable de paysans polonais.

Cependant, à ce même moment, un groupe de Russes exilés,—la Russie ne fut pas complètement privée de représentants à la conférence de Paris,—présenta un autre mémoire préconisant l'adoption d'une ligne que, naturellement, on n'appella pas alors la ligne Curzon. De fait on l'a désignée sous le nom de ligne de l'Impératrice Catherine II. En disant cela, je ne fais que répéter ce qui a été mis en lumière dans un intéressant article publié dans un journal russe ici dans ce pays il y a quelques semaines. L'ar-

ticle déclare que le Secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne a eu peu à faire avec la ligne Curzon. Il s'agit d'une ligne préparée par l'impératrice Catherine II, une ligne qui en 1795, après le troisième et entier partage de la Pologne, était censée être non pas la frontière est de la Pologne, mais une frontière entre la Prusse et l'Autriche d'une part, et la Russie de l'autre. Les Russes, se reportant à cette ligne à la conférence de la paix de 1919, demandèrent bien clairement de garder tout le territoire que la Russie s'était annexé au cours des trois partages de la Pologne.

En conséquence, prétendre que nous sommes tenus de considérer cette ligne comme la frontière définitive de la Pologne à l'est, c'est tout bonnement fausser l'histoire. Si nous envisageons la question au point de vue juridique, il est bon de se rappeler que la décision énoncée dans l'article 87 du traité de Versailles a été mise à exécution au printemps de 1923, quand toutes les grandes puissances, y compris les Etats-Unis, reconnurent définitivement comme frontière est de la Pologne la ligne fixée par le traité de Riga, frontière qui exista sans conteste jusqu'au mois de septembre 1939, et que le gouvernement polonais aussi bien que le peuple de Pologne réclament maintenant.

Il me fait peine, en parlant de la Pologne, de faire son éloge comme si elle était morte. Je ne puis croire que les nations alliées régleront leurs différends tout bonnement sans aider davantage ce soldat mutilé de la liberté et de la civilisation. La conscience de l'univers n'est pas en paix à l'égard de la Pologne; la conscience britannique ne l'est pas davantage. Pour s'en convaincre il suffit de lire le compte rendu des séances du Congrès des Etats-Unis, et les rapports de la Chambre des communes en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le *Times* de Londres, à la salle de lecture.

Le *Northwest Review* de Winnipeg, en date du 8 mars 1945, fait écho de façon retentissante à la conscience britannique. Je veux parler de la lettre des évêques catholiques d'Ecosse adressée à la Chambre des communes britannique. Elle est rédigée en termes énergiques. Je n'en citerai que le dernier paragraphe.

Nous demandons bien sincèrement à tous les membres de la Chambre des communes d'indiquer de façon bien catégorique que nous ne renoncerons pas à notre honneur et à nos idéals chrétiens en retour d'avantages non divulgués en sacrifiant une alliée fidèle, la Pologne, qui est condamnée aux fers et à l'esclavage. Puisse le Dieu Tout-puissant et éternel dans Son infinie miséricorde empêcher que cette tache sur la civilisation,—cet outrage à l'humanité,—ne soit perpétuée au nom du peuple anglais.

Je citerai également le numéro d'avril 1945 d'une publication bien connue, la *Review of World Affairs*, dirigée par Lord Phillimore. J'y lis le passage suivant :

M. Eden a promis à une Chambre des communes inquiète que la Grande-Bretagne ne reconnaîtrait pas le comité de Lublin tel que présentement constitué, et ne priverait pas de sa reconnaissance le gouvernement légal de Po-

logne établi à Londres jusqu'à ce qu'on en ait formé un autre en conformité absolue avec les engagements de Yalta. Ceci a été cause d'une impasse au sujet de la Conférence de San-Francisco. Il est incroyable que la Pologne, l'alliée qui a été le motif de la guerre, puisse ne pas être représentée à cette conférence. Cette possibilité a eu une répercussion des plus graves en Europe. Il pourrait en résulter un tort incalculable.

Je n'oublie pas que le Canada n'est pas responsable du malheureux sort de la Pologne; mais d'après la loi de tous les pays, il y a ce qu'on appelle la complicité après le fait. Dans les circonstances actuelles, soit par son silence soit par son approbation officielle, le Canada peut devenir un complice après le fait.

Les nations ont des devoirs et des obligations. Le Canada est engagé dans la guerre, et il participera à cette conférence, afin de s'acquitter de ce que la majorité des Canadiens considère une obligation et un devoir pour lui. Nous pouvons accepter le "fait accompli" et nous désintéresser de notre responsabilité du point de vue de la culpabilité. C'est ce qu'a fait un fameux procureur romain il y a un grand nombre d'années, lorsqu'il prit de l'eau et se lava les mains en présence de la foule disant: "Je suis innocent du sang de cet homme, cela vous regarde". J'espère encore que le Canada pour sa part, n'abandonnera pas la Pologne sans lui fournir l'occasion de plaider sa cause à la conférence de sécurité mondiale.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. BEAUREGARD: Bien qu'on ait eu la courtoisie de tenir notre Gouvernement au courant de ce qui s'y passait, le Canada n'a pas été invité à la conférence économique de Chicago. Il n'y a pas été invité parce qu'on ne le tenait pas pour un pays d'Amérique. Le centre du monde semble se déplacer de l'Europe vers l'Amérique, et il est possible qu'avant longtemps il se trouve dans la partie occidentale de ce continent. De quel continent faisons-nous partie? Il nous faudra prendre une décision à ce sujet. La conférence de San-Francisco ne sera pas une conférence de paix; ce sera une conférence de nations pacifiques. Mais les nations ne sont animées de ces sentiments qu'aussi longtemps qu'elles jouissent d'une mesure raisonnable de sécurité économique. C'est pour cette raison que les buts de cette conférence devraient s'inspirer de la Charte de l'Atlantique, qui au dire de tous devrait nous servir de guide. Il incombera à nos délégués de s'inspirer des principes de la Charte de l'Atlantique, particulièrement des paragraphes 2, 3, 4 et 5, auxquels la conférence de Dumbarton-Oaks devait donner suite au moyen d'un con-

seil économique et social qui s'occuperait des aspects humanitaires des relations internationales.

On me permettra de citer de nouveau les principes de la Charte de l'Atlantique, que tous les délégués devraient connaître par cœur:

2. Ils ne désirent voir aucun changement territorial qui ne soit pas conforme à la volonté librement exprimée des peuples intéressés.

3. Ils respectent le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre; ils souhaitent voir rétablis les droits souverains et le gouvernement autonome des nations qui en ont été dépourvues par la force.

4. Ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

5. Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale.

Le Canada sera représenté à cette conférence par une forte délégation. C'est très bien, car il faut que ces délégués soient des hommes expérimentés et influents. La conférence devrait encourager le commerce mondial comme moyen de sécurité mondiale. Nous commercerons avec les pays dévastés. Nous commercerons avec le continent américain. Nous ferons des échanges avec les pays peu solvables et nous vendrons aux pays dont la solvabilité est assurée et nous achèterons d'eux. C'est peut-être la ligne de conduite la plus pratique qu'une puissance secondaire puisse suivre pour assurer la paix et la sécurité.

L'honorable CAIRINE R. WILSON: Honorables sénateurs, les discours que nous avons entendus durant les deux dernières semaines sur la conférence de San-Francisco sont d'une telle excellence que je regrette que le public n'ait pas eu plus facilement l'occasion d'en lire les textes. Je féliciterai en premier lieu mon honorable chef (l'honorable M. King) et l'honorable sénateur de La Salle (l'honorable M. Moraud), qui ont été choisis pour nous représenter à cette conférence. Je voudrais qu'ils sachent bien que nous endossons pleinement l'article 4 du projet de résolution dont nous sommes saisis et qui est ainsi conçu:

que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Je voudrais aussi qu'ils soient bien convaincus que nous sommes prêts à appuyer toute mesure qui pourra être utile à l'établissement d'une telle organisation internationale pour assurer la paix dans le monde.

Tout comme l'honorable sénateur de Rougemont (l'honorable M. Beaugard) qui m'a précédée, je déplore que la Pologne ne soit pas représentée à cette conférence. J'ai été un membre actif des Amis de la Pologne au Canada et c'est une association au travail de laquelle je me suis intéressée passablement.

Parlant sur la motion visant à l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, l'honorable sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig) a fait une déclaration que je m'attendais bien entendre commentée dans les discours subséquents. Voici ce qu'il a dit :

Je dis avec le plus grand respect et la plus grande humilité que feu le président de ce pays-là a commis une grave erreur, et parce qu'il n'a pas réussi à obtenir l'assentiment de son peuple, il partage probablement au même titre que d'autres la responsabilité d'avoir causé le terrible conflit qui sévit en ce moment.

A titre d'ancienne présidente de la Ligue de la Société des Nations au Canada, je voudrais commenter quelque peu cette déclaration. D'après des expressions d'opinions de citoyens éminents des Etats-Unis et aussi de personnes avec lesquelles j'ai parlé de la chose, j'en suis venue à la conclusion que les idéals du président Wilson ont exercé une saine influence sur la manière de penser de la population de ce pays et ont, dans une large mesure, contribué à modifier l'ancien programme d'isolement des Etats-Unis. Je n'ai appris qu'hier que le résultat d'une enquête Gallup a établi que 82 p. 100 des habitants de ce pays sont en faveur de voir leur pays participer à une association du genre de la Société des Nations. Il y a deux ou trois ans, l'ancienne demeure du président Wilson a été reconnue officiellement comme un temple national et, à cette occasion, sa grande œuvre a été endossée de tout cœur dans le discours qu'y a prononcé le président Roosevelt. La semaine dernière encore, le *Times*, de New-York, rapportait que le président du comité des relations étrangères du Sénat des Etats-Unis avait, au cours d'une grande assemblée des électrices de la ville de New-York, prononcé les paroles suivantes :

On dit parfois que la Société des Nations a été un fiasco. C'est là un jugement injuste. On peut admettre qu'elle n'a pas été un succès complet. Elle n'en a pas moins été très utile.

C'était une expérience dans un domaine tout neuf. On ne pouvait s'attendre à atteindre la perfection. Elle a, cependant, posé les bases de nouveaux et plus complets efforts dans l'avenir. L'histoire de la Société illuminera le chemin que parcourront les nations dans les années qui suivront.

Je pense pouvoir dire dès maintenant qu'elle constituera la base et le concept sur lesquels nous pourrons probablement édifier l'organisme que nous cherchons à établir.

L'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) qui assistait avec sir Robert Borden et M. John W. Dafoe à la conférence de la Paix à Paris, a rappelé l'enthousiasme universel qui a accueilli le président Wilson quand il a présenté le Pacte qui lui tenait tant au cœur, dans la salle de l'horloge du Quai d'Orsay. On entretenait alors de grands espoirs pour l'avenir et, dans les foules qui ont été témoins de l'enthousiasme spontané qui a accueilli le président Wilson dans les rues de Londres, de Paris et de Rome, personne ne pouvait douter de la sincérité du désir de paix manifesté à la fin de la dernière guerre.

Pour ceux qui ont suivi la triste histoire de la défaite, au Sénat des Etats-Unis, de la motion tendant à faire entrer ce pays dans la Société des Nations, il est bien évident que les adversaires politiques du président Wilson, sous la direction des sénateurs Lodge et Borah, ont eu recours à un subterfuge. La chose est franchement admise par le premier lieutenant du sénateur Lodge, le sénateur James Watson, de l'Indiana, dans son livre intitulé, "*As I knew them.*" Voici ce qu'il écrit :

Quatre-vingt pour cent de la population est en faveur. Un pourcentage égal des prédicateurs appuient maintenant ce projet. . . . tous ceux qui ont été tourmentés et opprimés par cette effroyable tragédie de la guerre. . . . sont en faveur. . . . Je ne vois pas comment il est possible de le faire rejeter. . . ." Il se tourna de mon côté et dit, "Ah, mon cher James, je n'ai pas l'intention de chercher à le battre en l'attaquant de front, mais en prenant la méthode indirecte des restrictions".

Nous constatons aujourd'hui, bien à regret que cette ligne de conduite a malheureusement trop bien réussi.

Le premier président de la Ligue de la Société des Nations au Canada a été sir Robert Borden et il s'est toujours intéressé jusqu'à la fin à l'œuvre de la Société. Je suis réellement fière d'avoir été associée au grand homme que fut J. W. Dafoe. On reconnaît généralement, je crois, qu'il a fait plus que tous ses contemporains pour influencer l'opinion publique du Canada en faveur du sentiment international.

Des VOIX : Très bien.

L'honorable Mme WILSON : Il est regrettable que sa puissante personnalité ne soit plus au milieu de nous aujourd'hui, car il n'a jamais cessé de nous rappeler les hauts idéals sur lesquels fut fondée la Société des Nations. Cet hiver encore, de concert avec d'autres, j'ai assisté à une réunion du Bureau exécutif de la Ligue de la Société des Nations. Nous avons causé par hasard avec un officier du personnel navigant du C.A.R.C. Nous lui avons exposé nos aspirations et lui avons dit que, naturellement, on nous traitait d'idéalistes. Voici ce qu'il a répondu : "Les réalistes ont fait un triste gâchis; il

L'hon. Mme WILSON.

serait peut-être préférable de laisser les idéalistes prendre la direction des affaires." Je souhaite qu'on réussisse à éliminer deux mots du vocabulaire de l'avenir: apaisement et réaliste.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable Mme WILSON: La semaine dernière, j'ai reçu de mon fils une lettre dans laquelle il me dit ce qui suit:

J'espère sincèrement que la guerre actuelle sera la dernière, maintenant que j'ai vu les milliers de tombes creusées par la présente et aussi par la dernière. Il est bien certain que nous pouvons nous passer de la guerre à l'avenir.

Le *Citizen* du 9 avril reproduisait un article de l'*Observer*, de Londres, intitulé "Réalisme". J'en ai trouvé la lecture plutôt troublante. D'après l'auteur, le point saillant du projet de Dumbarton-Oaks est le suivant:

...un refus au grand jour et à l'avance d'assurer la sécurité contre les seuls cas d'agression qui probablement menaceront sérieusement la paix du monde: agression par une grande puissance, ou agression par une petite qui pourra compter sur l'appui de l'une des grandes puissances. Dans les deux cas, la grande puissance coupable a, aux termes du projet, le droit reconnu de s'opposer à toute intervention du Conseil de sécurité. Si cette nouvelle loi avait été valide en 1935, l'Italie, à supposer qu'elle eût été rangée dans la catégorie des grandes puissances, aurait eu le droit de s'opposer tout simplement aux sanctions contre son agression en Abyssinie.

On dit de la Société des Nations qu'elle a été un fiasco. Au cours d'une période de vingt-deux années, elle a réglé trente-six différends d'ordre politique, et n'a semblé échouer ouvertement que dans les grandes crises, notamment celles qui concernaient la Mandchourie et l'Ethiopie. Les grandes puissances n'ont pas eu recours aux moyens que la Société mettait à leur disposition, ou n'y ont eu recours qu'en partie et sans grande conviction.

Dans son discours bien étayé, l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugesen) a déclaré que, tandis qu'aujourd'hui le Conseil de sécurité semble d'importance primordiale, au cours des années qui vont suivre, les sections sociales et économiques des propositions de Dumbarton-Oaks le seront de plus en plus et que c'est sur ces sections que repose tout espoir de paix dans le monde. Je puis dire que tout récemment encore, en septembre dernier, Winston Churchill a déclaré que rien n'aurait donné lieu au présent conflit si les nations qui faisaient partie de la Société avaient su respecter fidèlement les engagements qu'elles avaient contractés.

Il semble difficile aujourd'hui de croire qu'il y a à moins de cent vingt ans que les agents de police ont fait leur apparition dans les rues de Londres. L'absence de moyens de

protection des citoyens était si grave que sir Robert Peel décida enfin qu'il fallait faire quelque chose, et, en dépit d'une forte opposition dans les deux Chambres du Parlement, il réussit à faire adopter un bill créant une force policière. Au début, les membres de cette force furent l'objet de l'opprobre et du ridicule, mais ils réussirent si bien à faire respecter les lois et l'ordre que leurs services ne tardèrent pas à être appréciés et que le "bobby" devint une véritable institution. Nous savons qu'aujourd'hui, en Angleterre, un agent de police sans arme exerce une plus grande autorité que l'agent de police ou le gendarme armé des autres pays.

Durant les années qui se sont écoulées depuis la dernière grande guerre, grâce aux organismes internationaux établis après la conférence de Paris, les gouvernements des divers pays, de même que les citoyens des différentes nationalités et races, ont appris à travailler de concert pour le bien de tous et ont posé les bases de la coopération future. L'Organisation internationale du Travail nous offre peut-être le plus bel exemple de cette coopération, car nous y voyons les représentants des gouvernements, des patrons et des employés qui se réunissent pour discuter et, dans bien des cas, résoudre leurs problèmes. L'Organisation indépendante du Travail, établie en conformité de l'article 23 du Pacte de la Société des Nations, a fait accepter soixante-sept accords internationaux qui assurent de meilleures conditions de travail à tous les habitants du monde.

Les réalisations de la division de l'hygiène ont été remarquables, mais je n'en dirai qu'un mot ici. L'usage de plus en plus grand des sérums dans le traitement de plusieurs sortes de maladies a rendu nécessaire l'établissement d'un étalon international. Par l'intermédiaire de la Commission des Etalons, à Genève, on a établi une unité internationale afin qu'une unité d'insuline, par exemple, soit la même dans tous les pays de l'Europe qu'aux Etats-Unis ou au Canada. Au mois de mai 1944, le docteur Frank G. Boudreau, ancien président de l'Association de la Société des Nations aux Etats-Unis, disait:

Lorsque le Service de renseignements épidémiologiques de l'Organisation de l'hygiène battait son plein, vers 1937, il recevait de pays représentant plus de 90 p. 100 de la population du globe des rapports réguliers sur la fréquence et le mouvement des maladies épidémiques. Après la guerre, ce système,—et à la vérité toutes les autres sphères d'activité de l'Organisation d'hygiène de la Société,—devront être étendus et perfectionnés afin que les récents et rapides progrès dans le domaine de la science médicale soient utilisés par la grande famille des nations en vue de libérer enfin l'humanité des fléaux qui l'ont assailli pendant des siècles.

Nous nous trouvons aujourd'hui en face du problème écrasant que pose le déplacement de millions de personnes. Or, si ces malheureux ne sont pas renvoyés dans leurs foyers, ou si on ne leur en trouve pas d'autres, ils resteront une cause de querelles entre les nations pendant de nombreuses années à venir. Le travail de reconstruction de la Société au lendemain de la première guerre mondiale a été remarquable; car, on a réussi, non seulement à rapatrier un demi-million de prisonniers de guerre, mais encore, sous la direction du grand docteur Fridtjof Nansen, on a pu effectuer le rétablissement de plusieurs millions de réfugiés en fournissant à ces miséreux des certificats de passeport, un statut légal, des moyens de transport et aussi de l'aide financière. Les honorables sénateurs savent que la Société a réussi de façon notoire à faire limiter la fabrication et la vente des narcotiques, à supprimer la traite des femmes et des enfants, et a accompli de grandes choses dans le domaine économique.

La rééducation du monde, et particulièrement de la jeunesse inoculée des doctrines nazie et fasciste, constitue le problème primordial qui nous affronte en ce moment. Il y a de plus les enfants qui ont grandi dans les pays occupés avec des mentalités et des corps déformés. Plusieurs d'entre eux ont joué un rôle important dans les mouvements de résistance et ont appris à mentir, à tromper, à voler et à aider les forces clandestines de toutes les manières possibles. J'ai appris avec plaisir ces jours derniers que l'Institut de coopération intellectuelle était sur le point d'être rétabli, et que son siège social serait à Paris. L'Institut a accompli un travail précieux, mais il n'a pas atteint sa véritable fin car, conformément à l'organisation aristocratique de l'enseignement en Europe et dans l'Amérique latine, presque tous les représentants venaient de milieux universitaires. Chaque pays, soucieux de maintenir haut son prestige, se faisait représenter par ses plus grands intellectuels; ainsi Einstein représentait l'Allemagne; Madame Curie, la Pologne, et ainsi de suite. Les démocraties constatèrent, à leur grande surprise, un jour, que les États totalitaires s'occupaient de l'enseignement élémentaire et y faisaient de la propagande aux fins d'atteindre les objets déterminés par les dictateurs. On vit se lever une nouvelle génération, imbue d'idées fantastiques au sujet de la race, du rôle souverain de l'État, et de la complète subordination des individus.

En 1936 le Dr W. E. Dodd, alors ambassadeur des États-Unis en Allemagne, déclara:

L'hon. Mme WILSON.

Il n'y a pas un pays en Europe où l'on pourrait commencer une guerre si on avait enseigné l'histoire impartialement au peuple pendant une génération.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable Mme WILSON: Les plans préparés à Dumbarton-Oaks ne mentionnent pas expressément la question de l'enseignement, mais on espère que le Conseil économique et social y verra. Toutes les nations ont une culture qui est le fruit de siècles d'expérience, et elles y sont attachées. Nous avons été étonnés de voir le peu de succès des Nazis lorsqu'ils ont essayé d'imposer leur mode de vie aux peuples conquis. Tout projet d'instruction internationale devra être adopté volontairement. J'ai appris samedi qu'un fort groupe d'éducateurs des États-Unis assisteraient à la conférence de San-Francisco. Ces derniers renseigneront les habitants de toutes les parties de leur pays sur les décisions prises, et ainsi on formera une opinion publique éclairée qui sera disposée à appuyer leur programme. On ne nous a pas dit que le Canada agirait de la sorte, mais il importe que les Canadiens aussi comprennent les mesures adoptées à San-Francisco et qui pourront avoir une si grande répercussion sur eux et sur leurs enfants.

Récemment j'ai lu une déclaration du maréchal de l'air Bishop en réponse à une question sur la forme de monument que nous devrions ériger aux héros de la présente guerre. Il a dit:

Si nous devons ériger des monuments en souvenir de nos morts de la guerre mondiale n° II, agissons de façon réaliste; posons des bases qui apprendront à la jeunesse du Canada que la guerre est une chose terrible, et non pas une chose glorieuse. Apprenons-lui que ce qu'il faut au monde de demain, ce ne sont pas des soldats prêts à mourir pour leur pays, mais des hommes qui vivront pour leur pays. Les monuments de pierre sont des objets inanimés, mais on devrait ériger des monuments vivants qui apprendraient à la jeunesse de la nation non seulement les idéaux nationaux mais aussi les idéaux internationaux qui tendent au bien-être du genre humain. S'il y avait un moyen de demander à celui qui est mort pour son pays s'il désire qu'on lui érige un monument de pierre pour commémorer la chose pour laquelle il est mort, je pense qu'il ne saurait y avoir de doute sur sa réponse.

L'honorable G. P. CAMPBELL: Honorables sénateurs, je ne saurais ajouter grand-chose aux observations déjà faites à l'appui de cette motion. Je félicite les honorables membres de cette Chambre qui ont déjà participé à la discussion. Ils ont, je crois, exprimé les sentiments de nos gens quant à la grande tâche confiée à la conférence de San-Francisco.

Nous comprenons tous plus que jamais que le Canada est un pays autonome. Nous avons

atteint dans notre vie nationale un stade dont nous pouvons être très fiers. La situation que le Canada occupe présentement dans le monde nous a été acquise par le sang que nos soldats ont versé dans deux grandes guerres pour la cause de la liberté telle que nous la connaissons sur ce continent et dans l'Empire britannique. Nous ne devrions jamais oublier que nous sommes des Britanniques, que nous vivons sous le drapeau britannique et jouissons d'un gouvernement autonome fondé sur le système parlementaire de la Grande-Bretagne. Nous sommes une démocratie, et la démocratie est la chose dont nous devons nous souvenir en abordant l'étude des grands problèmes qui seront soumis à cette conférence.

Au Canada nous possédons de grandes ressources, nous avons quelque chose à offrir aux autres pays de l'univers; nous sommes en mesure d'offrir un meilleur mode de vie à nombre de gens habitant d'autres pays du monde. Nous devons toujours accepter les obligations qui découleront de l'établissement de l'ordre nouveau que nous espérons voir appliquer avec succès par l'organisme international qu'on est sur le point de créer à San-Francisco.

Au cours de la discussion sur cet organisme, nous ne pourrions pas apporter une contribution aussi considérable que nous l'aimerions; la forme en a déjà été assez bien arrêtée. Cependant, nous ne devrions pas nous décourager au sujet du nombre de votes que l'une quelconque des grandes puissances pourra avoir ou de la forme que l'organisation pourra prendre. Nous devrions songer davantage à l'avenir et à la bonne entente entre les quarante-deux nations qui seront représentées à San-Francisco. Notre titre de nation pacifique est reconnu dans le monde entier. Je suis certain que par tout l'univers on se demande avec étonnement comment il se fait que nous et nos voisins du sud nous avons pu vivre en harmonie et en paix pendant un si grand nombre d'années. Aujourd'hui le moment est venu de prendre notre place aux côtés des nations pacifiques de ce continent, et de comprendre qu'à l'avenir il nous faudra penser en habitants de l'Amérique du Nord. Il ne faut pas nous tourmenter si, de temps à autre, on répète que nous nous éloignons de la mère patrie. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Je crois que nos relations avec les habitants du Royaume-Uni sont meilleures actuellement qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé. Des méthodes perfectionnées de transport et les relations qui ont existé entre nous ces dernières années nous ont rapprochés davantage. Nous sommes des gens pacifiques; nous avons foi en la démocratie. Je suis convaincu que les habitants de Grande-Bretagne,

des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont plus étroitement unis qu'ils ne l'ont jamais été par le passé. Il faut favoriser la bonne entente entre ces pays par tous les moyens possibles.

Les Canadiens peuvent contribuer dans une large mesure à resserrer encore les bonnes relations entre les habitants du Royaume-Uni et ceux des Etats-Unis. Nous les comprenons, et je crois qu'ils nous comprennent. Les délégués de notre pays qui se rendront à San-Francisco auront un grand rôle à jouer à cette conférence et devront aider à la bonne entente entre les grandes nations pacifiques des démocraties de l'univers.

J'aimerais attirer l'attention sur un point des propositions relatives à l'établissement de l'Organisation internationale générale. L'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a parlé de l'adoption d'une méthode différente pour choisir les membres du Conseil de sécurité.

La représentation fonctionnelle, fondée sur le rôle que tout membre jouera dans l'organisation et les obligations de tous par rapport au maintien de la paix sont des choses très importantes.

Les Canadiens considèrent leur pays comme une puissance secondaire. Les grandes puissances ont droit à ce titre à cause de leur population, ou à cause de leurs forces armées, de leur richesse ou de leurs réalisations dans le domaine des affaires mondiales. Le Canada occupe la quatrième place parmi les puissances en guerre, et a dépassé quantité d'autres nations en ce qui concerne la production. Quel est celui qui peut dire quelle sera notre situation dans dix, quinze ou vingt ans, à supposer que le chiffre de notre population s'accroisse, comme j'ose croire qu'il le fera. Qui pourrait dire le rôle que nous jouerions actuellement ou quelle place nous occuperions dans le concert des nations si nous avons eu une population de vingt cinq millions? Nos ressources naturelles sont illimitées; notre esprit ne le cède en rien à celui de tout autre peuple. Les réalisations de notre population de onze millions et demi ont étonné le reste de l'univers. J'ose dire que si on a le temps d'étudier et de discuter le principe de la représentation fonctionnelle, notre pays sera en mesure de demander à être représenté d'après cette base dans le Conseil de sécurité.

Je soutiens donc qu'il importe que notre pays soit représenté au sein du Conseil de sécurité. Il se peut que ce conseil ne soit pas présentement la partie la plus importante de cet organisme, mais il n'en a pas moins une grande importance. Si nous devenions mem-

bre du Conseil de sécurité non-permanent, nous servirions dans cet organisme pendant une courte période et nous ne pourrions pas ensuite être réélus. On peut fort bien soutenir, je suppose, que seules les grandes puissances devraient faire partie du Conseil de sécurité en tout temps. Mais il ne faut pas oublier, à mon avis, que notre pays progresse, et que nous avons pris notre place aux côtés des grandes puissances au cours des deux dernières grandes guerres. Dans le présent conflit tout particulièrement, nous avons donné de nos richesses, de nos ressources naturelles et de notre capital humain dans une mesure qui dépasse de beaucoup la contribution d'autres nations qui seront représentées à la conférence, et je soutiens que nous devrions invoquer l'argument de la représentation fonctionnelle avec faits à l'appui, ce qui devrait nous assurer un classement qui se rapprocherait beaucoup de celui des membres permanents.

Le Conseil économique et social comprendra dix-huit membres. Il n'est pas encore certain que le Canada en fera partie. Nous comprenons bien qu'il serait impossible que tous les membres de l'Assemblée générale fassent partie de chacun des conseils, mais j'ose dire que les Canadiens peuvent offrir bien des choses à toutes les autres nations du monde.

Comme l'ont laissé entendre des honorables sénateurs, il est fort possible que le Conseil économique et social s'avère le facteur important dans toute cette organisation. Au cours des prochaines années, nous devons aider à nourrir les nations d'Europe. Nous ne devons pas oublier que, durant la guerre, les nations se sont rapprochées pour combattre l'ennemi commun. Durant le présent conflit, des peuples de croyances politiques différentes se sont donné la main pour combattre l'Allemagne. Quand la guerre aura pris fin, nous aurons détruit l'ennemi qui nous a rapprochés. Je suis donc d'avis que nous devons découvrir un autre ennemi,—un ennemi qui menacera la paix et la civilisation du monde si nous ne le détruisons pas. Cet ennemi, c'est la pauvreté qui existe dans plusieurs pays du monde. Or, j'ai l'impression que c'est par l'intermédiaire de ce Conseil économique et social que les nations peuvent s'unir pour combattre cet ennemi. A ce point de vue, le Canada est en mesure, plus encore que bien d'autres pays, de jouer un rôle important. Nous, citoyens du Canada, nous croyons que la pauvreté doit être abolie. Peu importe que la pauvreté règne dans une région de notre pays ou dans un pays d'Europe; tant qu'elle existera, il y aura des gens qui voudront en

profiter, et le malaise et le désordre politique se feront à nouveau les agents destructeurs de la paix dans le monde.

En abordant cette question, nous avons conscience qu'une nation, si forte soit-elle, ne peut que collaborer avec les autres pour assurer la paix dans le monde. Je ne suis pas pessimiste en face des perspectives qui s'offrent à nous. Nous savons bien,—comme on l'a dit dans cette enceinte et aussi ailleurs,—que depuis des centaines d'années on a tenté d'établir des organismes de paix. Nous avons lu bien des choses à leur sujet. J'ai l'impression, cependant, qu'il y a une différence aujourd'hui. En effet, durant la présente guerre, les chefs des divers pays se sont rencontrés en conférence pendant que la bataille faisait rage et ils ont cherché à en venir à une meilleure entente. Ces conférences ont réuni les chefs des pays qui professaient des doctrines politiques différentes; ces derniers n'en ont pas moins réussi à formuler des propositions qui sont d'un caractère éminemment pratique. Songeant à la conférence mondiale qui se tiendra dans quelques jours, il me semble que nous devons aborder la solution du problème que pose l'avenir d'une façon différente de celle que nous avons adoptée dans le passé. Nous devons prendre la résolution de travailler ensemble en temps de paix comme en temps de guerre; nous devons être prêts à donner, à recevoir et, à partager nos richesses, nous devons aussi trouver le moyen de distribuer les biens du monde. Quand nous aurons accompli cela, nous aurons fait un grand pas vers l'établissement de la paix dans le monde entier.

J'unis ma voix à celles de ceux qui ont exprimé leur confiance dans la délégation qui représentera notre pays à San-Francisco. Je pense que nous devons nous réjouir de voir à la tête de cette délégation un premier ministre qui possède une grande expérience et que nous savons être un homme d'Etat pacifique qui a passé sa vie à tâcher de résoudre les problèmes qui se posent à l'homme moyen. Je suis certain que les délégués de notre pays sauront mesurer la grandeur de la mission qui leur est confiée.

Je conviens avec un certain nombre d'honorables sénateurs que le Sénat peut apporter une importante contribution à l'épanouissement d'une meilleure entente et de meilleures relations internationales. Quand nos représentants reviendront de San-Francisco, leur rapport constituera la base de nos discussions et de l'étude des affaires internationales. Le Sénat a toute la compétence voulue pour

L'hon. M. CAMPBELL.

étudier cette question et aussi d'autres d'un caractère non politique qui touchent l'ensemble de la population de notre pays.

Nous ne devons pas oublier que le pays qui a été la cause de la présente guerre et aussi de celle qui l'a précédée est l'Allemagne. J'ose dire qu'il n'existe aucun membre de cette Chambre ou de l'autre Chambre, aucun citoyen du Canada qui, dans son for intérieur, ne craint la possibilité de nouveaux soulèvements en Europe sous le régime nazi. Il me semble que l'un des grands problèmes de la Conférence de la paix sera de régler le sort du peuple allemand afin d'avoir la certitude que jamais plus ils ne pourra troubler la paix et plonger le monde entier dans un autre terrible conflit.

(Sur la motion de l'honorable M. Farris, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mercredi 11 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

SUSPENSION DU RÈGLEMENT

MOTION

L'honorable M. KING propose:

Que pour la durée de la présente session, les règles 23, 24 et 63 soient suspendues en tant qu'elles se rapportent aux bills publics.

La motion est adoptée.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

SUITE DE LA DISCUSSION

Le Sénat reprend la discussion, ajournée hier, sur la motion de l'honorable M. King:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Confé-

rence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

L'honorable J. W. de B. FARRIS: Honorables sénateurs s'il ne s'agissait au cours du présent débat que d'adopter la résolution à l'étude, il ne conviendrait pas de poursuivre la discussion, car le Sénat est certainement unanime en ce qui a trait à la résolution qui se contente d'approuver l'acceptation par le Gouvernement de l'invitation à la conférence de San-Francisco, de témoigner de notre confiance en la délégation et d'appuyer l'organisation internationale proposée. Il est difficile de comprendre le raisonnement de tout Canadien pacifique qui s'oppose à la résolution, et il ne s'en trouve certainement pas en cette enceinte. La résolution ne justifie peut-être pas la poursuite de la discussion mais, à mon sens, il faut examiner à fond la question à l'étude et cette tâche appartient surtout au Sénat. Nous avons acquis de l'expérience et, je l'espère, un peu de sagesse; il convient donc et il importe de mettre à la disposition des délégués à la conférence, par la discussion en cette enceinte, nos opinions et nos conclusions.

Il existe peut-être une raison encore plus importante de discuter ici l'organisation internationale proposée. Ceux qui agissent au nom d'une démocratie s'appuient toujours sur l'opinion publique.

L'honorable M. HOWARD: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Il importe donc de discuter la question afin d'éclairer tous les citoyens canadiens. En l'occurrence, il ne suffit pas de payer de paroles, en adoptant la résolution, la proposition dont nous sommes saisis.

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, malgré le grand nombre de discours déjà prononcés au cours du présent débat—discours qui, à mon sens, font honneur au Sénat canadien—je ne m'excuse pas de poursuivre la discussion.

De nouveau, on propose aux pays de l'univers de s'unir pour assurer une paix durable. Le projet est très ambitieux et dans toute l'histoire du monde, n'a jamais réussi. Après avoir examiné la situation, j'en suis venu à la conclusion qu'un seul motif encourageant nous permet d'espérer que cette fois nous obtiendrons le succès. Je ne puis croire que l'organisation réussira simplement parce que nous vivons dans un monde meilleur. A mon sens, la brutalité terrible et ininterrompue ne peut améliorer la nature humaine—et c'est l'expérience que nous avons connue depuis presque six ans. Si ce projet, qui jusqu'ici a toujours échoué, a vraiment des chances de réussir cette fois, c'est surtout parce que l'humanité se rend compte plus clairement qu'auparavant des conséquences d'une autre guerre. Les deux conflits que nous avons traversés nous ont fait comprendre que la science, si l'on en juge par le point où elle en est et par les progrès auxquels on peut s'attendre sous peu, possède à fond les principes de l'annihilation et que, par conséquent, une autre guerre pourrait anéantir la civilisation.

Nous envoyons nos délégués à San-Francisco pour qu'ils élaborent un projet de paix qui entrera en vigueur après la guerre. En premier lieu, toutefois, il faut remporter la victoire—et il nous fait plaisir que les perspectives s'annoncent meilleures que jamais aujourd'hui.

L'honorable M. HAIG: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Mais une fois la guerre gagnée et avant la mise en vigueur de ce projet, il faudra conclure un traité de victoire—je préfère cette désignation à celle de traité de paix. Le projet qu'on élaborera en se fondant sur les propositions de Dumbarton-Oaks est essentiellement un traité de paix. Après la cessation des hostilités, on passera

L'hon. M. FARRIS.

en premier lieu un traité de victoire. Le succès des propositions à l'étude dépendra, dans une large mesure, de l'intelligence avec laquelle on appliquera les conditions du traité de victoire.

Honorables sénateurs, n'oublions pas que le principe de la paix est à la base de la mission de San-Francisco. Tous les hommes devraient en tenir compte. Il ne s'agit pas d'établir l'organisation internationale proposée en tant qu'organisation; il n'est pas question simplement de représentation et on ne cherche pas à déterminer quelle nation obtiendra la représentation la plus importante...

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS:...il ne s'agit pas de prendre des engagements ou de les rejeter comme tels ou seulement de s'y dérober; nous n'allons pas là pour examiner la situation commerciale; ce n'est pas même la liberté ou la démocratie comme telles qui nous intéressent en ce moment. Je ne déprécie aucunement l'importance de tout cela, mais je veux que nous pensions clairement, car c'est la seule façon de progresser. A San-Francisco, on discutera et on se prononcera sur la paix en tant que paix, la paix durable et permanente, et j'espère qu'on donnera suite aux décisions qui seront prises.

Je me propose maintenant de discuter cette question en détail parce que j'estime qu'il vaut la peine de l'étudier intelligemment. J'ai consacré beaucoup de temps à préparer mon discours et j'espère, honorables sénateurs, que mes conseils seront utiles et nous aideront à comprendre les propositions. Je vous prie d'étudier la question sous trois aspects: premièrement, l'état d'esprit avec lequel nous devons l'envisager; deuxièmement, son rapport direct avec les propositions de Dumbarton-Oakes; et troisièmement, la ligne de conduite précise et raisonnable que des gens pratiques comme nous peuvent adopter pour donner suite aux propositions qui seront formulées.

Considérons, tout d'abord, la façon d'envisager la question. A mon sens, honorables sénateurs, chacun doit se rendre compte, la chose est essentielle, que des discours éloquentes traitant d'un idéal élevé et de la ligne de conduite qui s'impose, ne suffiront jamais à nous protéger contre un agresseur futur, pas plus que dans le passé.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: J'aborderai donc la question avec l'idée,—non pas que nous devrions, essayer présentement de réformer le monde, ou que cette réforme pourrait nous apporter la paix; mais plutôt avec l'idée que la paix pourra constituer la base sur laquelle

il sera possible d'édifier des réformes et de les développer. Si je ne fais pas erreur en pensant ainsi, il y a deux choses dont nous devrions nous rappeler; et c'est que nous devrions envisager la nature humaine d'une part et la situation mondiale d'autre part de façon réaliste. L'honorable sénatrice de Rockcliffe (l'honorable Mme Wilson) a dit hier soir qu'il y a deux mots qu'elle voudrait voir bannir de la langue, les mots "apaisement" et "réalisme". La seule divergence qu'il y a entre l'honorable sénatrice et moi à ce sujet se trouve dans la définition. Pour ce qui est de l'apaisement, j'en suis; j'espère que nous n'adopterons plus jamais cet état d'esprit.

Des VOIX: Bravo.

L'honorable M. FARRIS: Quant au réalisme, voici ce que j'en pense,—j'en ai écrit une définition alors que l'honorable sénatrice parlait: Un réaliste est une personne qui a foi en un programme d'ordre pratique qui rendra l'idéalisme possible.

Les plans de San-Francisco devront être assez pratiques pour qu'on puisse les appliquer; il faudra qu'ils soient assez réalistes pour tenir compte de la situation dans un monde où la nature humaine a vu son état empirer du fait des événements. Nos plans devront être assez sensés pour durer,—pour continuer d'exister après que notre enthousiasme se sera refroidi. N'oublions pas,—et j'espère que nos délégués se rappelleront,—combien promptement notre enthousiasme baisse et combien courte est la mémoire des gens; et que les unes après les autres des générations se succéderont qui n'auront pas connu ce que nous avons enduré. Je formule ces suggestions en me fondant sur la connaissance que l'eau ne s'élèvera jamais plus haut que sa source, et sur la conviction que nos plans ne dureront qu'en tant qu'ils seront assez pratiques pour faire face aux réalités telles qu'elles existent. Ce ne sont pas les résolutions du premier de l'an qui comptent, nous en avons tous fait, mais bien les résolutions que l'on tient encore à Pâques, qui supportent la chaleur de l'été, et qui durent encore lorsque le froid de l'hiver se fait sentir de nouveau. Je suis convaincu, honorables sénateurs, qu'on ne réussira à établir la paix permanente que si les nations pacifiques de l'univers sont assez fortes et assez déterminées pour empêcher la guerre. Les faits que je rapporte maintenant parlent d'eux-mêmes: c'est la force organisée qui a déclenché le présent conflit; c'est la force organisée qui a finalement rattrapé l'avance prise par l'ennemi

et qui nous vaut la victoire en ce moment; et ce ne sera que par la force organisée, bien dirigée, que l'on pourra empêcher une autre guerre.

Des VOIX: Bravo.

L'honorable M. FARRIS: Considérons notre expérience en tant que nation, ou celle de tout autre pays civilisé que nous connaissons. Comment maintenons-nous,—pour me servir des mots mêmes de notre constitution,—"la paix, l'ordre et le bon gouvernement" dans notre pays? Honorables sénateurs, nous les maintenons au moyen d'une société organisée pourvue d'un Code criminel, de tribunaux criminels et d'une force policière. Si jamais au cours de notre histoire nous décidions que la psychologie était préférable au Code criminel et que les psychiatres et d'autres fonctionnaires devaient supplanter la force constabulaire, nous savons ce qui arriverait à la société organisée. Bien que ce soit la minorité qui ait des tendances criminelles, je crois que les choses qui se sont avérées nécessaires dans le cas des individus, le sont également par rapport aux relations internationales.

J'ai fait allusion aux nations pacifiques. Il y a actuellement trois grandes puissances mondiales. Il y en a d'autres, mais les Etats-Unis d'Amérique, la Russie et le Commonwealth des nations britanniques constituent les grandes puissances du jour. La Chine n'est pas une puissance mondiale. La France qui a déjà été une grande puissance, et qui le sera de nouveau, se débat actuellement et essaie de se relever de sa chute. En parlant des propositions de Dumbarton-Oaks, je ferai remarquer que c'est une excellente chose que la France soit un membre permanent,—non pas à cause de ce qu'elle est présentement, mais à cause de ce qu'elle a été et de ce qu'elle sera de nouveau.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Cependant, si je m'arrête à ce que je crois être l'idée fondamentale, la base, je dirai que j'aimerais voir les trois grandes nations signer un accord.

Voici ce qu'Anthony Eden disait en mai dernier:

La responsabilité quant à l'établissement de tout organisme mondial de paix pour l'avenir devrait retomber...

Je souligne que ces mots correspondent à mes idées.

...devrait retomber sur les quatre grandes puissances,...

Il a compris la Chine.

...et tous les autres Etats pacifiques devraient être admis à jouer un rôle dans cet organisme.

Or, honorables sénateurs, je ne veux pas qu'on m'accuse de détruire la chose même que je préconise,—ce qui est pratique,—mais j'aimerais voir se réaliser,—comme la base de tout ce qui suivra,—un simple accord rédigé ainsi qu'il suit:

Les Etats-Unis d'Amérique.

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Le Commonwealth des nations britanniques.

Reconnaissant qu'une paix durable est nécessaire au bien-être de l'univers et au maintien et au progrès de la civilisation.

Et croyant que cet engagement est une nécessité préalable essentielle à l'établissement d'une association de nations libres et à l'édition d'une administration heureuse de l'univers fondée sur la justice et l'égalité devant la loi.

Nous nous engageons solennellement les uns envers les autres, et envers toutes les autres nations de l'univers ainsi qu'il suit:

1) Qu'individuellement nous garderons la paix;

2) Qu'individuellement, collectivement et en collaboration avec d'autres nations animées des mêmes sentiments, nous prendrons des mesures adéquates en vue

- a) de contrôler et restreindre toute nation agresseur dans ses préparatifs de guerre;
- b) d'empêcher toute nation de déclencher une guerre; et
- c) d'arrêter tout pays agresseur de poursuivre une guerre ainsi commencée.

Et à ces fins nous fournirons et utiliserons, selon les besoins, toute notre puissance et toutes nos forces disponibles.

J'aimerais que le Commonwealth des nations britanniques signe ce traité.

L'honorable M. LÉGER: Puis-je demander à l'honorable sénateur s'il cite un texte?

L'honorable M. FARRIS: Je cite un texte rédigé par moi-même. C'est l'esquisse d'un traité que je présente simplement aux fins d'illustrer ma pensée sur la question dont le Sénat est saisi.

L'honorable M. LÉGER: C'est fort bien.

L'honorable M. FARRIS: Si je pouvais transporter cette proposition théorique dans le domaine de la réalité je ferais signer ce traité par tous les membres du Commonwealth des nations britanniques. Dans le cas des propositions de Dumbarton-Oaks il faut tenir compte d'autres considérations, mais la signature de ce traité ne comporterait pas plus de difficultés qu'en a comporté la signature du traité de Versailles comme sir Robert Borden a insisté pour le faire.

L'hon. M. FARRIS.

Il n'existe pas de traité, naturellement, semblable au texte que je vous ai lu, mais j'imagine qu'il y a ce qu'il y a de mieux après cela, savoir, une entente entre ces trois grandes puissances. Qu'il s'agisse d'un traité ou d'une entente, il vous faut poser une base avant de pouvoir ériger l'édifice. Les propositions que nous étudions présentement renferment une base et un plan. Examinons un peu ce plan tout comme si nous n'avions jamais entendu parler de Dumbarton-Oaks. En somme, c'est bien un projet de paix que nous étudions. Or, en quoi consiste la paix? C'est l'absence de guerre. La définition d'une ligne droite porte que c'est la ligne la plus courte entre deux points, et la route la plus courte vers la paix, c'est de mettre fin à la guerre. J'aimerais que ce plan renferme trois points tendant à donner suite à cette idée fondamentale: une organisation visant à empêcher les agresseurs de se procurer des armes, une organisation visant à empêcher la guerre et à y mettre fin, et une cour mondiale de justice internationale.

Une organisation visant à empêcher l'acquisition des armes, et une organisation visant à prévenir la guerre! Cela semble si simple, honorables sénateurs, et c'est tellement logique. On nous a inculqué la doctrine qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Je le répète, l'expérience que nous avons faite chez nous démontre la valeur de la prévention. Le Code criminel du Canada renferme des textes de loi défendant non seulement les actes de violence et la perturbation de la paix, mais des lois très sévères contre le port de certaines armes. Pourquoi? Non pas parce que nous sommes une nation de contempteurs de la loi, mais parce qu'au Canada, comme dans toute autre agglomération respectueuse des lois, il y a des gens qui, à moins qu'on n'exerce une surveillance sur eux, commettront des infractions. Il en est de même des nations. Au cours du présent débat un honorable membre a cité le président Roosevelt ou le premier ministre Churchill,—j'ai oublié lequel,—qui aurait dit que moins de 10 p. 100 de la population du globe était en faveur de la guerre. La chose toute simple, logique et pratique à faire ce serait de prendre soin des turbulents et des violateurs de la loi dans le domaine international comme nous le faisons dans nos relations domestiques.

Examinons le problème du point de vue de l'expérience. L'histoire est un grand guide. Sans m'étendre trop longuement, je citerai quelques dates et quelques incidents, pour rappeler tout simplement ce qui est arrivé dans un passé récent parce que les nations pacifiques n'ont pas pris des mesures appropriées contre les agresseurs. En 1931, le Japon

a envahi la Mandchourie. La Chine, un membre de la Société des Nations, en appela à ce corps, qui nomma un comité d'experts. Il s'écoula deux ans avant la présentation du rapport du comité, dans lequel on réprimandait légèrement le Japon, et ce dernier se retira alors de la Société. En 1935 l'Abyssinie était envahie, et des sanctions furent appliquées à l'Italie. Nous récoltons ce que nous avons semé. Si j'avais quelque chose à y voir, j'enlèverais le mot "sanctions" du nouvel accord, car à mon avis les sanctions ne sont qu'une source d'aggravation et d'irritation. En relations internationales il vous faut agir pour de bon ou pas du tout. Si vous appliquez des sanctions dans le domaine du vêtement et autres choses de ce genre, mais non pas dans le cas de l'essence qui permet à l'agresseur de faire la guerre, vous ne faites qu'irriter l'agresseur et qu'aggraver votre situation.

En 1935 il y avait un homme qui se tenait à l'écart, surveillant ce que les nations pacifiques feraient pour arrêter l'Italie. Qu'est-il arrivé en 1936? Cet homme, le plus grand ennemi de l'humanité que le monde ait connu, envahissait et occupait la Rhénanie. En juillet de la même année, la guerre civile éclata en Espagne. Je lisais l'autre jour que, d'après le capitaine Liddell Hart, la deuxième Grande Guerre mondiale a commencé en juillet 1936. En 1937, ce fut la guerre entre le Japon et la Chine. Que nous rappelons-nous au sujet de cette guerre? Cependant, nous ne nous sommes pas opposés à l'envoi au Japon de ferraille et d'autres matériaux qui sont utiles dans la poursuite de la guerre. Nous savons aussi que, l'année suivante, la route de Birmanie a été fermée. En 1938 se fit l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne. Les événements se succédèrent ensuite avec plus de rapidité. Durant la même année se place le partage de la Tchécoslovaquie et, l'année suivante, en 1939, la deuxième Guerre Mondiale.

Il serait injuste et oiseux de se perdre en récriminations au sujet de ces événements, mais le moment est bien choisi pour chacun de nous de descendre au fond de notre être et de nous demander: "Quelle a été mon attitude alors? Dans quelle mesure, par ma voix, par mon influence ou par tout autre moyen à ma disposition, ai-je cherché à faire quelque chose pour amener une situation différente?" Ceux qui peuvent donner une réponse favorable à ces questions sont bien peu nombreux. Ceux qui l'ont fait le sont moins encore. Il y a pourtant un homme qui l'a fait; en réalité, il y en a deux. Anthony Eden a démissionné du gouverne-

ment britannique. Churchill, de 1932 à 1938, a prononcé de nombreux discours disant à son pays et au monde entier que l'Allemagne se réarmait et que la guerre était imminente. Son fils a réuni et publié ces discours sous le titre de *Arms and the Covenant*. J'ai le livre sous les yeux et j'en recommande la lecture à tous les honorables sénateurs, de même qu'à tous les membres de notre délégation. Si le temps ne passait pas si vite, j'aimerais vous en lire une couple de pages; mais je ne le ferai pas. Churchill a bel et bien averti le monde de la menace de la guerre, mais on n'a pas su en tenir compte.

Une VOIX: C'est exact.

L'honorable M. FARRIS: Aujourd'hui, convaincus par la force de la réalité, nous savons que pendant plus de deux ans, le monde, y compris le Canada, a été la victime d'un état de pacifisme, lequel est un illogique désir de paix qui empêche les hommes de voir les réalités et les porte à croire que ce qu'ils ne voient pas n'est pas dangereux. Voilà une caractéristique qui est commune au pacifiste et à l'autruche. Aux heures de danger, l'autruche s'enfouit la tête dans le sable; le pacifiste, lui, se cache la tête sous les couvertures. Tout ce que nous avons enduré de la dernière guerre à 1939 nous a fait comprendre de grandes vérités que nous ferions bien de ne pas oublier, peu importe que nous réussissions à en convaincre nos enfants. Il est incontestable qu'un trop grand désir de paix va à l'encontre de ses propres intentions. La paix à tout prix veut dire pas de paix du tout. Reportant nos regards en arrière, nous pouvons voir clairement que nous n'avons pas réussi à gagner la paix, parce que les gens voulaient tellement la paix qu'ils n'étaient pas même prêts à risquer la paix elle-même pour s'en assurer la possession. Nous désirions alors tellement la paix que nous avons refusé d'affronter les dangers qui nous menaçaient ou de voir la menace grandissante de nos ennemis se réarmant et se rangeant en bataille autour de nous. Je dis donc,—et je pense que la chose s'impose quand nous abordons l'étude de cette question,—que nous devrions nous rendre compte que les mêmes réactions peuvent se faire sentir à la fin du présent conflit; que le désir de paix peut bien être encore une fois tellement grand qu'il fasse échouer tous les moyens d'y arriver. Si nous avons la paix, ce ne sera pas parce que nous serons doux, indulgents et résignés, mais bien parce que les nations pacifiques, et nous en sommes une, seront pratiques, réalistes et fortes. Mes paroles s'appuient sur une haute autorité: "Car celui qui

aura consacré sa vie la perdra; et celui qui aura perdu sa vie à cause de moi la retrouvera”.

Dans ce plan que nous voulons établir sur la base et le principe d'une entente entre les grandes nations, certaines choses ne doivent pas trouver place. On peut fort bien les ajouter au plan comme accessoires et il est essentiel qu'on les tienne pour des aboutissements de la paix; mais certaines de ces choses ne devraient certainement pas faire partie intégrante et essentielle d'un plan de paix.

On dira, “Mais, c'est bien simple! Trouvons la cause fondamentale de la guerre et faisons-la disparaître”. Très bien; mais quelle est la cause fondamentale de la guerre? C'est la perversité de la nature humaine. Je ne suis pas d'avis qu'il nous faille aspirer à ce haut idéal qui veut que la paix soit la conséquence de la régénération de l'humanité, mais espérer plutôt qu'un bon jour la régénération découlera de la paix.

Une autre question qui ne devrait pas entrer dans nos plans en vue de la paix est celle des frontières internationales en Europe. Il en sera principalement question dans le traité de la Victoire plutôt qu'à la conférence de San-Francisco. Dans l'intérêt même de la cause de la paix, j'espère sincèrement que ce problème des frontières internationales ne sera pas lié indissolublement aux principes essentiels des mesures que nous prendrons pour assurer la paix. Les honorables membres qui ont lu des livres dignes de foi sur les complications qu'offrent la délimitation des frontières et les difficultés que créent les différences de race et de religion, de même que les haines entre les nationalités, peuvent comprendre ce qu'il adviendrait de nos propositions si ces questions collatérales faisaient partie intégrante de notre plan de paix.

L'honorable M. HUGESSEN: Ce fut précisément le point faible de la Société des Nations.

L'honorable M. FARRIS: Vient ensuite la question de la liberté du commerce. L'honorable sénateur de Shelbourne (l'honorable M. Robertson) a prononcé à ce sujet un discours des plus intéressants. J'ai toujours eu foi dans le libre échange et je pense encore que c'est un idéal à atteindre; mais vous et moi, qui sommes des hommes d'expérience, savons que rien ne comporte plus d'égoïsme humain que la protection et le libre échange. Toute modification tarifaire qui est de nature à avantager un homme peut fort bien agir en sens inverse sur un autre individu. C'est ce qui donne lieu aux difficultés. Il en est de même entre les nations. Les réformes tarifaires devraient être maintenues à l'endroit

L'hon. M. FARRIS.

voulu et au moment opportun. Si jamais nous réussissons à réunir le monde en un tout bien homogène d'après les principes de paix, nous pourrions alors chercher à aider les nations qui “n'ont pas le nécessaire”; nous pourrions même chercher à nous aider nous-mêmes par une plus grande liberté de commerce; mais, au nom de la paix, ce que nous cherchons maintenant, n'allons pas unir ces propositions dès l'instant à nos plans en faveur de la paix. Nous parlons des “quatre libertés”. Il y en a d'autres que celles dont il est question dans la Charte de l'Atlantique. Nous avons tous confiance qu'au long des années le progrès couronnera les efforts de tous les peuples de la terre. Pour ma part, je pense que si nous ne sommes pas meilleurs au fond du cœur, nous sommes au moins devenus plus intelligents et c'est par l'intelligence que nous connaissons le succès.

Cependant, toutes ces choses, un monde meilleur, des frontières plus équitables entre les nations, la liberté de commerce, les quatre libertés et bien d'autres réformes nous viendront, non pas pour servir de bases à la paix, mais bien comme résultat d'une paix permanente et durable.

Il y a ensuite la question de la démocratie à la base de la paix dans le monde. Dans un éditorial publié le 3 avril à ce sujet, le *Journal d'Ottawa*, écrivait:

Bien des gens n'aiment pas, et cela se comprend, la suzeraineté d'une grande puissance; peu de gens chérissent l'idée d'être membre d'une organisation dont une des principales caractéristiques semble être de violer le principe fondamental de la démocratie qui dit “pas d'impôt sans représentation”.

Et je lis encore dans cet article ce qui suit:

Dans un avenir, éloigné ou prochain, la domination des grandes puissances sera peut-être réduite, mais chercher à le faire maintenant, soutenir que certaines petites et faibles nations doivent exercer une aussi grande influence dans une organisation de sécurité mondiale que la Russie, les Etats-Unis ou l'Angleterre, c'est soutenir une absurdité. C'est un état de choses que le monde doit envisager, non une théorie.

Je voudrais maintenant dire un mot de la démocratie. En premier lieu n'oublions jamais que la question en jeu à l'heure actuelle, ce n'est pas la démocratie, c'est la paix. Pour peu que les honorables sénateurs s'arrêtent à penser, ils conviendront avec moi que la démocratie est la forme de gouvernement la plus hautement spécialisée que le monde ait encore connue.

L'honorable M. HAIG: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Pour atteindre à la véritable démocratie, il faut non seulement un chef bien éclairé, mais aussi une nation bien développée et bien renseignée.

Des VOIX: C'est exact.

L'honorable M. FARRIS: La Grande-Bretagne a mis bien du temps à atteindre à la démocratie. La plupart des pays du monde moderne ne sont pas en état ni en mesure d'établir la démocratie chez eux. Lorsqu'elle arrive trop tôt dans un pays, elle faillit à la tâche. Nous l'avons vu en Italie et nous pourrions nommer ici d'autres pays. La Russie n'est pas une démocratie. Je n'attaque aucunement la Russie. Je rends ici hommage à ses merveilleuses réalisations dans les domaines économique, social et militaire, durant la présente grande guerre, mais j'ai l'impression que Staline serait insulté si quelqu'un s'avisaient de dire que la Russie est une démocratie comme nous entendons cette forme de gouvernement. Prenons une nation quelconque, une nation qui vient de sortir de la barbarie. Elle ne passe pas tout de suite à la démocratie. Le premier signe d'organisation est le grand chef et son pouvoir absolu. Le gouvernement autonome ne s'installe que lentement et cela prend du temps. La Grande Charte a été en honneur en Angleterre pendant sept cents ans. Lorsque le roi Jean a été obligé de signer la Grande Charte, la démocratie comme nous l'entendons n'existait pas en Angleterre. Ce sont les nobles qui ont enlevé par la force le pouvoir que possédait le roi et c'est pour eux et pour leur classe que la Grande Charte a été établie. La masse du peuple anglais n'avait jamais encore alors entendu parler de la démocratie et, si on la leur avait offerte, ces gens n'auraient pas su comment en assurer le fonctionnement. Il a fallu mille ans à l'Angleterre pour atteindre à une démocratie effective. Penser qu'on peut d'une agglomération de nations à tous les stades de la formation économique et sociale, et dont plusieurs n'ont aucune idée de la démocratie, faire une union démocratique, c'est méconnaître la réalité et espérer l'impossible. Cependant, je n'ai aucun doute qu'un jour viendra où, de cette organisation, si nous pouvons la maintenir, sortira une démocratie des nations. Je le répète, c'est là un idéal que nous devons entrevoir et nous efforcer à atteindre, mais que nous ne devons pas chercher à réaliser trop tôt.

Voilà, honorables sénateurs, mon opinion sur la façon d'aborder cette question,—mais j'ai bien peur d'avoir déjà parlé trop longtemps.

Des VOIX: Non, non.

L'honorable M. FARRIS: Je le répète, je pense que cette question est de la plus haute importance.

Maintenant, "en deuxième lieu",—examinons un peu les propositions de Dumbarton-Oaks qui seront soumises aux délégués à la conférence et qui serviront de base à la dis-

cussion. Vous constaterez, honorables sénateurs, que la lettre d'acceptation du Canada était rédigée en termes fort prudents. L'invitation laissait entendre que les propositions de Dumbarton-Oaks seraient la base du plan, mais l'acceptation du premier ministre stipulait qu'elles seraient la base de la discussion de ce plan, et c'est bien, selon moi, la façon dont toute cette question devrait être envisagée. Les nations qui vont à San-Francisco devraient admettre que ces propositions constituent une excellente base de discussion, pas davantage.

Il est dit dans les propositions de Dumbarton-Oaks que l'organisation est fondée sur le principe de "l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques". L'honorable sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) qui a prononcé l'autre soir un des plus intéressants discours que j'aie entendus au Sénat—j'étais absent lorsque l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) a pris la parole—a exprimé quelque inquiétude au sujet du sens de ces mots. Si son interprétation est exacte, je comprends son inquiétude mais, à mon sens, ces paroles ressemblent énormément à l'introduction d'un autre document important qui porte que "tous les hommes sont nés libres et égaux". Ce principe-là dépend de la façon dont on l'interprète. Je ne crois pas que l'introduction aux propositions de Dumbarton-Oaks signifie que toutes les nations souveraines sont égales. Je mettrais la déclaration en doute si c'était le sens qu'on lui donnait. Je serais de l'avis de l'Irlandais qui estimait qu'un homme en vaut un autre—et quelquefois plus qu'un autre. Voici la façon dont j'interprète l'introduction: chaque nation possède au même titre qu'une autre le droit à la souveraineté. Pour moi, la déclaration ne signifie que cela; autrement, elle serait un non-sens. Chaque nation a le droit d'être libre; chaque nation a le droit d'être un Etat souverain et d'établir la forme de gouvernement que sa population désire. Dans ce sens, toutes les nations devraient être sur un pied d'égalité. Toutefois, lorsqu'on traite d'égalité au point de vue intelligence, éducation, richesse, puissance ou moyens de faire la guerre ou de maintenir la paix, c'est ridicule de dire que toutes les nations jouissent d'une égalité souveraine, parce que, dans ce sens, ce n'est pas le cas.

Dans l'examen de la question, l'une des premières choses qu'il faut établir c'est la différence essentielle entre le Pacte de la Société des Nations et les propositions de Dumbarton-Oaks. On les a exposées si souvent à la Chambre et ailleurs qu'il me suffit de mentionner ce qui a trait à la discussion. La principale distinction porte sur la question

de la paix et de la guerre. Le pouvoir essentiel de la Société des Nations était, sous le régime de l'article XI du Pacte, accordé à la Société elle-même. Il vaut peut-être la peine d'en rappeler le texte aux honorables sénateurs :

Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des Membres de la Société, intéresse la Société tout entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations. En pareil cas, le Secrétaire général convoque immédiatement le Conseil, à la demande de tout Membre de la Société.

D'autre part, honorables sénateurs, les propositions de Dumbarton-Oaks accordent à l'Assemblée, qui se compose de toutes les nations qui désirent en faire partie, des pouvoirs tout à fait différents de ceux du Conseil de sécurité. Je vous prie d'en tenir compte parce qu'à mon sens, c'est très important. L'article B-1 du chapitre V prescrit :

L'Assemblée générale devrait avoir le droit d'étudier...

Le mot est bien choisi.

...les principes généraux de coopération relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements; de discuter...

Autre mot bien choisi!

...toute question se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

et ainsi de suite. Et voici ce qui n'est pas du ressort de l'Assemblée générale dans le nouveau projet. Elle ne devrait,

...sur sa propre initiative, faire aucune recommandation relativement à toute question ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de Sécurité se préoccupe.

A mon sens, ce principe est tout à fait contraire aux dispositions de l'ancien Pacte et je l'estime plus avantageux. Dans le nouveau projet, on accorde le pouvoir au Conseil, comme on le voit au chapitre VIII, article B, alinéas 2, 3, 4 et 5. Permettez-moi de lire l'alinéa 4 qui expose les pouvoirs du Conseil :

Au cas où le Conseil de Sécurité déciderait que ces mesures sont inadéquates, il devrait avoir le pouvoir d'avoir recours à des forces aériennes, navales et terrestres, dans la mesure nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Ceci pourrait comprendre les démonstrations, le blocus et autres opérations par les forces aériennes, navales ou terrestres des membres de l'Organisation.

On confère d'immenses pouvoirs au Conseil de sécurité composé de onze membres, dont cinq permanents, comprenant les trois grandes puissances ainsi que la Chine et la France, et six autres nations élues pour deux ans et qui ne sont pas immédiatement rééligibles.

L'hon. M. FARRIS.

L'honorable M. CALDER: Me permet-on de poser une question? Vous discutez deux conseils, d'une part, le Conseil de la Société des Nations et d'autre part, le Conseil proposé. Comment le Conseil de la Société des Nations était-il constitué?

L'honorable M. FARRIS: Il ressemblait au présent Conseil. Un peu plus tard, j'éclaircirai complètement cette question. Il suffit de dire, pour l'instant, que la constitution en était semblable. Toutefois, les pouvoirs conférés au Conseil proposé, en comparaison de ceux de l'Assemblée, sont beaucoup plus étendus sous le régime du nouveau projet que sous le régime de l'ancien. En outre, et, à mon sens, c'est ce qui importe, les pouvoirs du Conseil de sécurité sont limités aux questions de paix. Je parlerai des autres comités plus tard. Le Conseil de sécurité s'intéresse à la paix seulement, et c'est pourquoi il me plaît. On devrait donner suite parallèlement ou comme conséquence de la victoire aux questions qui se rattachent aux comités et aux autres projets. Le comité social et économique est un organisme tout à fait différent. Certains honorables sénateurs estiment que celui-là s'avérera de la plus haute importance, et j'espère qu'ils ont raison. Ce qui compte pour l'instant, c'est qu'ils agissent séparément.

Il faut examiner deux aspects de la situation. Dans l'Assemblée, chaque nation n'a qu'une voix. J'ignore ce qui se passera à San-Francisco, mais je crois que nous sommes tous quelque peu perplexes. J'ai lu dans les journaux que la Russie demandait trois voix et que les Etats-Unis avaient formulé la même requête mais l'avaient retirée.

Quelle attitude devons-nous adopter? Dans la Société des Nations, chaque pays avait une voix, ce qui en donnait six à l'Empire britannique. Les propositions de Dumbarton-Oaks comprennent la même disposition; mais voici que la Russie demande trois voix sous prétexte qu'elle se compose de trois républiques distinctes et indépendantes. Je ne préconise en ce moment aucun projet particulier mais me contente d'exposer certains problèmes qu'il faudra résoudre. On a soulevé la même question au Sénat des Etats-Unis avant la ratification du traité de Versailles. Je cite un extrait de l'ouvrage de Duncan Hall intitulé *The British Commonwealth of Nations*; à la page 346, on trouve la réserve décisive adoptée par le Sénat des Etats-Unis en mars 1920. Elle est conçue en ces termes:

Jusqu'au moment où la Partie I, c'est-à-dire, le Pacte de la Société des Nations, sera amendé de façon à prescrire que les Etats-Unis auront droit à un nombre de voix égal à celui qu'obtiendront tout membre de la Société ainsi que ses dominions autonomes, colonies ou parties

d'un Empire dans l'ensemble, les Etats-Unis n'assument aucune obligation les liant, sauf dans le cas où le Congrès a donné un assentiment antérieur, à une élection, décision, rapport ou conclusion quelconque du Conseil ou de l'Assemblée au sein de laquelle tout membre de la Société ainsi que ses dominions autonomes, colonies ou parties d'un Empire ont obtenu plus d'une voix.

Je ne donne nullement à entendre que c'est là la véritable raison pour laquelle les Etats-Unis n'ont pas fait partie de la Société; mais ne vous y trompez pas, cette raison existait, et il faudra en tenir compte lorsqu'on réglera cette question. Les Mémoires de sir Robert Borden constituent l'une des meilleures sources de renseignement sur ce qui s'est passé à Versailles, et j'y ferai allusion avant de terminer. Les Canadiens doivent examiner leurs relations extérieures sous un double aspect; d'une part, le pays est membre du commonwealth britannique et d'autre part, il fait partie des Nations Unies. On ne peut dévier du principe établi sous la direction de Borden et de Smuts portant que chaque membre du commonwealth britannique est, de son propre chef, une nation souveraine. Il n'y a là rien d'équivoque. Je ne connais pas suffisamment la constitution de la Russie et de ses parties constituantes pour en discuter d'une façon intelligente, mais certains délégués seront bien renseignés là-dessus. Il se peut que les divers Etats russes possèdent un statut national indépendant, ce qui donnerait à chacun d'eux le droit d'obtenir une voix distincte dans l'organisation internationale.

L'honorable M. CALDER: On pourrait créer cet état de choses.

L'honorable M. FARRIS: En droit, il existe l'expression "transaction spéieuse". Je n'aurais probablement pas dû suggérer cette idée, car j'ignore les faits, mais si la Russie ou tout autre pays appuie ses exigences sur une base spéieuse, elles seraient injustes et ne contribueraient pas au maintien des bonnes relations que l'on espère établir à San-Francisco. La Russie et les autres pays intéressés devront étudier cette question très attentivement, et nous devons nous fier à leur bon sens ainsi qu'à la sincérité des efforts qu'ils tenteront pour obtenir des résultats satisfaisants. Je répète, toutefois, qu'on ne peut mettre en doute le principe suivant: bien que les membres du commonwealth britannique constituent une famille de nations et soient unis peut-être plus étroitement qu'auparavant, chacun d'eux est reconnu au point de vue international comme une nation entièrement souveraine.

J'aborde maintenant l'étude de problèmes relatifs au Conseil de sécurité. Je regrette de prolonger la discussion, mais si les hono-

rables sénateurs jugent mes observations utiles, je vais les poursuivre.

Des VOIX: Poursuivez.

L'honorable M. FARRIS: On a beaucoup discuté du droit que s'arrogent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire, les grandes puissances, d'empêcher le Conseil de prendre une décision qui leur est désavantageuse. D'après le projet ce droit de veto ne deviendrait effectif qu'après que les mesures préliminaires auraient été prises. C'est-à-dire, si le Conseil était saisi d'un différend où serait impliqué l'un des membres permanents, ce membre permanent s'abstiendrait de voter sur la question de savoir s'il y a lieu de mener une enquête et de rendre une décision d'après les faits. Cependant, bien que le conseil ait le droit d'enquêter sur les actes de toute nation, il n'a pas le pouvoir de demander aux membres de l'Assemblée de prendre des mesures contre l'un quelconque des membres permanents sans le consentement de ce membre. En théorie, c'est mal, mais en pratique, ce ne l'est pas du tout, car à quoi bon conférer au conseil le droit de prendre une décision contre l'une quelconque des grandes puissances. Toute nation qui risquera de violer sa promesse solennelle à l'organisation internationale se considérera assez forte pour arriver à ses fins au mépris de l'organisation, et si une nation prend cette attitude, il y aura la guerre. Dans les circonstances, rien ne servirait de chercher à régler le différend par des moyens pacifiques. C'est pour cette raison que mon traité hypothétique serait efficace s'il devenait une réalité, je crois, il me semble qu'un accord entre les trois grandes puissances doit être la base même des espérances d'une humanité éprise de paix en ce moment.

J'ai lu quelque part que le sénateur Vandenberg des Etats-Unis se rendrait à la conférence avec l'intention de proposer qu'un plus grand nombre des petites nations soient éligibles au Conseil. J'espère qu'on n'acceptera pas cette proposition. Il me semble que la simplicité de l'organisation du Conseil, tel qu'on propose de l'établir présentement, et la puissance qui l'anime, sont les éléments qui assureront son succès. Plus il y aura de nations dans le Conseil, plus grandes seront les occasions de disputes. Avez-vous déjà vu un gros chien commencer une bataille? C'est presque toujours le petit chien batailleur qui est le fauteur de discorde, et le gros intervient alors pour y mettre fin.

Examinons maintenant de plus près quelques-uns des problèmes du Canada concernant les propositions de Dumbarton-Oaks. D'après le plan actuel, le Canada n'aura pas de siège permanent ou de partie de siège dans le

Conseil de sécurité, car c'est le Royaume-Uni, non pas l'Empire britannique, qui sera membre permanent. De sorte que si le Canada obtient un siège dans le Conseil, ce sera en qualité de membre élu. Je suppose que dans le cours ordinaire des choses il sera probablement l'un des premiers membres élus; et après avoir eu une durée d'office de deux ans, il sera peut-être remplacé par l'Australie.

J'imagine que personne ici n'a pris connaissance de la composition projetée du Conseil de sécurité sans se demander: "Pourquoi ne réserve-t-on pas l'un des sièges permanents au Commonwealth des nations britanniques plutôt qu'au Royaume-Uni"? Il faut envisager cette question bien franchement. Le Conseil de sécurité ne comprendra qu'un membre permanent pour les Britanniques, et ce sera, soit le Royaume-Uni, soit le Commonwealth. J'ai lu une déclaration dans la *Gazette*, de Montréal, où ce journal semblait dire qu'il aimerait que le Commonwealth soit membre permanent du Conseil et dispose d'un vote. Cela voudrait dire que chaque fois qu'il y aurait lieu de voter sur une question au Conseil toutes les nations du Commonwealth devraient se réunir et au moyen d'une décision majoritaire, ou par quelque autre moyen auquel je ne songe pas en ce moment, indiquer de quelle manière le Commonwealth devrait voter.

J'ai cherché dans le compte rendu des *Débats* qui ont eu lieu dans un autre endroit si l'on y avait préconisé cette idée, et je constate qu'un honorable député l'a fait. Je n'ai pas l'intention de critiquer ce qui s'est passé dans une autre Chambre, mais je crois que je suis autorisé à examiner le principe en jeu dans la proposition de l'honorable député. Le fait qu'il représente la circonscription où j'aurai bientôt l'occasion de voter pour ou contre lui, me laisse peut-être un peu plus libre de citer ses paroles. Voici comment il s'est exprimé, d'après le compte rendu que je trouve à la page 122 du *hansard* de la Chambre des communes:

Le premier ministre déplore notre situation à l'heure actuelle, mais elle résulte directement des politiques de son gouvernement. Si le gouvernement canadien l'avait voulu, la grande puissance mondiale à Dumbarton-Oaks aurait pu être le Commonwealth des nations britanniques plutôt que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. C'est le Commonwealth des nations britannique que l'on aurait pu choisir à Dumbarton-Oaks pour occuper un siège permanent dans le Conseil de sécurité.

Je ne sais si cette dernière phrase est exacte, je n'en sais rien. Il se peut qu'il en soit ainsi. Je n'ai pas entendu l'honorable leader d'en face (l'honorable M. Ballantyne) déclarer qu'il partageait l'opinion formulée par l'hon.

L'hon. M. FARRIS.

norable député que je viens de citer, mais je doute fort qu'il la partage.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je ne la partage pas.

L'honorable M. FARRIS: Non, je n'imagine pas qu'il l'accepte. Cependant, cette opinion est soutenue par des gens intelligents et par certains journaux et c'est pour cette raison qu'elle mérite qu'on l'étudie. Je soutiens que cette opinion est une répudiation explicite de tout ce que sir Robert Borden a accompli après la dernière guerre.

L'honorable M. BALLANTYNE: Bravo.

L'honorable M. FARRIS: Sir Robert Borden eut à faire face à un problème identique au nôtre. Va sans dire que le Commonwealth des nations britanniques, tel que nous le comprenons maintenant, n'avait pas atteint en 1920 l'épanouissement qu'il connaît actuellement. Les résolutions Balfour furent adoptées en 1926, et le Statut de Westminster qui leur donna force de loi, fut adopté en 1931. Cependant, sir Robert Borden avait prévu presque textuellement ce qui fut par la suite incorporé aux résolutions Balfour. Le paragraphe 4 de l'article 4 du traité stipule que:

Le Conseil se composera de représentants des principales puissances alliées ou associées.

Il s'agissait des Etats-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon. Ainsi, l'Empire britannique était compris au nombre des membres du Conseil. Non seulement est-il dit à l'article 4 que l'Empire britannique est membre, mais en outre les représentants de Grande-Bretagne signèrent l'Annexe au nom de leur pays mais de façon ambiguë, en quelque sorte pour tout l'Empire, y compris le Canada et les autres dominions autonomes. Venaient ensuite les signatures des représentants du Canada et des autres dominions. Sir Robert Borden se trouvait en face de cette situation: si on interprète rigidement cette forme ambiguë de signature et si le Canada est compris comme une partie de l'Empire britannique, alors il ne peut être élu membre. Voici ce qu'il eut à dire à ce sujet: "Je ne tolérerai pas pareille chose", et dans le volume n° 2 de ses mémoires, pages 950 à 953, on trouve une fort intéressante discussion sur ce point. Il saisit Lloyd George de la question et lui envoya une note le 6 mai 1919:

Afin qu'il n'y ait aucun doute il y a lieu de modifier l'Article IV:

a) En biffant les mots "Empire britannique" à la deuxième ligne dudit article et en les remplaçant par les mots "Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande";

b) En insérant les mots "Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande" immédiatement

après les mots "L'Empire britannique" dans l'Annexe au pacte.

Si vous consultez l'Annexe au Pacte vous y verrez l'expression "Empire britannique". Puis viennent le "Canada" et les autres Dominions. Sir Robert Borden disait: "Avant le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Inde, vous devez insérer le Royaume-Uni, afin d'indiquer que lorsque la Grande-Bretagne signe elle ne signe pas au nom du Canada, mais seulement pour le compte du Royaume-Uni". Sir Robert insista tellement qu'il transmit un mémoire à Lloyd George en disant, "Je veux qu'on agisse de cette manière afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant au droit du Canada d'être reconnu internationalement comme nation indépendante afin qu'il ne soit pas privé du droit d'être élu membre du Conseil parce qu'il figurerait comme une partie de l'Empire britannique".

Il nous dit dans son livre qu'il a cessé d'insister quand il a obtenu de Clemenceau, Wilson et Lloyd George qu'ils signassent un engagement fondé sur le véritable sens qu'ils prêtaient à l'article IV. On le verra à la page 961 des Mémoires de sir Robert. Ils disaient à peu près ceci. "Nous croyons que le sens de ce document est clair,—nonobstant le fait que le Canada paraît être une partie de l'Empire britannique, il a le droit d'être élu membre du Conseil," ce qui, en d'autres termes, veut dire que la Grande-Bretagne ne signait que pour le compte du Royaume-Uni; par conséquent le Canada, l'Australie et les autres dominions ont signé à titre de nations indépendantes et, ainsi, avaient le droit d'être élus membres du Conseil. Si j'en avais le temps, honorables sénateurs, je citerais ici ce qu'a dit sir Robert dans l'autre Chambre lors de l'étude de la motion portant ratification du traité. Au mois de septembre 1919, M. Fielding avait laissé entendre que la Grande-Bretagne pouvait signer le traité et engager le Canada, que ce dernier y consente ou non. Sir Robert a répondu: "Si c'est là votre interprétation, vous êtes tout simplement cent ans en retard". Depuis lors, vingt-cinq ou vingt-six ans se sont écoulés, et cette déclaration est d'autant plus tardive.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Tous les honorables membres de cette assemblée qui chérissent l'Empire britannique, qui ont foi dans ses idéals et qui veulent ne rien épargner pour perpétuer cette grande famille de nations, devraient s'unir dans le désir et dans l'effort afin qu'au sujet de ce Conseil aucune clause compliquée n'oblige la Grande Bretagne, chaque fois qu'elle devra donner son vote, à demander l'avis de chacun des pays de l'Empire.

S'il ne peut obtenir l'accord d'après un tel principe, je ne sais pas du tout où trouver la solution. Je n'ai encore entendu personne qui s'oppose à ma contre-proposition offrir une solution intelligente de la question.

Maintenant, honorables sénateurs, nous voyons comment, à ce sujet, il est essentiel que la plus grande Société des Nations qui ait encore existé, le Commonwealth des nations britanniques, ne soit pas entravée par des ententes qui portent des germes de discorde, de dissension et de malentendus. Parlant à une conférence des Nations de l'Empire, au mois de mai 1917, le général Smuts a dit ce qui suit:

On parle de Société des Nations, mais vous êtes la seule Société des Nations qui ait encore existé!

Comment nous, à titre de Canadiens dans le Commonwealth des nations britanniques,—car, nous pouvons parler au nom de la famille, sinon au nom des partis politiques,—comment pouvons-nous le mieux servir ce grand idéal de paix? Dans les propositions que j'ai faites, honorables sénateurs, il y a danger que certaines des grandes puissances ne respectent pas les engagements solennels qu'elles sont en train de contracter; les Etats-Unis pourraient bien devenir isolationnistes,—certes, nous n'en voyons encore maintenant aucune indication,—mais la chose pourrait se produire; la Grande-Bretagne pourrait bien se sentir encore éprise de pacifisme,—la chose peut bien nous arriver à nous-mêmes, ici, au Canada; la Russie peut bien décider que sa destinée se trouve dans la suprématie mondiale plutôt que dans la coopération avec les autres nations libres. Si l'une quelconque de ces possibilités se produit, je ne vois aucune solution qui permettra l'établissement d'une paix permanente. Cependant, tout semble indiquer que ces choses ne se produiront pas et que, cette fois-ci, nos efforts d'ordre pratique ont chance de réussir. Que pouvons-nous faire pour être utiles? Je pense que la première chose indispensable est une compréhension plus suivie et plus claire entre les Etats-Unis d'Amérique et chaque unité du Commonwealth des nations britanniques. Je ne veux pas dire,—pour rappeler ici une expression que j'ai entendue au cours du présent débat, que nous devrions "faire bloc" contre la Russie. Loin de là. Je crois, cependant, que plus les peuples de langue anglaise se rapprocheront, plus nous nous comprendrons, plus on réussira à faire disparaître ces faux idéals, plus on mettra au point les déclarations inconsiderées, plus il sera facile d'en arriver à une entente de nation à nation, d'entente humaine avec la Russie.

Et quand, honorables sénateurs, nous nous arrêtons à penser à cela, nous voyons que

rien dans l'histoire du monde ne devrait être plus facile à réaliser qu'une étroite association entre le Commonwealth des nations britanniques et les Etats-Unis d'Amérique.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Nous parlons la même langue; dans une large mesure, nous sommes de la même race; nous avons les mêmes traditions administratives; nous croyons également que nous sommes des chefs dans le système de la démocratie et dans l'application des principes du gouvernement démocratique; et, ce qui à mon sens est encore plus important, nous reconnaissons les mêmes principes de justice; notre littérature, notre religion,—tout ce qui devrait être la base d'une réelle coopération entre deux nations,—tout cela est commun au Commonwealth des nations britanniques et aux Etats-Unis d'Amérique.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Je veux maintenant ajouter ceci: Au cours du présent débat, j'ai constaté avec étonnement que mes collègues les avocats n'ont pas parlé davantage de la Cour internationale de justice. Comme vous le savez, c'est la guerre qui a toujours été le tribunal de dernière instance dans nos différends internationaux. Si on veut faire disparaître la dernière cour qui décide, il faut mettre quelque chose à sa place, et la seule chose logique qui puisse la remplacer est une cour internationale de justice. Je puis ici faire sonner la note de l'optimisme à ce sujet. Nous avons une cour internationale de justice depuis 1920. Elle comprend un membre qui vient des Etats-Unis, bien que ce pays n'ait jamais été membre de la Société des Nations. Le professeur Manley Hudson, de l'Université Harvard, est membre de la Cour et a publié au moins deux livres qui fournissent bien des renseignements sur les progrès réalisés par cette cour et sur ses réalisations. Cependant, son œuvre n'en est encore que l'infime partie de ce qu'elle peut et de ce qu'elle devrait accomplir.

Je me prends parfois à penser, honorables sénateurs, qu'en ces jours de tristes réalités, il y a danger que nous, dans notre pays, nous perdions de vue ce que la justice de nos tribunaux représente pour nos citoyens dans leurs relations entre-eux. Rien ne tient au cœur comme le sens de la justice. Rien n'engendre plus promptement le désaccord et la haine comme un sens d'injustice. Mon ami obtient trois morceaux de beurre, et moi je n'en ai qu'un seul: l'inégalité de ce partage sera la cause de plus grands troubles qu'une autre question en réalité plus grave. C'est ainsi que dans notre pays, dans l'expansion de

L'hon. M. FARRIS.

notre démocratie dont nous nous louons, les tribunaux et toute l'organisation des cours de justice anglaises, comme nous les entendons, peuvent bien être tenus pour le rempart de la liberté. Je dis cela avec toute la déférence possible pour mes amis qui vivent sous le régime de la loi civile, car, en somme, c'est la même justice avec quelques modifications. Je pense que grâce à la jurisprudence de ces deux systèmes, travaillant en collaboration, nous pourrions réaliser un concept plus grand et plus élevé de la justice que tout ce qui s'est produit jusqu'ici.

Ce qui s'est produit dans le cas de nos tribunaux, chez nous, devrait nous faire voir les grandes perspectives qu'offrent pour l'avenir les relations internationales. De cela, je dis ce qui suit: Les avocats du Canada et les avocats des Etats-Unis, sous le régime de leurs organisations respectives, l'Association canadienne du Barreau et l'Association du Barreau des Etats-Unis, possèdent dans chacune des villes du Canada et des Etats-Unis un groupe des mieux organisés de comités spéciaux qui s'occupent intensément de cette question. Or, les études de ces avocats sont graduellement coordonnées et seront disponibles à la conférence de San-Francisco. Je tiens pour un événement du plus haut intérêt le fait que les avocats du Canada et des Etats-Unis se livrent ainsi à l'étude de cette question d'une cour mondiale de justice. Pour la première fois de notre carrière, nous, les avocats, devenons conscients de la justice internationale. Les problèmes sont nombreux et compliqués. Je me contenterai d'en mentionner quelques uns, mais je ne les discuterai pas. Il est indubitable que nous avons un bon précédent dans la façon dont les membres de la présente Cour ont été choisis.

Il importe que les hommes choisis ne représentent aucune nation, aucun intérêt particuliers. Les avocats et bon nombre de profanes savent que le grand défaut de l'arbitrage, c'est que chaque partie nomme son arbitre qui tous deux choisissent l'arbitre-juge. En conséquence, il n'y a qu'un arbitre, les deux autres étant des avocats dans les coulisses. Je ne veux pas que l'on adopte ce principe dans la cour internationale. Le professeur Manley Hudson est membre de la cour actuelle de justice internationale. Il est Américain et son pays ne fait même pas partie de la Société. Il ne représente aucun pays mais une cour de justice internationale. La tâche est lourde mais point idéaliste; il s'agit plutôt de politique internationale pratique tendant vers l'idéal afin de mettre sur pied cette cour et de lui accorder des pouvoirs plus étendus. Toutefois, il ne faut pas ambi-

tionner, car si l'on avance trop rapidement pour l'opinion mondiale, la cour n'atteindra pas son but.

Honorables sénateurs, avant de terminer, je tiens à ajouter quelques mots au sujet de la participation du Canada. Nous sommes appelés à jouer un rôle spécial dans les relations qui existent entre le Commonwealth des nations britanniques et la grande puissance au sud de notre pays. Nous comprenons les Britanniques mieux que ne les comprennent les Américains et nous connaissons aussi le peuple américain mieux que ne le connaît un Anglais.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: En outre, tous deux font preuve envers nous d'une grande cordialité; nous formons le lien entre ces deux puissances, ce qui est un rôle important.

Il faut enseigner aux hommes publics des Etats-Unis—et c'est notre devoir de se charger de cette mission tout en se montrant diplomates—que leur pays fera plus facilement honneur à ses nouvelles responsabilités en tant que puissance mondiale s'il collabore avec le Commonwealth des nations britanniques.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. FARRIS: Les Etats-Unis d'Amérique ne devraient rien entrevoir avec plus d'inquiétude que la chute de l'Empire britannique.

L'honorable M. DUFF: En effet.

L'honorable M. FARRIS: En outre, si ces deux nations doivent collaborer pour assurer la paix et le bien-être de l'humanité, il faut que l'Empire britannique maintienne sa puissance afin de faire sa part à l'avenir comme il a supporté le fardeau dans le passé.

Honorables sénateurs, j'ai souligné la nécessité d'élaborer un projet de paix pratique et qui tient compte de la réalité. Je ne veux pas que l'on me juge dépourvu d'idéal parce que j'ai adopté cette attitude. Je crois qu'en conséquence d'une paix permanente et durable, nous réaliserons un jour notre idéal et nos rêves.

Des VOIX: Très bien.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Judi 12 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

EMBAUCHAGE ET REVENU

LIVRE BLANC OFFICIEL

Avant l'ordre du jour.

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, je dépose le livre blanc officiel (versions anglaise et française) sur l'embauchage et le revenu en ce qui a trait tout particulièrement à la première phase de la reconstruction. Je crois que l'on distribue dans les cases postales des honorables sénateurs des exemplaires de ce document important, ou il sera disponible sur demande à l'Imprimerie nationale.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROPOSITION DE RÉIMPRESSION D'UN DISCOURS PRONONCÉ AU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, je désire faire une proposition à l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. King) et aux autres honorables sénateurs. Hier, nous avons eu le privilège—je devrais dire le plaisir—d'entendre un magnifique discours prononcé par notre collègue de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris).

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. McRAE: Je suis sûr que le Sénat approuve à l'unanimité les opinions qu'il a exprimées.

Je crois que nos délégués à la conférence de San-Francisco seront appelés à résoudre le problème qu'il a étudié avec tant de compétence, de clarté, de logique, et qu'il a si bien étayé. Peu de gens comprennent notre statut autonome comme membre du Commonwealth des nations britanniques, et la question de savoir si l'Empire britannique devrait obtenir plus d'une voix au sein de l'organisation de paix internationale proposée est vivement discutée. En tenant compte de cela, je propose à l'honorable leader du Sénat (l'honorable M. King) de faire imprimer dans les deux langues un nombre suffisant d'exemplaires du discours de l'honorable sénateur pour en distribuer des exemplaires à la conférence. Je reconnais que tout membre de notre délégation pourrait d'une façon générale répondre à la question que j'ai mentionnée, mais les renseignements détaillés et la logique de l'allocation de l'honorable sénateur sont de nature à convaincre toute personne non préjugée contre nous qui s'informe du véritable statut du Canada dans l'Empire britannique.

Je propose que, dans la préparation du discours pour l'impression, on en supprime certains paragraphes afin de présenter un exposé concis des faits; il serait bon aussi de le publier sous forme de brochure et de l'intituler *le Statut du Canada au sein de l'Empire*

britannique ou de lui donner le titre que l'on jugera le plus approprié. L'auteur lui-même s'occupera peut-être de son discours de la façon que j'ai indiquée.

Jamais je n'ai entendu un exposé de faits plus habile sur le statut du Canada comme dominion autonome. Il serait très utile à nos délégués à la conférence de San-Francisco de pouvoir en remettre un exemplaire à quiconque soulèverait la question de la situation qu'occupe le Canada au sein de l'Empire afin qu'il voie par lui-même le statut que nous revendiquons. La brochure aurait plus de poids si elle portait l'imprimatur du Sénat.

L'honorable M. KING: J'approuve de tout cœur la proposition de l'honorable sénateur et j'en discuterai avec les hauts fonctionnaires du Sénat; je la signalerai aussi au Gouvernement.

Nous apprécions tous le magnifique discours prononcé hier par l'honorable sénateur de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris). C'est un document important qui devrait beaucoup aider à expliquer le statut du Canada au sein de l'Empire. Il sera aussi très utile aux délégués à la conférence.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je suis allé au devant des désirs des honorables sénateurs et j'ai déjà commandé l'impression de cinq cents exemplaires supplémentaires des *Débats du Sénat* d'hier, et les honorables sénateurs peuvent les obtenir au bureau du greffier. J'ai aussi donné instruction de faire traduire en français sans tarder ce numéro des *Débats*.

Je profite de l'occasion pour signaler aux honorables sénateurs l'opportunité de publier une brochure contenant tous les discours prononcés à la Chambre sur la conférence de San-Francisco. Une telle publication intéresserait, j'en suis sûr, tous les délégués à la conférence et constituerait une précieuse source de renseignements.

L'honorable M. MACLENNAN: J'ai une meilleure proposition à formuler; nous devrions conscrire les services de l'honorable sénateur (l'honorable M. Farris) et l'envoyer à San-Francisco à titre consultatif.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 4 heures de l'après-midi).

SÉNAT

Vendredi 13 avril 1945.

La séance est ouverte à quatre heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

L'hon. M. McRAE.

FEU LE PRÉSIDENT ROOSEVELT HOMMAGES À SA MÉMOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable J. H. KING: Honorables sénateurs, je crois qu'il convient en ce moment de porter nos pensées vers la mort du président des Etats-Unis, Franklin Delano Roosevelt. La nouvelle a attristé le monde entier et touché les hommes et les femmes de toutes les classes de la société, des plus haut placés aux plus humbles.

Le président Roosevelt a donné le meilleur de lui-même à son pays et à l'univers. Lors de son accession à la présidence, en 1932, le monde traversait une crise économique d'une gravité sans précédent. Nous savons avec quel courage il s'attaqua aux problèmes complexes d'ordre financier, économique et social qui se posaient alors aux Etats-Unis. Les opinions de ses concitoyens étaient nettement divisées sur certaines de ses propositions, mais ces dernières visaient à alléger le fardeau de ceux qui comptaient sur leur salaire pour leur pain quotidien. Lorsqu'il fut réélu en 1936, la situation internationale s'améliorait et son programme domestique avait aussi donné de bons résultats.

On admet, en général, qu'il a prévu avec plus de clairvoyance que la plupart des hommes d'Etat la catastrophe de 1939. Cela était évident lorsqu'il adressait la parole en public en 1937 et 1938, surtout dans le fameux discours qu'il prononça à Chicago et où il critiqua sévèrement l'attitude belliqueuse de certaines nations et proposa de les mettre en quarantaine. Toutefois, il devançait trop l'opinion publique de son pays et n'obtint pas l'appui nécessaire au moment où la situation internationale se brouillait. Les Américains ne possédaient pas sa clairvoyance et n'ont pas compris qu'ils étaient au seuil d'événements importants et tragiques.

Les honorables sénateurs se souviennent qu'à ce moment-là, il promit l'aide de son pays au Canada en cas d'invasion par une puissance étrangère. Au cours de cette période il poussa et encouragea l'organisation des forces militaire, navale et aérienne des Etats-Unis pour qu'elles puissent donner leur pleine mesure si le pays venait à être entraîné dans la guerre. Nous savons combien il facilita l'effort de guerre non seulement du Canada mais de toutes les Nations Unies au cours du présent conflit. Il semble curieux que l'homme qui a tellement contribué à consolider ce que nous appelons les nations pacifiques disparaisse lorsque la victoire certaine est en vue.

Je tiens à exprimer au président des Etats-Unis, M. Truman, et au peuple américain l'espoir que se maintiendront les relations har-

monieuses qui existent actuellement entre nous et que nous croyons à l'avantage des deux pays. A Mme Roosevelt et à tous les membres de la famille plongée dans le deuil par la perte de ce noble personnage, j'offre nos plus vives condoléances.

Hier soir, dans l'autre Chambre, le premier ministre, à titre de chef du Gouvernement a parlé au nom du Parlement et de la nation dans l'ensemble. Le chef de l'opposition officielle et les chefs des autres groupes à la Chambre ont pris la parole après lui. Etant donné le contenu et la nature des discours prononcés par le premier ministre et le chef de l'opposition officielle, j'estime qu'il convient de les consigner dans notre compte rendu. Si j'avais des talents de déclamateur, je lirais les deux allocutions au Sénat, mais comme je ne possède pas l'art de la lecture à haute voix, je demande simplement de les consigner au hansard du Sénat.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, la nouvelle qui nous est parvenue hier de la mort du président des Etats-Unis nous a touchés comme la perte d'un ami personnel. Je crois que partout dans l'univers, Franklin Delano Roosevelt est pleuré comme nul autre ne l'a été dans l'histoire. Sans aucun doute, cela est dû en partie aux moyens de communication modernes mais également au fait qu'au fond nous avons foi en l'humanité et que les actes du Président résumaient la ligne de conduite idéale qu'un homme haut placé doit tenter de suivre dans l'intérêt de ses concitoyens.

Les mots n'arrivent pas à exprimer mes pensées. D'aucuns se sont peut-être demandés comment les impressionnerait la vie à l'époque d'un grand homme. Ceux qui ont tout lu ce qu'ils pouvaient trouver sur Lincoln, comme le fait presque tout le monde, doivent souvent s'imaginer ce qu'en pensaient les hommes et les femmes ordinaires qui ont vécu en même temps que lui. On a dit que, de son vivant, les gens ne l'estimaient pas beaucoup et que sa valeur ne fut reconnue que plus tard. Je n'ai jamais admis cela comme un fait. Je crois que les gens peuvent reconnaître la véritable grandeur lorsqu'elle se manifeste. A mon sens, tous ceux qui ont traversé les douze dernières années n'ont pu s'empêcher de convenir que l'histoire estimerait le président Roosevelt un grand homme. C'était vraiment extraordinaire de voir le président, malgré ses infirmités, dominer l'univers au point que son nom demeurera dans l'histoire une source d'inspiration pour les générations futures. Hier, le président Roosevelt était citoyen des Etats-Unis; aujourd'hui il est citoyen de l'univers entier. L'idée n'est pas

nouvelle: on a dit la même chose de Lincoln, mais je crois qu'on peut l'appliquer également à Roosevelt.

Au Canada, nous n'aimons pas toujours le président des Etats-Unis. Tous, cependant, du plus haut placé au plus humble, nous éprouvons de l'affection pour le président Roosevelt. Malgré Hitler, Mussolini et Togo, il semblait nous dire: Ne perdez pas espoir en l'humanité!

Mme Roosevelt est une femme admirable. Aucune épouse n'a jamais appuyé ni encouragé son mari plus que Mme Roosevelt, et nous sympathisons avec elle et les membres de sa famille dans la grande perte qu'ils ont subie.

Je m'associe à l'honorable leader du Sénat (l'honorable M. King) pour souhaiter au nouveau président tout le succès possible dans l'exécution du programme de son distingué prédécesseur. Nous partageons la tristesse de la population des Etats-Unis, car nous Canadiens sommes un peuple pacifique épris de liberté et nous savions que feu le président Roosevelt était pour nous un ami puissant. Il figurera au nombre des grands hommes d'Etat du monde.

J'approuve entièrement la proposition de l'honorable leader visant à consigner au compte rendu du Sénat les discours prononcés dans l'autre Chambre par le premier ministre et le chef de l'opposition et dans lesquels ils exprimaient combien le Canada estimait feu le président des Etats-Unis et sympathisaient avec la population des Etats-Unis éprouvée par une perte non pas nationale mais internationale.

Qu'on me permette de dire aux Etats-Unis: Le Canada, ainsi que le reste de l'univers, vous sera toujours redevable d'avoir donné au monde un homme de la trempe de Franklin Delano Roosevelt.

(Suivent les discours du premier ministre et celui du chef de l'opposition):

Le très hon. W. L. Mackenzie King (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les honorables députés ont appris le décès, survenu cet après-midi à Warm-Spring, en Georgie, du président des Etats-Unis. Franklin D. Roosevelt était un voisin si bon, avec lequel nous entretenions des relations si étroites, il était un ami si grand et si fidèle de la population canadienne, que la nouvelle de sa mort nous a touchés comme si l'un des nôtres était mort.

Je m'empresse d'exprimer, au nom du Gouvernement et des membres des deux Chambres du Parlement présentement en session, de même qu'au nom de toute la population canadienne, notre plus sincère sympathie au gouvernement et à la population des Etats-Unis. Je désire en même temps offrir à Mme Roosevelt et à tous les membres de la famille éprouvée nos condoléances les plus sincères. Leur douleur et celle de toute la nation américaine sera partagée par les peuples des Nations Unies et par tous ceux qui chérissent la liberté dans toutes les parties du monde.

La mort du président Roosevelt est en vérité une perte pour le genre humain. Peu de vies ont été plus étroitement identifiées à tout ce qui fait l'homme: ses besoins, ses luttes et ses aspirations. Les services qu'il a rendus à la cause de la liberté dépassaient les frontières ordinaires de la race ou de la nationalité. Il était le champion intrépide des droits de l'homme libre, et le chef puissant des forces de la liberté dans un monde en guerre. Il laisse au monde un héritage qui ne périra pas: sa vie, sa confiance et son courage ont contribué au bien-être de ses semblables.

Il est consolant de savoir qu'avant d'arriver au terme de sa grande carrière, il avait déjà aidé à élaborer les plans d'une organisation mondiale pour le maintien de la paix et de la sécurité. Son repos à Warm-Springs était préparatoire à son voyage à San-Francisco en vue de l'ouverture de la conférence des Nations Unies. Cette conférence était à ses yeux le point culminant de la grande ambition de sa carrière: une paix durable parmi les nations de l'univers.

J'ai eu le grand honneur d'être toute ma vie l'ami de Franklin D. Roosevelt. Je le connaissais très bien. J'espère avoir l'occasion de parler une autre fois de cette amitié. Les sentiments qui m'animent en ce moment trouvent peut-être leur expression la plus heureuse dans ces vers de Matthew Arnold que l'on me permettra sans doute de citer:

O strong soul, by what shore
Tariest thou now? For that force,
Surely, has not been left in vain!
Somewhere, surely, afar,
In the sounding labour-house vast
Of being, is practised that strength,
Zealous, beneficent, firm!

Je le crois.

En témoignage de respect de notre pays pour la mémoire du Président, monsieur l'Orateur, le drapeau sera en berne à la tour de la paix de nos édifices parlementaires. Comme autre marque de respect, les honorables députés désirent, je le sais, que la Chambre mette fin à ses travaux pour la journée. Je propose donc l'ajournement.

M. Gordon Graydon (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au sujet de la proposition d'ajournement, le premier ministre aura, je crois le consentement unanime de la Chambre. Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, je m'associe à l'hommage rendu par le premier ministre: la nouvelle de la mort tragique du grand président a plongé les membres de cette Chambre dans la consternation et la douleur. Il faut, jusqu'à un certain point, laisser à l'avenir le soin d'apprécier la véritable portée de la mort de cet homme à l'une des heures les plus solennelles de l'histoire. Parmi les grands hommes qui auront illustré l'histoire, le président Roosevelt, à quelque point de vue qu'on se place, passera pour l'un des chefs les plus dynamiques, les plus puissants et les plus brillants que la démocratie ait jamais mis au service de l'humanité.

Partout au monde, il avait une place dans le cœur des hommes et des femmes épris de liberté. Des millions de familles éprouveront ce soir les mêmes cuisantes douleurs qu'elles éprouveraient à la mort d'un des leurs. Le président Roosevelt était un guerrier intrépide, courageux et jovial. Soit qu'il luttât contre les redoutables ravages de la paralysie dont il était atteint, soit qu'il livrât le bon combat aux maux politiques, économiques et sociaux, il ne broncha jamais, il ne chancela jamais, il ne balança jamais.

L'hon. M. HAIG.

Quand il eut pour tâche de lancer les forces de sa nation contre les pays agresseurs momentanément victorieux dans ce conflit mondial, il y consacra toute son énergie, tous ses efforts, toute sa détermination. De même, dans la poursuite de la tâche non moins astreignante de maintenir une paix et une sécurité durables dans le monde, le président qui vient de disparaître était, au moment de sa mort, engagé dans cette marche énergique et déterminée vers la victoire qui avait caractérisé sa politique au cours des années.

Il y a trois mois, j'assistais à la Maison Blanche aux cérémonies inaugurales, alors que M. Roosevelt était assermenté pour un quatrième mandat comme président de la grande république américaine. J'ai rarement assisté à des manifestations aussi sincères, à des scènes aussi touchantes que celles dont je fus le témoin en présence des milliers de citoyens réunis là pour rendre hommage à leur président du temps de guerre. On sentait véritablement que cette foule mettait tout son espoir dans son compatriote et président, fermement convaincue que l'avenir immédiat de la nation ne pouvait être en meilleures mains.

La mort de M. Roosevelt est particulièrement cruelle pour un monde qui achève son holocauste avant de s'engager dans l'une des périodes les plus critiques de l'histoire. Au moment où il passe à d'autres le flambeau, prions pour que l'organisation d'une paix durable se poursuive avec la même détermination et le même courage indomptables dont il savait entourer tous ses actes.

Le Canada pleure ce soir la perte d'un grand ami et d'un grand voisin. Bien peu de présidents américains ont été aussi chers à la nation canadienne. Nulle part au monde cette perte ne causera un plus vif sentiment de deuil personnel que dans les foyers de nos concitoyens. Nos pensées vont aussi à Mme Roosevelt et à sa famille, qui ce soir marchent dans la vallée de l'ombre de la mort. Le Canada partage leur douleur.

En un moment comme celui-ci les paroles semblent impuissantes à exprimer ce que l'on ressent. C'est pourquoi je fais appel à ces vers immortels:

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime,
And, departing, leave behind us
Footprints in the sands of time.

Ces pas laisseront leur empreinte tant que l'humanité vénéra les braves qui, dans la paix comme dans la guerre, savent donner leur vie pour la survivance des autres.

TRAVAUX DU PARLEMENT

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, on vient de me remettre une déclaration que le premier ministre a prononcée dans l'autre Chambre il y a quelques instants, et puisqu'elle intéresse le Parlement dans l'ensemble, je crois qu'il serait bon de vous la lire. La voici:

Le mercredi 11 avril, j'ai fait remarquer à la Chambre que si le travail du Parlement n'était pas terminé avant minuit, lundi prochain, le présent Parlement serait automatiquement dissous. J'ai dit que je n'avais jamais eu l'idée ou l'intention de recommander la dissolution en vue d'empêcher toute discussion à la Chambre. J'ai ajouté, comme les honorables députés s'en

souviennent fort bien, que l'unique raison qui avait poussé le Gouvernement à attendre au dernier ou presque dernier jour du mandat du Parlement avant d'en appeler à l'électorat avait été notre désir d'éviter des élections générales tandis que la guerre européenne durait encore. J'ai déclaré à maintes reprises que l'intention du Gouvernement était de ne pas dissoudre le Parlement, pour peu qu'on pût éviter la chose avant la conclusion des batailles décisives d'Europe. Cette manière de voir était une condition, celle de ne pas refuser au peuple le droit que lui confère la constitution d'élire un nouveau parlement au moins tous les cinq ans.

Dans un message radiophonique à la nation, en date du 2 mars, j'ai dit ceci :

"Nous croyons que, une fois la guerre européenne terminée, des élections générales devraient avoir lieu aussitôt que possible."

Le lundi 9 avril, j'ai indiqué à la Chambre le temps minimum requis pour des élections générales et j'ai inséré aux *Débats* sur ce sujet un mémoire officiel qui m'avait été remis par le directeur général des élections. Le document indique clairement que la date la plus rapprochée à laquelle pourraient avoir lieu des élections générales, après l'expiration du terme parlementaire, serait le 11 juin. Maintenant, ce sont les honorables députés de l'opposition qui peuvent décider si la Chambre terminera les travaux de la présente session. Je ne veux parler d'aucun parti ou d'aucun groupe spécial mais de tous les honorables représentants opposés au Gouvernement. Ce sont eux qui doivent décider si les bills des crédits de guerre et des crédits ordinaires seront prêts à être sanctionnés lundi prochain. Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon) a dit que les membres du parti conservateur progressiste sont disposés à terminer le débat à six heures ce soir. Les chefs des groupes de la C.C.F. et du crédit social ont également laissé entendre que les membres de leurs partis respectifs sont prêts à assister le Gouvernement à accélérer la marche des travaux pour lesquels la Chambre a été spécialement convoquée.

S'il était possible de transmettre les projets de loi à l'autre Chambre ce soir, la prorogation pourrait avoir lieu lundi après-midi, le 16 avril, à trois heures. Autrement, nous reprendrons naturellement nos séances à trois heures, lundi après-midi, pour continuer jusqu'à onze heures du soir, si la chose était nécessaire. Si nos adoptions cette manière de procéder, si nos travaux n'étaient pas terminés et si les bills n'avaient pas reçu la sanction royale avant minuit, le Gouvernement serait forcé de recourir à des mandats du gouverneur général pour faire face aux dépenses militaires et civiles pendant la période électorale et jusqu'à l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Les honorables députés se souviendront que j'ai promis, l'autre jour, d'annoncer la date des élections générales avant le 17 avril.

Peut-être les honorables députés pourraient-ils plus facilement décider ce qui est dans le meilleur intérêt du pays si, à titre de premier ministre, j'annonçais à la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général m'a autorisé à dire qu'il est disposé à recommander la dissolution du Parlement aussitôt que possible après qu'il aura terminé son travail. Son Excellence m'autorise également à dire qu'elle est disposée, en même temps, à approuver l'émission immédiate d'une proclamation ordonnant la tenue d'élections générales le 11 juin.

J'ignore au juste ce qu'il nous restera à faire aujourd'hui; je propose donc que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son de la cloche, probablement vers les six heures. A ce moment-là Son Honneur le Président, s'il a été prévenu par l'Hôtel du Gouvernement, saura peut-être si la Sanction royale sera accordée ce soir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, j'apprends qu'on peut s'attendre à recevoir certains bills de l'autre Chambre et je propose que nous nous ajournions de nouveau à loisir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, je puis seulement vous dire que le Gouvernement espère adopter les bills à l'étude dans l'autre Chambre et nous les envoyer avant 11 heures. Cela nous permettrait de les examiner ce soir et je proposerais ensuite que le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures quarante-cinq minutes, afin qu'à trois heures nous puissions avoir la Sanction royale et la prorogation du Parlement.

Je propose que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son de la cloche.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE N° 1

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 3 intitulé: Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable J. H. KING: J'en propose la deuxième lecture maintenant. En résumé, le bill prescrit que sur et à même les Fonds du revenu consolidé, il peut être payé et appliqué, au delà des crédits ordinaires du Parlement, une somme d'au plus deux milliards de dollars, sous réserve d'attribution par le Conseil du trésor, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer les avances

ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1946.

Il est bien compris qu'on ne se propose d'accorder que les cinq-douzièmes des crédits de guerre. Les prévisions budgétaires sont fondées sur celles de l'an dernier et les crédits sont à peu près les mêmes.

Je propose de consigner au hansard les notes explicatives qui accompagnent le bill.

(Suivent les notes explicatives)

En dehors des modifications nécessaires pour le concilier avec les changements apportés au montant demandé et aux dates, ce projet de loi prend la même forme que la législation antérieure sur les crédits de guerre, sauf ce qui suit:

(1) Le préambule signale que le mandat du présent parlement expire le 17 avril prochain et qu'il faut donc voter des crédits provisoires pour la poursuite de la guerre jusqu'à la prochaine réunion du Parlement;

(2) L'article deux du projet de la loi renferme un nouvel alinéa d).

D'après ce qui est projeté, les deniers provenant de la présente mesure serviront aux fins indiquées dans les lois sur les crédits de guerre adoptées l'an dernier et dans la Loi de 1943 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies), modifiée par la Loi de 1944 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies).

Le montant des crédits demandés repose sur l'hypothèse que les dépenses des cinq mois prochains pour la guerre et l'aide mutuelle continueront au même taux, approximativement, que pendant les cinq ou six derniers mois.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, je n'entends pas m'opposer à l'adoption du bill, mais je proteste contre la convocation du Parlement à une date tellement tardive. Pour nous permettre de discuter à fond les dépenses de guerre, il aurait fallu fixer l'ouverture de la session pas plus tard que le 1er février. Je reconnais que le Sénat, même s'il a le pouvoir de rejeter une mesure financière, ne peut nullement l'amender. Il y a quelques années, l'honorable leader vis-à-vis (l'honorable M. King) adopta l'excellente pratique de soumettre à notre comité permanent des Finances les résolutions relatives à la guerre et autres mesures financières avant que les bills ne soient présentés au Sénat. Cette pratique, non suivie en l'occurrence, nous permet de poser des questions aux ministres et sous-ministres intéressés et de nous renseigner complètement sur les dépenses proposées. Je me rends compte que dans le présent bill il ne s'agit que de crédits provisoires pour environ cinq mois et qu'un nouveau Parlement votera d'autres crédits, mais, je l'admets en toute franchise, je n'aime pas adopter en vitesse des bills financiers. Je le répète, je ne m'oppose aucunement au bill, mais j'estime que ce fut une erreur de retarder jusqu'au dernier moment la convocation du Parlement, ce qui

L'hon. M. KING.

ne laissait pas suffisamment de temps pour examiner à fond les dépenses proposées.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable M. KING: J'en propose la troisième lecture maintenant.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

BILL DES CRÉDITS N° 2

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 4 intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable M. KING: Avec votre permission, j'en propose la deuxième lecture maintenant.

L'honorable M. HAIG: Je suppose qu'il s'agit de voter les cinq-douzièmes des crédits civils?

L'honorable M. KING: Oui, les crédits s'appliquent à une période de cinq mois.

L'honorable M. HAIG: Je le croyais, mais je ne vois rien à cet effet dans le bill.

L'honorable M. COPP: Il est dit à l'article 2 que le montant s'élève aux cinq-douzièmes du budget principal.

L'honorable M. KING: Dans le bill, il est question de crédits de \$148,845,000.59, montant égal aux cinq-douzièmes des dépenses prévues pour l'année financière expirant le 31 mars 1946. En outre, il comprend la somme de \$437,749.83 qui représente un-douzième du montant de chacun des crédits paraissant à l'annexe A, et la somme de \$362,958.33, c'est-à-dire, un-sixième du montant des crédits exposés à l'annexe B.

L'honorable M. HAIG: Oui, je comprends.
(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. KING propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le PRÉSIDENT informe le Sénat qu'il a reçu du secrétaire adjoint du Gouverneur général une lettre le prévenant que l'honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat le lundi 16 avril, à trois heures de l'après-midi, en vue de proroger la présente session du Parlement.

AJOURNEMENT

L'honorable M. KING: Honorable sénateur, je propose que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, demeure ajourné jusqu'au lundi 16 avril à deux heures quarante cinq minutes de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 16 avril, à deux heures quarante-cinq minutes de l'après-midi.

SÉNAT

Lundi 16 avril 1945.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

Le Sénat s'ajoute à loisir.

PROROGATION DU PARLEMENT

SANCTION ROYALE—DISCOURS DU TRÔNE

L'honorable Thibaudeau Rinfret, député du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône, et la Chambre des communes ayant été convoquée et étant venue avec son Orateur, il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

Il plaît alors à l'honorable député du Gouverneur général de clore la sixième session de la dix-neuvième législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez tout lieu de vous réjouir de ce que la dernière session de cette législature de guerre se termine au moment où se sont livrées et gagnées sur terre, sur mer et dans les airs, les batailles décisives contre l'Allemagne, tandis que les succès spectaculaires que les Alliés ont remportés contre le Japon présagent la défaite de nos ennemis en Asie, comme en Europe.

Le Canada tout entier a suivi avec une fierté grandissante la participation des forces canadiennes à la victoire définitive.

Je suis particulièrement heureux que le moment de faire mes adieux aux honorables membres du parlement actuel arrive après que les deux Chambres se sont jointes au Gouvernement pour accepter l'invitation faite au Canada d'envoyer des représentants à la conférence des Nations Unies qui s'ouvrira à San-Francisco le 25 du mois courant.

Je suis vraiment heureux que la délégation canadienne ait reçu l'assurance que les deux Chambres du Parlement appuient fermement l'effort que l'on tentera en vue de créer un organisme international chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre. Quand nous aurons gagné la guerre, notre suprême objectif devra être de gagner la paix.

Au moment où nous entrevoyons l'aube de la paix, la mort de Franklin Delano Roosevelt vient jeter une ombre sur le seuil de la conférence de San-Francisco. Avec l'acceptation générale d'une charte pour un organisme de sécurité internationale, le regretté président prévoyait la réalisation d'un grand espoir, celui d'une paix durable grâce à la coopération de toutes les nations. Sa vie et son œuvre ont contribué à la propagation générale de cet idéal. Les délibérations de la conférence seront inspirées par son esprit indomptable.

Avec la mort de Franklin Roosevelt, le Canada pleure un ami véritable et un bon voisin; les nations opprimées de la terre perdent un valeureux champion et l'humanité, un grand chef des forces de la liberté.

Membres de la Chambre des communes,

Mes ministres ont toujours été d'avis qu'il faut respecter le droit que la Constitution confère au peuple d'élire au moins tous les cinq ans ses représentants à la Chambre des communes et, sous cette réserve, toute question concernant la date des élections générales doit être examinée à la lumière des devoirs du Canada envers ses combattants. Mes ministres pensaient également que les élections générales devaient avoir lieu aussitôt que possible après les batailles décisives. Ils sont heureux qu'il soit maintenant possible de tenir les élections générales à l'époque la plus favorable qui se soit offerte jusqu'à présent pour que les membres des forces armées et les citoyens en général puissent examiner soigneusement les problèmes qui se posent sur l'avenir du Canada. Les plus amples dispositions ont été prises pour que les membres des forces armées puissent exercer leur droit de suffrage dans toutes les parties du monde.

La durée de la législature actuelle atteindra son terme à minuit ce soir. Sur l'avis du Premier ministre, j'approuverai une recommandation portant que le Parlement soit dissous à la conclusion des travaux de cet après-midi. J'approuverai aussi que l'on émette, immédiatement après, une proclamation fixant les élections générales au 11 juin.

Je vous remercie d'avoir pris les dispositions financières nécessaires à la poursuite effective de la guerre et aux dépenses ordinaires de l'administration pendant la période qui s'étendra depuis le début de la présente année financière jusqu'à l'ouverture du nouveau Parlement qui suivra les élections générales.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En tant que nation, les Canadiens se réjouissent aujourd'hui de l'occasion qui leur est fournie d'exprimer leur profonde gratitude pour l'insigne délivrance des forces du mal que nous voyons aujourd'hui le Dieu Tout-Puissant accorder dans Sa Providence à nos peuples ainsi qu'aux autres pays que nos ennemis ont cherché à conquérir et à asservir. Au terme de la législature actuelle, nous nous unissons pour rendre grâce humblement et révéremment à Dieu pour la miséricorde dont Il a fait preuve envers notre pays et les autres pays épris de liberté.

INDEX

du

Compte rendu officiel des Débats du Sénat du Canada

SIXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1945

Abréviations... *A...* adoption; *b...* bill, loi; *c...* comité, en comité; *cit...* citation; *d...* demande de renseignement, de document; question et réponse; *déb...* débat; *déc...* déclaration; *dép...* dépôt; *dg...* discussion générale; *etc...* et le reste; *l...* lecture; *mo...* motion, motionnaire; *p...* projet; *q...* question; *résol...* résolution; *s...* sanction royale; *sui...* suite; *v...* voir

A

Adresse en réponse:

V. Discours du trône

Ajournement:

V. Séances; Sénat

Allemagne:

V. Capitulation, etc.

Alma (P.Q.):

V. Ballantyne (L'hon. Charles Colquhoun)

Aseltine (L'hon. Walter Morley), Sask.-Ouest-Central (Sask.):

Prince-Albert,

Parc national, pêche commerciale, d. 76

San-Francisco,

Conférence, *sui.* du *déb.* 51

B

Ball (Sénateur américain):

Cit. (l'hon. M. Hugessen), 48

Ballantyne (L'hon. Charles Colquhoun), Alma (P.Q.):

Black (L'hon. Frank Bunting),

Décès, hommage à sa mémoire, 2

Cantley (L'hon. Thomas),

Décès, hommage à sa mémoire, 2

Lettre, *cit.* (l'hon. M. King), 77

San-Francisco,

Conférence,

Délégués, représentation du Sénat, (l'hon. M. Ballantyne), 78

Résol. (M. King), 24

Sui. du *déb.* 45, 96

Travaux du Sénat,

Ajournement, 5, 38

Beaugard (L'hon. Elie), Rougemont (P.Q.):

Charte de l'Atlantique,

Principes, *cit.* 81

Halecki (Oscar), *cit.* 80

Northwest Review de Winnipeg, *cit.* 80

Review of World Affairs,

Phillimore (Lord), *cit.* 80

San-Francisco,

Conférence, *sui.* du *déb.* 79

Bedford-Halifax (N.-E.):

V. Quinn (L'hon. Felix Patrick)

Bench (L'hon. Joseph J.), Lincoln (Ont.):

V. Sénat du Can.

B:

A: Chemins de fer

2: Subsidés, n° 1

3: Crédits de guerre, n° 1

4: Subsidés, n° 2

Chemins de fer,

A, 1re l. 1

Crédits de guerre,

N° 1; 3, 1re, 2e l. 103, 3e l. a. 104, s. 105

Subsidés,

N° 1; 2, 1re l. 52, 2e l. 3e l. a. s. 53

N° 2; 4, 1re, 2e l. 104, 3e l. a. s. 105

V. S.

Bishop (Maréchal de l'air):

Cit. (l'hon. Mme Wilson), 84

Black (L'hon. Frank Bunting), Westmorland (N.-B.):

Décès,

Hommages à sa mémoire, 2

Borden (Sir Robert):

Cit. (l'hon. M. Farris), 96

Boudreau (Dr Frank G.):

Cit. (l'hon. Mme Wilson), 83

Bretton-Woods:
V. San-Francisco

Brierly:
Law of Nations, The, cit. (l'hon. M. Gouin),
67

Bruce-Sud (Ont.):
V. Donnelly (L'hon. James J.)

C

Cadogan (Sir Alexander):
Cit. (l'hon. M. Hugessen), 43

Calder (L'hon. James Alexander), Saltcoats
(Sask.):
San-Francisco,
Conférence, *sui. du déb.* 29, 46, 94

Campbell (L'hon. Gordon Peter), Toronto
(Ont.):
San-Francisco,
Conférence, *sui. du déb.* 84

Can.:
Cit. (l'hon. Mme Fallis), 29
V. Chemins de fer Nationaux, etc.; Sénat,
etc.

Cantley (L'hon. Thomas), New-Glasgow
(N.-E.):
Décès,
Hommages à sa mémoire, 2

Capitulation de l'Allemagne:
Journal d'Ottawa,
Cit. (l'hon. M. King), 38
Nouvelle parue dans un journal,
Q. de privilège, (l'hon. M. King), 38

Charte de l'Atlantique:
Principes, *cit.* (l'hon. M. Beaugard), 81

Chemins de fer:
B. A, *1re l.* 1

Chemins de fer Nationaux du Can.:
Paiements au gouvernement, *d.* (l'hon. M.
Foster), 53

Chevaux en transit:
Prétendue mutilation, (l'hon. M. Horner), 6

Churchill (Le très hon. Winston):
Cit. (l'hon. Mme Fallis), 29

Cit.:
Duff (L'hon. William), 5

Clôture:
V. Législature; Séances; Session

C.:
V. Ordres permanents et privilèges

Commerce:
V. Prince-Albert

Conférence, Conseil:
V. San-Francisco

Copp (L'hon. Arthur Bliss), Westmorland
(N.-B.):
Black (L'hon. Frank Bunting),
Décès, hommage à sa mémoire, 3
Jones (L'hon. George Burpee),
Hommage à sa mémoire, 4
Subsides,
N° 2, b. 4, 2e l. 104

Crédits de guerre:
N° 1, b. 3, 1re, 2e l. 103, *3e l. a.* 104, s. 105

D

Davies (L'hon. William Rupert), Kingston
(Ont.):
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 29
Résol. (M. King), 29

Décès:
V. Black (L'hon. Frank Bunting); Cantley
(L'hon. Thomas); Roosevelt

Défense nationale:
V. Crédits de guerre

Délégués:
V. San-Francisco

De Lorimier (P.Q.):
V. Président

De Salaberry (P.Q.):
V. Gouin (L'hon. Léon-Mercier)

Discours:
V. San-Francisco; Sénat du Can.

Discours du trône:
Adresse en réponse,
A. 59
Dg. 7, 11, 39, 53
Hon. Haig, 11; King, 16; McRae, 54;
Paterson, 39; Robertson, *2e mo.* 9, 11,
39, 53, *a.* 59; Vaillancourt, *1er mo.* 7,
11, 39, 53, *a.* 59

E. 1

Clôture, lundi 16 avril, 105
Texte, 105

E. 1

Ouverture, lundi 19 mars, 1
Texte, 1

Discours du trône—Fin**Dg.:**

V. **Discours du trône**

19e législature:

V. **Législature**

Dodd (Dr W. E.):

Cit. (l'hon. Mme Wilson),

Donnelly (L'hon. James J.), Bruce-Sud (Ont.):

Sénat du Canada,

Discours prononcé par l'hon. M. Bench à Hamilton, ses fins et ses fonctions, 31

Duff (L'hon. William), Lunenburg (N.-E.):

Black (L'hon. Frank Bunting),

Décès, hommage à sa mémoire, 4

Cantley (L'hon. Thomas),

Décès, hommage à sa mémoire, 4

Cit. 5

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg.* 55

San-Francisco,

Conférence,

Résol. (M. King), 26

Sui. du déb. 50, 75, 98

Dumbarton-Oaks:

"Nations unies", *cit.* (l'hon. M. Gouin), 66

V. **San-Francisco**

E**Economist de Londres:**

Cit. (l'hon. M. Lambert), 71

Eden (Le très hon. Anthony):

Cit. (l'hon. M. Farris), 89, (l'hon. M. Huggessen), 43

Embauchage et revenu:

Livre blanc officiel, (l'hon. M. King), 99

En transit:

V. **Chevaux, etc.**

Etat (L):

V. **King** (L'hon. James H.)

Euler (L'hon. William Daum), Waterloo (Ont.):

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg.* 15

San-Francisco,

Conférence, *résol.* (M. King), 30

F**Fallis (L'hon. Mme Iva Campbell): Peterborough (Ont.):**

Can. *cit.* 29

Churchill, *cit.* 29

San-Francisco,

Conférence, *résol.* (M. King), 27

Farris (L'hon. John Wallace de Beque), Vancouver-Sud (C.-B.):

Borden (Sir Robert), *cit.* 96

Eden (Le très hon. Anthony), *cit.* 89

Hall (Duncan),

British Commonwealth of Nations, The, cit. 94

Journal d'Ottawa, cit. 92

San-Francisco,

Conférence,

Cit. 94

Sui. du déb. 71, 87

Smuts (Gén.), *cit.* 97

Fins et fonctions (Ses):

V. **Sénat du Can.**

Foster (L'hon. Walter Edward), Saint-Jean (N.-B.):

Chemins de fer Nationaux du Can.

Paiements au gouvernement, *d.* 53

G**Gouin (L'hon. Léon-Mercier), De Salaberry (P.Q.):**

Brierly,

Law of Nations, The, cit. 67

Dumbarton-Oaks,

"Nations unies", *cit.* 66

Hudson (Juge Manly),

Canadian Bar Review, cit. 66

San-Francisco,

Conférence,

Cit. 67

Sui. du déb. 66

Gouvernement:

V. **Chemins de fer Nationaux; King** (L'hon. James H.)

Gouverneur général (Son Excellence le):

V. **Discours du trône; Législature; Session**

Graydon (Gordon), chef de l'opposition:

Roosevelt,

Hommages à sa mémoire, 102

Guerre:

V. **Crédits, etc.**

H**Haig (L'hon. John Thomas), Winnipeg-Sud-Centre (Man.):**

Crédits de guerre,

N° 1, b. 3, 2e l. 104

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg.* 11

Roosevelt,

Hommage à sa mémoire, 101

- Haig** (L'hon. John Thomas)—*Fin*
San-Francisco,
Conférence,
Résol. (M. King), 30
Sui. du déb. 45, 88
Subsides,
N° 2, b. 4, 2e l. 104
- Halecki** (Oscar):
Cit. (l'hon. M. Beaugard), 80
- Hall** (Duncan):
British Commonwealth of Nations, The,
cit. 94
- Hamilton:**
V. **Sénat du Can.**
- Hommages à leur mémoire:**
V. **Black** (L'hon. Frank Bunting); **Cantley**
(L'hon. Thomas); **Roosevelt**
- Horner** (L'hon. Ralph Byron), Sask.-Nord
(Sask.):
Chevaux en transit,
Prétendue mutilation, 6
- Howard** (L'hon. Charles Benjamin), Wel-
lington (P.Q.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 14, 58
San-Francisco,
Conférence, *sui. du déb.* 88
- Hudson** (Juge Manly):
Canadian Bar Review, cit. l'hon. M. Gouin),
66
- Hugessen** (L'hon. Adrian Knatchbull), Inker-
man (P.Q.):
Ball (Sénateur américain), *cit.* 48
Cadogan (Sir Alexander), *cit.* 43
Eden (Le très hon. Anthony), *cit.* 43
Roosevelt, *cit.* 48
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 46
Conseil de sécurité, *cit.* 43
Sui. du déb. 41, 92
Stassen (Harold), *cit.* 48

I

- Inkerman** (P.Q.):
V. **Hugessen** (L'hon. Adrian Knatchbull)

J

- Jones** (L'hon. George Burpee), Royal (N.-B.):
Black (L'hon. Frank Bunting),
Décès, hommage à sa mémoire, 3
- Journal:**
V. **Capitulation de l'Allemagne**

- Journal** d'Ottawa:
Cit. (l'hon. M. Farris), 92

K

- Kennébec** (P.Q.):
V. **Vaillancourt** (L'hon. Cyrille)
- King** (L'hon. James H.), membre du minis-
tère, ministre d'Etat, leader du gou-
vernement; Kootenay-Est (C.-B.):
Ballantyne (L'hon. Charles Colquhoun),
Lettre, cit. 77
Black (L'hon. Frank Bunting),
Décès, hommage à sa mémoire, 2
Cantley (L'hon. Thomas),
Décès, hommage à sa mémoire, 2
Capitulation de l'Allemagne,
Journal d'Ottawa, *cit.* 38
Nouvelle parue dans un journal, *q.* de
privilege, 38
Chemins de fer, b. A, *Ire l.* 1
Chemins de fer Nationaux du Can.
Paiements au gouvernement, *d.* (l'hon. M.
Foster), 53
Crédits de guerre,
N° 1, b. 3, 2e l. 103, 3e l. a. 104
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 14, 16
E. 1
Embauchage et revenu,
Livre blanc officiel, 99
Ordres permanents et privilèges, c. 2
Prince-Albert,
Parc national, pêche commerciale, *d.*
(l'hon. M. Aseltine), 76
Règ.
Suspension, 87
Roosevelt,
Hommage à sa mémoire, 100
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 21
Correspondance, *dép. cit.* 19
Délégués, représentation du Sénat, 77
Résol. 18
Sui. du déb. 41, 59, 66, 78, 87
Sénat du Canada
Ajournement, 75, 105
Discours prononcé par l'hon. M. Bench
à Hamilton, ses fins et fonctions, *cit.*
32
Séances d'urgence, *mo.* 6
Subsides,
N° 1, b. 2, 2e, 3e l. a. 53
N° 2, b. 4, 2e l. 104, 3e l. a. 105
Travaux du Parlement, 103
Déc. du 1er ministre, 102
Travaux du Sénat, 103
Ajournement, (l'hon. M. Ballantyne), 5,
38, 75, 105

- King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie),
1er ministre:
Roosevelt
Hommages à sa mémoire, 101
- Kingston** (Ont.):
V. **Davies** (L'hon. William Rupert)
- Kootenay-Est** (C.-B.):
V. **King** (L'hon. James H.)
- L**
- L'Acadie** (N.-B.):
V. **Léger** (L'hon. Antoine-J.)
- Lambert** (L'hon. Norman Platt), Ottawa-Ouest (Ont.):
Economist de Londres, *cit.* 71
Langer (Susanne), *cit.* 74
Moscou (Conférence de),
Déc. des chefs, *cit.* 70
San-Francisco,
Conférence, *sui. du déb.* 69
Spectator de Londres, *cit.* 72
Times de Londres, *cit.* 72
- Langer** (Susanne):
Cit. (l'hon. M. Lambert), 74
- La Salle** (P. Q.):
V. **Moraud** (L'hon. Lucien)
- Leader:**
V. **King** (L'hon. James H.)
- Léger** (L'hon. Antoine-J.), L'Acadie (N.-B.):
San-Francisco,
Conférence, *sui. du déb.* 90
- Législature (19e):**
Clôture, lundi 16 avril, 106
Ouverture, lundi 19 mars, 1
V. **Discours du trône**
- Lettre:**
Cit. (l'hon. Mme Wilson), 83
- Lincoln** (Ont.):
V. **Bench** (L'hon. Joseph J.)
- Livre blanc officiel:**
V. **Embauchage et revenu**
- Lunenburg** (N.-E.):
V. **Duff** (L'hon. William)
- M**
- MacLennan** (L'hon. Donald), Margaree-Forks (N.-E.):
San-Francisco,
Conférence, réimpression d'un discours prononcé au Sénat, proposition, (l'hon. M. McRae), 100
- Marcotte** (L'hon. Arthur), Ponteix (Sask.):
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 60
Sui. du déb. 59
Vanderberg (Arthur H.),
Saturday Evening Post, *cit.* 60
- Margaree-Forks** (N.-E.):
V. **MacLennan** (L'hon. Donald)
- McRae** (L'hon. Alexander Duncan), Vancouver (C.-B.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 53
San-Francisco,
Conférence,
Réimpression d'un discours prononcé au Sénat, proposition, 99
Sui. du déb. 51
- Membre:**
V. **King** (L'hon. James H.)
- Mémoire** (Hommages à leur):
V. **Black** (L'hon. Frank Bunting); **Cantley** (L'hon. Thomas); **Roosevelt**
- Ministère, ministre d'Etat:**
V. **King** (L'hon. James H.)
- Ministre (1er):**
V. **Parlement**
- Moraud** (L'hon. Lucien), La Salle (P.Q.):
San-Francisco,
Conférence, délégués, représentation du Sénat, (l'hon. M. Moraud), 78
Sénat du Canada
Discours prononcé par l'hon. M. Bench à Hamilton, ses fins et fonctions, 32
- Moscou** (Conférence de):
Déc. des chefs, *cit.* (l'hon. M. Lambert), 70
- Mo.:**
V. **Discours du trône**
- Mutilation** (Prétendue):
V. **Chevaux en transit**
- N**
- New-Glasgow** (N.-E.):
V. **Cantley** (L'hon. Thomas)
- New-York Times:**
Cit. (l'hon. M. Paterson), 39
- Northwest Review** de Winnipeg:
Cit. (l'hon. M. Beaugard), 80
- Nouvelle:**
V. **Capitulation de l'Allemagne**

O

Observer de Londres:
"Réalisme", *cit.* (l'hon. Mme Wilson), 83

Ordres permanents et privilèges:
C. 2

Ottawa-Ouest (Ont.):
V. Lambert (L'hon. Norman Platt)

Ouverture:
V. Législature; Séances; Session

P

Paiements:
V. Chemins de fer Nationaux du Canada

Parc national:
V. Prince-Albert

Parlement:
Prorogation, 105
Travaux, 103
Déc. du 1er ministre, (l'hon. M. King), 102
V. Discours du trône; Législature; Séances; Session

Parution:
V. Capitulation de l'Allemagne

Paterson (L'hon. Norman McLeod), Thunder-Bay (Ont.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 39
New-York Times, *cit.* 39
Roosevelt, *cit.* 40

Pêche commerciale:
V. Prince-Albert

Peterborough (Ont.):
V. Fallis (L'hon. Mme Iva Campbell)

Ponteix (Sask.):
V. Marcotte (L'hon. Arthur)

1er ministre:
V. Parlement

Président (Son honneur le):
Chevaux en transit,
Prétendue mutilation, (L'hon. M. Horner),
7

Crédits de guerre,
N° 1, b. 3, 2e l. 103, 3e l. a. 104

Parlement,
Prorogation, 105

S.
B. 53, 105
Messages, 52, 105

San-Francisco,
Conférence, réimpression d'un discours prononcé au Sénat, proposition, (l'hon. M. McRae), 100

Président (Son honneur le)—*Fin*
Subsides,
N° 1, b. 2, 2e l. 3e l. a. 53
N° 2, b. 4, 2e l. 104

V. Discours du trône; Session

Prétendue mutilation:
V. Chevaux en transit

Prince-Albert:
Parc national,
Pêche commerciale, *d.* (l'hon. M. Aseltine), 76

Privilèges:
V. Capitulation de l'Allemagne; Ordres permanents, *etc.*

Proposition:
V. San-Francisco

Prorogation:
V. Parlement

Q

Q. de privilège:
V. Capitulation de l'Allemagne

Quinn (L'hon. Felix Patrick), Bedford-Halifax (N.-E.):
Cantley (L'hon. Thomas)
Décès, hommage à sa mémoire, 5
San-Francisco,
Conférence, *résol.* (M. King), 26

R

Règlement:
Suspension, *mo.* 87

Réimpression:
V. San-Francisco

Représentation:
V. San-Francisco

Reprise:
V. Séances; Sénat

Résol.:
V. San-Francisco

Revenu:
V. Embauchage, *etc.*

Review of World Affairs:
Phillimore (Lord), *cit.* (l'hon. M. Beauregard), 80

Robertson (L'hon. Wishart McL.), Shelburne (N.-E.):

Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 2e mo. 9, 11, 39,
53, a. 59

Robertson (L'hon. Wishart McL.)—*Fin*

San-Francisco,

Conférence, *sui. du déb.* 62*Times* de Londres, *cit.* 64**Rockcliffe** (Ont.):V. **Wilson** (L'hon. Mme Cairine R.)**Roosevelt:***Cit.* (l'hon. M. Hugessen), 48, l'hon. M. Paterson), 40

Hommages à sa mémoire, 100

Times de New-York, *cit.* (l'hon. Mme Wilson), 82**Rougemont** (P.Q.):V. **Beauregard** (L'hon. Elie)**Royal** (N.-B.):V. **Jones** (L'hon. George Burpee)

S

Saint-Jean (N.-B.):V. **Foster** (L'hon. Walter Edward)**Saltcoats** (Sask.):V. **Calder** (L'hon. James Alexander)**S.:**

B. 53, 105

Messages, 52, 105

San-Francisco:

Conférence,

Cit. 21, 29, 46, 60, 67Conseil de sécurité, *cit.* (l'hon. M. Hugessen), 43Correspondance, *dép. cit.* (l'hon. M. King), 19

Délégués, représentation du Sénat, (l'hon. M. King), 77

Réimpression d'un discours prononcé au Sénat, proposition, (l'hon. M. McRae), 99

Résol. 18*Sui. du déb.* 41, 59, 66, 78, 87**Sask.-Nord** (Sask.):V. **Horner** (L'hon. Ralph Byron)**Sask.-Ouest-Central** (Sask.):V. **Aseltine** (L'hon. Walter Morley)**Séances:**

Ajournement, 75, 105

Mars: 19-1, 2; 20-6; 21-11; 27-18; 28-38; 29-52, 53

Avril: 4-66; 5-75; 10-87; 11-99; 12-100; 13-103, 105; 16-105

Clôture,

Mars: 19-2; 20-6; 21-11; 27-18; 28-38; 29-53

Avril: 4-66; 5-75; 10-87; 11-99; 12-100; 13-105; 16-106

Séances—Fin

Ouverture,

Mars: 19-1; 20-2; 21-6; 27-11; 28-18; 29-38

Avril: 4-53; 5-66; 10-76; 11-87; 12-99; 13-100; 16-105

Reprise,

Mars: 19-1; 29-52, 53

Avril: 13-103; 16-105

Suspension,

Mars: 19-1; 29-52, 53

Avril: 13-103; 16-105

Séances d'urgence:V. **Sénat****Sécurité:**V. **Crédits de guerre; San-Francisco****Sénat:**

Ajournement, 75, 105

Mars: 19-1, 2; 20-6; 21-11; 27-18; 28-38; 29-52, 53

Avril: 4-66; 5-75; 10-87; 11-99; 12-100; 13-103, 105; 16-105

Discours prononcé par l'hon. M. Bench à Hamilton,

Ses fins et fonctions, 31, *cit.* 32

Reprise,

Mars: 19-1; 29-52, 53

Avril: 13-103; 16-105

Séances d'urgence, *mo.* 6

Suspension,

Mars: 19-1; 29-52, 53

Avril: 13-103; 16-105

Travaux, 103

Ajournement, (l'hon. M. Ballantyne), 5, 38

V. **Discours du trône; Législature; San-Francisco; Séances; Session****Session:**

Clôture, lundi 16 avril, 106

Ouverture, lundi 19 mars, 1

V. **Discours du trône****Shelburne** (N.-E.):V. **Robertson** (L'hon. Wishart McL.)**Smuts** (Gén.):*Cit.* (l'hon. M. Farris), 97**Son Excellence le Gouverneur général:**V. **Discours du trône; Législature; Session****Spectator** de Londres:*Cit.* (l'hon. M. Lambert), 72**Stassen** (Harold):*Cit.* (l'hon. M. Hugessen), 48**Subsides:**N° 1, b. 2, *Ire l.* 52, *2e l.* 3, *3e l. a. s.* 53N° 2, b. 4, *Ire, 2e l.* 104, *3e l. a. s.* 105

Suspension:

V. **Règlement; Séances; Sénat**

T**Textes:**

V. **Discours du trône**

Thunder-Bay (Ont.):

V. **Paterson** (L'hon. Norman McLeod)

Times de Londres:

Cit. (l'hon. M. Lambert), 72; (l'hon. M. Robertson), 64

Toronto (Ont.):

V. **Campbell** (L'hon. Gordon Peter)

Transit (En):

V. **Chevaux**, etc.

Travaux:

V. **Parlement; Sénat**

U**Urgence (Séances d'):**

V. **Sénat**

V**Vaillancourt** (L'hon. Cyrille), Kennébec (P.Q.):

Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg. 1er mo. 7, 11, 39,*
53, a. 59

Vancouver (C.-B.):

V. **McRae** (L'hon. Alexander Duncan)

Vancouver-Sud (C.-B.):

V. **Farris** (John Wallace de Beque)

Vanderberg (Arthur H.):

Saturday Evening Post, cit. (l'hon. M. Marcotte), 60

Vien (L'hon. Thomas), président; De Lormier (P.Q.):

V. **Président** (Son honneur le)

W**Waterloo (Ont.):**

V. **Euler** (L'hon. William Daum)

Watson (Le sénateur James):

As I knew them, cit. (l'hon. Mme Wilson), 82

Wellington (P.Q.):

V. **Howard** (L'hon. Charles Benjamin)

Westmorland (N.-B.):

V. **Black** (L'hon. Frank Bunting); **Copp** (L'hon. Arthur Bliss)

Wilson (L'hon. Mme Cairine R.), Rockcliffe (Ont.):

Bishop (Maréchal de l'air), *cit.* 84

Boudreau (Dr Frank G.), *cit.* 83

Dodd (Dr W. E.), *cit.*

Lettre, *cit.* 83

Observer de Londres,
"Réalisme", *cit.* 83

Roosevelt,

Times de New-York, cit. 82

San-Francisco,

Conférence,

Cit. 83

Sui. du déb. 81

Watson (Le sénateur James),

As I knew them, cit. 82

Winnipeg-Sud-Centre (Man.):

V. **Haig** (L'hon. John Thomas)